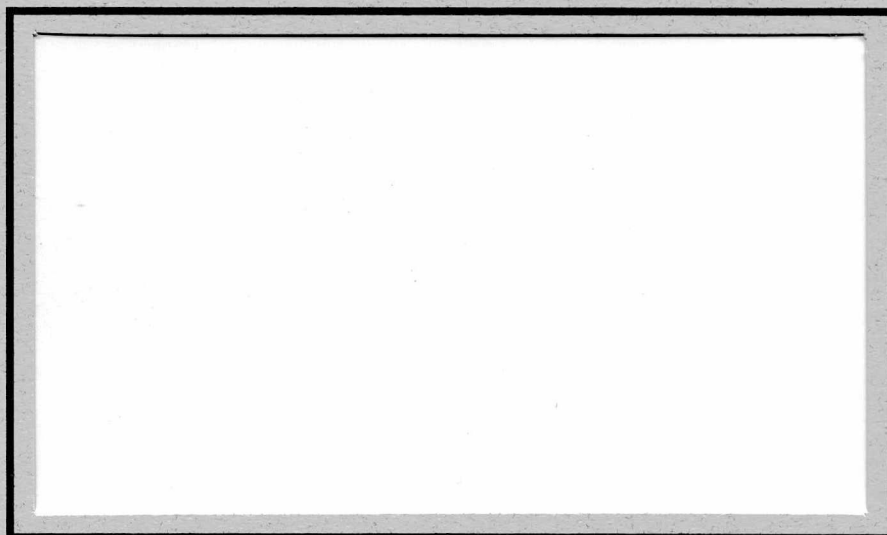


COLLECTION DES RaPPORTS

■



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE



LE TEMPS DE L'ÉTABLISSEMENT :
DES DIFFICULTÉS DE
L'ADOLESCENCE AUX INSERTIONS
DU JEUNE ADULTE

Collection des Rapports N°135

Étude commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques
d'insertion des adolescents en difficulté

Denise BAUER
Patrick DUBÉCHOT
Michel LEGROS

Département "Évaluation des Politiques Sociales"

JUILLET 1993

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

Sans l'accord des Présidents des Conseils Généraux de Dordogne, d'Indre-et Loire, de Meurthe-et-Moselle, du Pas-de-Calais et du Val d'Oise, cette étude n'aurait pu être envisagée.

Sans l'accueil ouvert et patient des Directeurs des services sociaux des Conseils Généraux, ainsi que des Directeurs départementaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, son déroulement aurait été largement compromis.

Sans la coopération des travailleurs sociaux de l'ensemble de ces organismes, les résultats présentés dans cette étude n'auraient pu être obtenus.

Les auteurs de ce rapport tiennent à leur exprimer toute leur gratitude; ils savent également gré aux membres du comité de pilotage désignés par l'instance d'évaluation de leur vigilance critique et de leur confiance.

Les conclusions de ces travaux, réalisés à la demande de l'Instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté n'engagent que les auteurs de cette étude et non l'Instance d'évaluation.

**La coordination des investigations dans les cinq départements
a été réalisée par Patrick DUBECHOT.**

Le suivi des enquêteurs sur les sites a été mis en oeuvre par:

Céline CHARRIER en Dordogne,

Nicole MAMAN dans l'Indre-et-Loire,

Sonia EUGENE en Meurthe-et-Moselle,

Nathalie FRIGUL dans le Pas-de-Calais,

Marianne GOUTORBE dans le Val d'Oise.

**Nous tenons à remercier également pour leur contribution
Patricia CROUTTE et Béatrice GOURE.**

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	13
PREMIER CHAPITRE DEONTOLOGIE, INVESTIGATIONS, RESULTATS	23
1 RETROUVER LES ANCIENS DE L'ASE ET DE LA PJJ	25
1-1 Le choix des départements	25
1-2 Les outils de l'étude : échantillon et questionnaire	28
2 DEONTOLOGIE ET RECHERCHE DES JEUNES	33
3 MOYENS MIS EN OEUVRE ET RESULTATS	37
3-1 Le dispositif mis en place par le CREDOC	37
3-2 Les difficultés rencontrées	39
3-3 Des résultats variables selon les départements	41
4 EN DEPIT DES CONTRAINTES, DES RESULTATS PLUTOT VALIDES	46
4-1 Représentativité de l'échantillon	46
4-2 Une population enquêtée proche de celle du fichier	47
4-3 Une population interrogée peu éloignée de la population non-enquêtée	49
4-4 Des entretiens plus riches que les dossiers des services	52
4-5 Population enquêtée et méthodes de recherche des individus	55
Conclusion	59
PREMIER INTER-TEXTE	61
CHAPITRE DEUX JEUNES ADULTES EN VOIE D'ETABLISSEMENT	67
1 LES INDICATEURS DE SITUATION D'ETABLISSEMENT	71
1-1 Le logement	71
1-2 L'emploi	75
1-3 Les ressources	79
1-4 Une vie familiale	81
1-5 Les activités en dehors du travail	84
2 LES COMPETENCES ET LES ATOUTS POUR L'INSERTION	86
2-1 Formation et compétences acquises	86
2-2 Sociabilité	89
2-3 Anticipation	91
2-4 L'état de santé	94
3 PROBLEMES A RESOUDRE, SITUATION GENERALE ET PRISE EN CHARGE SOCIALE	96
3-1 Des problèmes à résoudre	96
3-2 Les prises en charge sociales actuelles	97
3-3 Situation générale des jeunes adultes	99
Conclusion	110

DEUXIEME INTER-TEXTE		113
CHAPITRE TROIS	LES DISPOSITIFS DE PASSAGE	119
	1 LES MESURES PROPOSEES AUX JEUNES EN DIFFICULTE	121
	1-1 Diversité et multiplicité des mesures	122
	1-2 Multiplicité et association des mesures	123
	1-3 L'âge d'entrée dans les mesures	127
	1-4 Les prises en charge dans la durée	129
	1-5 Mesures et dispositifs de prise en charge	131
	1-6 L'intervention du juge	132
	2 MESURES ET DISPOSITIFS : LE POINT DE VUE DES JEUNES	135
	2-1 L'application des mesures aux jeunes	135
	2-2 La perception des mesures par les jeunes	137
	Conclusion	150
TROISIEME INTER-TEXTE		153
CHAPITRE QUATRE	DE LA MESURE DES EFFETS AUX EFFETS DES MESURES	159
	1 LA LOGIQUE D'ETABLISSEMENT ET LA LOGIQUE DE REPRODUCTION	163
	1-1 Le faible impact du genre	163
	1-2 la reproduction sociale, une affaire globale	164
	1-3 L'âge de l'établissement	166
	2 LA LOGIQUE DU MILIEU DE VIE : LES DEPARTEMENTS	168
	3 LES EFFETS DE L'INTERVENTION SOCIALE	172
	3-1 La trajectoire dominante dans les services	172
	3-2 Le service de prise en charge	174
	3-3 Les effets de la durée de prise en charge	175
	3-4 La rencontre avec le juge	177
	3-5 La nature des mesures	178
	4 LES JEUNES DE LA PJJ	182
	4-1 La population des jeunes suivis par la PJJ est plus masculine, mais aussi plus jeune	183
	4-2 La question de l'autonomie	184
	4-3 Des degrés d'insertion professionnelle différenciés	186
	4-4 Leurs ressources	188
	4-5 Une sociabilité différenciée	190
	4-6 Les jeunes principalement suivis par la PJJ se trouvent dans des situations plus défavorables	193
	Conclusion	194
CONCLUSION GENERALE		195
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES		201
ANNEXES		203
	1- Caractéristiques principales selon la dominante	
	2- Courriers et documents divers	
	3- Questionnaire	

LISTE DES TABLEAUX

Premier chapitre

Tableau n°1	TABLEAU DE RECUEIL DES TRAJECTOIRES	32
Tableau n°2	ENTRETIENS OBTENUS APRES LE COURRIER INITIAL	34
Tableau n°3	REFUS ET ENTRETIENS IMPOSSIBLES DANS L'ECHANTILLON	41
Tableau n°4	REFUS ET ENTRETIENS IMPOSSIBLES SELON LEUR NATURE	35
Tableau n°5	RESULTATS DE L'ENQUETE	44
Tableau n°6	REPARTITION PAR SEXE ET PAR DEPARTEMENT DANS L'ECHANTILLON ET DANS L'ENQUETE AU 31 JUILLET 1992	48
Tableau n°7	ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES MESURES FOURNIES PAR LES ENQUETES ET CELLES INSCRITES DANS LES DOSSIERS	51
Tableau n°8	LES MESURES NOTEES LORS DES ENTRETIENS ET PAR LES SERVICES DE L'ASE ET DE LA PJJ	54
Tableau n°9	MODALITES DE REPOSE ET CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES (1)	56
Tableau n°10	MODALITES DE REPOSE ET CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES (2)	50

Chapitre deux

Tableau n°11	MODE D'HABITAT ET SEXE	71
Tableau n°12	COMPARAISON DU MODE D'HABITAT DE LA POPULATION ENQUETEE ET DES 20-24 ANS EN 1990	72
Tableau n°13	COMPARAISON DU MODE D'HABITAT DE NOTRE POPULATION ET D'UNE POPULATION TEMOIN EXTRAITE DES ENQUETES-EMPLOI 87 ET 88	73
Tableau n°14	REPARTITION SELON LES FORMES DE LOGEMENT	74
Tableau n°15	SITUATION PROFESSIONNELLE DES ENQUETES	76
Tableau n°16	COMPARAISON DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ENQUETEE AVEC LES 20-24 ANS EN 1992 DE DIFFERENTS NIVEAUX DE DIPLOME	76
Tableau n°17	MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES	79
Tableau n°18	STRUCTURE DES RESSOURCES	80
Tableau n°19	"ETAT-CIVIL" DES PERSONNES INTERROGEES SELON LE SEXE	81
Tableau n°20	REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	81
Tableau n°21	QUI PEUT VOUS AIDER EN CAS DE PROBLEMES DANS LES DOMAINES SUIVANTS ... ?	83
Tableau n°22	EXISTENCE DE CONTACTS AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS AVEC DIFFERENTS MEMBRES DE LA FAMILLE NE RESIDANT PAS AVEC LA PERSONNE INTERROGEE	84
Tableau n°23	DERNIERE CLASSE FREQUENTEE	86
Tableau n°24	DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU	87
Tableau n°25	DIFFICULTES EN MATIERE D'ILLETTRISME	88
Tableau n°26	COMPARAISON DES PERSONNES AYANT PEU REPONDU AUX QUESTIONS D'ANTICIPATION AU RESTE DE LA POPULATION ENQUETEE	93

Tableau n°27	QUELLE PHRASE DEFINIT LE MIEUX VOTRE ETAT DE SANTE EN GENERAL ?	94
Tableau n°28	LE RECOURS ACTUEL A L'ACTION SOCIALE	97
Tableau n°29	INDICATEUR RELATIONNEL	104
Tableau n°30	INDICATEUR RELATIONNEL ET INDICATEUR GLOBAL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	105
Tableau n°31	SITUATION GLOBALE DES PERSONNES ENQUETEES	106

Chapitre trois

Tableau n°32	LES DIFFERENTES MESURES	122
Tableau n°33	LES TRAJECTOIRES ET LES INSTITUTIONS	132
Tableau n°34	SCORES ATTRIBUES PAR LES JEUNES ADULTES AUX DIFFERENTES MESURES	137
Tableau n°35	CLASSEMENT DES MESURES SELON LE RATIO	146
Tableau n°36	LES APPORTS POSITIFS DU PASSAGE DANS LES DISPOSITIFS	147
Tableau n°37	LES APPRECIATIONS NEGATIVES PORTEES PAR LES JEUNES ADULTES	148

Chapitre quatre

Tableau n°38	CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES ENTRE HOMMES ET FEMMES	164
Tableau n°39	PROFESSIONS DES PARENTS ET DES JEUNES ADULTES ENQUETES	165
Tableau n°40	CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES ENTRE LE GROUPE DES 20-22 ANS ET LE GROUPE DES 23 ANS ET PLUS	167
Tableau n°41	LA MOBILITE INTERDEPARTEMENTALE	169
Tableau n°42	CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES SELON LE TYPE DE TRAJECTOIRE	173
Tableau n°43	INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET SERVICE DE PRISE EN CHARGE	175
Tableau n°44	CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES SELON LE TEMPS DE PRISE EN CHARGE	176
Tableau n°45	CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES SELON QUE LA PERSONNE A RENCONTRE OU NON LE JUGE	177
Tableau n°46	LE MODE D'HABITAT SELON LA PRISE EN CHARGE DOMINANTE	184
Tableau n°47	LA SITUATION FAMILIALE SELON LA PRISE EN CHARGE DOMINANTE	184
Tableau n°48	L'ENTENTE AVEC LES COHABITANTS SELON LA PRISE EN CHARGE	186
Tableau n°49	SITUATION PROFESSIONNELLE DES ENQUETES SELON LA PRISE EN CHARGE	187
Tableau n°50	DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU SELON LA PRISE EN CHARGE	188
Tableau n°51	MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES SELON LA PRISE EN CHARGE	189
Tableau n°52	MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES ATTENDUES UN AN PLUS TARD SELON LA PRISE EN CHARGE	189
Tableau n°53	L'EXISTENCE DE PERSONNES QUI PEUVENT LES SECOURIR OU LEUR DEMANDER DU SECOURS EN CAS DE BESOIN SELON LA PRISE EN CHARGE	190
Tableau n°54	DEGRE DE PRATIQUE DES ACTIVITES EXTERIEURES SELON LA PRISE EN CHARGE	191
Tableau n°55	L'INDICATEUR RELATIONNEL SELON LA PRISE EN CHARGE	192

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1	DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE SELON LA POSITION DE LA PERSONNE DANS L'ENQUETE	51
Graphique n°2	LA SOCIABILITE SELON LES ACTIVITES	90
Graphique n°3	TAUX DE NON-REPOSE AUX QUESTIONS D'ANTICIPATION SUR LES CINQ THEMES ABORDES	92
Graphique n°4	LE RECOURS A L'ACTION SOCIALE	98
Graphique n°5	INDICATEUR GLOBAL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	101
Graphique n°6	NOMBRE DE MESURES PROPOSEES AUX JEUNES	124
Graphique n°7	REPARTITION DES MESURES SELON LE NOMBRE DE MESURES PROPOSEES	124
Graphique n°8	LES DEUX PREMIERS AXES DE L'ANALYSE MULTIVARIEE REALISEE SUR LES MESURES	126
Graphique n°9	DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE	127
Graphique n°10	AGE DE PREMIERE ENTREE DANS LES MESURES	128
Graphique n°11	TEMPS MOYEN PASSE DANS LES MESURES	130
Graphique n°12	LES ELEMENTS DESCRIPTIFS DES TRAJECTOIRES ET LES AXES DE L'ANALYSE SUR LES MESURES	134
Graphique n°13	PROFESSION DU PERE ET DEGRE DE CONTACTS	166
Graphique n°14	CARACTERISTIQUES DE FORMATION, D'ACTIVITE ET DE SITUATION GLOBALE SUR LE PLAN DEFINI PAR L'ANALYSE DES MESURES	179
Graphique n°15	CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES SUR LE PLAN DEFINI PAR L'ANALYSE DES MESURES	180
Graphique n°16	REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE DOMINANT	182
Graphique n°17	COMPARAISON DE L'AGE ET DU SEXE DANS LA POPULATION ENQUETEE SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE	183
Graphique n°18	COMPARAISON DE L'INDICATEUR GLOBAL DE SITUATION DES JEUNES ESSENTIELLEMENT SUIVIS PAR LA PJJ ET DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION	193

**INTRODUCTION
GENERALE**

Malheureuse, oubliée, martyre, abandonnée, en difficulté, ... autant que de qualificatifs, l'enfance souffrante, enfance prolongée ou non jusqu'aux âges de l'adolescence, a suscité, du 19^{ème} à nos jours, une abondante littérature du sentiment. Dans ces discours, la compassion pour la douleur innocente se mêlait -se mêle parfois encore- aux indignations devant la dureté de certains traitements. Des "ventres maudits" (QUERLIN, 1928) au dernier des "cent familles" (LAHAYE, 1987) le syndrome Cosette traverse, pour notre plus grande émotion, une large partie des écrits sur l'enfance et l'adolescence.

Outre son volume, cette littérature faite le plus souvent de témoignages, de récits de vie romancés, voire de pamphlets, est importante d'un double point de vue.

Il est arrivé, d'abord, que des changements de politique naissent de ces écrits. Le mot d'ordre avancé par les philanthropes du milieu du siècle précédent : "sauver la terre par le colon et le colon par la terre" fut une première tentative de redonner à des jeunes qui n'en n'avaient plus, un espace pour vivre. Cela avant que l'on découvre, une cinquantaine d'années plus tard, que les colonies agricoles étaient devenues de véritables bagnes pour enfants. On pourrait accumuler les exemples de ces "j'accuse" qui firent mouvoir les institutions parce qu'ils surent d'abord émouvoir leurs lecteurs. Evaluation avant l'évaluation, en dénonçant des pratiques, il est arrivé que ces textes aient permis un renouvellement des manières de faire.

Cette littérature produit des mythes¹. Parfois hagiographique, lorsqu'elle dessine le portrait d'un Rollet² ou de tel éducateur renommé, elle amplifie le plus souvent, mettant en forme nos interrogations et nos angoisses, les figures du malheur. On se souvient de Cosette et des époux Ténardier mais l'image apaisée d'une Cosette réconciliée avec la vie s'estompe de nos mémoires. L'horrible "DDASS" est mise en avant avec ses assistantes sociales rapteuses d'enfant, mais la douceur des foyers retrouvés n'apparaît guère, tant dans les textes que, de manière récente, dans les images télévisées.

Ces images d'échec et de répétitivité du malheur sont tellement prégnantes qu'elles finissent, parfois, par investir les représentations des professionnels eux-mêmes. Il nous est arrivé, au hasard de colloques ou de formations, de demander

¹ Au sens où Roland BARTHES utilisait le terme dans *Mythologiques*, Paris, Seuil.

² Fondateur des patronages

à des travailleurs sociaux d'estimer la solidité de leurs réparations. D'ordinaire, les réponses traduisaient un pessimisme bien réel.

Au-delà de la réponse à une commande de l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté qui en fonde l'origine et en a rendu possible le déroulement, au-delà de l'articulation nécessaire avec les problématiques théoriques qui en traversent le champ d'investigation, **cette étude trouve sa source profonde dans le désir de ses auteurs d'aller par delà ces images ou peut-être, plus simplement, de redonner sa complexité au réel, en proposant une autre image, autrement construite.**

A l'image de l'enfant ou de l'adolescent souffrant, nous souhaitions substituer l'image de l'adulte, c'est-à-dire, pour reprendre l'étymologie latine, de celui qui a grandi. Notre hypothèse fondamentale est que les deux images ne se superposent pas exactement et que la souffrance et le déracinement de l'enfant ou de l'adolescent ne sont pas prédictifs des déchirements possibles de l'adulte à venir. Au-delà de cette intuition forte, selon laquelle il fallait changer d'image pour mieux rendre compte de la réalité, ce souci d'opter pour un autre point de vue s'enracinait aussi pour nous dans la connaissance des pratiques empiriques, dans l'examen de résultats d'autres études mais également dans un positionnement philosophique.

La pratique empirique était celle de nombreux travailleurs sociaux rencontrés au cours d'investigations diverses dans le domaine social et qui, autant qu'ils étaient capables d'énoncer avec conviction l'idée de la répétitivité des comportements déviants étaient aussi capables de montrer des figures de jeunes ayant réussi des parcours d'insertion sociale ou professionnelle. Derrière l'image de l'échec, dominante certes, on pouvait parfois distinguer un autre visage : celui de l'adulte inséré dans son milieu de vie.

De nombreuses études, le plus souvent monographiques, quelquefois plus larges, réalisées en France, ou dans d'autres pays, insistent sur l'absence de continuité entre les troubles de l'enfance et de l'adolescence et le devenir ultérieur de l'adulte. M.F. CASTAREDE insistait voici, une vingtaine d'années, sur le fait que les "études catamnétiques soulignent les dangers d'une étiologie prédictive abusivement simplifiée soit sur le plan des symptômes cliniques, soit sur le plan des facteurs héréditaires sociaux ou familiaux ...". Plusieurs travaux présentés lors du colloque des 31 mai et 1er juin 1989 à l'UNESCO sur le thème : "L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale" faisaient état de résultats semblables indiquant, sur des effectifs, le plus souvent assez limités, l'existence de conditions d'insertion satisfaisantes, à l'âge adulte de jeunes ayant

connu des prises en charge sociales assez lourdes au cours de leur enfance ou de leur adolescence.

La troisième raison du choix de cette hypothèse résulte d'une interrogation sur la force des déterminismes et, pour reprendre une formulation de l'heure, sur la place du sujet dans la construction de son devenir. Il ne s'agit pas ici de nier la pertinence des travaux portant sur l'existence des déterminismes sociaux mais d'insister sur ce que ces travaux nous disent de la possibilité pour les individus de n'être pas totalement enfermés dans ces parcours pré-établis. De la même manière, il s'agit d'accompagner la révision en cours des idées sur l'irréversibilité de moins en moins probable, des processus de détérioration précoce de la personnalité. Acceptant une révision des formes accentuées du déterminisme social et psychique, il s'agit de donner au sujet la possibilité de répondre à la question sartrienne : "Qu'as-tu fait de ce qu'on a fait de toi ?".

Si le déterminisme se tempère, il devient alors pertinent de **s'interroger sur le devenir de ces enfants et adolescents en difficulté à un moment précoce de leur vie pour essayer de comprendre l'usage qu'ils ont pu faire de ces marges de liberté.** C'est à cette question que tente de répondre cette étude. Tant sur le plan des problématiques que sur celui des méthodes, ce changement de point de vue conduit à opérer des modifications dans les outils utilisés pour conduire les études dans ce champ.

S'intéresser au devenir à l'âge adulte des jeunes en difficulté au moment de leur enfance ou de leur adolescence conduit à réduire l'accent mis ordinairement sur la problématique étiologique largement dominante dans ce secteur de recherche. La problématique étiologique place la quête de la causalité au centre de ses interrogations. Selon les auteurs, la causalité peut être recherchée dans les caractères héréditaires de la personne ou plus sûrement dans la rupture des processus de socialisation primaire. On pense ici, plus particulièrement, aux travaux anglo-saxons sur l'attachement mère-enfant (BOWLBY 1969-1978). Restant dans le cadre d'une perspective étiologique, de nombreux auteurs ont insisté sur le rôle des facteurs socio-culturels. L'instabilité affective des parents, les conflits conjugaux, l'alcoolisme, la prostitution, les conflits entre les parents et les enfants, la déficience intellectuelle des parents, leur instabilité professionnelle, les difficultés économiques constituent les facteurs les plus souvent analysés pour rendre compte des difficultés des jeunes, enfants ou adolescents. Si l'on cherche à qualifier les caractéristiques les plus fréquemment observées, le constat d'un niveau socio-économique faible, d'un grand nombre d'enfants par famille, d'un habitat urbain souvent précaire, et d'un pourcentage élevé d'étrangers, apparaît régulièrement dans les multiples travaux mis en œuvre sur ce sujet. D'une manière générale, les auteurs de ces travaux

s'accordent à reconnaître l'inexistence de causes univoques à ces difficultés de l'enfance et de l'adolescence.

La seconde problématique, moins largement développée toutefois, s'intéresse au fonctionnement institutionnel des dispositifs de prise en charge de l'enfance et de l'adolescence. Cet intérêt peut être empirico-historique lorsqu'il s'agit de décrire les évolutions des différents services mais il a pu être, surtout à partir des années soixante-dix, l'occasion d'une forte critique de l'institutionnalité. Sur la base de cette analyse, certains auteurs, chercheurs ou professionnels, ont proposé de développer les structures traitantes en milieu ouvert conjointement à une individualisation des relations, plus en adéquation avec les besoins spécifiques supposés des individus. Le rapport BIANCO-LAMY sur l'Aide Sociale à l'Enfance s'est fait l'écho distancié de ces préoccupations.

A côté de cette première approche de l'institution, on distingue, à la suite des travaux de Michel FOUCAULT (1975) et de Philippe ROBERT, un courant de pensée que se mit à étudier l'institution comme productrice de contrôle social. Dans cette perspective, l'échec de l'intervention intégrative des organisations de masse (école ...) entraîne la création d'organisations spécialisées dont les insuffisances vont, à leur tour, engendrer d'autres structures qui accueilleront ceux que les précédentes n'auront pas réussi à assimiler. Démontant les processus du jugement social et les pratiques de l'étiquetage institutionnel, les tenants du contrôle social usent de l'étude du fonctionnement des dispositifs de prise en charge de l'enfance ou de l'adolescence en difficulté pour rendre compte du fonctionnement de la société. Il serait sans doute possible de traiter le glissement d'image que nous souhaitons opérer dans une perspective théorique s'apparentant au contrôle social et de chercher à comprendre en quoi le changement de représentations n'est en fait qu'une nouvelle manière qu'a la société de gérer la question de l'enfance. Ce n'est pas le point de vue que nous avons privilégié dans ce rapport.

S'il fallait caractériser notre approche du problème à traiter, nous dirions qu'elle est à la fois évaluative et empirico-fonctionnaliste.

Evaluative parce qu'elle cherche à identifier les effets sur des personnes des interventions qui leur ont été proposées au cours de leur existence. L'effet ne peut être ici rapporté, comme c'est le cas dans de nombreuses études évaluatives, à la différence de situation de sujets à des moments différents, l'effet est ici une situation ou plutôt un état. Cet état est celui de l'insertion de la personne.

Sachant qu'il n'existe pas une conception univoque de l'insertion, nous avons utilisé les quatre approches mises en évidence par notre équipe à l'occasion de la première recherche bibliographique.

- L'insertion comme parcours : les questions développant ce thème ont porté sur une reconstitution des trajectoires d'adolescence, puis sur l'analyse des parcours depuis la sortie du dispositif de prise en charge. Autant que les continuités et les rythmes, les ruptures ont été étudiées. La notion de parcours a été développée selon les domaines suivants : relations familiales - santé - scolarité et formation-emploi.

- L'insertion comme dispositif regroupe l'ensemble des thèmes portant sur les usages des dispositifs sociaux : ASE, PJJ mais également sur les autres interventions sociales (ZEP ... habitat en quartier de DSQ ...). On s'est intéressé particulièrement aux passages d'un dispositif à l'autre et aux superpositions de mesures.

- L'insertion comme éco-système. Il s'agissait ici, comme cela a été fait à propos du R.M.I., de prendre en compte les relations entre les personnes et leur environnement, leur sociabilité à l'égard des réseaux familiaux, institutionnels et professionnels.

- L'insertion comme compétence. Nous avons mis, dans cette étude, l'accent sur les compétences professionnelles acquises et utilisées mais également sur les compétences sociales, en particulier, sur l'anticipation et le dynamisme des personnes.

L'objectif premier de l'étude est, par conséquent, de situer l'état des personnes étudiées sur un continuum désinsertion-insertion. Le second objectif est de décrire les dispositifs dont les jeunes ont bénéficiés pendant leur adolescence. L'évaluation trouve son sens dans le rapprochement de ces deux indications : l'état des situations actuelles et le descriptif des mesures proposées pendant l'adolescence. Les corrélations recherchées entre ces deux ordres de fait ne peuvent que constituer de nouvelles questions à explorer et en aucune manière ne sont à interpréter de prime abord en termes de causalité. Là réside probablement la limite conceptuelle de cette étude qui faute de disposer d'un système théorique susceptible d'expliquer le sens des éventuelles corrélations entre les situations actuelles et les interventions sociales ne peut que rester dans **une approche empirique et de type fonctionnaliste**. Les systèmes théoriques explicatifs des effets de l'action sociale restent à construire (DUTRENIT 1986, LE POULTIER 1990).

Sur le plan des méthodes, la recherche des transformations de la situation de la personne s'est faite selon trois choix méthodologiques : **privilégier l'étude de la population, par interrogation directe en prenant en compte le temps comme opérateur.**

Le passage par les institutions sociales génère la production de dossiers. Ces derniers décrivent, le plus souvent, la situation d'entrée dans la mesure, les différentes mesures proposées aux jeunes durant leur parcours dans les institutions ou services et des indications sur leur situation à la fin de la mesure. L'examen de l'état des dossiers à la fin de la mesure, ou la comparaison des situations d'entrée et de sortie auraient certes pu fournir des éléments utiles pour décrire l'existence ou non d'un processus d'insertion sociale ou professionnelle. Cette démarche aurait présenté cependant deux défauts. Le premier est lié au caractère parcellaire voire lacunaire de l'information contenue dans les dossiers. Outre le fait que les services sont loin de recueillir des informations de même nature, l'élaboration d'une sorte de diagnostic d'insertion du jeune ne figure pas dans les préoccupations premières des travailleurs sociaux. Décrire ce qui a été fait avec le jeune et expliquer les raisons de l'arrêt de l'intervention du service ou de l'institution constituent les critères les plus aboutis qui figurent parfois dans les dossiers. Dans l'état actuel de leur structuration, les dossiers des institutions rendent davantage compte de l'institution qu'ils ne permettent de fournir un état de situation des jeunes adultes à la sortie des dispositifs de prise en charge.

A ces raisons, essentiellement négatives, il faut opposer un choix méthodologique effectué par le CRÉDOC en matière d'évaluation et dont la pertinence a pu être testée lors du programme d'évaluation du Revenu Minimum d'Insertion, choix que l'on peut résumer de la manière suivante : **les effets d'une intervention doivent s'appréhender sur la population qui a été l'objet de cette intervention.** Les investigations pouvaient porter sur trois populations différentes. Il aurait été possible d'interroger un échantillon de la population française et de s'intéresser, plus particulièrement, dans cette population aux personnes ayant, au cours des années antérieures, bénéficié d'une prise en charge au titre de l'ASE ou de la PJJ. Cette méthode présentait l'inconvénient de devoir interroger un échantillon très large pour obtenir une population de taille suffisante. A titre d'exemple, pour obtenir un échantillon exploitable de 500 personnes, il aurait fallu utiliser une population de départ de l'ordre de 12 à 15 000 personnes.

La seconde population interrogeable aurait pu être composée d'un échantillon d'anciens bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse fréquentant au moment de l'enquête les services sociaux. Cette démarche aurait été intéressante à mettre en œuvre dans la perspective du

recours à une problématique de la répétitivité des comportements, que cette répétitivité soit intra ou intergénérationnelle.

Cette problématique n'étant pas la nôtre, nous avons opté pour une investigation auprès d'un échantillon de population dont la caractéristique essentielle était d'avoir bénéficié pendant une durée suffisamment longue d'une prise en charge au titre de l'ASE ou de la PJJ.

Le choix d'une interrogation directe par entretien en face à face, répond à la nécessité de créer une information qui n'existait pas préalablement. Cette interrogation permet, par ailleurs, de recueillir une information portant à la fois sur des critères précis et objectivables et sur des critères liés aux représentations et aux jugements qu'ont pu se former les personnes interrogées sur leurs trajectoires pendant et après leur prise en charge. De plus, l'interrogation n'étant pas effectuée par des travailleurs sociaux, ce qui aurait pour risque de réactiver d'anciennes représentations, l'enquêteur joue alors une fonction de tiers témoin, dont nous avons pu constater, à propos d'autres enquêtes, qu'elle ne déformait pas les propos des intéressés de manière univoque.

Le troisième choix méthodologique de cette étude portait sur la durée entre la sortie du dispositif de prise en charge et le moment de l'interrogation. En matière d'évaluation, ce choix constitue toujours un problème complexe que l'insuffisance de littérature ne permet guère d'éclairer. L'analyse d'une population effectuée de façon très lointaine -au moins dix ans- après son passage dans des dispositifs d'intervention sociale est de nature à apporter un éclairage sur la solidité des effets de cette intervention, mais, a contrario, l'éloignement entre le temps de l'action et celui de la mesure des effets estompe de plus en plus le lien entre ces deux ordres de faits. A l'inverse, un délai très court entre l'évaluation et le déroulement de l'action laissera toujours planer un doute sur la stabilité des résultats acquis. De manière plutôt empirique, nous avons proposé, en accord avec le comité de pilotage de l'étude, de retenir un délai de quatre années entre le moment de la sortie des dispositifs et celui de l'évaluation. En raison du calendrier de l'étude, cet intervalle a été plus proche de cinq années que de quatre.

Le premier chapitre de ce rapport d'étude rappelle les conditions de déroulement de l'enquête. S'agissant d'une des premières enquêtes de ce type réalisées en France, il nous paraissait important d'en retracer les conditions de déroulement tant d'un point de vue méthodologique, que déontologique. Le deuxième chapitre décrit, au moment de l'enquête, la situation des jeunes adultes interrogés. Le troisième chapitre évoque les mesures qui leur ont été proposées

au cours de la prise en charge, un dernier chapitre fait le lien entre la situation actuelle et les mesures.

Pour illustrer un résultat ou conforter un argument, quelques extraits des entretiens émaillent le texte. Cette fragmentation des paroles ne rend qu'imparfaitement compte de la richesse des informations recueillies auprès des jeunes adultes. Pour mieux renouer avec le sens que pouvaient essayer de donner à leur propos les personnes enquêtées, nous avons choisi de faire figurer, dans leur intégralité, certains de ces récits, à la jonction des chapitres. Paroles entre les textes, leur fonction n'est ni illustrative, ni démonstrative. Puissent simplement ces quelques récits de vie servir d'ancre à des constructions toujours trop sujettes aux dérives de la théorisation immédiate.

CHAPITRE PREMIER

**La recherche des "anciens" de l'ASE et de la PJJ :
DÉONTOLOGIE, INVESTIGATIONS, RÉSULTATS**

Elaborée dans son principe à partir du mois de décembre 1990, la mise en oeuvre de cette étude a été décidée par l'instance d'évaluation en juillet 1991. La recherche et la passation des questionnaires auprès des jeunes adultes sortis de l'ASE et de la PJJ se sont déroulées à partir du mois de mars 1992. Une exploitation des 300 premiers questionnaires a été présentée à l'instance d'évaluation en septembre 1992. Ce délai, plutôt long, entre la conception du projet et la réalisation de l'enquête sur le terrain, témoigne d'une réelle complexité des problèmes à résoudre pour faire coïncider le souci déontologique et la possibilité de produire des résultats pertinents et valides. Rappeler ces contraintes, souligner l'importance du parti déontologique retenu dans la conduite de l'étude, indiquer les méthodes d'investigation et répondre à l'interrogation sur la validité des résultats, tel est le quadruple objectif de ce premier chapitre.

1 - RETROUVER LES 'ANCIENS' DE L'ASE ET DE LA PJJ

L'objectif de l'étude était de retrouver et d'interroger une fraction significative d'une population de 500 jeunes adultes âgés de 21 à 24 ans révolus, et sortis des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis quatre années. Ces jeunes devaient avoir été pris en charge pendant une durée supérieure à un an au cours de leur adolescence.

En l'absence de base de données nationale, la sélection des jeunes adultes à enquêter ne pouvait se faire que dans les fichiers constitués par les services départementaux. Le projet ne pouvait donc aboutir qu'avec l'accord et la collaboration des départements enquêtés. Le choix de ces départements constituait une première étape.

1-1. Le choix des départements enquêtés

Afin de construire une classification des départements de France métropolitaine, une analyse en composantes principales a été menée sur l'ensemble des départements, de manière à les différencier les uns des autres, puis à dégager des groupes de départements homogènes du point de vue des six variables retenues :

le taux d'urbanisation, le taux de chômage global, la part de la population de moins de vingt ans, le taux d'AEMO, les dépenses de fonctionnement par habitant, les dépenses d'ASE par personne de moins de vingt ans.

Selon cette analyse, un premier axe de différenciation se dégagait, opposant les départements entre eux. Ainsi, d'un côté, se trouvaient les départements où le taux de chômage était plus faible qu'en moyenne, le poids de la population de moins de vingt ans était plus élevé, et les dépenses de fonctionnement par habitant plutôt faibles. De l'autre côté, on distinguait des départements où les moins de vingt ans avait un poids moindre, mais dans lesquels le taux d'action éducative en milieu ouvert était assez élevé. Un second axe de différenciation est apparu qui opposait les départements plutôt urbains, avec un chômage important, aux départements plutôt ruraux.

Les départements ont été regroupés selon leurs caractéristiques principales en six classes (cf. encadré page suivante). L'objectif étant d'obtenir un terrain d'enquête par classe, le Comité de Pilotage a d'abord sélectionné deux départements par classe, pour ensuite n'en retenir qu'un, après accord des directions départementales, et une rapide étude de faisabilité.

La classe 1 comprend des départements caractérisés par un taux de chômage global moins élevé, des dépenses d'action sociale et de fonctionnement par habitant plus faibles, une population de moins de vingt ans plus nombreuse. Le département du Val-d'Oise figure dans cette classe.

La classe 2 est composée de départements pour lesquels les caractéristiques principales sont des dépenses d'ASE et de fonctionnement plus faibles qu'en moyenne. Le département de l'Indre-et-Loire est bien représentatif de cette classe.

La classe 3 dans laquelle le Pas-de-Calais a été retenu se caractérise par un taux de chômage global plus élevé qu'en moyenne.

Les départements de la classe 4 ont un taux d'urbanisation fort, et des dépenses d'ASE par personne de moins de vingt ans plutôt élevées. La Meurthe-et-Moselle appartient à ce groupe de départements.

La caractéristique des départements de la classe 5 est un fort taux d'A.E.M.O., puis une population jeune moins importante. Cette classe de cinq départements a été assimilée à la classe 6 dont les caractéristiques n'étaient guère éloignées.

Classification des départements selon leurs caractéristiques principales

1ère classe

01 Ain	25 Doubs	45 Loiret
67 Bas-Rhin	68 Haut-Rhin	74 Haute Savoie
77 Seine-et-Marne	78 Yvelines	91 Essonne
95 Val d'Oise		

2ème classe

07 Ardèche	10 Aube	27 Eure
28 Eure-et-Loir	29 Finistère	35 Ile-et-Vilaine
37 Indre-et-Loire	42 Loire	43 Haute-Loire
49 Maine-et-Loire	50 Manche	51 Marne
52 Haute-Marne	53 Mayenne	55 Meuse
56 Morbihan	57 Moselle	60 Oise
63 Puy-de-Dôme	70 Haute-Saône	71 Saône-et-Loire
79 Deux-Sèvres	81 Tarn	85 Vendée
86 Vienne	88 Vosges	

3ème classe

02 Aisne	03 Allier	08 Ardennes
13 Bouches du Rhône	14 Calvados	17 Charente-Maritime
30 Gard	31 Haute-Garonne	34 Hérault
44 Loire-Atlantique	47 Lot-et-Garonne	59 Nord
62 Pas-de-Calais	66 Pyrénées-Orientales	72 Sarthe
76 Seine-Maritime	80 Somme	

4ème classe

06 Alpes-Maritimes	21 Côte-d'Or	26 Drôme
38 Isère	54 Meurthe&Moselle	69 Rhône
75 Paris	84 Vaucluse	90 Territoire de Belfort
92 Hauts-de-Seine	93 Seine-St Denis	94 Val-de-Marne

5ème classe

11 Aude	23 Creuse	33 Gironde
40 Landes	64 Pyrénées-Atlantiques	

6ème classe

04 Alpes-Htes Provence	05 Hautes-Alpes	09 Ariège
12 Aveyron	15 Cantal	16 Charente
18 Cher	19 Corrèze	2A Corse-du-Sud
2B Haute-Corse	22 Côtes-d'Armor	24 Dordogne
32 Gers	36 Indre	39 Jura
41 Loir-et-Cher	46 Lot	48 Lozère
58 Nièvre	61 Orne	65 Hautes-Pyrénées
73 Savoie	82 Tarn-et-Garonne	87 Haute-Vienne
89 Yonne		

Dans les départements de cette dernière classe, les moins de vingt ans ont un poids moindre dans la population, ils sont plutôt moins urbanisés, les dépenses de fonctionnement par habitant sont moins élevées qu'en moyenne. La Dordogne a été sélectionnée dans ce groupe de départements.

1-2. Les outils de l'étude : échantillon, entretien et questionnaire

La constitution de l'échantillon

Dans chacun des cinq départements retenus, les services ont dû construire un fichier des individus sortis de leurs dispositifs respectifs au cours de l'année 1988. Le fichier ainsi constitué à partir des dossiers comprenait le nom et le prénom de la personne, la dernière adresse contenue dans le dossier ou connue du service. Parfois l'âge, la date de sortie, le type de mesure étaient notés, mais l'irrégularité de ces informations ne permet guère une quelconque exploitation. Le fichier le plus important celui du Pas-de-Calais contenait 482 individus (134 de la PJJ et 348 de l'ASE), le fichier le plus petit, celui de la Dordogne, 114 noms (17 de la PJJ et 97 de l'ASE). Au total, 1 189 individus ont été répertoriés.

La recherche, puis l'interrogation de ces personnes présentaient un double risque. Il y avait d'abord le risque de ne retrouver que les personnes les mieux insérées et qui accepteraient volontiers de parler de leur itinéraire, le risque symétrique de ne retrouver que les usagers des services sociaux ou des services éducatifs existait aussi. Afin d'éviter de tels biais, les membres de l'instance d'évaluation ont fixé comme objectif de retrouver 80 % des personnes de l'échantillon initial de 500 personnes avec un seuil de validité de 60 %.

Une liste de 500 personnes a donc été constituée à partir des différents fichiers de l'ASE et de la PJJ. Dans chacun des départements, il a donc été nécessaire de réduire la liste initiale pratiquement de moitié par un premier tirage aléatoire. Le plan d'enquête déterminé conjointement par le Comité de Pilotage et par le CRÉDOC, prévoyait une répartition des entretiens comme suit :

- Pas-de-Calais :	100,	soit un fichier de : 125 noms
- Val-d'Oise :	100,	125 noms
- Meurthe-et-Moselle :	80,	100 noms
- Indre-et-Loire :	80,	100 noms
- Dordogne	40,	50 noms
TOTAL :	400,	500 noms

Par ailleurs, dans l'échantillon de 500 noms, il fallait envisager que des personnes refusent l'entretien, ou que les enquêtés soient confrontés à des situations impossibles (décès, migration à l'étranger, ...). Afin de compenser ces pertes, une seconde liste a été constituée lors du tirage aléatoire. Ainsi, pour le Pas-de-Calais nous avons construit, lors d'un premier tirage aléatoire, un échantillon de 250 noms. Celui-ci a été divisé en deux afin d'obtenir le fichier A (125 noms), dit de référence, et pour lequel l'objectif était de retrouver 80% des jeunes (100), et le fichier B, comme fichier de secours. Ainsi, pour chacune des personnes refusant un entretien ou lorsque celui-ci s'avérait impossible, le CRÉDOC avait la ressource de prendre une personne, au hasard, dans le fichier B. Evidemment, afin de ne pas biaiser l'échantillon, il était exclu de remplacer une personne par une autre du fichier B, en dehors des cas strictement mentionnés précédemment.

La difficulté principale rencontrée en début d'enquête a été constituée par les délais divers de remise de ces listes par les départements. Cette situation a nécessité une réactualisation de chacun des fichiers par tirage aléatoire en fonction des listes définitives obtenues à la mi-juin. Soit, pour le Pas-de-Calais, un fichier A de 145 noms et pour l'Indre-et-Loire, 111. Ces fichiers ont été plus importants que prévus pour compenser d'autres départements comme la Meurthe-et-Moselle (84 noms), le Val d'Oise (104). Les services de la Dordogne ont fourni une liste qui a permis de constituer un fichier A de 56 noms, conformément au projet.

Entretien et questionnaire, une combinaison délicate

Cette étude devait fournir des éléments d'information sur la situation actuelle des jeunes passés par les dispositifs de l'ASE et de la PJJ, sur leur degré d'insertion sociale. De plus, nous souhaitions disposer d'une reconstitution des trajectoires de ces personnes dans les dispositifs, et d'un commentaire sur les services de l'ASE et de la PJJ. L'idée était de savoir quels souvenirs ces jeunes conservaient de leur passage dans le ou les dispositifs et, à leur avis, quelle avait été la nature de l'apport de ceux-ci dans leur existence.

Fréquent dans ce type d'étude, le problème était d'obtenir un ensemble d'informations sur la situation des personnes, mais aussi de recueillir leurs opinions dans le cadre d'un entretien qui puisse être traité quantitativement et, pour partie, qualitativement. Si les méthodes d'interview doivent s'adapter aux diverses situations rencontrées, il n'est guère aisé d'utiliser au cours d'un même entretien, des techniques dites de "communication-information", pour lesquelles

un questionnaire structuré suffit, et des techniques d'exploration pour obtenir des éléments biographiques qui nécessitent une moindre directivité.

Le CRÉDOC a construit un entretien en deux parties. Un guide d'entretien structuré par un tableau et trois questions précises a constitué la première partie. Une seconde partie a pris la forme d'un questionnaire fermé, dans lequel nous avons fait figurer quelques questions ouvertes.

La technique d'exploration peut être conçue de plusieurs façons. L'enquêteur peut la diriger lui-même activement, c'est-à-dire poser de nombreuses questions sur un sujet restreint, de façon intensive, ou couvrir un domaine plus large, de façon superficielle. Il peut aussi inciter l'enquêté à faire lui-même l'effort de recherche et seulement lui faciliter cette tâche. Cette dernière méthode s'apparente à celle des interviews non directives. Dans la première partie de l'entretien, l'enquêteur a utilisé ces techniques et a ainsi reconstitué la trajectoire dans les dispositifs à travers un échange avec la personne interviewée, avec des relances pour obtenir les précisions nécessaires. Le repérage des trajectoires s'est effectué à l'aide d'un tableau (cf. page 32). Pour chaque mesure, nous souhaitions avoir son type, la date d'entrée dans celle-ci, et la durée. Il était demandé aux enquêteurs de noter les événements évoqués par les personnes, soit marquant le début de la mesure, ou ceux que l'enquêté estimait suffisamment importants pour être rapportés. Dans un second temps, pour chaque mesure indiquée, l'enquêteur demandait ce que cette mesure avait apporté. Enfin, après une interrogation sur les bons et les mauvais souvenirs, l'enquêteur devait continuer l'entretien en utilisant le questionnaire. L'ensemble de cette première partie devait être enregistrée, après accord de l'interviewé, afin de compléter ultérieurement les informations notées de manière synthétique.

La seconde partie de l'entretien organisée à partir d'un questionnaire a été construite autour de six thèmes permettant d'appréhender le degré d'insertion sociale des enquêtés : **le logement, la vie familiale et relationnelle, la formation et l'activité professionnelle, les ressources, la santé, les loisirs**. Par ailleurs, des thèmes transversaux ont été introduits dans chacun de ces domaines par une question répétée : **les compétences des individus** ("*Dans le logement que vous habitez, qui fait les travaux ?*", par exemple), **la capacité d'anticipation** ("*Comment voyez-vous votre situation en matière de logement dans un an ?*"), et enfin, **les principaux changements dans l'histoire récente -trois années- des individus**, avec une description des événements, leur cause, leur conséquence.

Quoique d'un maniement assez lourd pour l'enquêteur, la passation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes pour l'enquêté et nous n'avons pas eu de cas de rupture d'entretien. La richesse du matériel obtenu va largement au-

delà de l'exploitation qui en a été faite jusqu'alors, dans les délais compatibles avec le fonctionnement de l'instance d'évaluation.

**CONSTRUCTION DES TRAJECTOIRES
DANS LES DISPOSITIFS A.S.E. ET P.J.J.**

Code département enquêté.....1__1

Code de l'enquête.....1__1

Code enquêteur.....1__1

LISTE DES MESURES

- A Interventions d'une travailleuse familiale
- B Actions éducatives en milieu ouvert
- C Prestations financières
- D Pouponnières
- E Etablissements sociaux
- F Familles d'accueil
- G Mesures d'information et d'investigation
- H Mesures de médiation-réparation
- I Mise sous protection judiciaire
- J Placements d'urgence
- K Placements en établissements à caractère social
- L Détenion
- M Retour au domicile ou en famille
- N Retour chez un autre membre de la famille
(grands-parents, autres parents)
- O Autre

MESURES	Repères de la période																												
	ASE	PJJ	NSP	Naissance ><	3 ans ><	6 ans ou C. P. ><	11 ans ou 6ème ><	15 ans ou Seconde ><	18 ans ou 1ère ><	21 ans ><																			
A																													
B																													
C																													
D																													
E																													
F																													
G																													
H																													
I																													
J																													
K																													
L																													
M																													
N																													
O																													
Evénements marquants																													
AGE en années DATES				0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

TABLEAU DE RECUEIL DES TRAJECTOIRES

Tableau n°1

2 - DEONTOLOGIE ET RECHERCHE DES JEUNES

Issus, certes, de l'ASE ou de la PJJ, mais ayant bénéficié de ces prises en charge en raison de problèmes familiaux, les individus recherchés ont tous un passé complexe, difficile, parfois douloureux, fréquemment en marge des histoires familiales habituelles. Cette histoire à l'itinéraire "extra-ordinaire", beaucoup de jeunes gens ne l'évoquent pas sans difficulté et, pour certains, il s'agit d'un passé avec lequel ils ont voulu rompre. Raviver des souvenirs pouvait aussi conduire à réouvrir certaines cicatrices. Tant pour les chercheurs et les enquêteurs du CRÉDOC, que pour les professionnels de terrain, le souci déontologique a été très présent tout au long de cette étude.

Au regard de ce problème déontologique, la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés, après de longues hésitations a autorisé le déroulement de cette étude sous certaines conditions. La première, a été que les listes de personnes à interroger soient constituées par les services des Directions Départementales de l'ASE et de la PJJ, de manière à ce que les enquêteurs du CRÉDOC n'aient pas accès au dossier de la personne interviewée. La seconde règle imposée était l'envoi d'un courrier de présentation de l'enquête accompagné d'un coupon-réponse permettant à la personne de répondre positivement ou négativement. Toute autre démarche ne devait pas être engagée avant cette réponse et, en cas de non-réponse, une relance ne devait pas avoir lieu avant une période de quinze jours. Par ailleurs, aucune interrogation ne devait être effectuée sans avoir au préalable obtenu l'accord des personnes interrogées. Un numéro de téléphone vert a été mis à la disposition des enquêtés, pendant toute la durée de l'étude. Les personnes recherchées pouvaient ainsi, anonymement, obtenir toutes précisions sur l'objet de cette enquête et décider d'en accepter le principe ou le refuser.

Les termes de la lettre-type (cf. annexe) ont été négociés entre la CNIL, le Comité de Pilotage et le CRÉDOC. Sur les 500 personnes du fichier A ayant reçu ce courrier, moins de 20% ont renvoyé le coupon-réponse. En Indre-et-Loire, elles ont été un peu plus nombreuses à utiliser ce moyen de réponse, mais ce département est le seul à avoir fait parvenir cette lettre sous en-tête du Conseil Général. Dans 42% des cas, nous n'avons pas eu de retour. Cette absence de retour signifiait que la personne concernée avait reçu le courrier, ou bien si ce n'était elle, sa famille, légale ou adoptive, ou même un autre membre de la famille (frère, sœur, oncle, ...). L'absence de réponse était le plus fréquemment la

conséquence d'un désintérêt ou de négligence. Certaines personnes ont répondu positivement seulement à la troisième ou quatrième relance : "je ne pensais pas que c'était important" ou "je ne croyais pas que c'était urgent".

D'autre part, 40% des courriers envoyés nous ont été retournés avec la mention "N'habite pas l'adresse indiquée". Les chercheurs du département Evaluation des Politiques Sociales du CRÉDOC, habitués aux enquêtes auprès de populations en difficulté, avaient estimé que le nombre de réponses par courrier serait faible, cette estimation s'est avérée exacte.

Il faut donc noter que 80% des personnes contactées n'ont pas répondu ou n'ont pas pu répondre. Ce constat confirme qu'une enquête de ce type ne peut être envisagée sérieusement qu'avec une solide phase de recherche des individus. Penser la construire uniquement à partir des réponses manifestes, écrites, modifie totalement les objectifs. Dans le cadre de cette étude, la recherche des individus, le contact avec ceux-ci pour obtenir leur accord ou leur refus se sont avérés absolument indispensables à la réussite de l'enquête.

Ces règles déontologiques exigées par la CNIL, n'ont pas favorisé un démarrage rapide de l'enquête. La constitution des fichiers a demandé du temps et les allers et retours de courriers également.

Tableau n°2

ENTRETIENS OBTENUS APRES LE COURRIER INITIAL

Département	Total Fichier	Retour courrier initial			
		Accord	Refus	N'habite pas à l'adresse indiquée	Pas de retour
Dordogne	56	6 11%	3	23 41%	24
Indre-et-Loire	111	23 21%	2	31 28%	55
Meurthe-et-Moselle	84	10 12%	4	49 58%	21
Pas-de-Calais	145	21 14%	6	43 30%	75
Val-d'Oise	104	12 12%	3	53 51%	36
TOTAL	500	72 14%	18 (4%)	199 40%	211 (42%)

Source : Enquête CRÉDOC 1992

Chacune des directions départementales de l'ASE et de la PJJ s'est impliquée différemment dans cette étude. Les questions de déontologie ont été un élément

important de positionnement par rapport à la démarche de recherche des individus. Chacun des représentants de ces administrations, chaque travailleur social contacté a exprimé son intérêt pour cette étude dont un des objectifs était de savoir ce qu'étaient devenus les jeunes suivis par leur service ou par eux-mêmes. Malgré le caractère récurrent de cette question dans le secteur social, les professionnels du domaine ont eu des positions diverses quant à la méthode de recherche des individus, et aux limites de celle-ci. Certains, peu nombreux, n'ont guère manifesté leur souci du respect de la vie privée de leur client, d'autres ont résolument choisi de ne transmettre aucun fichier, aucun nom. Dans la majorité des cas, les personnels ont accepté de collaborer à l'étude sous réserve de la stricte observation des précautions proposées par la CNIL et garantissant la non utilisation des informations nominatives à d'autres fins que celles de l'étude.

Les services de la PJJ travaillent avec une population déjà marquée par des passages en institution, et des interpellations judiciaires, il n'est pas étonnant que ces services aient eu davantage de réticences à constituer un fichier, et durant l'enquête à fournir des indications aux enquêteurs. Le chargé de recherche du CRÉDOC, les responsables des sites d'enquête ont parfois dû négocier et démontrer leur bonne connaissance du secteur social, leur compréhension des motifs de réticence, pour obtenir les listes de noms. Seul, un service départemental de la PJJ a refusé de coopérer à cette étude.

Les services de l'ASE ont également participé de façon différenciée à la mise en oeuvre de l'enquête. Un département a sensibilisé et mobilisé son personnel et s'est engagé directement dans sa réalisation en envoyant le courrier initial avec un en-tête Conseil général. Dans ce même département, le fait que la responsable de site ait eu une formation d'assistante sociale, en plus de celle de chargé d'étude, a nettement favorisé les échanges avec les travailleurs sociaux. Sur un autre site, les responsables départementaux ont souhaité que le CRÉDOC fasse le travail de recherche et ne s'adresse à eux que dans un second temps, uniquement pour les jeunes non repérés et pour lesquels nous étions dans une impasse. Ils ont alors impliqué les assistantes sociales des circonscriptions. Ils ont souhaité rester maîtres de l'information et ont joué un rôle d'intermédiaires entre les travailleurs sociaux et le CRÉDOC. Dans ce département, les enquêteurs n'ont eu aucun contact avec les professionnels du social.

Les trois autres départements se sont situés dans une position médiane. La réalisation de l'étude a été suivie, une réunion entre le CRÉDOC et des travailleurs sociaux a été organisée pour présenter l'étude et discuter des questions de méthodes de recherche et des problèmes déontologiques que posait cette enquête.

Ainsi, nous avons eu à gérer ces positionnements divers et, pour chacun des départements à adapter la méthode d'enquête, les moyens de recherche et à négocier des modes de collaboration spécifiques.

3 - MOYENS MIS EN OEUVRE ET RESULTATS

3-1. Le dispositif mis en place par le CRÉDOC

Dans cette étude, la difficulté majeure résidait dans la recherche des personnes non localisées. Sous ce terme, il faut regrouper toutes les personnes pour qui nous avons eu un retour de courrier "n'habite pas à l'adresse indiquée", mais aussi toutes les personnes pour lesquelles il n'y avait pas eu de retour parce que nous avons l'adresse d'un établissement, d'une famille d'accueil, d'un parent ... sans nouvelles du jeune depuis des mois ou des années.

Pour garantir la réussite de cette entreprise délicate, et pour se conformer aux exigences de la CNIL, le CRÉDOC a mis en place un dispositif centré sur la dimension recherche avec des niveaux d'investigation différenciés.

Un chargé de recherche du CRÉDOC a géré le déroulement de l'enquête sur les cinq départements, il a centralisé les informations concernant, par exemple, les interviews à réaliser hors des départements enquêtés. Il a également eu pour tâche d'assurer un lien constant entre les directeurs départementaux de l'ASE et de la PJJ et le CRÉDOC.

Dans chacun des départements, un responsable de site a été mis en place pour assurer, localement, le bon déroulement de l'enquête. Il a été le seul à être en lien avec les services administratifs de l'ASE et de la PJJ. Il a eu pour tâche d'établir les contacts avec les responsables des organismes, services et établissements sociaux ayant accueilli les jeunes recherchés (cf. encadré ci-après). Une autre tâche, et non des moindres, a été d'aider et de participer aux démarches de recherche, et puis de soutenir les enquêteurs. Lorsque des situations délicates se sont présentées (réticence d'une famille d'accueil, d'un travailleur social à donner une adresse) le responsable du site est intervenu et, dans certains cas, il a été amené à réaliser des entretiens qui s'annonçaient difficiles (jeune fille toxicomane venue directement dans les locaux du CRÉDOC, jeune homme en détention...).

Les enquêteurs ont eu à réaliser les entretiens, et auparavant, tâche longue et difficile, à retrouver les traces des individus à partir des premières indications, à obtenir leur accord. Que ce soit par le téléphone, par des courriers, par des

démarches de terrain, il leur a fallu beaucoup d'imagination et de patience. La difficulté de l'enquête nous a conduit à opter pour des équipes aux compétences diversifiées et complémentaires : de formation sociologique en majorité, un tiers des enquêteurs avait également des formations d'éducateurs ou d'assistants sociaux avec des formations supérieures (Diplôme Supérieur de Travail Social).

ENQUETE ET METHODE DE RECHERCHE DES INDIVIDUS

Démarches menées par les enquêteurs

Le téléphone

- appel téléphonique
 - * des enquêtés pour un rendez-vous
 - * des intermédiaires (parents, familles d'accueil pour faire suivre le courrier ou négocier leur accord)

Le courrier

- Relance par envoi ou par dépôt directement dans la boîte aux lettres, avec une proposition de rendez-vous

Les démarches de terrain

- Le porte à porte
 - * auprès de la famille pour obtenir un accord
 - * auprès des voisins pour obtenir un renseignement sur la personne recherchée

Démarches particulières

- auprès d'un cabinet médical, un centre
- auprès d'une personne d'un organisme social (CCAS, CAF)
- sur un ancien lieu de travail
- auprès d'un avocat qui a suivi le jeune

Ces démarches sont restées exceptionnelles.

Rôle des responsables de site

Démarches de recherche

- Recherches minitel
- Relances par courrier
- Redistribution des informations recueillies

Intervention pour une situation délicate auprès de la famille, d'un travailleur social

Etablir des contacts

- avec les responsables d'organismes, d'établissements ou services sociaux
 - * circonscription sociale
 - * directeur des structures locales PJJ ou ASE
 - * directeurs de centre d'hébergement, de FJT
 - * Assistante sociale scolaire
 - * PAIO, Mission Locale et dispositif d'insertion 18-25 ans
 - * Association des Anciens Pupilles
 - * UDAF
 - * ANPE

Assurer le lien

- avec les services départementaux de l'ASE et de la PJJ

Constat

Importance pour le responsable du site de tisser un réseau de relations étendu, et pour cela de se faire aider par les directeurs ou les personnels de l'ASE et de la PJJ.

3-2. Les difficultés rencontrées

La première source de difficultés est apparue lors de la constitution des listes des jeunes sortis des dispositifs ASE et PJJ au cours de l'année 1988 et âgés de 18 ans. Aucun fichier n'étant déjà établi de manière systématique, il a fallu les constituer manuellement. La rapidité de constitution de ces listes étant très liée à la disponibilité en personnel, l'enquête a débuté en mars 1992 dans certains départements, alors que dans d'autres, les listes complètes n'ont été obtenues que fin mai 1992. Le handicap principal, était qu'à la lecture des dossiers, les services de l'ASE et de la PJJ n'ont pu fournir que des adresses et des informations anciennes et incomplètes comme cela avait été envisagé.

La question du temps est essentielle dans ce type d'enquête. Les démarches se sont avérées beaucoup plus longues que prévues. Retrouver une piste, une trace a pris du temps ; les informations recueillies étaient déjà périmées, parfois erronées, voire inutiles. Lorsque les enquêteurs avaient un contact avec la personne, la réalisation de l'entretien n'était pas pour autant assurée, la personne pouvait le refuser. Elle pouvait accepter au téléphone et ne jamais être là au rendez-vous fixé par l'enquêteur. Dans certains cas, ce comportement relevait d'une stratégie d'évitement qui s'est rarement conclue par un entretien. Mais, le plus souvent, il s'agissait d'une négligence ou de l'incapacité à respecter des horaires, à se situer dans le temps (dans les domaines de l'action sociale et de l'insertion professionnelle, travailleurs sociaux et formateurs connaissent bien le problème). Il a fallu beaucoup de patience, un volume de temps, un nombre de kilomètres considérables pour aboutir et réaliser l'entretien dans ces circonstances-là. Dans une moindre mesure, nous avons eu quelques refus de tiers (parents, famille d'accueil, travailleur social ...) de transmettre le courrier. En règle générale, les compléments d'information apportés par le responsable de site ou l'enquêteur lui-même résolvaient le problème.

Il faut noter que trois personnes ont refusé de répondre à la première partie de l'entretien sur les trajectoires dans les dispositifs et uniquement sur cette partie. Un trentaine d'individus a refusé l'enregistrement de l'entretien. Même si ces choix peuvent poser quelques problèmes au cours du traitement des données d'ensemble, ils s'inscrivent dans le respect des directives de la CNIL, mais aussi dans les règles explicites de l'entretien dans ce type d'enquête.

EXEMPLE DE DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DES RECHERCHES

Voici trois exemples de situation qui permettent d'illustrer la complexité de l'activité recherche dans cette enquête.

1) Exemple de l'attitude vigilante et protectrice que nous avons rencontrée chez des parents, des familles d'accueil ou des travailleurs sociaux.

Le courrier initial est envoyé à Mlle I.S. à l'adresse de Mme T. chez qui, selon le fichier de l'ASE du département X, elle habite. Pas de retour de courrier. Deux semaines plus tard, nouvel envoi de courrier et parallèlement recherche au minitel d'un numéro de téléphone. Nous ne trouvons pas de Melle I.S., mais nous trouvons celui de Mme T. Cette dame qui a accueilli le jeune fille chez elle pendant plusieurs années refuse très courtoisement de nous aider dans cette recherche. Une responsable de circonscription envoie un courrier à cette personne pour confirmer la nature de l'étude et l'intérêt de l'entretien. Voici la réponse de Mme T. (par écrit) :

"Madame, S. est partie de chez moi pour le département de D.. En lui écrivant vous constaterez l'échec de la DDASS et peut-être m'en voudra-t-elle qu'à 23 ans, j'autorise un organisme à l'interviewer dans une vie très fragile sur le plan psychologique et très perturbée. Si un jour je la revois. Je vous promets de lui parler de votre enquête. Pour l'instant laissons-la tranquille. J'ai bien sûr une adresse (parmi tant d'autres), mais est-elle encore là-bas ?"

Dans ce cas précis, l'entretien n'a pu être réalisé.

2) Exemple de mobilité géographique

Le courrier initial pour J.R. revient avec la mention "N'habite plus à l'adresse indiquée". L'enquêteur se déplace sur le lieu même, à l'occasion d'un entretien réalisé à proximité. Contact avec les habitants des maisons voisines : rien. Errance dans le village, stationnement dans l'unique bar pour finalement obtenir par l'intermédiaire d'un jeune présent, une adresse de FJT dans le département des H-A. (cette démarche a nécessité pour obtenir ce résultat 3h30 et 110 km). Envoi du courrier. Le jeune répond positivement. Nous l'appelons pour confirmer notre intention de venir sur place dans les semaines suivantes. Pour des raisons financières et de gestion du temps nous attendons trois semaines pour avoir trois entretiens dans le Sud-Est de la France. Nous recontactons alors le FJT. Le directeur nous annonce que J.R. est reparti définitivement dans son département d'origine, et il nous donne une adresse. Aussitôt les enquêteurs du dit département tentent de le contacter, trouvent des parents qui donnent une nouvelle adresse à L. à 500 km de là.

L'entretien a été réalisé.

3) Exemple de rendez-vous manqués

Réponse "N'habite pas à l'adresse indiquée" au courrier initial envoyé à P.R.. Après une recherche au minitel, un contact avec les parents nous permet d'obtenir une adresse. Au cours d'un déplacement pour d'autres entretiens, l'enquêteur effectue un repérage à l'adresse indiquée. Le lieu d'habitation est un squatt dans un bâtiment délabré. La personne n'est pas présente, mais y passe de temps en temps. L'enquêteur laisse un message. P.R. rappelle pour donner son accord et un rendez-vous est pris dans un bar. Personne au rendez-vous fixé (70 kms A/R).

C'est au troisième passage de l'enquêteur que l'entretien a pu être réalisé.

3-3. Des résultats variables selon les départements

les refus et les impossibilités

Au terme de l'enquête, nous constatons des résultats très variables selon les départements. Parmi les personnes tirées de manière aléatoire du fichier A, un certain nombre a refusé. Pour d'autres l'entretien a été impossible du fait de l'éloignement (installation à l'étranger) d'un placement sanitaire en psychiatrie ou d'un décès. Si l'on ajoute à ces 71 personnes, dont nous avons retrouvé la trace et pour lesquelles nous avons des informations fiables, les 367 personnes rencontrées et interviewées, ce sont au total 438 personnes que le CRÉDOC a retrouvées sur le fichier A, soit 87,6% de l'échantillon. Ainsi privés du concours de 71 personnes, et comme il en avait été convenu, nous avons puisé dans le fichier B pour compenser cette perte. Nous avons donc travaillé sur un échantillon total de 571 personnes issues de l'ASE ou de la PJJ.

Tableau n° 3

REFUS ET ENTRETIENS IMPOSSIBLES DANS L'ECHANTILLON

Sites enquêtés	Nombre de personnes retrouvées			Constitution des fichiers			Ratios	
	(a) interrogées	(b) refus impossible	(c) s/total	(d) bloc A	(e) bloc B	(f) s/total	a/f %	c/f %
Indre-et-Loire	107	4	111	111	4	115	93	96,5
Meurthe-et-Moselle	48	19	67	84	19	103	46,6	65
Dordogne	37	14	51	56	14	70	52,9	72,9
Pas-de-Calais	123	15	138	145	15	160	76,9	86,3
Val-d'Oise	52	19	71	104	19	123	42,3	57,7
TOTAL	367	71	438	500	71	571	64,3	76,7

Source : Enquête CREDOC 1992

la nature des refus et des impossibilités

Parmi les 71 personnes dont nous avons retrouvé la trace, mais pour lesquelles nous n'avons pas réalisé d'entretiens, le motif pour plus de la moitié des entretiens est un refus. Dans 12 cas, nous avons eu un barrage de la famille naturelle ou d'accueil ou d'un concubin, dans trois situations ce sont des services sociaux qui ont fait obstacle. Il est à noter que 9 personnes ont refusé un entretien "qui concerne leur passé dont elle ne voulait plus parler". Ces personnes, majoritairement des femmes étaient mariées, établies selon les critères que nous précisons dans le prochain chapitre.

La Belgique et l'Allemagne sont des départements d'implantation ou de séjours pour des jeunes de la Meurthe-et-Moselle et du Pas-de-Calais. 7 jeunes sont partis dans des pays plus lointains. 5 situations ont été jugées suffisamment délicates par des travailleurs sociaux (conflits familiaux en cours, hospitalisation psychiatrique) pour qu'ils nous conseillent de ne pas poursuivre nos demandes d'entretien. Parfois nous n'avons pu réaliser un entretien pour des motifs de fonctionnement interne à la prison (transfert du détenu).

Tableau n° 4

REFUS ET ENTRETIENS IMPOSSIBLES SELON LEUR NATURE

Sites enquêtés	Refus	Raisons de l'impossibilité			TOTAL
		A l'étranger	Hôpital psychiatrique prison, armée	Décès	
Indre-et-Loire	1	2	1	-	4
Meurthe-et-Moselle	13	5	1	-	19
Dordogne	10	1	2	1	14
Pas-de-Calais	9	3	3	-	15
Val-d'Oise	12	3	3	1	19
TOTAL	45	15	9	2	71

Source : Enquête CREDOC 1992

Interpréter les variations

Dans deux départements les enquêteurs du CRÉDOC ont dépassé les 80% de personnes du fichier A, retrouvées et interviewées, dans deux autres, ils n'ont pas atteint les 60% (cf. tableau n°4). Quelles sont les explications au fait que dans le département de l'Indre-et-Loire nous ayons pratiquement retrouvé tous les individus. Pourquoi dans le Val-d'Oise, seulement la moitié des personnes du fichier ont-elles été interviewées ?

L'explication de ces résultats reste difficile dans le cadre de cette étude et de ce document et mériterait une analyse plus approfondie. Cependant, l'intérêt de cette analyse est évident et le CRÉDOC prévoit de l'inclure dans un programme de recherche méthodologique sur le thème "Des enquêtes auprès de publics difficiles". Malgré tout, et pour le moment, nous pouvons dégager un certain nombre de paramètres qui paraissent avoir eu une influence sur les résultats obtenus.

Dans un premier temps, il est absolument nécessaire de prendre en compte la dimension institutionnelle de cette étude. Son objet, une évaluation des dispositifs, à travers une reconstitution des trajectoires des personnes au sein de l'ASE et de la PJJ, et leur degré d'insertion sociale actuel ne pouvait laisser indifférents les professionnels de ces institutions.

Les directions départementales (et les travailleurs sociaux) de l'ASE et de la PJJ n'ont pas été sans s'inquiéter du souci d'évaluation manifesté à travers cette étude, par les Inspections Générales et donc par l'Etat. L'opportunité de cette enquête, sa faisabilité, sa fiabilité ont parfois été remises en cause. Malgré tout, l'ensemble des départements choisis ont collaboré avec le CRÉDOC, même si parfois les négociations ont pu être très âpres.

Dans cette étude, la capacité à établir un contact, la capacité de négociation des personnels du CRÉDOC a été un élément important dans la réussite de l'enquête. Et cela à tous les niveaux : dans un rapport enquêteur-enquêté, dans les démarches des responsables de sites auprès des enquêtés, auprès des travailleurs sociaux du département, dans leurs relations avec les services de l'ASE et de la PJJ. Les cadres du CRÉDOC (chargés de recherche et directeur) ont été constamment en relation avec les directions départementales pour clarifier, expliquer les uns leurs attentes, leurs besoins, les autres leurs difficultés matérielles, leurs réticences déontologiques.

Tableau n° 5
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Site enquêté	Fichier A			Recherche		Entretiens	
	Dispositif	Nombre d'individus	TOTAL	Refus et impossibles* du bloc A	Non retrouvés du bloc A	Réalisés	%
Indre-et-Loire	ASE	92	111	4	0	107	96,4
	PJJ	19					
Meurthe-et-Moselle	ASE	66	84	19	17	48	57,1
	PJJ	18					
Dordogne	ASE	46	56	14	5	37	66,1
	PJJ	10					
Pas-de-Calais	ASE	88	145	15	7	123	84,8
	PJJ	57					
Val-d'Oise	ASE	92	104	19	33	52	50,0
	PJJ	12					
TOTAL	ASE	384	500	71	62	367	73,4
	PJJ	116					

* Les entretiens impossibles ou refusés ont été compensés par un tirage dans les blocs B.

Source CREDOC

Cette étude était une affaire de confiance. Les enquêtés nous ont interrogés sur la manière dont nous les avons retrouvés. Les enquêtés et les personnels du secteur social concernés se sont interrogés sur l'utilisation des résultats par le commanditaire de l'étude. Cette étude était une affaire de confiance et de temps. Le temps nécessaire aux enquêtés et au personnel de ce secteur social pour apprécier les enquêteurs du CRÉDOC, et mesurer, évaluer le degré de confiance qu'ils pouvaient leur accorder. Dans cette enquête, la qualité des contacts humains s'est avérée très importante pour atteindre l'objectif fixé.

Au-delà de ces dimensions institutionnelles et humaines, il est possible de repérer des questions de méthode et des aspects liés davantage à la population recherchée.

Sur le plan de la méthode, il faut noter que le taux de réponses positives au courrier initial a été le plus élevé (20% des entretiens réalisés) dans le département de l'Indre-et-Loire. Or, il faut savoir que ce département a choisi de faire partir ce courrier avec un en-tête ASE/Conseil général. Au vu des entretiens réalisés, de leur contenu, et d'après les enquêteurs, il ne semble pas que les personnes aient eu le sentiment d'être "obligées" de répondre positivement. Pour les enquêteurs, c'est plutôt la proximité du demandeur, (à opposer au courrier à en-tête CRÉDOC, organisme inconnu et parisien) qui a déterminé leur accord.

Un autre aspect méthodologique doit être souligné. Il concerne le dispositif du CRÉDOC. Le responsable de site, dans une telle enquête doit être très disponible et très proche géographiquement du terrain d'enquête (c'était plus le cas dans l'Indre-et-Loire et le Pas-de-Calais), de manière à maintenir une collaboration étroite à la fois avec les responsables institutionnels et les travailleurs sociaux. Il faut souligner que ces derniers ont mieux collaboré lorsque la direction départementale s'est investie dans l'enquête et lorsque le responsable de site (Indre-et-Loire) avait une double expérience de chargé d'étude et d'assistant social.

Enfin, la dernière explication que nous évoquerons concerne la mobilité géographique. Celle-ci s'avère peu élevée en règle générale. Malgré tout, le nombre de retours de courrier avec la mention "N'habite pas à l'adresse indiquée" (Meurthe-et-Moselle 58%, Val-d'Oise 51%, Dordogne 41%) laisserait supposer que les jeunes migrent vers des villes plus attractives des départements périphériques. C'est dans le Val-d'Oise où nous avons retrouvé le plus de jeunes logés actuellement dans des départements proches. L'effet région parisienne est perceptible : on change de commune, on change de département, mais toujours dans la région parisienne.

4 - EN DEPIT DES CONTRAINTES, DES RESULTATS PLUTOT VALIDES

4-1 Représentativité de l'échantillon

Dans l'échantillon de 367 personnes interviewées par le CRÉDOC se trouvent 37 personnes issues des fichiers de la Dordogne (soit 10,1% de la population enquêtée), 107 personnes d'Indre-et-Loire (29,2%), 48 personnes de Meurthe-et-Moselle (13,1 %), 123 personnes du Pas-de-Calais (33,5%) et 52 personnes du Val d'Oise, soit 14,2% de la population enquêtée. La sous-population des jeunes enquêtés du Pas-de-Calais forme donc la sous-population la plus importante de notre échantillon.

Afin de vérifier la représentativité de cet échantillon, nous avons procédé à certaines comparaisons. Le choix des sites d'enquête avait été arrêté sur la base de l'analyse multidimensionnelle effectuée à partir de certains éléments descriptifs des départements français (cf. présentation p.18 et 19), la vérification s'est opérée à partir de la classification retenue (6 sous-groupes avaient été définis).

Nous avons calculé le poids de chaque classe dans cette nomenclature relative à l'ensemble, à partir du poids de chacune selon le nombre d'enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Le nombre d'enfants est un indicateur plus solide que l'autre indicateur à notre disposition constitué par le nombre d'enfants secourus, la définition de la notion de secours étant soumise à fluctuations selon le département observé. Nous n'avions pas, d'autre part, d'indicateurs issus de la PJJ, dans la mesure où il n'existe pas à notre connaissance de statistiques départementales, valides et exhaustives sur les prises en charge assurées par les services de la PJJ.

La répartition ainsi reconstruite présentait quelques différences non négligeables. La classe 3, représentée dans l'échantillon par le département du Pas-de-Calais, était effectivement la plus importante du point de vue du nombre d'enfants placés par l'ASE, cependant de manière moins nette que dans l'échantillon. De même, la classe 2 (où se trouve l'Indre-et-Loire) est sur-représentée dans l'échantillon d'enquête. A l'inverse, la classe 4 (pour le département de la Meurthe-et-Moselle) a selon ce calcul plus de poids, que ce qu'il apparaît dans la population interviewée.

Par conséquent, sur la base de cette répartition, nous avons effectué différents redressements et testé leurs effets pour les indicateurs les plus significatifs (activité de l'individu, niveau de sortie de l'école, recours à l'action sociale, trajectoire dominante dans les mesures et indicateur de situation global). Il s'avère que les chiffres, obtenus sur ces variables, après redressement sont très peu différents des précédents. Les différences, de l'ordre de 0,5 à 1 %, ne remettent pas en cause la validité de l'ensemble de nos résultats. En effet, la sur-représentation du Pas-de-Calais, où se trouvent plus de situations difficiles est compensée par la sur-représentation des jeunes issus de l'Indre-et-Loire, où les situations sont à l'inverse, plutôt meilleures.

4-2. Une population enquêtée proche de celle du fichier

Lors de la constitution de la population à enquêter, sur la base de données empiriques, l'hypothèse formulée par le Comité de Pilotage et le CRÉDOC était que l'ensemble du fichier de la PJJ devait représenter environ 20% de l'échantillon. Après le tirage aléatoire et la constitution des deux fichiers A et B, nous avons constaté que dans le fichier A, 76,8% (384) des personnes se trouvaient sur les listes de l'ASE et 23,2% (116) sur les listes de la PJJ. Au terme de l'enquête, nous avons interviewé 112 personnes de la liste PJJ qui représentent 22,4% des personnes enquêtées.

Par ailleurs, si l'on examine la variable sexe, les écarts entre le pourcentage des hommes de l'échantillon (54,6%) et celui des interviewés (52,9%) est faible. Cette proximité entre les deux groupes selon la variable sexe est vérifiée dans tous les départements. Le plus gros écart se situe dans le département de la Meurthe-et-Moselle avec 5,3 points. Dans ce département les jeunes femmes sont donc légèrement surreprésentées. Cette situation est valable également pour la Dordogne (3,2 points d'écart). Cependant, le terme surreprésentation est un peu excessif eu égard au nombre d'individus considérés. Cette situation s'explique par le fait qu'au sein de la PJJ, les hommes sont bien plus nombreux (71,6% des fichiers PJJ). Or les hommes ne représentent que 66,5% des enquêtés de la PJJ et dans ces deux départements, les jeunes femmes de ce service ont été un peu plus souvent interrogées

D'autres éléments de vérification de la représentativité de l'échantillon des personnes enquêtées par rapport à celles inscrites sur le fichier A peuvent être apportés grâce aux dossiers remplis par les services de l'ASE et de la PJJ.

Au cours d'une réunion du Comité de Pilotage, des représentants des Conseils Généraux s'étaient inquiétés du fait que les informations données par les enquêtés, pourraient être incomplètes, voire erronées. En conséquence, l'étude des trajectoires pourrait être biaisée si nous ne disposions pas des éléments d'information les plus complets possibles. Il apparaissait donc nécessaire de recueillir des compléments d'information sur les trajectoires des individus du fichier A à partir des dossiers détenus par les services.

Tableau n°6
REPARTITION PAR SEXE ET PAR DEPARTEMENT
DANS L'ECHANTILLON ET DANS L'ENQUETE AU 31 JUILLET 1992

Département	Echantillon			Enquête		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Indre-et-Loire	57	54	111	54	53	107
%	51,4	48,6		50,5	49,5	
Meurthe-et-Moselle	50	34	84	26	22	48
%	59,5	40,5		54,2	45,8	
Dordogne	29	27	56	18	19	37
%	51,8	48,2		48,6	51,4	
Pas-de-Calais	79	66	145	68	55	123
%	54,5	45,5		55,3	44,7	
Val-d'Oise	58	46	104	28	24	52
%	55,8	44,2		53,8	46,2	
TOTAL	273	227	500	152	149	367
%	54,6	45,4		52,9	47,1	

Source : Enquête CREDOC 1992

L'objectif était que le CRÉDOC dispose, à la fois, d'une grille (cf. tableau n°1) remplie au cours de l'entretien et d'une grille remplie par les services de l'ASE et de la PJJ pour un individu donné.

Ce travail supplémentaire demandé aux départements n'a pas toujours été facile à mettre en place. Il a fallu effectuer des recherches dans les archives. Un dossier, pour un individu peut avoir une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Il peut ne pas y avoir de dossier centralisé, comme cela s'est avéré être le cas dans le cadre de la PJJ. Les éléments de trajectoire sont éparpillés au gré du passage de la personne dans l'un ou l'autre des services. Les services ont eu, par ailleurs, beaucoup de difficultés à détacher quelqu'un pour faire ce travail qui prenait du temps. Enfin, cela a signifié pour le CRÉDOC une formation, un appui, un suivi, pour obtenir des données comparables à celles recueillies au cours de l'entretien.

Finalement, nous avons recueilli au total 302 trajectoires saisies à partir des dossiers. Le Comité de Pilotage et le CRÉDOC, en proposant de recueillir ces données sur l'ensemble des personnes du fichier A, pensaient pouvoir ainsi vérifier que la population enquêtée ne présentait pas des caractéristiques trop différentes de la population non-enquêtée. L'idée était, notamment, que dans une telle enquête les enquêteurs du CRÉDOC ne retrouvent et n'aient d'entretiens qu'avec une population insérée, laissant de côté les plus marginaux, a priori, les plus difficiles à retrouver et à interroger. C'est pourquoi nous tenions à rassembler quelques éléments permettant de comparer les trajectoires des uns avec les autres. Ainsi, parmi les 302 trajectoires fournies par les services, 199 correspondent à des personnes interviewées et 103 à des personnes qui ont refusé, ou qu'il était impossible de contacter (départ à l'étranger, décès ...) ou enfin des individus que nous ne sommes pas parvenus à retrouver.

4-3. Une population interrogée peu éloignée de la population non-enquêtée

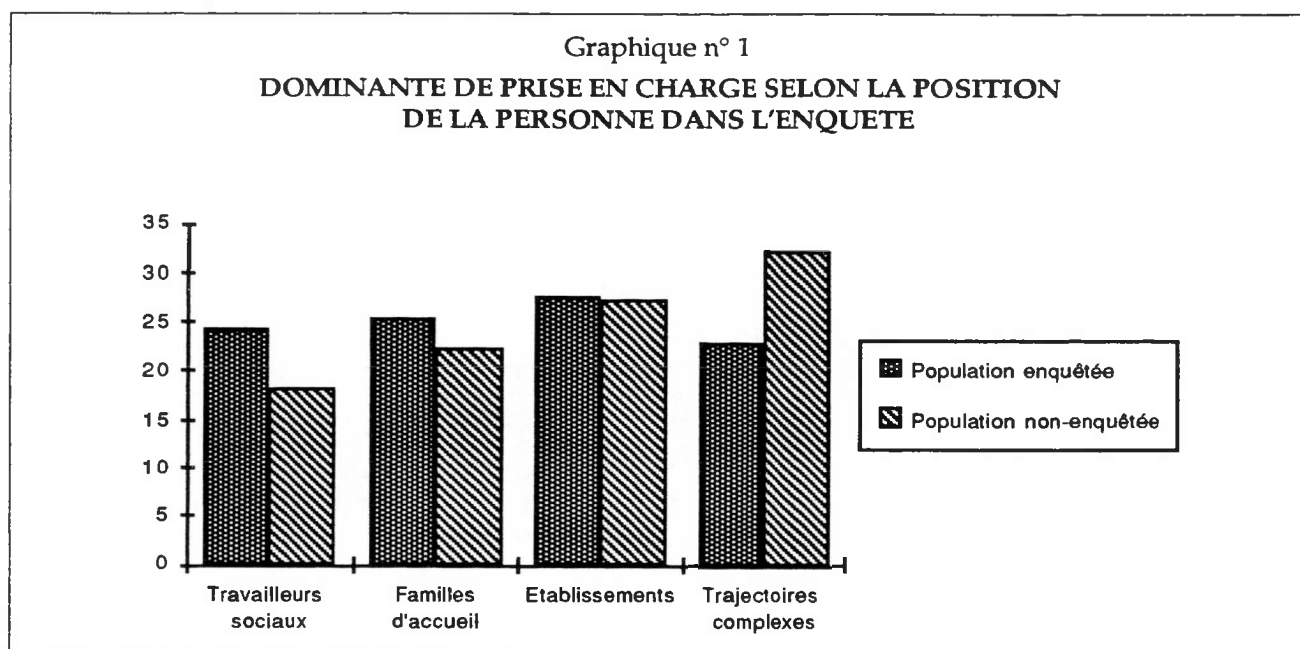
Pour traiter l'information fournie sur les trajectoires institutionnelles, nous avons construit un indicateur de dominante de prise en charge qui résume le parcours du jeune dans les dispositifs. Quatre dominantes de prise en charge ont été retenues : les suivis individualisés par des travailleurs sociaux alors que le jeune reste dans son milieu dit "naturel" (type Assistance Educative en Milieu Ouvert, prise en charge par une assistante sociale de circonscription), le placement en famille d'accueil, les placements en établissements et foyers, et enfin les trajectoires complexes. Sous ce terme, il faut entendre des trajectoires sans dominantes, souvent longues, qui font se succéder des mesures qui répondent à des logiques différentes, avec alternance famille d'accueil, établissements, ou AEMO (ces distinctions seront reprises et développées dans le troisième chapitre).

Il est possible de comparer les dominantes de prise en charge des jeunes enquêtés aux jeunes non-enquêtés et pour lesquels nous avons pu obtenir des services de l'ASE et de la PJJ la grille de trajectoire. Nous pouvons constater que dans les dossiers de la population non-interviewée, les mesures de milieu ouvert, les contacts suivis avec des travailleurs sociaux sont moins présentes que dans la population enquêtée (18,4% vs 24,2%). Il semble raisonnable de penser que ces services de milieu ouvert laissent moins de traces dans les dossiers du passage des jeunes que les placements en établissement ou en famille d'accueil. Cette hypothèse a été confirmée par les services sociaux de l'ASE et de la PJJ à propos du contenu des dossiers. Il apparaît en effet que ces mesures, comme le suivi des jeunes par les travailleurs sociaux des circonscriptions, sont peu notées et sûrement moins notées que d'autres mesures.

Un autre élément de différenciation apparaît nettement : le volume de trajectoires complexes dans l'un ou l'autre groupe (32,1% vs 22,8%). Deux hypothèses sont envisageables. La première pourrait confirmer les craintes de départ, à savoir que les personnes rencontrées et interviewées sont plutôt mieux insérées. Si l'on considère qu'une trajectoire complexe peut constituer un indicateur d'une existence davantage perturbée, peu stable, alors, il est net que la population non-enquêtée correspond à cette population plus marginalisée et plus difficile à contacter. La seconde hypothèse consisterait à souligner les difficultés rencontrées pour obtenir des informations complètes, précises sur les trajectoires. Le remplissage de ces grilles n'a pas toujours été aisé pour les enquêteurs comme pour les services sociaux, cela est particulièrement vrai pour les trajectoires complexes.

Cependant, si l'on considère le service dominant de prise en charge, nous constatons que les jeunes adultes étant passés par l'ASE et la PJJ et s'inscrivant dans des trajectoires complexes, représentent 11,1% des personnes interrogées, et 11,7% des personnes non-enquêtées. Celles qui ont eu une mesure relevant de la PJJ uniquement représentent 20,6% des personnes enquêtées, alors que parmi les non-enquêtées, elles sont 13,6%. Nous avons donc moins de personnes de la PJJ parmi la population non-enquêtée, qui, comme nous le verrons ultérieurement, sont dans des positions plus marginalisées que celles de l'ASE. Les jeunes aux trajectoires complexes de la population non-enquêtée sont donc plus nombreux à être issus des fichiers de l'ASE, et même s'ils sont dans des processus d'insertion moins favorables par rapport à l'ensemble de l'échantillon des jeunes de l'ASE. La suite de l'étude montre qu'ils ne figurent pas parmi les plus marginalisés

En ce qui concerne les placements en familles d'accueil (22,3% vs 25,5%) ou en établissements (27,2% vs 27,5%), les chiffres restent très proches. Le placement est



Source : Enquête CRÉDOC 1992

Tableau n°7
ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES MESURES FOURNIES PAR LES ENQUETES ET CELLES INSCRITES DANS LES DOSSIERS

Type de mesure	Population enquêtée (364)		Population non-enquêtée (103)	
	Nb de personnes l'ayant évoqué	%	Nb de dossiers dans lesquels elles apparaissent	%
Travailleuse familiale	17	4,8	0	0,0
A E M O	132	36,3	31	30,1
Prestations financières	44	12,1	23	22,3
Pouponnière	16	4,4	9	8,7
Etablissement, foyer	224	61,5	78	75,7
Famille d'accueil	146	40,1	50	48,5
Protection judiciaire	46	12,6	8	7,8
Placement d'urgence	19	5,2	2	1,9
Détention	27	7,4	2	1,9
Retour au domicile	90	24,7	4	3,9
Retour autre famille	47	12,9	6	5,8
Psychologue et autres	36	9,9	0	0,0
Assistante sociale	79	21,7	6	5,8

Source : Enquête CRÉDOC 1992

sans doute un événement suffisamment important pour être noté dans les dossiers et inscrit dans la mémoire, pour qu'il soit évoqué lors d'un entretien.

Si l'on examine les données concernant ces deux populations pour chacune des mesures, nous remarquons que la population non enquêtée serait plus fréquemment placée en établissement ou en foyer (75,7% et 61,5% pour la population enquêtée), en famille d'accueil, en pouponnière et percevrait plus fréquemment des prestations financières (22,3% et 12,1%). En revanche apparaissent plus souvent parmi la population enquêtée les mesures en milieu ouvert (AEMO: 36,3% et 30,1%, suivi par une assistante sociale: 21,7% et 5,8%), ou les mesures liées au domaine judiciaire.

Or, même s'il est vrai qu'il a été plus difficile pour les services de la PJJ de remplir les grilles d'analyse de trajectoires, parce qu'il n'y a aucune centralisation des dossiers, on ne peut imputer ces différences à ce seul facteur. Il y a certainement un effet lié à la nature des informations contenues dans les dossiers, comme nous allons tenter de le montrer en comparant les données recueillies, pour une même population, par les entretiens et par les dossiers.

4-4. Des entretiens plus riches que les dossiers des services

Au vu du tableau précédent, nous constatons que certaines mesures sont notées aussi bien dans les entretiens que par les services, même si les fréquences d'apparition manifestent quelques écarts. Nous l'avons vu, les services ont noté fréquemment le passage en établissement ou en famille d'accueil, les prestations financières, le passage par la pouponnière. Nous pourrions retrouver là, une logique institutionnelle, qui donnerait davantage d'importance aux placements comme signe explicite du début de la prise en charge. Les placements peuvent être la conséquence d'une ordonnance d'un juge, et dans ce cas cette décision est en règle générale répertoriée dans le dossier. En revanche, le passage devant un juge peut ne pas être mentionné dans l'entretien. Ainsi, l'analyse des convergences et des divergences des données recueillies doit pouvoir répondre au souci de complémentarité des informations manifesté par les services sociaux des Conseils généraux. La trace écrite de la décision d'une mesure administrative, consignée dans le dossier, devrait compléter le récit des personnes construit à partir d'une mémoire sélective.

Nous avons obtenu des informations, à la fois lors de l'interview et par la grille remplie par les services de l'ASE et de la PJJ à partir du dossier, pour 199

individus, ce qui représente des informations complémentaires sur un peu plus de la moitié des personnes interviewées.

Si l'on regarde comment ont été notées les mesures et que l'on prenne en compte les dominantes de prise en charge, nous constatons que les informations correspondent pour 115 jeunes, soit 58% de l'effectif. Cette correspondance est plus forte à propos des placements en famille d'accueil : pour 84% des jeunes interrogés ayant fourni cette information, elle est également contenue dans la trajectoire notée par le service. Elle fonctionne bien également pour les placements en établissement ou en foyer (60%), un peu moins pour les mesures en milieu ouvert (55%) et très peu dans le cas de trajectoires complexes (37%).

L'entretien apparaît donc indispensable pour reconstituer ces trajectoires, et notamment pour avoir connaissance des trajectoires complexes. En effet, chacune de ces institutions n'est guère informée des mesures prises par l'autre, mais nous constatons également que des prises en charge dans une même institution et gérées par des services différents ne sont pas forcément connues de ces divers services, et a fortiori, centralisées et notées dans le dossier. Pour la PJJ comme il n'y a pas de centralisation au niveau départemental des informations concernant la personne, il faut aller chercher l'information dans les services ou les établissements. Pour cette raison d'ailleurs, les grilles de trajectoires recueillies par les services de la PJJ et les organismes ayant en charge des jeunes de cette institution ne représentent que 23% des grilles obtenues des services.

L'institution de référence constitue un autre angle d'observation possible. Dans ce cas, nous constatons que lors des entretiens les jeunes adultes ont parfois "oublié" d'indiquer qu'ils étaient également suivis à un titre ou un autre par un service de la PJJ. C'est le cas pour près d'un tiers des jeunes ayant donné comme institution de référence, l'ASE uniquement.

Enfin, comme le montre le tableau ci-dessous, certaines mesures apparaissent pratiquement uniquement dans les entretiens. Cette fois encore, la convergence des informations fournies est très forte lorsqu'il s'agit des placements en établissement ou en famille d'accueil. Ces deux types de mesures semblent structurer l'histoire des individus, ils sont des moments repères très puissants et très présents dans la mémoire. Le placement, c'est la rupture. Il y a l'avant et l'après placement et ce moment fort structure le roman de la vie. Vrai pour les jeunes, dans le récit qu'ils font de leur existence au cours de l'entretien, cette force du placement est valable aussi pour l'institution qui en prend note plus souvent, renvoyant les autres à la périphérie du social. Pour les personnes interrogées, elles semblent être accompagnatrices certainement, parfois accessoires, voire incompréhensibles ou inutiles. Mais elles peuvent être aussi bien plus

stigmatisantes -le judiciaire, la détention- au point de les effacer des récits. On remarque ainsi que les mesures de protection judiciaire apparaissent bien plus souvent dans les dossiers des services.

Certaines mesures sont principalement notées par les jeunes. Elles concernent les actions de milieu ouvert de type AEMO, ou contacts avec une assistante sociale, parfois avec un psychologue. Ces souvenirs resurgissent fréquemment autour de l'image d'une personne et alors les avis sont plutôt tranchés. On se souvient de tel ou tel travailleur social, parce qu'il était sympathique, qu'il a apporté une aide ou parce qu'il n'a rien apporté du tout et que le fait de devoir le rencontrer était vécu comme une contrainte pesante.

Tableau n° 8

**LES MESURES NOTEES LORS DES ENTRETIENS ET PAR LES SERVICES DE L'ASE ET DE LA PJJ
pour une même population enquêtée (199 personnes)**

Nature de la mesure	Mesures notées seulement par les jeunes	Mesures notées par les services et par les jeunes	Mesures notées uniquement par les services
Travailleuse familiale	8	0	3
AEMO	34	26	30
Prestations financières	18	11	16
Pouponnière	8	2	6
Etablissement, foyer	22	104	16
Famille d'accueil	14	70	18
Protection judiciaire	3	4	19
Placement d'urgence	6	1	6
Détention	4	0	0
Retour domicile	20	3	10
Retour autre famille	10	2	5
Psychologue et autres	9	0	1
Assistante sociale	18	1	8

Source : Enquête CREDOC 1992

En ce qui concerne les durées de prise en charge, 57% des réponses correspondent d'un support à l'autre. Nous avons découpé les durées de prise en charge en quatre classes. La convergence des informations est forte (68%) sur les prises en charge les plus longues (12 ans et plus) puis sur des durées de 3 à 6 ans (58%). Par ailleurs, il faut noter que les personnes interrogées ont donné des durées de prise

en charge plus longues : les durées inférieures à trois ans représentent 16% des entretiens et 23% dans les services, en revanche, les durées supérieures à six années, sont plus fréquemment évoquées (41% pour une durée de douze ans et plus, 35% dans les grilles des services).

En règle générale, nous pouvons dire que les personnes interviewées ont donné plus d'informations concernant leur trajectoire dans les dispositifs en comparaison des éléments fournis par les services de l'ASE ou de la PJJ. Ceci est valable en ce qui concerne le nombre de mesures et la distinction des différentes mesures par lesquelles elles sont passées. Les deux sources sont complémentaires effectivement, mais l'entretien apparaît comme indispensable pour reconstituer ces trajectoires, et notamment pour avoir connaissance des trajectoires complexes.

4-5. Population enquêtée et méthodes de recherche des individus

Nous avons déjà évoqué la procédure d'enquête déterminée conjointement par la CNIL, le Comité de pilotage et le CRÉDOC. La seule utilisation du courrier n'aurait pas permis de réaliser cette étude, aussi la dimension recherche des individus a été essentielle et déterminante. Les contacts par courrier posent un problème méthodologique. Ils introduisent un biais important car les individus n'ont pas tous le même rapport à cette forme de média, et ne l'utilisent pas tous de la même manière. Cette remarque est valable pour n'importe quel individu, elle est d'autant plus évidente lorsqu'on réalise des études auprès de populations en difficulté.

Pour cette raison, nous avons souhaité observer les réactions des individus au cours de la procédure d'enquête, et plus précisément repérer quelles catégories d'individus ont pu être contactées selon les différents moyens utilisés. Pour cela nous avons créé trois catégories de situations qui s'inscrivaient dans la démarche d'enquête. La première situation correspond à la personne idéale pourrait-on dire, qui répond au courrier envoyé par le CRÉDOC et qui accepte ou qui refuse l'entretien en utilisant le coupon-réponse et le renvoie. Cette catégorie de personnes représente 20% des enquêtés. Le second groupe est composé des personnes qui n'ont pas répondu et pour lesquelles nous n'avons pas de retour de courrier, mais qui au premier contact téléphonique ou à la première rencontre avec l'enquêteur ont accepté ou refusé l'entretien. Ces personnes représentent 22% de notre échantillon d'enquêtés. Enfin, un troisième groupe est constitué de l'ensemble des personnes pour lesquelles des méthodes de recherches multiples

ont été utilisées avant de les atteindre et qu'ils acceptent ou refusent l'entretien. Ce groupe est évidemment le plus nombreux (58% des situations).

Il est délicat de dresser un portrait exact des personnes selon les catégories définies, mais nous pouvons proposer quelques caractéristiques significatives. Les hommes ont peu utilisé le courrier ainsi que les plus jeunes des enquêtés et surtout lorsque l'itinéraire dans les dispositif passe par la PJJ. Parmi les types de prise en charge, nous constatons que les jeunes ayant été pris en charge par le milieu ouvert, n'ont guère répondu au courrier mais, en revanche, ont plutôt réagi

Tableau n°9
MODALITES DE REPONSE ET CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES (1)

CARACTERISTIQUES		Réponse par courrier %	Réponse au premier contact %	Réponse après démarches %	Ensemble %
Genre	Masculin	47	49	56	52
	Féminin	53	51	44	48
Age	20-22 ans	47	56	65	59
	23 ans et plus	53	44	35	41
Service dominant	ASE	79	66	61	66
	PJJ	9	25	24	22
	ASE + PJJ	12	9	15	12
Dominante de prise en charge	Trav. sociaux	14	30	25	25
	Famille d'acc.	44	27	19	26
	Etabl. foyer	20	28	30	27
	Traj. complex.	22	15	26	22
Un bon souvenir	Oui	80	76	76	76
	Aucun	20	24	24	24
Un mauvais souvenir	Oui	69	55	61	61
	Aucun	31	45	39	39
Contact actuel avec des travailleurs sociaux	Oui	46	29	34	34
	Non	54	71	66	66
TOTAL		100	100	100	100

Source : Enquête CREDOC 1992

réagi au premier contact, comme si leur fréquentation des travailleurs sociaux avait développé une capacité à entrer en relation avec autrui. En revanche, les jeunes aux trajectoires complexes (différents types de mesures) sont très peu présents dans ce deuxième groupe. La qualité des souvenirs du passage dans les dispositifs ne semble guère influencer sur le comportement vis-à-vis de l'enquête.

Les jeunes femmes ont répondu un peu plus fréquemment que les hommes aux premières sollicitations. Les jeunes de l'ASE sont peut-être dans de meilleures dispositions pour répondre au courrier (il y a sans doute là un effet de la procédure adoptée dans l'Indre-et-Loire). Mais, le fait d'être ou d'avoir été en famille d'accueil favorise l'utilisation de ce moyen de communication qu'est le courrier, comme le fait d'être toujours en contact, aujourd'hui, avec des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, au regard de quelques variables, nous pouvons avoir une idée du parcours de formation et du degré d'insertion sociale des trois catégories d'individus. Rien de très surprenant à constater que les jeunes sans diplôme, de niveau VI et Vbis, ont peu utilisé la réponse par courrier. Mais il est plus curieux de voir que les jeunes de niveau V ont moins répondu aux sollicitations par contacts directs. Il est plus surprenant de constater que les jeunes, ayant reconnu avoir des difficultés en calcul et à l'écrit aient utilisé le courrier et le contact direct, peut-être est-ce la famille d'accueil qui a favorisé les échanges ?

Les jeunes les plus installés dans la vie ont mieux répondu au courrier. Les individus dans un logement précaire ou transitoire, au chômage et habitant chez les parents ont moins souvent répondu. Cette dernière information peut paraître étonnante, mais nous avons fréquemment été confrontés à l'attitude très protectrice des parents et parfois même hostile à l'enquête, rencontrant même des situations où ceux-ci avaient conservé la lettre sans la transmettre à leur enfant.

Nous pourrions approfondir les quelques éléments avancés. Mais l'objectif de ce premier chapitre était de montrer les problèmes soulevés par les méthodes employées pour contacter les personnes et réaliser un entretien. On voit à travers ces quelques éléments que si nous nous étions contentés d'un accord ou d'un refus des personnes par courrier ou même par un accord ou un refus au premier appel téléphonique, nous aurions interviewé des individus en voie d'établissement, d'un bon niveau scolaire, issus plutôt de l'ASE avec un passage en famille d'accueil, un peu plus souvent de sexe féminin, et âgés de plus de 23 ans.

Tableau n°10
MODALITES DE REPONSE ET CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES (2)

CARACTERISTIQUES		Réponse par courrier %	Réponse au premier contact %	Réponse après démarches %	Ensemble %
Niveau de sortie scolaire	Niveau VI-Vbis	32	52	46	44
	Niveau V	51	32	39	40
	Niveau IV	17	16	15	16
Illettrisme	Lecture, papiers	24	23	35	30
	Calcul	36	28	24	27
	Ecrit	30	26	17	22
	Autre	10	23	24	21
Statut du logement	Stable	62	55	53	55
	Transitoire	34	45	47	45
Mode d'habitat	Seul	22	24	18	20
	Avec parents	27	41	34	34
	Avec conjoint	51	35	48	46
Situation d'activité	Actif occupé	54	40	41	43
	Actif au chômage	32	50	38	40
	Inactif	14	10	21	17
TOTAL		100	100	100	100

Source : Enquête CREDOC 1992

L'enquête avait deux objectifs, fournir des éléments d'information sur la situation actuelle des jeunes passés par les dispositifs de l'ASE et de la PJJ, et reconstituer les parcours des individus dans ces dispositifs. Le premier enjeu était de retrouver entre 60 et 80% des personnes du premier fichier. Nous en avons retrouvées 73,4%, avec au départ, plus de 80 % des individus qui n'ont pas répondu au courrier initial, dont la moitié parce que les adresses indiquées dans le fichier étaient obsolètes.

Le deuxième enjeu était de réaliser cette étude dans des délais très courts. Mais confrontés à la mise en place de l'enquête et à sa réalisation, il s'est vite avéré que le temps serait au coeur de la réussite de l'enquête. Il a fallu que les départements constituent les fichiers, manuellement en se replongeant dans les dossiers de 1988. Il fallait vaincre les résistances déontologiques légitimes des professionnels de l'action sociale, et à tous les niveaux. Cela sous-entend qu'il a été nécessaire de convaincre ces personnes de l'intérêt de l'entreprise. Nous avons pu constater, qu'au fil du temps, notre collaboration les uns avec les autres s'est améliorée.

Le temps nous a été nécessaire pour retrouver les personnes. Les convaincre elles-aussi de l'utilité de leur témoignage, pour vaincre les résistances protectrices des travailleurs sociaux et des parents.

Au terme de l'enquête, le résultat de 367 individus interviewés est plutôt inespéré. Au cours de la préparation de l'étude, le Comité de Pilotage avait estimé que la population de la PJJ devrait représenter 20% de l'échantillon. Dans les fichiers que nous avons recueillis, ils constituaient 23,2% de l'ensemble. Ils représentent 22,4% des jeunes interrogés. Dans l'échantillon constitué, il y avait 45,4% de femmes, nous en avons rencontrées 47,1%. Mais nous nous sommes attachés à recueillir d'autres indicateurs car l'un des risques de cette enquête était de retrouver beaucoup plus de jeunes dans des situations stabilisées.

Si l'on compare la population enquêtée et non-enquêtée de notre échantillon, nous constatons que nous avons moins de jeunes aux trajectoires dites complexes. Mais si nous orientons notre regard, non plus en termes de dominante de prise en charge, mais sur les mesures elles-mêmes, nous constatons que dans la population enquêtée nous avons davantage d'individus mis sous protection judiciaire, passés par la détention, suivis par les services AEMO. Nous avons donc enquêté une population moins installée que ne peut le

laisser supposer la référence aux dominantes de prise en charge et sans doute avec des parcours plus complexes que ceux déclarés. Et en effet, la comparaison des informations recueillies pour 199 personnes à la fois au cours des interviews et à travers les grilles d'analyse remplies par les services de l'ASE et de la PJJ montre que les jeunes adultes concernés ont fréquemment oublié ou omis de signaler l'intervention d'un juge dans leur histoire ou au début de la mesure.

Cet oubli, du juge, traduit le désir d'un certain nombre de ces jeunes lorsqu'ils disent: *"C'est tout, c'est du passé, c'est derrière moi"* (Val-d'Oise, jeune homme, PJJ, 21 ans). Cette rupture avec cette histoire là: *"Y a beaucoup de mauvais souvenirs, mais maintenant c'est du passé..."* (Meurthe-et-Moselle, jeune femme, ASE, 23 ans). Ce désir d'oubli et de changement a rendu difficile et délicate cette enquête, bien plus que les enquêtes que nous avons pu mener auprès de jeunes en difficulté d'insertion.

Sont-ils parvenus après un itinéraire qui ressemble davantage à un labyrinthe qu'à une trajectoire à s'intégrer dans le monde des autres, *"ceux qui ne sont pas de la DASS, ceux qui ne sont pas passés par là"* (Pas-de-Calais, jeune homme, ASE, 22 ans) ? La réponse à cette question est l'objet des chapitres suivants.

Premier inter-texte

Jeune femme
21 ans
Etudiante
Passage en foyer et suivie en AEMO

1- Seule la première partie des entretiens, c'est-à-dire, la trajectoire, l'opinion sur les mesures, les apports de celles-ci et les souvenirs qu'ils en gardent ont été enregistrés. Malgré tout, nous avons souhaité disposer de quelques entretiens dans leur intégralité. Ce récit est un exemple parmi la trentaine recueillie.

2- Pour des raisons déontologiques, de respect de l'anonymat de la personne interrogée nous avons choisi de ne pas indiquer pour ce portrait, le département dans lequel s'est déroulé l'entretien.

3- Pour en faciliter la lecture nous n'avons pas reproduit le discours dans son déroulement, mais nous l'avons traité en fonction des thèmes abordés.

Qui est à l'origine de la mesure

Ce n'est pas moi qui ai demandé à avoir un éducateur. En fait c'est à la suite de ma deuxième fugue, j'ai vu un juge pour enfant et c'est à partir de là que j'ai eu un éducateur. Au départ, je me suis dit, c'est vrai que si ça ne marchait pas avec mes parents, ce n'était pas de ma faute. En fait, quand on m'a dit que j'allais avoir un éducateur, je me suis demandé pourquoi faire? Pour me corriger, moi? J'ai eu ce sentiment au départ. Après quand j'ai rencontré plusieurs fois l'éducateur, quand j'ai pu discuter un peu de mes problèmes, je me suis rendu compte que c'est avec lui que je pouvais parler. Je n'avais jamais parlé directement de mes problèmes avec mes parents, j'avais raconté des choses à une de mes soeurs, et puis c'était tout, je n'ai plus eu envie d'en parler avec ma famille. Mais je crois que c'est une chose qu'on a envie de raconter parce que c'est dur. Pour me vider j'avais envie de le raconter, de le dire au moins une fois à quelqu'un, ce qui s'était passé. L'événement en lui-même reste. Il y a des choses que j'ai oubliées, mais je reste marquée dans mon comportement même, dans mon attitude avec les gens, dans mon travail. Je sais que ça m'influence. J'ai beaucoup de mal à avoir confiance en un garçon, par exemple.

Les difficultés à situer les apports de la mesure

A cette époque-là, il y a un prof qui m'a aidée sans connaître mes problèmes. Il s'est rendu compte qu'il y avait quelque chose qui clochait, des choses qui n'étaient pas réglées. L'éducateur, ça m'a peut-être pas apporté des solutions immédiates mais au moins j'ai pu en parler. Je ne peux pas dire vraiment si c'est le travail des éducateurs qui m'a aidée ou pas, je crois que le travail que l'éducateur a pu faire, je m'en suis certainement moins rendu compte.

Il parlait aussi à mes parents. Donc je ne sais pas parce que, je ne sais toujours pas ce qui s'est dit. Je ne sais pas si ça a influencé mes parents. Ça a dû les aider quand même.

Les motifs de la mesure

Il y a eu des tensions avec ma famille, mais je dirais que c'est pas seulement des problèmes avec mes parents, il y en avait, mais c'était dû à autre chose. En fait je crois que c'était surtout dû à moi, au problème que j'avais vécu, parce que j'avais été victime d'un viol. C'était le frère de ma mère, mon oncle. J'avais appris des choses à l'école forcément, mais je crois que ce qu'on nous raconte à l'école, les parents n'en parlent pas. C'est au point qu'on se demande si ce qu'on raconte à l'école est vrai ou faux. Donc, il y avait des problèmes avec mes parents, c'est certain, mais ce sont les problèmes avec mon oncle qui ont tout déclenché. Moi, j'ai eu beaucoup de mal à en parler à mes parents, en fait j'ai fait des fugues. J'ai fait deux fugues. J'avais un kilomètre à faire du collège à chez moi et c'est vrai que tous les soirs je me disais est-ce que je rentre? Ça faisait déjà un moment que ça me trottait dans la tête. Je n'arrivais pas à en parler avec mes parents parce qu'on avait jamais parlé de ces problèmes-là. J'en avais parlé à une de mes soeurs mais, elle avait deux ou trois ans de plus que moi (j'ai 4 soeurs et 3 frères) et elle était pas plus évoluée que moi sur ce point là. Et la première fois que j'ai fugué, je suis allée directement à la gendarmerie du canton parce que c'était un petit village. Disons qu'au lieu d'aller à l'école, j'ai passé une journée hors de chez moi. Puis de là, en fin de journée, je ne voulais pas retourner chez mes parents. Je crois qu'à la gendarmerie, ils étaient déjà un peu au courant. Mes parents cherchaient après moi, ils ne m'avaient pas vue rentrer. Les gendarmes m'ont ramenée quand même. Je ne voulais pas retourner chez mes parents. J'avais peur de me faire insulter. Mes parents ne savaient absolument rien. Les gendarmes ont discuté avec mon père. C'est vrai que mes parents ont eu de la peine à le croire. Les gendarmes m'ont fait revenir le lendemain matin pour m'interroger... et puis je ne voulais pas, à cause des gens du village.

La première fois que j'ai fait une déposition à la gendarmerie, ça n'a pas été plus loin. La seconde, mon oncle a été jugé. Quand il y a eu le procès au Palais de Justice, on a été convoqué, je n'ai pas été au tribunal. Je n'avais pas beaucoup réfléchi à ça, je préférais éviter d'y aller, ça me paraissait trop difficile d'y aller. Il aurait fallu témoigner avec mon oncle en face et puis je ne savais pas comment ça se serait passé.

Après, les relations avec mes parents, ça s'est franchement empiré. J'avais tout de même tendance à leur faire des reproches. Pour moi, c'était pas logique que je sois pas au courant. Avec mes parents, sur des problèmes de sexualité, c'est vrai qu'on n'en parle pas beaucoup. Peut-être un peu plus avec ma mère. Je sais que je ne pouvais pas me comparer à elle, mais j'avais une copine dont les parents, enfin son père était instituteur. Je la prenais un peu comme modèle et je prenais ses parents comme modèle d'éducateurs.

Le début de la mesure

Je ne me souviens pas exactement, mais c'était en fin de 3e au collège. J'ai commencé à avoir des problèmes et c'est seulement en seconde, à 15 ans, que j'ai eu un éducateur de l'AEMO.

L'apport des éducateurs

En fait, j'avais déjà un peu réfléchi à ça, mais vous dire exactement si ça a pu servir à quelque chose... On ne sait pas vraiment, je ne sais pas. Il y a aussi des personnes extérieures qui m'ont aidée, des personnes que j'ai rencontrées, des profs par exemple ou des personnes de ma famille. C'est difficile à dire qui a le plus aidé. Je pense que ça a dû probablement avoir une influence sur mon comportement que d'avoir été en contact avec des éducateurs. Ça m'a probablement influencée, mais dire si c'est vraiment ça qui m'a aidée, je ne sais pas.

Au départ je restais dans ma famille et puis après, généralement, l'éducateur, je le rencontrais quand j'étais au lycée, parce que je préférais le voir seule, pas avec mes parents. Je pouvais parler comme je voulais.

L'expérience volontaire des foyers

L'éducateur m'a proposé d'aller voir un psychologue et puis d'aller dans un foyer. On a vu deux foyers et puis après j'ai choisi. A cette époque-là, je me sentais mieux à l'internat que chez moi. Ça m'a fait du bien même si ça ne fait pas disparaître les problèmes. La première fois j'y suis restée 6 mois. J'ai changé de lycée, j'ai changé de système de vie. Je me suis retrouvée libre. Mais j'étais née à la campagne, j'ai toujours vécu à la campagne. Avec mes parents, je n'étais jamais allée dans un supermarché. Je détestais la ville parce que j'étais pas préparée du tout. En ville, je pense que je n'avais pas beaucoup de chance que ça s'arrange. J'avais un trimestre à rattraper. M'adapter à la ville, à un nouveau lycée... même si j'ai trouvé des amitiés.

Quand j'étais au foyer j'ai rencontré des jeunes qui étaient là depuis plusieurs années et qui avaient vraiment l'intention d'y rester encore plusieurs années parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement. Alors, j'ai réalisé que j'aurais pas pu vivre plusieurs années dans un foyer.

En fait, j'ai rencontré des gens qui avaient encore plus de problèmes que moi. Donc, je crois que d'être en contact avec ces gens-là, ça m'a donné des mauvaises habitudes. Par exemple, j'ai rencontré des filles qui se fichaient pas mal des cours.

C'est vrai, j'étais libre, mais libre de quoi? Libre, et en fait, j'avais rien.

La rencontre avec un psychologue

Quand j'ai vu le psychologue je lui ai expliqué mon problème. L'explication qu'il m'en a donnée m'a vraiment choquée sur le coup: en fait de ma part, il y avait un désir... Moi ça m'a choqué. J'ai peut-être pas eu vraiment bien le temps de lui expliquer ce qui c'était passé, c'était la première fois que je le voyais. Pour moi, il n'y avait aucun désir ni quoi que ce soit. Après, par la suite je me suis dit que c'était certain, à cette époque-là, je commençais à grandir. Je ne m'intéressais pas du tout aux garçons. J'étais un garçon manqué. Je commençais à peine à avoir des seins. Bon, pour moi, je n'avais aucun charme. Je ne me sentais vraiment pas concerné. Avec mon oncle, nous on était des gosses, on le

taquinait tout le temps, on s'amusaient avec. C'était un jeu... J'aurais pas pensé que ce soit moi, j'étais vraiment pas consciente de...comment.

Et puis je dirais qu'à la limite, je crois que ça a eu même une portée importante parce que même arrivée en terminale, quand j'ai fait de la philo, tous les trucs de Freud par exemple, j'ai fait l'impasse là-dessus. Aujourd'hui je regrette, ça m'intéressait, mais je crois qu'inconsciemment, je refusais. Je crois un peu, à cause... maintenant je m'en rends compte.

Ce psychologue je l'ai revu plusieurs fois. Après, il m'a parlé de lui payer les consultations. C'était pas prévu pour beaucoup de temps. Mais il m'a dit que si je continuais à venir, il faudrait que je paie, mais moi, je ne pouvais pas. Mes parents, ils n'étaient pas au courant et moi, je n'avais pas les moyens.

Je suis repassée devant le juge pour enfant pour prolonger ou arrêter. En fait l'éducateur m'a mise en contact avec un autre psychologue. Mais là, il fallait que mon père me conduise pour aller le voir. Et mon père, n'était pas d'accord parce qu'il disait: "Qu'est-ce qu'ils lui font? Un lavage de cerveau ou quoi?" Je crois qu'il avait rien compris. Parce que pour lui, ce qu'il fallait, c'était oublier.

Réactions suite à la démarche de la jeune fille

Mes parents prenaient la situation encore plus mal que moi. Mon père il disait que mon oncle, il avait été jugé, que c'était tout, qu'il était en prison, que c'était passé, terminé.

Après l'année du bac, mon oncle s'est suicidé. Il n'était plus en prison. Il avait eu un an et demi. J'étais pas responsable, mais en même temps je me doutais que c'était quand même un peu à cause de moi, toutes ces histoires-là que c'est arrivé. Moi, je m'étais mouillé, en fait, à quoi ça servait ? Moi, il y a longtemps que je lui ai pardonné. Je ne voyais plus mon père, ni mon oncle. J'aurais bien aimé lui dire que c'était pardonné, mais en même temps je me disais: "si je lui dis ça, peut-être qu'il va recommencer". Je ne sais pas, peut-être que je n'avais pas encore tout à fait pardonné. C'est pour ça que j'ai hésité à le faire. J'ai un regret de ne pas l'avoir fait. Pour moi, je me sens responsable: si je lui avais dit, est-ce qu'il aurait fait ce qu'il a fait?

La belle-famille

J'ai rencontré mon mari avant ma première terminale, j'avais 17 ans. Ses parents étaient vraiment très gentils avec moi. Je me rends compte maintenant que j'ai eu l'impression d'avoir avec eux ce que je n'avais pas eu avec mes parents, quoi. Je pouvais facilement parler avec eux. Alors, ses parents m'ont proposé de venir vivre chez eux. Au début, je ne savais pas trop parce que je trouvais qu'il ne fallait pas trop abuser des bonnes choses quand même. En fin de compte, comme on s'entendait vraiment bien, je suis allée vivre chez eux. Quand même j'étais toujours en internat, je rentrais chez eux le week-end.

Le mari

Moi, quand j'ai rencontré R., je voulais qu'il sache tout ça. Je ne voulais pas lui cacher tout ce que j'avais vécu. C'est vrai que j'en parlais tout le temps et pour lui, je crois, que ça a été vraiment assommant parce que, moi, j'en ai beaucoup trop parlé. C'est maintenant que je dis ça, mais à l'époque j'avais besoin d'en parler. Certainement du fait que j'avais complètement arrêté d'aller voir que ce soit des psychologues ou qui que ce soit. R. m'a reproché que je parlais beaucoup trop de mon oncle. Un soir il est sorti, et il a rencontré une ex-petite amie, et puis quand il est rentré, bon, il m'en a parlé. Moi, j'ai eu beaucoup de mal à l'accepter, je me suis dit tout de suite, c'est fichu quoi. C'est vrai qu'il la connaissait mieux que moi. On vivait chez ses parents... alors il m'a demandé si je voulais pas retourner chez mes parents... donc je suis retournée chez mes parents. On s'est revu quelque fois après, mais je crois que dans un sens, je n'y croyais pas suffisamment. J'y croyais plus mais je continuais de lui écrire, j'ai toujours continué de lui écrire. Et puis la fille, elle voyait les lettres. Elle lui a dit: "c'est pas possible si tu lui réponds", et elle est partie. On voulait pas se revoir chez nos parents, on

s'est débrouillé pour qu'ils ne le sachent pas, ils auraient tout de suite pensé que c'était reparti, que c'était définitif. On n'a pas voulu. R., il pensait que ça remarquerait plus entre nous. Et moi j'y croyais toujours.

Quand il m'a quitté, je ne suis sortie avec personne. Sauf un soir. En fait, je crois que c'était pour m'assurer que je n'avais vraiment plus envie de sortir avec personne.

On est en instance de divorce, mais je pense que ça n'ira pas jusqu'au bout. C'est moi la première qui ait commencé à parler de divorce. En fait, pour lui, l'histoire avec sa copine, c'était une blague. Moi je le sentais autrement. Quand il y a une dispute et qu'on arrive pas à trouver une solution, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Je suis incapable de me contenter de vivre continuellement en dispute avec les gens. Moi je ne supporte pas, certainement parce que j'ai un système nerveux qui a été fragilisé.

La scolarité

Je crois que question études, j'avais pas vraiment besoin de quelqu'un. En fait à partir du moment où j'ai eu ce problème, je me suis dit que le seul moyen de m'en sortir, c'était de faire mes études. Quand je suis arrivé en terminale, il y avait eu le décès de mon oncle, celui de mon grand-père. La mort du grand-père c'était le deuxième choc. J'avais quitté R. mais on s'est retrouvé au début de ma deuxième terminale. C'est là que, de toute façon on a décidé de se marier. Et puis au j'ai eu mon bac. Actuellement je redouble ma première année de Langue Etrangères Appliquées à B.

Le logement

Au début qu'on s'est marié, on a vécu pendant un an avec mes beaux-parents. Et puis bon, et bien pour moi ça se passait pas trop mal et en fait c'est surtout ma famille qui a fait pas mal d'histoires. Mais aussi les frères et soeurs de mon mari qui ont dit pas mal de choses, qui ont dit du mal de nous. Mes beaux-parents, ils m'ont dit c'est pas vous qui allez déménager, c'est nous. Parce qu'on voulait quand même vivre dans des maisons différentes, on ne voulait pas rester ensemble. En fait, les gens qui habitaient la maison juste derrière sont partis et mes beaux-parents sont allés juste à côté. Mais mes parents, ils ont jamais bien vu cette situation, parce que ma mère elle avait toujours vécu avec sa belle-mère à côté. Et même mon père disait que c'était pas possible de vivre comme ça.

Cette année, ma vie est différente de l'année dernière encore. L'année dernière, mes études n'ont pas trop bien réussi et même les autres projets que j'ai pu faire. J'habitais chez une copine qui redoublait sa première année de DEUG. Et comme j'avais pas beaucoup de moyens et tout, j'ai été toute l'année dans son appartement. Comme on se connaissait vraiment bien, elle m'a dit que c'était pas la peine que je paye quoi que ce soit. Pour la semaine, on faisait les courses ensemble et on payait moitié, moitié. Je ne vivais pas totalement à ses crochets, mais j'avais le sentiment de lui devoir quelque chose...

Santé

Au début que j'étais au lycée, j'ai fumé. Après, ça a été les somnifères parce que j'arrivais pas à dormir. Ça a duré trois ans avec des périodes où j'en prenais plus ou moins. Je me sentais dépendante et je voyais bien que mes problèmes n'étaient pas résolus pour autant. Et puis le jour, en plein cours, je piquait du nez. J'ai eu beaucoup de mal à me débarrasser de tout ça, ça a été vachement difficile. J'ai fait ça toute seule. Maintenant j'ai arrêté et je me maîtrise de moi-même. J'en ai toujours, mais j'en prends pas. En fait je ne me suis jamais refait une santé, mais c'est un piège dans lequel je ne veux pas retomber. Ça ne résoud peut-être pas les problèmes, mais au moins ça résoud peut-être un petit peu ce qu'il y a dans la tête.

Je prenais la pilule et je crois que ça me tapait énormément sur les nerfs. Je ne la prends plus depuis le mois d'août. Depuis que je ne la prends plus, je suis beaucoup, beaucoup plus calme. Je ne dis pas que ça ne m'arrive pas d'être énervée, mais dans l'ensemble je suis plus calme.

CHAPITRE DEUX
JEUNES ADULTES EN VOIE D'ETABLISSEMENT

Les jeunes adultes rencontrés par le CRÉDOC sont âgés, en 1992, de 20 à 25 ans. Cette période de la vie s'inscrit dans un mouvement séculaire, qui dans nos sociétés, tend à s'allonger au point que, dans les années quatre-vingts, certains démographes se sont intéressés à l'éventuelle naissance d'un nouveau cycle de la vie. Mais finalement comme le suggère H. LE BRAS (1983), cet âge "*forme une classe d'âge habituelle dans les sociétés traditionnelles, celle des jeunes adultes que l'on fait attendre avant d'accéder à la société des adultes établis*". Démographes et sociologues se sont évidemment beaucoup intéressés à l'évolution des comportements en matière de nuptialité, fécondité (ROUSSEL L., BOURGUIGNON O., 1978), des divers attributs statutaires comme l'entrée dans une profession ou un logement (J-C. CHAMBOREDON, 1985) qui sont autant d'indicateurs d'installation dans la vie adulte, d'établissement.

Au fil des entretiens que nous réalisons, à la lecture des itinéraires de vie complexes, et au vu de l'empressement de beaucoup de ces jeunes interviewés à "s'installer" dans une vie de couple, à construire une famille, nous nous sommes dit qu'il y avait là une attitude peut-être particulière à cette population qui correspondrait à l'enjeu fondamental de ne pas reproduire la vie familiale qu'ils avaient vécue. La notion d'établissement est apparue comme la plus appropriée pour désigner cette volonté de stabilisation.

Pour caractériser la situation d'établissement des jeunes adultes nous disposons de plusieurs indicateurs : le logement, l'emploi, les ressources, la vie familiale, les activités extra-professionnelles ou de loisir. Photographiés au moment de l'enquête, ces indicateurs sont susceptibles de fluctuation à court terme : ainsi la position d'un individu donné sur un indicateur doit être complétée par l'examen de la stabilité de cette position. L'indicateur de stabilité vient compléter l'indicateur de position.

L'analyse de l'insertion d'une personne ne peut se décrire uniquement sous l'angle de sa situation, précaire ou non, elle doit, dans une approche pluri-factorielle, tenir compte des possibilités de développement, des atouts de la personne et, plus généralement, de ce que l'on pourrait qualifier de compétences sociales. La formation, la sociabilité, l'anticipation participent de ces ressources non monétaires, à la disposition des personnes dans leur cheminement

d'insertion. L'état de santé constitue également une ressource individuelle qui peut, elle aussi, traduire et conditionner un niveau d'insertion.

Enfin, un indicateur synthétique a permis de positionner, de manière transversale, la situation d'insertion des personnes enquêtées.

1 - LES INDICATEURS DE SITUATION D'ÉTABLISSEMENT

Rejoignant en cela une large partie des travaux du CRÉDOC sur l'insertion, nous avons retenu cinq domaines de la vie sociale dans lesquels se marquent les situations d'établissement : le logement, l'emploi, les ressources, la vie familiale et les activités en dehors du travail.

1-1 Le logement

Plus encore que l'accès au travail, il est probable que la décohabitation, de manière symbolique et réelle, est un indice du passage à l'indépendance pour le jeune adulte.

Parmi les 367 personnes interrogées, une distinction a été opérée selon le mode d'habitat. En d'autres termes, il s'agit de savoir si la personne habite seule ou avec d'autres personnes, et dans ce cas qui sont ces personnes¹.

Tableau n°11
MODE D'HABITAT ET SEXE

Mode d'habitat	Homme	Femme	TOTAL
Seul	14,5	19,9	17,0
Avec les parents	39,9	19,3	30,2
Avec un conjoint ou un compagnon	31,1	50,3	40,1
Autres situations	14,5	10,5	12,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

¹ On s'est référé ici à la définition du statut dans le ménage utilisée par l'INSEE dans l'Enquête sur l'Emploi. C'est le fait d'être chef de ménage qui est prépondérant. Les individus vivant en couple chez leurs parents sont comptabilisés dans la catégorie "chez les parents"; par contre s'ils forment un ménage indépendant, ils relèvent de la catégorie "avec un conjoint ou un compagnon". Quand il est indiqué "vit seul", cela signifie qu'il ne vit pas au foyer parental et sans compagnon attiré, ni d'autres pairs (amis, cousins, frères et soeurs ...); cependant, il n'est pas exclu qu'il vive avec ses enfants. Dans les autres cas, se retrouvent toutes les autres situations moins classiques.

L'habitat en solitaire est plus de deux fois moins fréquent que la résidence chez les parents. 40 % des individus partagent un logement avec un conjoint ou un concubin. Dans ce qui est nommé ici les "autres situations", les personnes interrogées résident chez un oncle (une tante), avec des amis, quelques-uns sont en foyer. Quelques couples habitent dans la famille de l'un des deux membres. D'autres personnes, frères et sœurs, amis, peuvent résider avec le couple.

Sans que cela puisse être expliqué par des différences d'âge, on note que les jeunes hommes ont tendance à rester plus longtemps dans la famille, alors que les jeunes femmes privilégient soit l'habitat solitaire, soit la vie en couple. Le départ féminin plus précoce a souvent été constaté.

Dans la population que nous avons enquêtée, se trouvent plus de solitaires et plus de jeunes vivant en couple que dans l'ensemble des jeunes ayant de 20 à 24 ans en 1990². Cela compense leur moindre présence au domicile parental, aisément explicable -pour une partie d'entre eux au moins- par les difficultés familiales qui ont précédé leur prise en charge par les services de l'A.S.E. ou de la P.J.J..

Tableau n°12
COMPARAISON DU MODE D'HABITAT DE LA POPULATION ENQUETEE
ET DES 20-24 ANS EN 1990

- En % -

Mode d'habitat	Dans la population enquêtée par le CRÉDOC	Parmi les 20-24 ans selon le sondage au 1/4 du Recensement 1990
Seul	17,0	10,9
Avec les parents	30,2	56,2
Avec un conjoint ou un compagnon	40,1	22,3
Autres situations	12,6	10,6

SOURCE : Enquête CREDOC 1992 et Sondage au 1/4 effectué sur le Recensement de l'INSEE en 1990

² Ces données sont tirées du sondage au 1/4 effectué sur la base du Recensement ayant eu lieu en 1990.

La comparaison entre les données du CRÉDOC et celles tirées du Recensement n'est pas idéale, dans la mesure où dans la population des jeunes enquêtés par le CRÉDOC se trouvent 45 personnes (soit 12,2 % de notre population), ayant déjà atteint l'âge de 25 ans. D'autre part, les définitions du mode d'habitat n'étant pas strictement identiques, il est vraisemblable que notre chiffre soit légèrement sur-évalué en comparaison avec celui fourni par l'INSEE. Toutefois, l'importance des différences est telle, que ces deux arguments ne peuvent remettre en cause la spécificité de la population enquêtée sur ce point.

Comme nous l'indiquons dans la suite de cette étude, les jeunes enquêtés ont un niveau de formation plus faible que l'ensemble des jeunes du même âge. Le niveau de formation est une variable corrélée avec le mode d'habitat, dans la mesure où il reflète sans trop de déformations l'âge de sortie de l'école (BAUER, DUBECHOT, LEGROS, 1990); d'autre part, il n'est pas indépendant du milieu social d'origine (GALLAND, 1991). La forme d'insertion professionnelle est aussi fortement liée au niveau de formation de l'individu. Dans la mesure où nous souhaitons prendre en compte les spécificités de notre population de ce point de vue, nous avons construit un échantillon de taille équivalente, où la répartition selon le niveau de formation est comparable à celle de notre population, à partir des données des enquêtes sur l'emploi réalisées en 1987 et 1988.

Tableau n°13

**COMPARAISON DU MODE D'HABITAT DE NOTRE POPULATION
ET D'UNE POPULATION TEMOIN EXTRAITE DES ENQUETES EMPLOI 1987 et 1988**

- En % -

Mode d'habitat	Dans la population des jeunes enquêtés du CRÉDOC	Dans la population témoin ayant un niveau de formation comparable (Base Enquête-Emploi)
Seul	17,0	10,1
Avec les parents	30,2	39,9
Avec un conjoint ou un compagnon	40,1	37,4
Autres situations	12,6	12,6

SOURCES : Enquête CRÉDOC 1992 et Seconde exploitation des Enquêtes-Emploi de 1987 et 1988 de l'INSEE .

On constate que si les écarts restent de même sens, ils sont cependant nettement plus réduits du fait de la correction opérée par la prise en compte du niveau de formation. La mise en couple précoce est sans doute la résultante d'un abandon des études à un niveau plus faible. Le fort taux de personnes vivant seules,

opposé à une moindre présence chez les parents demeure une spécificité des jeunes que nous avons enquêtés.

La répartition selon les formes de logement est la suivante :

Tableau n°14
REPARTITION SELON LES FORMES DE LOGEMENT

Formes de logement	Effectif	Pourcentage
Propriétaire ou accédant	15	4,1
Locataire (secteur HLM ou secteur privé)	178	48,5
Logé gratuitement	11	3,0
Hébergé dans la famille	121	33,0
Hébergé chez des amis	10	2,7
Hébergé dans un centre d'accueil d'urgence ou un centre d'hébergement de longue durée	10	2,7
Locataire d'un meublé, chambre d'hôtel	7	1,9
FJT, résidence collective	8	2,2
Habite un hébergement mobile ou logé en habitation de fortune	4	1,1
Sans abri	3	0,8
TOTAL	367	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Si l'on caractérise le logement par sa stabilité ou son caractère transitoire, on constate que près de 56 % des jeunes adultes interrogés se trouvent dans une situation de logement stable. Cette stabilité du logement plutôt satisfaisante est confortée par l'impression qu'ont la plupart des enquêtés (84 %) de trouver sans difficulté des personnes pour les héberger en cas de besoin.

En matière de logement, environ une personne interrogée sur deux (55 %) estime que tout va bien et qu'elle s'entend bien avec ses cohabitants. 19 % sont plus modérées dans leur appréciation sur ce thème (ça va, ou, on se supporte), 10% des personnes affirment leur désir de s'en aller : il s'agit surtout de jeunes qui vivent encore chez leurs parents. C'est plus le signe d'un désir -légitime dans cette classe d'âge- de décohabitation que la manifestation de tensions relationnelles fortes.

Les deux-tiers des personnes participent au financement des charges de leur logement. Dans le tiers restant se trouvent des jeunes vivant en famille, et pris en charge par leurs parents ou par d'autres personnes généralement apparentées qui les hébergent, lorsqu'ils ne vivent pas en solitaire ou en couple. Cependant, en cas de résidence au domicile parental, près de 40% des individus versent de l'argent à leurs parents pour leur logement, ce qui est loin d'être négligeable. La charge financière de logement quand l'individu participe à ces dépenses (ce peut être un loyer ou une participation au loyer partagé entre les différents membres du ménage) est inférieure à 1 000 Francs pour un tiers d'entre eux, entre 1 000 et 1 500 Francs pour un autre tiers, le dernier tiers dépensant une somme mensuelle plus élevée. Toutefois, des loyers supérieurs à 2 500 Francs ne sont versés que par 5 % de la population.

On notera que 28 % des personnes réglant un loyer ou une participation mensuelle éprouvent des difficultés à honorer leur engagement.

La moitié des personnes indique que leur situation en matière de logement devrait s'améliorer au cours de l'année prochaine. En revanche, moins de 2% des personnes interrogées envisagent une dégradation de leur situation de logement au cours de l'année suivante.

1-2. L'emploi

Au moment de l'enquête, 42 % des jeunes se trouvent dans une situation d'actif occupé. Parmi ceux-ci, il faut noter que pratiquement un sur deux use d'une formule contractuelle dont la stabilité n'est pas assurée. Le taux de chômage dans cette population est très élevé, puisque près d'un jeune enquêté sur deux, parmi ceux ayant déclaré être actifs, se trouve au chômage. **Leur insertion professionnelle apparaît donc particulièrement difficile.**

Une comparaison a été effectuée sur la base de l'enquête-emploi de 1992 avec la population des jeunes de 20-24 ans, selon leur niveau de diplôme. Quel que soit le niveau de diplôme de la sous-population à laquelle on les compare, il apparaît que les jeunes enquêtés par le CRÉDOC sont plus touchés par le chômage. Ils se déclarent aussi moins souvent inactifs.

Tableau n° 15
SITUATION PROFESSIONNELLE DES ENQUETES

Situation professionnelle	Effectif	Pourcentage
Actif occupé :	154	42,0
- dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée	83	22,6
- dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou de l'intérim	41	11,1
- dans le cadre d'un contrat aidé	18	4,9
- dans une entreprise de travail protégé	10	2,7
- travailleur indépendant	2	0,5
Actif au chômage	147	40,0
Inactif :	66	18,0
- étudiant ou stagiaire non rémunéré	25	6,8
- malade ou inapte au travail	29	7,9
- au foyer	12	3,3

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Tableau n°16
COMPARAISON DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ENQUETEE
AVEC LES 20-24 ANS EN 1992 DE DIFFERENTS NIVEAUX DE DIPLOME

-En %-

Situation professionnelle	POPULATION DES 20-24 ANS EN 1992 SELON L'INSEE :			POPULATION DES JEUNES ENQUÊTÉS PAR LE CRÉDOC
	ayant un Baccalauréat, un diplôme équivalent ou supérieur	ayant un CAP, un BEP ou le BEPC	n'ayant aucun diplôme ou le CEP	
Actif occupé	31,1	57,3	50,3	42,0
Actif au chômage	4,7	13,2	22,6	40,0
Inactif	64,2	29,5	27,0	18,0

SOURCES : Enquête CRÉDOC 1992 et Enquête-Emploi de 1992 de l'INSEE

L'actif occupé est un peu plus souvent de sexe masculin, il bénéficie dans la majorité des cas d'un salaire au moins égal à 5 000 Francs et ne reçoit pas de ressources complémentaires d'origine sociale. Son emploi actuel recouvre une gamme assez large puisqu'elle va d'ouvrier non qualifié à cadre moyen et technicien. Son logement actuel est un logement stable, et le paiement de son loyer ne lui pose généralement pas de problèmes ou de manière très occasionnelle. Il s'entend plutôt bien avec les personnes qui partagent son logement, et réside plus fréquemment en couple. Il n'a plus de contact avec le monde du social et dispose d'un réseau important de personnes qui peuvent lui apporter une aide en cas de problème, personnes qu'il lui arrive également de secourir. Il a des projets de vacances ou d'activités sportives, à la mesure de son plaisir à organiser les premières et à pratiquer régulièrement les secondes. Il s'estime en bonne santé. Il pense peu à des changements dans l'immédiat, espérant seulement une augmentation de ses ressources dans un proche avenir. Les actifs occupés se rencontrent plus fréquemment dans les départements du Val-d'Oise et d'Indre-et-Loire. Dans les trois-quarts des cas, il s'agit de personnes qui ont été suivies par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, et, les individus ayant été essentiellement pris en charge dans le cadre d'une famille d'accueil constituent le tiers de ce sous-groupe de personnes.

"Quand l'emploi va, tout va", cette expression caractériserait plutôt bien cette population, plus dynamique et mieux installée que l'ensemble de la population enquêtée ici.

Les personnes au chômage représentent 40,1 % de la population enquêtée, près des trois-quarts d'entre elles sont inscrites à l'ANPE. Un peu plus jeune que la moyenne, elles affirment à la fin de l'entretien que le travail constitue l'une des deux principales difficultés qu'elles ont à résoudre actuellement, et 70 % d'entre elles espèrent une amélioration de leur situation professionnelle dans l'année suivante. Leurs ressources sont, bien sûr, moins élevées que dans le groupe précédent, elles se situent majoritairement dans les tranches des revenus inférieurs à 5000 Francs par mois. Le logement actuel de ces jeunes adultes peut être considéré comme transitoire et l'entente avec les cohabitants n'est pas jugée comme satisfaisante. Ils ont des difficultés à régler leur loyer ou leur participation mensuelle aux dépenses de logement, lorsqu'ils assument une partie de ces frais. En effet, ils vivent plus fréquemment chez leurs parents qu'en moyenne, c'est sans doute ce qui les rend plus désireux de quitter leur logement actuel. Ils sont restés en contact avec des travailleurs sociaux, qui demeurent des interlocuteurs "privilegiés" dans la mesure où le nombre et la fréquence des contacts avec autrui sont généralement plus faibles dans ce sous-groupe que dans l'ensemble de la population enquêtée. D'une manière générale, leurs activités témoignent d'une sociabilité plutôt faible, avec des loisirs moins tournés vers l'extérieur et plus populaires : tiercé, loto, boules, jeux de cartes.... Ils déclarent plus

fréquemment avoir des problèmes d'illettrisme, pour remplir des papiers administratifs notamment. Leur capacité d'anticipation est plus réduite et ils déclarent souvent ne pas avoir de projets en termes de loisirs. On rencontre dans ce groupe davantage de femmes seules avec enfants (15,1% vs 8,8%). Les jeunes adultes dans cette situation sont plus nombreux dans le département du Pas-de-Calais. Ils ont plus qu'en moyenne été principalement suivis par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse; avec des temps de prise en charge plus courts où ils ont pu rester dans leur famille tout en étant suivi par des éducateurs ou des travailleurs sociaux.

Le troisième groupe, qui comprend 64 personnes, soit 17,5 % de la population enquêtée rassemble des personnes au foyer, des étudiants ou des stagiaires mais également des personnes malades ou inaptes. Il s'agit plus souvent de femmes (60,9 % vs 47,0 %) disposant de ressources faibles, inférieures le plus souvent à 5 000 Francs par mois. Le logement actuel est décrit comme transitoire et l'habitat avec les parents est un peu plus fréquent que dans le reste de la population observée. Le logement est plus souvent évoqué comme un souci, une difficulté à résoudre. Plus que les autres, ces personnes sont issues de familles dont le père occupait un emploi d'ouvrier non qualifié. Les contacts avec le secteur social restent fréquents alors que la sociabilité d'ensemble est plutôt faible, On distingue deux groupes extrêmes dans cette catégorie, un groupe de femmes inactives ayant peu d'activités "extra-quotidiennes" à opposer à un groupe d'étudiants qui ont, au contraire, beaucoup d'activités de loisirs, avec des sorties amicales fréquentes. Il s'agit d'une population qui se rencontre fréquemment dans le département du Pas-de-Calais.

Il est toujours réducteur de résumer l'insertion sociale et professionnelle d'une personne par sa situation eu égard à l'emploi. L'examen de la population concernée par cette enquête, sans nier ce caractère réducteur, montre toutefois une forte corrélation entre plusieurs groupes de variables. A l'exercice d'un emploi est associée la possession d'un logement stable, d'un réseau relationnel plus dense et dont l'efficacité sociale semble plus importante. Les trois sous-populations définies par le critère d'emploi se distinguent sur le plan de la prise en charge dont ils ont pu bénéficier puisque les membres du premier groupe "actif occupé" se rencontrent un peu plus largement que les autres parmi les jeunes ayant fréquenté les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (75,3% vs 65,7%). Les actifs au chômage ont fréquenté, un peu plus que les autres, mais de manière significative, les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (28,8 % vs 18,8 %) et, enfin, le dernier groupe qui rassemble les personnes inactives comprend une sur-représentation des jeunes adolescents à la trajectoire complexe ayant fréquenté, à la fois, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (15,6 % vs 10,7 %).

Ajoutons qu'en réponse à une interrogation sur les souvenirs qu'ils peuvent garder de cette période, on voit également se dessiner trois groupes de réponses. Les actifs ayant un emploi, plus que les autres, affirment avoir gardé un bon souvenir de leur passage dans les dispositifs de l'adolescence, les actifs au chômage, plus que les autres ont gardé un mauvais souvenir, alors que les membres du troisième groupe ne privilégient ni les bons, ni les mauvais souvenirs.

1-3. Des ressources faibles

A la question portant sur le montant des ressources propres mensuelles, les réponses des personnes interrogées sont les suivantes :

Tableau n°17
MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES

Montant des ressources	Effectif	Pourcentage
Moins de 2500 Francs	99	27,0
De 2500 à moins de 5000 Francs	116	31,6
De 5000 à moins de 8000 Francs	78	21,3
8000 Francs et plus	18	4,9
Non réponse	56	15,3

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Le chiffre des non-répondants n'est pas trop élevé dans la mesure où les personnes avaient le choix entre deux modes de réponses, fournir un montant exact de leurs ressources ou indiquer simplement la tranche dans laquelle elles se situaient. Parmi les non-répondants à cette interrogation se trouve une majorité de personnes au chômage et dont les ressources doivent être, par conséquent, très faibles.

Si aux ressources personnelles, on ajoute les revenus de la personne avec laquelle vit l'enquêté, il apparaît que 26 % de la population a des ressources supérieures ou égales à 5 000 Francs.

Ces ressources ont diverses provenances :

Tableau n°18
STRUCTURE DES RESSOURCES

Type de ressources perçues	Pourcentage de personnes enquêtées percevant chaque type de ressources
Revenus d'activité professionnelle (y compris rémunérations de stage)	54,8
Allocation-chômage ou d'assurance-chômage	13,6
Allocations familiales et API, AJE	31,3
Autres allocations sociales	12,8
Autres ressources (issues de travail non-déclaré, bourses d'études, dons de la famille...)	22,1

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Alors que les jeunes adultes au chômage représentent 40 % de la population, les ressources obtenues au titre de l'allocation-chômage ou de l'assurance-chômage ne sont perçues que par environ 14 % des personnes enquêtées. La part d'individus percevant des revenus d'activité professionnelle est plus élevée que la part de personnes occupant un emploi au moment de l'enquête, dans la mesure où les individus enquêtés ont préféré inclure dans un certain nombre de cas les ressources de leur conjoint.

Bénéficiant de revenus peu élevés, les jeunes adultes interrogés n'anticipent pas une progression très rapide et très forte de leurs gains. Alors qu'ils ne sont que 21,3 % à percevoir entre 5 et 8 000 Francs, ils sont 33 % à penser atteindre cette tranche de ressources l'année prochaine; de même 11 % envisagent de percevoir plus de 8 000 Francs par mois alors qu'ils ne sont que 4,9 % à atteindre ce salaire au moment de l'enquête.

1-4 Une vie familiale

Un jeune enquêté sur deux n'a pas de compagne (ou de compagnon) et n'a pas d'enfant. Les familles monoparentales représentent 8,8 % de l'effectif de la population interrogée. Ce chiffre correspond bien à celui retrouvé par le CRÉDOC dans d'autres études sur des populations de même milieu social. En plus de ces familles monoparentales, on distingue des couples mariés ou cohabitants sans enfants (25,8 %) et des couples avec enfants (16,2 %). La mise en couple concerne davantage les jeunes femmes interrogées, alors que les hommes restent plus longtemps au domicile de leur famille, il peut s'agir de la famille d'origine ou de la famille d'accueil.

Tableau n°19

SITUATION FAMILIALE DES PERSONNES INTERROGÉES SELON LE SEXE

Situation familiale	Hommes		Femmes		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Seul(e) sans enfant	124	64,2	55	32,2	179	49,2
Seul(e) avec enfant(s)	6	3,1	26	15,2	32	8,8
En couple sans enfant	32	16,6	27	15,8	59	16,2
En couple avec enfant(s)	31	16,1	63	36,8	94	25,8
TOTAL	193	100,0	171	100,0	364	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Tableau n°20

REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE

Nombre d'enfants à charge	Effectif	Pourcentage
Pas d'enfant	239	65,1
Un enfant	87	23,7
Deux enfants	31	8,4
Trois enfants et plus	10	2,8
TOTAL	367	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Un individu enquêté sur trois a un ou plusieurs enfants à charge. Les plus âgés de l'échantillon se retrouvent dans cette situation dans près d'un cas sur deux. Pour les personnes plus jeunes, plusieurs enfants à charge résultent, le plus souvent, d'une première union de leur conjoint ou de leur compagnon. Dans leur grande majorité, ces enfants vivent au domicile des parents sauf dans 8 % des cas, ce qui affaiblit l'hypothèse de la répétition intergénérationnelle des placements et des prises en charge. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il s'agit de familles plutôt jeunes.

Une partie des personnes enquêtées semble donc avoir avancé son calendrier de fécondité. Le comportement de la population interrogée apparaît ici encore comme très spécifique; en effet, les jeunes enquêtés sont deux fois plus nombreux que les jeunes du même âge à avoir des enfants. Cette différence apparaît tout autant, lorsqu'on les compare à l'ensemble de la population de la même classe d'âge, que lorsqu'on effectue une confrontation entre ces données et les caractéristiques d'une population de même âge, ayant une structure en termes de niveau de formation équivalente.

Il est évident que la vie familiale ne peut être analysée uniquement en termes d'état civil, elle est d'abord le lieu d'un ensemble d'échanges et de relations entre différentes générations et entre les membres d'un groupe appartenant à la même génération. De ce double point de vue, les jeunes adultes interrogés ne sont pas totalement dépourvus d'atouts. Ils peuvent d'abord trouver une aide auprès des membres de leur famille d'origine, de leur famille d'accueil ou auprès de leur belle-famille. Nous avons distingué plusieurs types de réponses, pour cerner les formes de recours à la famille, selon que l'individu citait son père ou sa mère seulement, ou "les parents" dans une formulation plus générique.

Les parents sont les premiers pourvoyeurs d'aide, quelle qu'elle soit, à égalité cependant avec la belle-famille. Nous avons fait l'hypothèse d'une importance assez grande de la famille élargie dans le réseau d'assistance et de soutien des adolescents en difficulté. Par famille élargie, nous envisagions alors les ascendants colatéraux, mais il s'avère que la belle-famille est prépondérante. **Le réseau de soutien familial serait constitué de manière non négligeable par les membres de la belle-famille, y compris dans les situations de cohabitation non maritale.** La fratrie est ensuite sollicitée, surtout quand il s'agit d'un dépannage pour un hébergement. Le fait de se tourner vers un parent seulement en cas de problème est plus rare; dans ce cas, c'est d'abord à la mère qu'ils s'adressent, la nourrice est aussi évoquée, le père n'étant cité que dans 3 % des réponses.

Tableau n°21
QUI PEUT VOUS AIDER EN CAS DE PROBLEME DANS LES DOMAINES SUIVANTS ?

- En %-

Personnes qui peuvent vous venir en aide	Pour l'hébergement	Pour de l'argent	Pour une autre aide
Votre père	3,0	2,5	2,2
Votre mère	11,7	9,5	10,1
Une nourrice	9,3	6,3	5,7
Vos parents (ou grands-parents)	18,3	17,2	18,3
Vos frères et soeurs	16,1	12,3	12,3
Votre belle-famille	20,7	18,8	18,5

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Exemple de lecture : 3,0 % des personnes enquêtées ont déclaré qu'en cas de problème, elles pouvaient compter sur leur père pour se faire héberger.

Ce résultat conforte la thèse de la prégnance familiale dans les relations des jeunes adultes lors de cette phase d'établissement. Ils semblent toutefois opérer une sorte de conversion de leur famille d'origine vers la famille de leur conjoint. Cette dernière acquérant un rôle de substitution comme en témoigne une jeune femme au cours des entretiens:

"J'ai rencontré mon mari avant ma première terminale, j'avais 17 ans. Ses parents étaient vraiment très gentils avec moi. Je me rends compte maintenant que j'ai eu l'impression d'avoir avec eux ce que je n'avais pas eu avec mes parents, quoi. Je pouvais facilement parler avec eux. Alors, ses parents m'ont proposé de venir vivre chez eux. Au début, je ne savais pas trop parce que je trouvais qu'il ne fallait pas trop abuser des bonnes choses quand même. En fin de compte, comme on s'entendait vraiment bien, je suis allée vivre chez eux. Quand même j'étais toujours en internat, je rentrais chez eux le week-end."

(Pas-de-Calais, PJJ, jeune femme, 22 ans, étudiante, vit maritalement chez ses beaux-parents)

Un autre indicateur permet de corroborer cette présence familiale non négligeable. Nous avons demandé systématiquement aux jeunes adultes d'évoquer leurs relations avec leurs proches au cours des trois derniers mois. L'importance du maintien des liens familiaux apparaît (cf. le tableau n°21), par delà les fractures qui motivèrent ou accompagnèrent les circonstances de la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Tableau n°22

**EXISTENCE DES CONTACTS AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS
AVEC DIFFERENTS MEMBRES DE LA FAMILLE
NE RESIDANT PAS AVEC LA PERSONNE INTERROGEE**

- En %-

Personnes	Pourcentage de personnes enquêtées ayant eu un contact avec ces personnes au cours des trois derniers mois
Père ou mère	56,4
Autres personnes s'étant occupées de vous	33,2
Frères ou soeurs	74,1
Autres parents (belle-famille, grands-parents, oncles ...)	50,1

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Exemple de lecture : 56,4 % des personnes enquêtées ont déclaré avoir été en contact avec leur père et/ou leur mère au cours des trois derniers mois.

Les contacts avec les frères et soeurs sont privilégiés, même si ces derniers sont moins secourables, en cas de gros problème. Se confirme ici encore, l'importance de la belle-famille dans l'ensemble des liens établis au quotidien.

1-5 Les activités en dehors du travail

Interrogés sur leurs activités extra-professionnelles, les jeunes adultes de l'échantillon ont des comportements peu différents des jeunes du même âge, auxquels nous nous sommes adressés dans le cadre d'autres enquêtes réalisées par le CRÉDOC. Les activités sportives viennent en tête des loisirs et sont le fait de plus d'une personne sur trois (38,4 %), on trouve aussi un certain nombre d'adeptes de la pêche et d'activités de plein-air en rapport avec la nature (8,2 %). Le second poste d'activité regrouperait des activités assez traditionnelles, sans pour autant être directement inscrites dans le quotidien, comme les activités de bricolage, jardinage, couture ou tricot (11,7 %) et les promenades ou sorties en ville ou ailleurs, faites sans nécessairement un objectif précis (12,3 %). En troisième lieu, se distinguent des activités plus intérieures et plus proches du quotidien, les activités domestiques et les activités tournées vers les enfants, évoquées respectivement par 5 % des individus. la lecture (ou l'écriture), la télévision et les jeux qui motivent chacune 6 à 7 % des réponses. Enfin, le cinéma associé aux spectacles et à la visite de musées, la musique avec le dessin ou le théâtre, et les sorties en boîtes ou en discothèques concernent chacune environ 6 à 7 % des personnes enquêtées.

La population interrogée paraît, en moyenne, assez attirée par des activités tournées vers l'extérieur. Les activités demandant peu d'investissement culturel propre sont cependant favorisées. En termes de projet de loisirs : les envies de partir et de vacances arrivent en tête à égalité avec des projets de prise ou de reprise d'activités sportives, ces deux types de projets intéressant chacun environ un quart des personnes enquêtées. Cependant, 40 % des personnes ne se sont pas exprimées sur ce thème (40 %), sans que l'on puisse savoir exactement, si cette non-réponse traduisait un manque de projets.

2 - LES COMPETENCES ET LES ATOUTS POUR L'INSERTION

Ces indicateurs ne forment pas un ensemble homogène mais cernent différentes ressources personnelles à la disposition des personnes. La formation constitue probablement l'atout le plus déterminant, suivi par certaines capacités personnelles à entrer en relation avec autrui et à penser l'avenir. La perception qu'ont les individus de leur état de santé constitue également un de ces atouts.

2-1 Formation et compétences acquises

La dernière classe fréquentée constitue un bon indicateur de scolarisation des personnes interrogées.

Tableau n°23
DERNIERE CLASSE FREQUENTEE

Dernière classe fréquentée	Effectif	Pourcentage
Classes de l'école primaire	14	3,9
6ème, 5ème ou 4ème	73	20,5
3ème et 1ères années de CAP ou BEP	65	18,3
Années finales de CAP ou BEP	148	41,6
2nde, 1ère ou Terminale	30	8,4
Après la terminale	20	5,6
NSP	6	1,7
TOTAL	356*	100,0*

SOURCE : Enquête CREDOC 1992 et Recensement de l'INSEE

* Les jeunes en cours d'études ne sont pas présents dans ce tableau.

La population de cet échantillon est peu qualifiée, comparée à l'ensemble des jeunes du même âge. Nous l'avons précisé dans le début de ce chapitre, car c'est une caractéristique forte de notre population. Les jeunes enquêtés sont près de deux fois plus nombreux aux niveaux VI ou Vbis de formation que l'ensemble des jeunes de 21-24 ans ayant aussi terminé leurs études. L'écart est moindre au niveau V de formation, mais les jeunes enquêtés sont plus de trois fois moins à avoir atteint des niveaux supérieurs, c'est-à-dire les niveaux I, II, III ou IV. Ceci n'est pas étonnant, compte-tenu de l'origine sociale plutôt défavorisée des jeunes enquêtés. On retrouve là un effet classique de reproduction sociale.

Tableau n°24
DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU

DIPLOME OBTENU	Population des jeunes enquêtés par le CRÉDOC (Effectif et %)		Parmi les 20-24 ans selon l'e sondage au 1/4 du Recensement 1990(%)
Aucun diplôme ou C.E.P.	169	47,5	25,8
CAP, BEP ou BEPC	137	38,5	50,0
Diplômes supérieurs (Baccalauréat, BT, BTS, DUT, DEUG)	28	7,9	24,2
Ne sait pas ou non-réponse	22	6,2	-
TOTAL	356*	100,0*	100,0*

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992 et Recensement de 1990 de l'INSEE

* Les jeunes en cours d'études ne sont pas présents dans ce tableau.

Environ 13 % des personnes interrogées ont quitté l'école avant l'âge légal de 16 ans. Par ailleurs, pour près d'une sur deux, cette sortie s'est effectuée avant d'atteindre la majorité. Ils ont arrêté leurs études pour des raisons très diverses. A la différence du public des jeunes non qualifiés qui explique généralement leur sortie du système scolaire par des raisons indépendantes de leur volonté, ils affirment plus fréquemment avoir quitté les bancs de l'école de leur propre fait. Ils voulaient être actifs, indépendants, et surtout, ils expriment une lassitude de l'école. C'est un trait caractéristique du comportement de ces jeunes adolescents en difficulté, la sortie de l'école ne se fait pas essentiellement sur un critère d'échec scolaire mais semble résulter d'un choix de vie. Quitter l'école et se mettre en couple serait une réponse à une situation antérieure difficile. Le bas niveau scolaire ne résulte pas seulement d'un échec à l'école, c'est aussi le fait d'un manque d'école.

Cela explique probablement que les jeunes interrogés n'hésitent pas à reprendre une formation ou à suivre un stage : près d'un individu sur deux parmi ceux ayant fini leurs études l'a déjà fait.

"L'école ça ne m'intéressait pas... Parce que, moi, je voulais quitter l'école pour avoir du travail, quoi, travailler... J'ai arrêté les sujets de cours parce que je n'aimais pas la maçonnerie. Non, non ça ne m'intéressait pas. C'est pour ça que je séchais les cours, quoi". (Pas-de-Calais, homme, 20 ans, premiers contacts avec des éducateurs à l'âge de 15 ans. A fait plusieurs foyers jusqu'à 17 ans. Ensuite suivi jusqu'à 18 ans. A enchaîné stage, TUC et est en stage au moment de l'entretien. Dominante de prise en charge : PJJ).

Ils expliquent ce regain d'intérêt pour la formation en raison de motifs professionnels, de difficultés d'insertion bien sûr, mais aussi parce qu'ils souhaitent monter en grade dans leur profession et/ou obtenir un salaire plus élevé. Plusieurs personnes considèrent, en outre, que cette reprise de formation devrait leur permettre de se sentir mieux et d'avancer dans leur insertion professionnelle.

Cette relative faiblesse de la formation conduit de nombreux jeunes adultes à répondre positivement aux questions portant sur les difficultés en matière d'illettrisme : 48 % affirment avoir des problèmes dans des situations assez diverses.

Tableau n° 25
DIFFICULTES EN MATIERE D'ILLETTRISME

Situation de difficultés	Effectif	Pourcentage
Lecture et papiers administratifs	53	14,4
Calcul des prix	47	12,8
Ecriture-Orthographe	37	10,1
Tout le temps	25	6,8
Situations en société	5	13,6
Fatigue	4	10,9

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

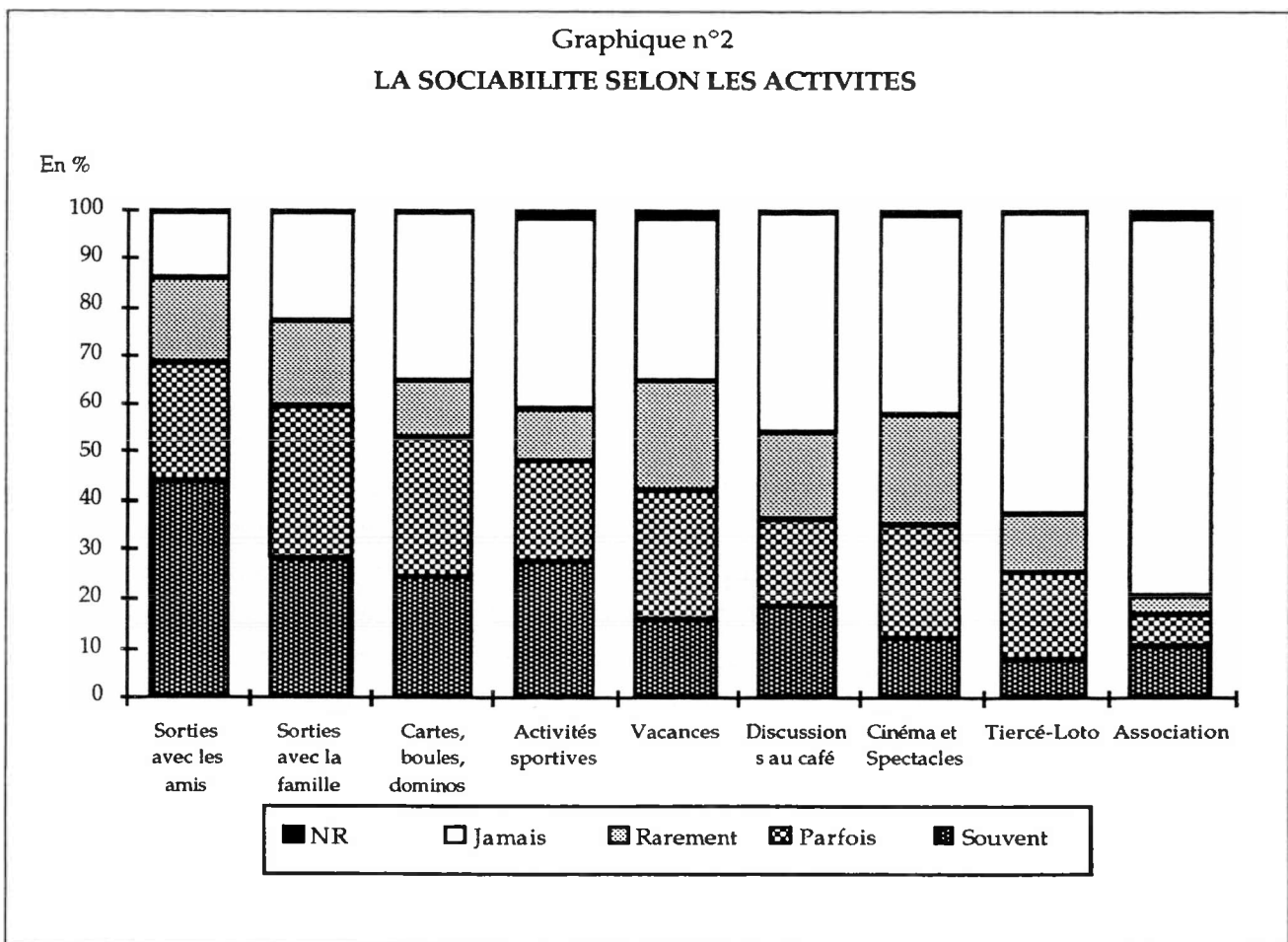
Exemple de lecture : 14,4 % des individus enquêtés déclarent avoir des problèmes pour lire certaines indications et/ou remplir des papiers administratifs.

2-2 Sociabilité

Nous avons vu précédemment que la sociabilité familiale était plutôt forte même si cette sociabilité s'exprimait plus en termes de relations et de contacts qu'en termes de possibilités d'aides matérielles.

Cette sociabilité est également forte en matière de relations amicales : 61,8 % des jeunes adultes interrogés affirment avoir eu des contacts avec des amis proches.

On peut appréhender leur degré et leur forme de sociabilité par l'intermédiaire de sorties ou d'autres activités à caractère collectif. Outre celles qui se déroulent avec la famille et avec les amis, il y a les rencontres et les discussions au café, les jeux de cartes ou la pétanque, la participation au tiercé ou au loto, toutes les activités sportives, les spectacles ou le cinéma, les vacances et, plus spécifique, la participation aux activités d'une association.



Les sorties avec les amis ou la famille, ainsi que les jeux de cartes ou de boules et le sport sont des activités pratiquées souvent ou parfois par la majorité des individus, le sport et les sorties amicales étant en outre pratiqués de manière régulière et fréquente par plus de 30 % d'entre eux. Pour les autres activités, les non-pratiquants ou pratiquants très occasionnels sont les plus nombreux.

Si l'on procède à une analyse multidimensionnelle de ces pratiques, deux axes principaux de différenciation apparaissent pour cette population. On distingue en premier lieu les faibles pratiquants des forts pratiquants. Les hommes sont plus présents dans le second groupe dans la mesure où ce sont des activités plus masculines qui ont été privilégiées dans cette nomenclature. Le second axe oppose ceux qui aiment aller au café, jouer aux cartes, au tiercé ou au loto à ceux qui préfèrent des loisirs plus sportifs ou culturels, les vacances, le cinéma ou même des activités associatives.

L'élaboration d'une typologie sur la base de ces pratiques permet de dégager 4 groupes :

Un premier groupe contenant 124 personnes (34,0 % de notre population) regroupe les "sans-activité", qui répondent jamais à toutes ou à presque toutes les activités proposées dans cette nomenclature. C'est une population composée majoritairement de femmes, et de personnes qui vivent en couple, fréquemment avec des enfants. Le fait d'avoir omis les enfants, comme une "objet" d'activité à part entière dans cette série d'activités proposées, explique pour partie la caractérisation de ce groupe. On trouve dans ce sous-groupe une bonne part de personnes n'ayant pas déclaré de profession.

Un second groupe, complètement opposé au premier, regroupe 71 individus ayant déclaré pratiquer souvent ou parfois la plupart des activités proposées dans l'enquête. Ce sont généralement des hommes vivant sans conjoint, souvent chez leurs parents, ils n'ont pas d'enfants. Ils ont une gamme de loisirs assez étendue, associant la pratique du sport avec les sorties avec les amis, les vacances, le cinéma, le café, les jeux de cartes. Cependant, cette sur-activité ne concerne pas les sorties en famille, auxquelles ils participent de manière équivalente à leurs pairs. Ils ne se sentent pas seuls, entourés par leurs parents et leurs amis. Peu touchés par le chômage, ils ont un emploi, ou poursuivent leurs études.

Dans le troisième groupe, plus important, (133 personnes représentant 36,5 % de notre population), les hommes sont aussi plus nombreux. Leur degré d'activité est de même assez élevé, mais dans une moindre mesure que dans le sous-groupe précédent. Ils préfèrent les sorties au café et avec les amis, au sport et au cinéma. C'est une sociabilité associée aux pairs. Ils n'ont généralement pas

d'enfants, mais ils vivent souvent en couple. Il s'agit de personnes mieux insérées professionnellement.

Enfin, le dernier groupe (36 personnes) est essentiellement féminin. Ce sont des femmes qui ont des enfants; elles se déclarent fréquemment au chômage, d'ailleurs leur niveau de formation est des plus faibles. Elles jouent fréquemment au tiercé ou au loto, aux cartes aussi, mais surtout elles sortent fréquemment en famille. A l'opposé, le sport, le cinéma et les vacances les intéressent moins.

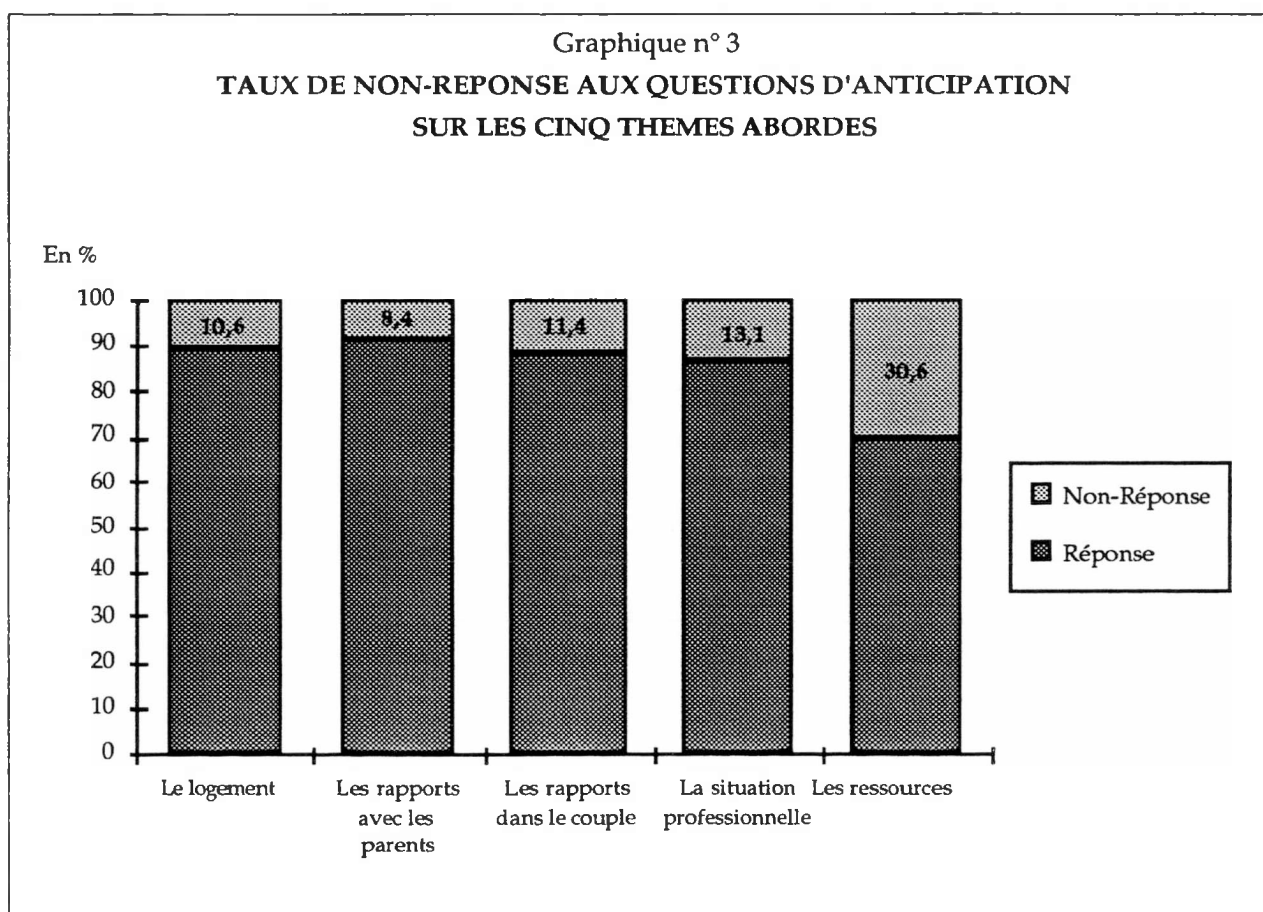
2-3 Anticipation

Il est rare que l'on utilise "la capacité d'anticipation" des personnes comme une variable explicative des comportements des individus. Pourtant, on peut postuler que la capacité à se projeter dans le temps peut influencer, pour une part importante, sur le devenir des personnes. Dans le cadre de l'ensemble des études menées par le CRÉDOC auprès de populations en difficulté d'insertion professionnelle (dispositifs-jeunes, chômeurs de longue durée et allocataires du RMI), nous avons tenté d'élaborer des questionnements susceptibles de mettre en évidence la capacité d'anticipation des personnes. On peut considérer d'une part que cette capacité est fondée pour une bonne partie sur le vécu antérieur des personnes; d'autre part, elle reflète les compétences de l'individu à imaginer et/ou construire son avenir à partir des éléments de sa vie actuelle.

Pour évaluer cette capacité dans le cadre de l'enquête, nous avons posé des questions très simples sur divers champs : le logement, les rapports avec les parents, les rapports dans le couple, la situation professionnelle et la situation financière. Il était demandé aux enquêtés, s'ils considéraient que leur situation dans chacun de ces domaines serait d'ici un an, plutôt améliorée, plutôt dégradée ou identique.

Les anticipations sont dans leur ensemble fortement positives. Seul un très faible pourcentage de la population interrogée imagine qu'elle verra sa situation se dégrader dans les prochains mois. Cette vision optimiste de l'avenir n'est pas tout à fait identique selon les secteurs. Si les relations avec les parents sont décrites comme ne pouvant guère évoluer, en revanche, travail et logement sont les deux secteurs sur lesquels des anticipations positives apparaissent le plus nettement. Si l'on compare ces résultats avec ceux obtenus lors d'une étude sur des jeunes en situation intermédiaire -entre école et emploi- (BAUER, DUBECHOT, LEGROS, 1990), **on constate pour les jeunes adultes issus de l'ASE et de la PJJ une capacité d'anticipation nettement plus élevée.**

Il convient de prendre en compte le type de réponse fournie, mais aussi l'existence ou non d'une réponse. Hormis les cas où l'individu n'est pas concerné par un thème -par exemple, sur le sujet des rapports du couple, quand l'enquêté est seul-, la non-réponse constitue un indice en soi, une forme d'indétermination sur l'avenir. Nous avons construit un indicateur, que nous nommons indicateur d'opinions exprimées et qui comptabilise le nombre de réponses fournies à ces cinq questions. 81,3 % de la population ont fourni une réponse à toutes ces questions, ou se sont abstenus sur seulement l'un des cinq thèmes abordés. Pour les 18,7 % restants, il y a au moins deux non-réponses.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

S'ils sont généralement 10 % environ à ne pas s'exprimer sur un thème donné, la question des ressources provoque, comme à son habitude, plus de réticences, ou, pour le moins, davantage d'hésitations.

On peut comparer selon leurs traits les plus distinctifs, la population des non-répondants au reste des individus de la population enquêtée (cf. tableau ci-dessous).

Tableau n° 26
COMPARAISON DES PERSONNES AYANT PEU REPONDU
AUX QUESTIONS D'ANTICIPATION AU RESTE DE LA POPULATION ENQUETEE

- En % -

Caractéristiques	Population des non-répondants	Reste de la population	Ensemble
Je suis seul (e) et sans enfant	64,7	45,6	49,2
Je vis en couple avec un (ou des) enfant (s)	11,8	29,1	25,8
J'habite avec mes parents	38,2	28,4	30,2
J'habite en couple	27,9	42,9	40,1
Je suis actif (ve) avec un emploi	33,8	44,3	42,3
Je suis inactif(ve)	20,6	16,9	17,6
J'ai la profession d'employé	30,9	41,9	39,8
Je connais une (ou des) personne (s) qui font appel à moi, quand elles sont en difficulté.	48,5	62,2	59,6
J'ai des contacts avec les travailleurs sociaux ou l'action sociale à l'heure actuelle.	42,6	32,8	34,6
"J'ai peu de contacts avec autrui"*	41,2	24,7	27,8
Bon degré d'insertion sociale et professionnelle*	22,1	39,2	36,0
<i>Effectif de chaque classe</i>	68	296	364

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

* Ces deux items ont été construits sur la base d'indicateurs prenant en compte la réponse à diverses questions. Pour plus de détails, se référer aux paragraphes consacrés à ces indicateurs dans ce chapitre.

L'établissement autonome, par la vie en couple et l'occupation d'un emploi va de pair avec une plus grande facilité à envisager l'avenir. Ces certitudes élémentaires contribuent fortement à déterminer une opinion. Il apparaît que les personnes ayant eu ici le plus de difficultés à répondre sur leur avenir proche, vivent encore chez leurs parents, en état de dépendance vis-a-vis d'eux, ainsi que vis-a-vis du secteur social. Ce fait est d'autant plus clair, qu'elles affirment, dans près d'un cas sur deux, ne pas connaître une personne qui ferait appel à elles en cas de difficultés. Cette moindre autonomie réduit leur propre cercle de connaissances. Enfin, les jeunes adultes ayant eu des difficultés à répondre sur le thème de leur proche avenir déclarent que le travail constitue leur problème numéro un, mais en revanche, ils sont très peu à considérer que l'argent est, à l'heure actuelle, un souci essentiel.

Les anticipations fortement positives dans leur ensemble au sein de la population étudiée permettent de la distinguer des populations des dispositifs d'insertion rencontrées par ailleurs, par le CRÉDOC. Cette distinction pourrait se situer dans le rapport qu'entretiennent les uns et les autres avec leur passé et leur avenir. Les populations étudiées précédemment s'inscrivaient fréquemment dans un processus de reproduction et de continuité dans la difficulté à s'insérer socialement et professionnellement, qu'ils vivaient avec résignation, comme une fatalité. Les jeunes de l'ASE et de la PJJ ont déjà connu des ruptures dans leur histoire (rupture familiale, placements, passage par un juge...). L'entretien avec l'enquêteur les a obligés à reconstruire ce passé, flou, incertain, véritable puzzle à reconstituer pour beaucoup, souvenirs encore présents et précis pour d'autres. Mais tous ont connu ce moment de rupture qui a déclenché cet itinéraire particulier. Et lorsqu'un jeune dit: "J'essaye d'oublier, je me force à ne pas y penser", ou bien "C'est du passé, c'est derrière moi", s'il est évident qu'il y a là une fragilité, cette même fragilité peut inciter à porter un regard résolument positif vers le futur. Et comme le précise la personne ci-dessous, ce passé "négatif" peut générer un autre avenir, il s'agit pour elle de se servir de son passé différent des autres jeunes pour se construire une vie loin de ce qu'elle a vécu:

"J'aurais aimé connaître la plupart de ce que peuvent vivre les jeunes, quoi. Je suis passée par là et j'ai envie de m'en servir maintenant. Maintenant j'ai envie de me servir de ça. J'ai plein de projets dans ma vie et j'ai envie de faire plein de choses. C'est peut-être une expérience qui va me servir. Pour construire ma vie autrement."

(Indre-et-Loire, jeune femme, 23 ans, deux séjours en foyer, puis mesure jeune majeur, vie maritale, un enfant, trésorière dans une association qui s'occupe de jeunes)

2-4 L'état de santé

Les jeunes adultes interrogés considèrent qu'ils sont plutôt en bonne santé.

Tableau n° 27

"QUELLE PHRASE DEFINIT LE MIEUX VOTRE ETAT DE SANTE EN GENERAL ?"

Items proposés	Effectif	Pourcentage
Vous êtes en bonne santé	172	47,3
Cela peut vous arriver d'être malade comme tout le monde	132	36,3
Vous êtes très souvent malade, fatigué (e)	29	7,9
Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé	13	3,5
Non-réponse	18	4,9
TOTAL	364	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Si les hommes se reconnaissent davantage dans la première phrase et si les femmes répondent plus fréquemment aux phrases indiquant un état de santé plus dégradé, il faut noter qu'un état de santé de nature à empêcher une insertion satisfaisante n'est mis en avant que par 11,4 % de la population enquêtée.

Quelques questions complémentaires sur la protection sociale en cas de maladie montrent que les personnes interrogées sont plutôt correctement prise en charge dans ce domaine : 89,4% estiment qu'en cas de problème de santé, elle n'auront pas de difficulté pour se soigner, 92,4 % d'entre elles disposent d'une carte de Sécurité Sociale et 47,1 % bénéficient d'une protection complémentaire. Toutefois, elles sont encore 32,2 % à estimer que le prix de certains soins est trop élevé.

3 - PROBLEMES A RESOUDRE, SITUATION GENERALE ET PRISE EN CHARGE SOCIALE

De l'ensemble des résultats énoncés dans les deux parties précédentes, une image de la population enquêtée apparaît progressivement. Ces jeunes adultes ne semblent pas rencontrer des problèmes profondément différents de ceux qui correspondent aux difficultés d'insertion des jeunes disposant d'un niveau de formation pas très élevé et issus de familles à capitaux sociaux et économiques assez faibles, sauf du point de vue professionnel où leur situation paraît nettement plus difficile d'une manière générale. Les problèmes qu'ils doivent résoudre, leur situation générale actuelle et les formes de prise en charge sociale auxquelles ils recourent actuellement pourraient conforter cette image.

3-1 Des problèmes à résoudre

Interrogés sur les difficultés qu'ils rencontrent actuellement, les jeunes adultes placent en premier la question du travail. Pour 45,1 % d'entre eux, le travail constitue un problème essentiel, ils souhaitent d'abord accéder à un travail (31,3 %), se former pour augmenter leur qualification (10,1 %), plus rarement, ils aimeraient obtenir des changements à leur poste de travail ou même changer de travail.

Les difficultés liées à l'argent viennent en seconde position et sont signalées par 29,4 % des jeunes adultes. Ce peut être le désir d'avoir simplement plus d'argent (16,1 %); ce désir a parfois une finalité plus précise, ils souhaitent alors "avoir de l'argent pour ..." (5,7 % des réponses), les dettes à régler constituent un problème en soi, qui concernent 7,6 % des jeunes enquêtés.

Le logement constitue la troisième source de difficultés. C'est d'abord le logement actuel qui pose problème (14,4 % des cas), puis 7,9 % des individus souhaiteraient accéder à un autre logement.

Enfin, l'ensemble des autres difficultés évoquées est plus hétérogène. On y retrouve les problèmes familiaux, le désir d'autonomie, les problèmes de santé, le souhait de fonder une famille, l'absence de bonheur, la volonté d'être dans les normes, la volonté de fuir ou au moins de s'éloigner, toutes difficultés à

résoudre qui semblent relever d'un mal-être personnel. Si on les englobe dans une même catégorie, un individu sur quatre affirme avoir ce type de problèmes à résoudre.

3-2 Les prises en charge sociales actuelles

Au cours de l'enquête une question était posée afin de déterminer les conditions du recours actuel à l'action sociale, quatre années après la sortie officielle des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les réponses à cette question se répartissent de la manière suivante :

Tableau n° 28
LE RECOURS ACTUEL A L'ACTION SOCIALE

Questions	Pourcentage de réponses positives
Actuellement avez-vous des contacts avec des travailleurs sociaux ?	27,0
Etes-vous en rapport régulier avec une association de secours ou d'entraide (Secours Catholique, Secours Populaire, ...) ?	7,4
Recevez-vous l'aide d'un service ou d'un établissement social (foyer, DDASS ...) ?	11,4
Etes-vous hébergé en établissement sanitaire (hôpital, clinique) ?	2,2

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

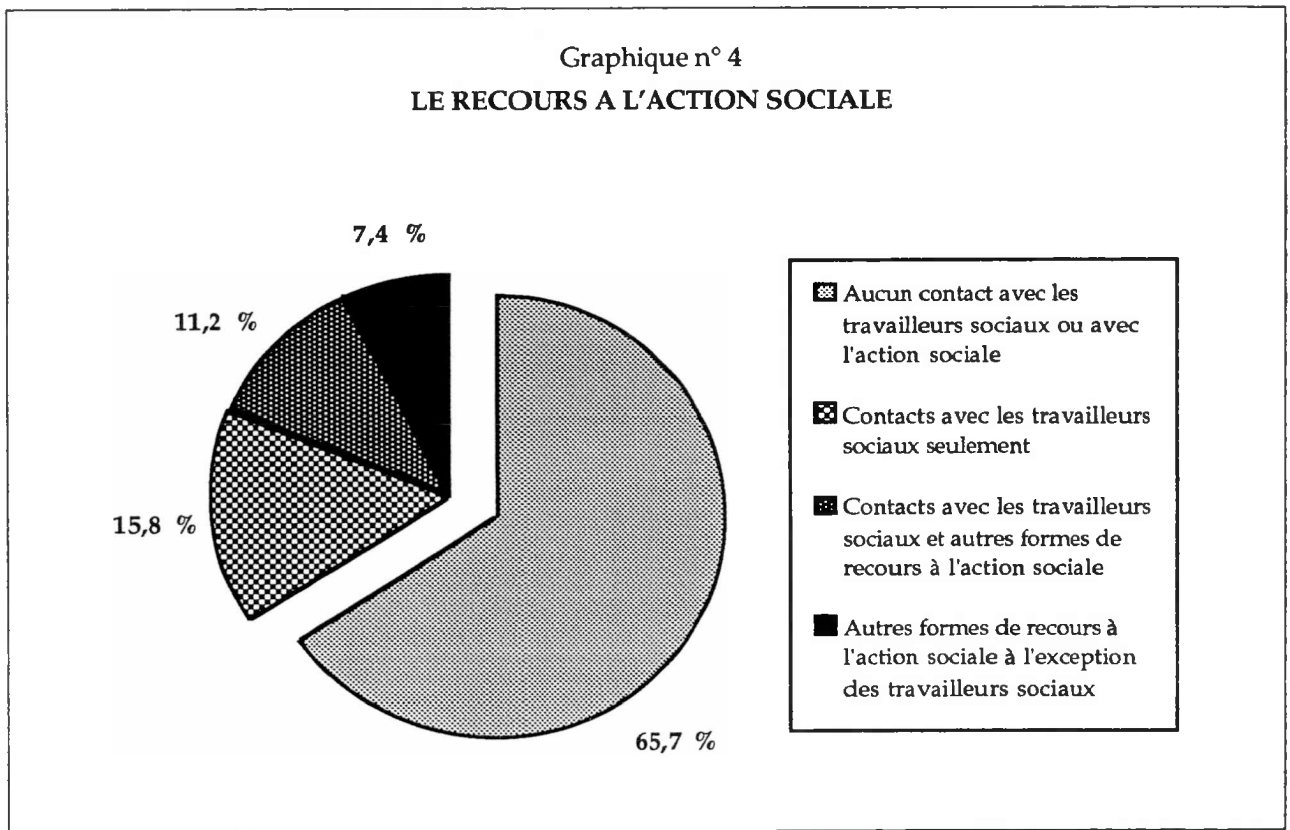
Exemple de lecture : 27 % des individus enquêtés sont actuellement en contact avec des travailleurs sociaux.

L'indicateur de recours à l'action sociale construit sur la base de ces réponses montre que près des deux tiers de la population enquêtée (238 personnes) n'ont gardé aucun contact de ce type. Si l'on rapproche ce nombre de celui des personnes en situation d'insertion satisfaisante, **on constate que le recours au social dans le cadre des dispositifs d'aide aux adolescents en difficulté n'a pas entraîné une accoutumance à l'action sociale dans les années ultérieures.**

Parmi les 126 personnes utilisatrices de l'action sociale, on distingue plusieurs cas de figure : 46 % d'entre elles s'adressent seulement aux travailleurs sociaux, 32,5 % recourent aux travailleurs sociaux et à d'autres opérateurs de l'action

sociale. Enfin, 21,4 % utilisent les services de certains équipements sociaux sans avoir recours aux travailleurs sociaux eux-mêmes.

On constate tout d'abord que dans leur nette majorité, les jeunes adultes ne recourent pas à l'action sociale, surtout lorsque leur situation actuelle est satisfaisante, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant. N'utilisent pas également l'action sociale les jeunes adultes qui vivent avec leurs parents. Cet indicateur nous fournit quelques précisions supplémentaires : d'une part, les personnes ayant des problèmes de santé sont restées plus fréquemment en contact avec les travailleurs sociaux ou d'autres opérateurs de l'action sociale; d'autre part, lorsque la prise en charge s'est essentiellement concrétisée par le passage dans une famille d'accueil, les recours à l'action sociale sont plus rares.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

3-3. Situation générale des jeunes adultes

Nous avons souhaité appréhender de manière globale la situation des individus, afin d'être en mesure de différencier les personnes enquêtées selon leur degré d'insertion sociale et professionnelle. Pour cela, deux indicateurs ont été construits.

Le premier est élaboré sur la base d'éléments objectifs de situation : Avoir un travail et un logement stable, se percevoir comme étant en bonne santé, bien s'entendre avec ceux avec lesquels on vit, ne pas avoir de problème d'illettrisme, disposer d'une protection complémentaire.

Ces éléments ne reflètent pas toujours une situation d'insertion sociale et professionnelle la meilleure possible. Le travail peut être sale et fatigant, le logement peut être humide et inconfortable et l'on peut bien s'entendre avec les autres au prix d'un écrasement complet de sa propre personnalité. L'enquête ne retrace pas cette réalité-là. En revanche, la prise en compte simultanée de tous ces éléments permet d'établir un indicateur plus efficace pour décrire une situation. Dès lors, il est possible de distinguer des positions différentes eu égard à ces critères, qui témoignent, sommairement certes, de conditions d'insertion dissemblables.

Un second indicateur a été créé, pour saisir leur degré d'insertion dans la vie sociale et familiale. On prend en compte là un certain nombre de réponses fournies au sujet des contacts récents avec les amis, les parents, les frères et soeurs, la nourrice, de la fréquence des sorties avec la famille ou les amis, l'existence de personnes qui leur demanderaient de l'aide et, à l'opposé, l'existence de personnes, qui en cas de problème pourraient les héberger, leur donner de l'argent, ou fournir un autre type d'aide. On distingue pour cet indicateur relationnel quatre positions eu égard à l'ensemble de ces critères.

Ces deux indicateurs seront présentés dans un premier temps, puis nous pourrons décrire, plus précisément, la population enquêtée à partir de leur confrontation.

Un indicateur global d'insertion sociale et professionnelle

Ce premier indicateur divise la population enquêtée en trois sous-populations, selon que l'on considère que leur insertion sociale et professionnelle est bonne, moyenne ou difficile.

LA CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Six éléments entrent dans la construction de l'indicateur :

- la disposition ou non d'un emploi;
- le statut du logement (stable ou transitoire);
- l'état de santé ("bon" ou "moins bon");
- la disposition d'une protection sociale complémentaire;
- l'existence de difficultés d'illettrisme;
- l'entente avec les cohabitants éventuels au domicile.

Pour être considéré sur cet indicateur synthétique dans la position la plus satisfaisante, il faut avoir répondu de manière positive à, au moins, cinq critères sur les six éléments retenus. Pour être dans le groupe considéré comme le plus difficile, il faut avoir répondu de manière totalement négative à, au moins, cinq éléments sur les six proposés. La discrimination est, par conséquent, assez forte.

Exemple :

Une personne répond positivement à six critères et se trouve dans la catégorie des personnes ayant, selon notre indicateur, une bonne insertion sociale et professionnelle quand : elle a un emploi, son statut du logement est stable, elle se considère comme en bonne santé, elle dispose d'une protection sociale complémentaire, elle déclare ne pas avoir de difficultés en écriture, lecture ou calcul, elle s'entend bien avec les personnes qui résident avec elle.

Si l'une de ces caractéristiques n'est pas vraie, elle demeure dans cette catégorie. En revanche, si deux d'entre elles ne sont pas vraies, elle se retrouve dans la catégorie inférieure des personnes ayant une insertion moyenne. Il faut qu'une personne réponde négativement à cinq de ces critères pour qu'elle entre dans la catégorie des personnes ayant une mauvaise situation d'insertion sociale et professionnelle.

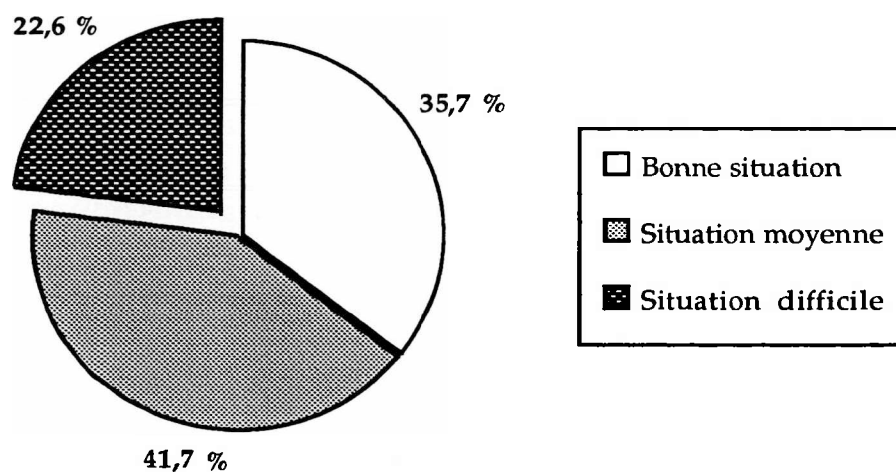
131 jeunes adultes, soit 35,7 % de la population, atteignent sur cet indicateur un score élevé. Il s'agit d'abord de jeunes adultes en situation d'actif occupé, bénéficiant d'un logement stable, obtenant l'essentiel de leurs ressources de leur activité professionnelle, mariés, ils résident avec leur conjoint, leur état de santé est bon. Ces informations résultent du mode de construction de l'indicateur.

A ces variables sont étroitement corrélées d'autres indications. Ainsi, ces couples un peu plus âgés qu'en moyenne, peuvent avoir ou non des enfants. Ils maintiennent des contacts aussi bien avec leurs amis qu'avec les autres membres

de leur famille. Plus que les autres, ils trouvent dans un réseau de sociabilité plutôt étendu, une assistance en cas de problème, y compris en cas de difficultés financières et pour d'éventuels hébergements de dépannage. Par contre, ils n'ont plus guère de contacts avec les travailleurs sociaux. Leurs ressources propres se situent au dessus de 5000 Francs mensuels pour 40 % d'entre eux, contre 26 % dans l'ensemble de notre population.

Il s'agit d'une population établie, et qui compte s'installer dans cette stabilité, puisque fréquemment les jeunes enquêtés de ce sous-groupe ne prévoient aucun changement dans l'année à venir, que ce soit en matière de logement, de situation professionnelle, de relations avec leur famille ou à l'intérieur du couple. Les sorties en famille, les activités associatives les occupent plus souvent que les autres; en revanche, en matière de loisirs, les discussions au café ou les sorties au cinéma ne semblent guère les intéresser. Plus souvent que pour les autres, les pères des membres de ce groupe exerçaient des professions d'employés ou de cadres moyens et de techniciens. **Pour résumer, on pourrait dire qu'il s'agit de jeunes couples d'employés ou d'ouvriers qualifiés profondément engagés dans leur vie familiale.**

Graphique n° 5
INDICATEUR GLOBAL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Le second groupe rassemble des jeunes adultes dans une situation intermédiaire. Ils habitent dans des logements dont ils connaissent le caractère transitoire, ils bénéficient moins que d'autres d'une protection sociale complémentaire en cas de maladie et les difficultés de lecture et d'écriture sont plus fréquentes dans ce groupe que dans l'ensemble de la population enquêtée, les problèmes de calcul sont fréquemment évoqués. Ce sont majoritairement des jeunes qui n'ont ni compagne (ou compagnon), et qui n'ont pas d'enfants. La sociabilité des membres de ce groupe est plutôt restreinte, ils ne partent que rarement en vacances, mais ils aiment aller au cinéma. Ils ne s'entendent pas bien avec les personnes dont ils partagent le logement, il s'agit d'ailleurs, le plus souvent, de leurs parents ou leur famille qui peuvent les héberger. En revanche, ils sont demeurés en contact avec des travailleurs sociaux.

En attente de partir du logement qu'ils occupent, en attente de trouver un travail, les membres de ce groupe se caractérisent par un assez fort isolement.

Le dernier groupe rassemble les jeunes adultes de l'enquête dont la situation est la plus difficile à l'égard des critères usuels de l'insertion. Eprouvant des difficultés de lecture et d'écriture (85,5% vs 47,8 %), leur logement actuel est transitoire. Actifs au chômage ou malades et inaptes au travail, ils recourent surtout à des ressources à caractère social dont le montant est souvent inférieur à 2 500 Francs. On trouve dans ce groupe des personnes seules mais également des jeunes femmes avec enfants (18,1 % vs 8,8 %). Lorsqu'ils partagent un logement avec d'autres personnes, leurs parents parfois, la cohabitation n'est pas jugée satisfaisante. Leur réseau de sociabilité est très faible et ils ne peuvent compter sur celui-ci en cas de problème d'hébergement, d'argent ou dans d'autres situations.

46 % des membres de ce groupe résident dans le Pas-de-Calais alors que la population enquêtée dans ce département ne pèse que 33 % de notre échantillon. Plus que dans d'autres groupes, les situations de maladie sont fréquentes chez ces jeunes adultes. **Pour résumer, il s'agit là d'un groupe qui cumule le plus de difficultés et pour lequel l'insertion sociale et professionnelle reste largement problématique.**

Un indicateur relationnel

Cet indicateur divise la population en quatre classes. Les jeunes enquêtés gardant de fréquents contacts, avec amis et/ou famille, qui savent à qui s'adresser en cas de problème pour un hébergement, de l'argent ou une autre aide se regroupent dans la première classe. A l'opposé, les personnes ayant déclaré globalement qu'elles ont peu de contacts, peu de sorties avec les amis ou la famille, et, pour lesquelles ceux sur qui compter n'existent pas toujours, forment la quatrième classe.

LA CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR RELATIONNEL

Quatre types de questions permettent de construire cet indicateur.

La première série de questions interroge sur les rencontres, contacts par téléphone ou par lettre avec différentes personnes au cours des trois derniers mois. Nous l'avons utilisée pour ce qui concerne les amis, les parents naturels ou parents de la famille d'accueil, les frères et soeurs.

La seconde série de questions porte sur les activités extérieures, que sont les sorties en famille, les sorties avec les amis et les activités associatives. On a distingué deux groupes de réponses : les réponses "souvent" et "parfois" sont considérées comme positives pour l'indicateur à la différence des réponses "rarement" ou "jamais".

Le troisième type de question concerne l'existence de personnes qui font appel à la personne enquêtée, lorsqu'elles sont en difficulté.

La quatrième série de questions porte, à l'inverse, sur l'existence de personnes qui peuvent aider le jeune adulte, quand celui ci rencontre un "coup dur" : "Y-a-t-il dans son entourage, des personnes qui peuvent l'héberger en cas de besoin ? Y-a-t-il des personnes qui peuvent lui apporter une aide en argent ? Y-a-t-il des personnes qui peuvent l'aider autrement (aide en nature, services, soutien moral ...) ?"

A chaque réponse positive : un contact récent, une activité extérieure fréquente ou de temps en temps impliquant des personnes de l'entourage, une personne qui peut faire appel à eux, une personne qui peut les aider sur chacun des points abordés, un coefficient positif a été affecté. Si la réponse est négative ou est "rarement" ou "parfois" sur le chapitre des activités extérieures, un coefficient nul a été affecté.

Pour être considéré sur cet indicateur dans la position la plus satisfaisante, et donc s'inscrire dans la classe 1, il faut avoir un total de réponses positives au moins égal à huit. Les personnes ayant un total de réponses positives inférieur à cinq, se trouvent dans la classe 4, classe des plus faibles contacts. A l'intermédiaire, se trouvent : d'une part, les personnes, dont le total se situe à cinq ou six réponses, elles relèvent de la classe 3, correspondant à des contacts que nous définissons comme moyennement faibles; d'autre part, il y a les personnes dont le total des réponses positives est égal à sept, qui relèvent de la classe 2, dont les contacts sont dits "moyennement forts".

Nous présentons dans le tableau ci-dessous un ensemble d'éléments descriptifs divers pour chacune des classes. Cet indicateur est assez robuste, et il permet d'associer qualité, fréquence et multiplicité des relations familiales ou avec autrui avec établissement professionnel et familial, ouverture, dynamisme dans les loisirs et meilleure capacité d'anticipation.

Tableau n° 29
INDICATEUR RELATIONNEL

- En % -

Items	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	TOTAL
Je suis seul(e) et sans enfants.	35,1	50,0	49,5	61,4	49,2
J'habite avec mes parents	16,0	22,9	30,3	48,5	38,2
Je ne paie pas pour mon logement	18,1	28,6	30,3	42,6	30,2
Statut de logement transitoire	25,5	37,1	43,4	67,3	44,2
Quelle sera votre situation de logement dans un an ? <i>Pas de réponse</i>	5,3	7,1	11,1	16,8	10,4
Avez-vous une protection complémentaire ? <i>Non</i>	38,3	48,6	52,5	59,4	50,0
Activité spectacle-cinéma : <i>Jamais.</i>	25,5	30,0	50,5	52,5	40,7
Activité vacances : <i>Jamais.</i>	18,1	24,3	37,4	49,5	33,2
Activité discussion café : <i>Jamais.</i>	34,0	38,6	44,4	60,4	45,1
Activité cartes-boules : <i>Jamais.</i>	25,5	28,6	35,4	47,5	34,9
Existe-t-il des activités que vous sauriez enseigner ? <i>Pas de réponse.</i>	8,5	10,0	24,2	26,7	18,1
Avez-vous un bon souvenir de votre passage dans un dispositif de l'ASE ou de la PJJ ? <i>Aucun.</i>	16,0	11,4	18,2	36,6	21,4
J'habite avec un(e) conjoint(e).	54,3	42,9	38,4	26,7	40,1
Je m'entends bien avec les personnes avec lesquelles j'habite.	63,8	57,1	52,5	45,5	54,4
Je suis actif et j'ai un emploi.	52,1	45,7	43,4	29,7	42,6
Service dominant dans la trajectoire: ASE	70,2	72,9	62,6	59,4	65,7
Effectif de chaque classe	94	70	99	101	364

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Exemple de lecture : 61,4 % des individus de la classe 4- ayant peu de contacts - n'ont ni conjoints, ni enfants, contre 35,1 % de la classe 1 correspondant aux personnes ayant beaucoup de contacts.

Classe 1 : taux de contacts fort - Classe 2 : taux de contacts moyennement fort - Classe 3 : taux de contacts moyennement faible - Classe 4 : taux de contacts faible

La classe 1 regrouperait les individus plus "établis" dans la vie, qui vivent en couple, sont actifs et exercent leur activité; ils bénéficient d'une protection sociale

complémentaire. A l'opposé, se trouvent dans la classe 4 les personnes les moins stabilisées, les moins actives et plus solitaires. Il leur arrive de ne pas répondre à certaines questions relatives à leurs propres compétences, ou à leur avenir proche.

Vers un indicateur global

Le croisement de ces deux indicateurs permet de mieux rendre compte de la diversité des situations rencontrées.

Tableau n° 30
INDICATEUR RELATIONNEL
et
INDICATEUR GLOBAL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- Effectif et Pourcentage -

Indicateur relationnel	Indicateur global d'insertion sociale et professionnelle			TOTAL
	Satisfaisant	Moyen	Difficile	
Taux de contacts fort	49 13,5	34 9,3	11 3,0	94 25,8
Taux de contacts moyennement fort	29 8,0	26 7,1	15 4,1	70 19,2
Taux de contacts moyennement faible	37 10,2	39 10,7	23 6,3	99 27,2
Taux de contacts faible	16 4,4	51 14,0	34 9,3	101 27,7
TOTAL	131 36,0	150 41,2	83 22,8	364 100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Il est possible de procéder à une nouvelle répartition de la population à partir de la prise en compte simultanée de ces deux indicateurs, en regroupant les positions qui peuvent apparaître comme les plus voisines. On distingue en premier lieu, les sous-groupes les plus typés aux deux extrêmes de cette distribution : d'une part, les individus pour lesquels l'indicateur d'insertion est satisfaisant et ayant beaucoup de contacts, qui représentent 13,5 % de l'échantillon; d'autre part, les personnes en situation d'insertion difficile pour lesquelles l'indicateur de contacts est faible, qui forment 9,3 % de l'ensemble des

personnes enquêtées. Le reste de la population se divise en trois sous-groupes, dont un groupe moyen d'effectif important.

Tableau n° 31
SITUATION GLOBALE DES PERSONNES ENQUETEES

Situation globale	Effectif	Pourcentage
Très bonne	49	13,5
Satisfaisante	63	17,3
Moyenne	144	39,6
Difficile	74	20,3
Dégradée	34	9,3
TOTAL	364	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

On peut par conséquent dresser un portrait rapide de chacun des sous-groupes définis par leur situation globale :

La population, dont la situation globale peut être considérée comme très bonne est composée de personnes qui vivent essentiellement **en couple**, et généralement **en dehors du domicile parental**. La plupart ont **un emploi** et une qualification; ils **n'ont pas de problèmes de santé**, sinon comme tout le monde, et dans ce cas **ils bénéficient d'une bonne protection sociale**. Ils n'ont que rarement recours à l'action sociale. Ils ont une gamme de loisirs étendue, qu'ils pratiquent volontiers avec leurs amis. Ils ont par définition un entourage très présent et sur lequel ils peuvent compter. Ce sont des personnes qui ont vécu de nombreux changements au cours des trois dernières années, que ce soit en termes de logement, au niveau professionnel et financier ou dans leur environnement proche. Ces changements fréquents, seraient moins synonymes d'instabilité que d'un dynamisme, correspondant à un ensemble de tentatives en vue d'améliorer leur position sociale.

PORTRAIT d'un jeune en très bonne situation selon l'indicateur global*

Le jeune homme que nous avons rencontré a été placé à 14 ans et demi dans un foyer "parce qu'à l'occasion j'étais un peu délinquant". Il précise: "Si j'ai été placé c'est pas pour raison familiale, c'est pour raison de délinquance". Il est passé au tribunal pour enfant pour vol de voiture, cambriolages dans des maisons et il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis, mais dit-il: "Attention, j'ai jamais été incarcéré". Il a été suivi par un éducateur de la Justice "que je n'écoutais même pas".. Et à cause de cette attitude, c'est sur la demande des parents et décision du juge qu'il est placé dans un Institut Spécialisé de l'Education Surveillée. Normalement il devait y être placé jusqu'à 18 ans, mais il en est sorti six mois plus tôt pour bonne conduite. Il y a passé un CAP de peintre, tapissier (en bâtiment) et il précise: "ils nous apprennent la vie, comment gérer un budget, j'ai eu une éducation...si je n'avais pas été dans ce foyer j'aurais pas eu grand chose, quoi... Bon, c'est un peu moi qui l'ai voulu aussi, parce que si j'avais pas voulu les écouter, j'aurais fait ma tête, hein!". Lorsqu'il est parti du foyer, il a été suivi par un éducateur de ce foyer qui venait le voir chez ses parents une fois par mois: "Là j'écoutais mieux, et c'était mieux, il me conseillait sur pas mal de choses. Même sur le travail, c'était comme ça, je l'écoutais. Ça allait bien avec lui".

Ce jeune homme, tiré sur un fichier PJJ, est âgé de 22 ans au moment de l'entretien. Il vit maritalement depuis son retour de l'armée. Il a un petit garçon d'un an. Il vit dans un logement d'une cité de taille moyenne précise-t-il, après avoir habité dans le studio de sa concubine. Il a conservé de bonnes relations avec ses parents et une vie sociale développée, entouré d'amis. Il travaille en intérim dans le bâtiment, mais au moment de l'entretien, il touche les Assedics et dit avoir 3500 Frs à 5000 Frs par mois au noir. Il recherche un emploi stable de 7000 Frs à 10000 Frs. Il a un rendez-vous prévu pour un emploi trois jours après notre entretien. Il possède des compétences multiples: bricolage en mécanique auto, électricité du bâtiment.

* Pour des raisons déontologiques, de respect de l'anonymat des personnes interrogées nous avons choisi de ne pas indiquer pour ces portraits, le département dans lequel s'est déroulé l'entretien .

On peut définir les personnes inscrites dans le second sous-groupe, correspondant à une situation satisfaisante, relativement aux premiers. Il s'agit d'un sous-groupe à dominante féminine. Si la moitié d'entre elles vivent en couple, les autres sont célibataires, sans enfant et résident seules. La moitié d'entre elles ont un emploi, mais un tiers est actuellement au chômage, c'est leur principale différence vis-à-vis des personnes dites dans la meilleure situation. Le chômage qui touche une partie d'entre elles, fait que leur niveau moyen de ressources est plus faible, et qu'elles bénéficient moins fréquemment d'une protection complémentaire. En bonne santé elles aussi, elles affirment cependant plus fréquemment avoir de petits problèmes, mais "comme tout le monde". Peu d'entre elles sont en rapport avec les services sociaux. Comme les précédents, leurs loisirs sont nombreux et variés, les solitaires de ce sous-groupe vont

cependant plus régulièrement au cinéma. Leur entourage peut les aider en cas de problème.

Le troisième sous-groupe occupe une situation moyenne, et présente effectivement des caractéristiques moyennes, par conséquent peu différentes de ce qu'on observe sur l'ensemble de la population. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une analyse détaillée de ces individus.

PORTRAIT d'un jeune en situation difficile selon l'indicateur global*

Ce jeune homme a été placé à 11 ans, suite au décès de sa mère. Son père était sans travail, lui avait des problèmes à l'école et la circonscription a fait un signalement: *"On avait une assistante sociale qui venait et de ça je suis passé par le juge et je me suis retrouvé dans un foyer"*. Il est resté dans ce foyer jusqu'à 18 ans. Pour les week-ends, il rentrait chez son père, mais *"j'avais pas à manger, je devais rester sur une chaise. Mon père était très porté sur l'alcool..."*. Ce foyer pour lui signifiait le *"bien-être"*: *"il y avait tout le temps quelqu'un pour s'occuper de nous. Les loisirs surtout, c'était bien"*. L'assistante sociale a continué à le suivre *"de temps en temps quand ça n'allait pas avec mon père"*. Il a encore des contacts avec les éducateurs du foyer: *"de temps en temps je leur demande des conseils, je donne des nouvelles, je téléphone et tout"*. Il a arrêté sa scolarité au niveau du LEP: il a été renvoyé parce qu'il séchait les cours... *"ça doit être vers 18 ans parce que j'ai fait un TUC et puis un SIVP à 19 ans et demi"*. Après l'armée, il a habité chez sa grand-mère, parce qu'il s'était battu avec son père. Puis il est parti habiter avec sa compagne chez la mère, puis la soeur de celle-ci. Ils ont habité un an chez l'une et un an et demi chez l'autre.

Ce jeune homme, est issu d'un fichier de l'ASE, il a 22 ans, et au moment de l'entretien il vit plus ou moins régulièrement avec sa concubine avec laquelle il a eu un enfant. A la suite de la bagarre, il a coupé les ponts avec son père. Il sort peu, il a très peu d'activités extérieures. Il contacte et reçoit toujours de l'aide des services sociaux, aux moments difficiles, l'accouchement et au moment de l'entretien, sa femme vient d'obtenir un logement (loi Besson). Après l'armée, il a travaillé comme chauffeur, trois mois, mais il a arrêté. Au chômage depuis huit mois, il touche les assédics (1700 Frs) et devrait entrer en stage dans un mois (formation de chauffeur routier). Il voudrait toucher 8000 Frs ou plus comme chauffeur poids-lourd.

* Pour des raisons déontologiques, de respect de l'anonymat des personnes interrogées nous avons choisi de ne pas indiquer pour ces portraits, le département dans lequel s'est déroulé l'entretien .

Dans le quatrième sous-groupe se trouvent des personnes en situation plus difficile. C'est un sous-groupe légèrement plus féminin, où l'on rencontre plus de jeunes adultes résidant dans leur famille, et moins qui vivent à deux. La moitié d'entre eux est au chômage, les autres sont répartis de manière égale entre le statut d'actif occupé et celui d'inactif. Une petite majorité n'a d'ailleurs aucune

qualification, ce qui est à rapprocher avec la plus forte fréquence de personnes qui rencontrent des difficultés d'illettrisme. Leur niveau de ressources mensuel est généralement inférieur à 5000 Francs. Ils s'estiment en bonne santé, mais en cas de problèmes, ils ont une moins bonne couverture sociale et deux individus sur cinq affirment que certains soins sont trop chers pour eux. Ils ont des loisirs assez réduits, en comparaison avec l'ensemble de notre population, ils aiment sinon aller au café, jouer au tiercé ou au loto, aux cartes aussi. Ils se sentent moins entourés, et en cas de coup dur financier -par exemple- près de la moitié ne savent pas vers qui se tourner. Un tiers de ces personnes a préféré ne pas anticiper sur son avenir dans l'année suivante.

Les personnes dans **les situations les plus difficiles** composent le dernier sous-groupe de taille réduite, il ne contient que 34 personnes. Ce sont **des hommes** pour les deux tiers, et qui rarement ont une qualification. Ils résident plutôt chez leurs parents ou dans la famille et n'ont pas d'enfants. Au chômage ou inactifs, ils ont **des ressources très faibles**, parfois pas de ressource du tout. Presque tous ont **des difficultés d'illettrisme**; ils ont aussi **des problèmes de santé**, parfois bénins, mais pour un sur trois ces difficultés sont très gênantes, ils se disent souvent ou très souvent malades. Il est rare qu'ils pratiquent une des activités proposées dans notre questionnaire autrement qu'occasionnellement, seuls le sport et les jeux de cartes peuvent les intéresser.

L'allongement de la période d'accession à un statut d'adulte, ou plus exactement à l'établissement, selon le terme des démographes, laisse supposer qu'aujourd'hui un nouveau cycle de vie apparaîtrait. Mais, si déjà, d'un point de vue historique, il n'est pas si nouveau qu'on pouvait le supposer, cette période de l'existence se déroule différemment pour bien des jeunes adultes. Le regard porté au cours de cette étude sur les personnes passées par l'ASE et la PJJ, nous indique qu'il est nécessaire parfois de nuancer ce propos.

Les indices de passage du stade de la jeunesse, à l'âge de l'établissement, c'est-à-dire l'âge adulte, sont nombreux dans les pages qui précèdent. En matière de logement, nous avons vu que les jeunes rencontrés vivaient plus fréquemment seuls ou en couple que dans l'ensemble des jeunes du même âge. Par ailleurs, une partie des jeunes adultes semble avoir avancé son calendrier de fécondité, donnée qui apparaît tout à fait spécifique à la population enquêtée.

Dans leur cheminement vers l'insertion, ils semblent posséder quelques atouts par rapport à d'autres populations de jeunes en difficulté d'insertion. La sociabilité familiale est forte, mais ces jeunes de l'ASE et de la PJJ ont aussi beaucoup de relations avec d'autres jeunes, et avec d'autres adultes. En comparaison d'études menées par le CRÉDOC auprès de populations jeunes en difficulté d'insertion, les personnes de cet échantillon développent une capacité d'anticipation plus marquée.

Ainsi, nous pourrions proposer une image plutôt positive de la situation actuelle des jeunes adultes rencontrés au cours de cette enquête. Il semble malgré tout nécessaire de nuancer cette démonstration. Si nous pouvons parler effectivement de stabilité, d'établissement, il ne faut pas négliger deux types de remarques qui soulignent la précarité des situations constatées. Le premier, qui relève de données fournies dans ce chapitre comme le champ professionnel, le second est davantage lié à la problématique même de ces jeunes aux itinéraires complexes et douloureux parfois.

L'insertion professionnelle est le premier élément qui conduit à nuancer notre propos. En effet, ce sont des jeunes peu qualifiés relativement à l'ensemble des jeunes du même âge. Les actifs occupés le sont fréquemment dans des formes contractuelles qui ne garantissent pas la stabilité, le taux de chômage dans cette population est très élevé et dans l'ensemble, ils ne bénéficient pas de revenus élevés.

L'instabilité des relations sociales et familiales, fréquente chez des jeunes passés dans ces dispositifs est le second facteur de précarisation de la situation actuelle. Si nous interrogeons les mêmes jeunes dans six mois ou un an, il n'est pas certain que nous retrouvions des situations identiques. C'est évidemment une hypothèse, mais, pour avoir évoqué avec les enquêteurs cette question de la stabilité et à travers les entretiens que nous avons réalisés, que nous avons écoutés, derrière la détermination, l'enthousiasme de ces jeunes, parfois émerge leur fragilité.

Les domaines dans lesquels elle est la plus manifeste sont le logement et les relations matrimoniales. Il n'est pas étonnant que le logement soit la troisième difficulté évoquée après l'emploi et les ressources, parce que ce problème se pose de manière récurrente dans l'histoire de ces individus :

"Je suis sorti du foyer à 18 ans. Et puis je suis parti à l'armée. Ma concubine était aussi en foyer. Mais si elle voulait y rester, elle devait se faire avorter. On a refusé donc elle a été renvoyée du foyer. Mon père m'a mis dehors. Je suis resté un mois chez ma grand-mère. Au retour, nous avons habité chez sa soeur, parce qu'elle était en train d'accoucher. Un an peut-être. On a quand même habité chez sa mère un an aussi. Et puis chez mon père aussi, 6 mois."

(Pas-de-Calais, jeune homme, 22 ans, chômeur, vit maritalement, un enfant, en logement actuellement)

Deuxième inter-texte

Jeune femme,
23 ans,
élève seule ses enfants,
placement en foyer maternel

Les récits proposés dans ces pages recouvrent une partie de la première phase d'entretien. Notre souci est davantage de proposer des portraits qu'un rendu compte exhaustif du contenu de l'entretien. Ces récits ont été tirés de manière aléatoire.

Origine de la mesure

C'est moi qui ai demandé mon placement. J'avais 15 ans et j'étais enceinte. Je me suis adressée au commissariat pour demander si c'était possible, parce que j'ai expliqué que je pouvais pas rester chez moi, parce qu'il n'y avait pas de place. J'y ai été avec ma soeur qui était enceinte aussi. Avec elle on a décidé qu'on pouvait pas rester là avec les bébés. J'ai demandé si on pouvait aller au foyer de M. Et puis, j'ai eu la réponse un mois après. Ils nous ont convoqué avec ma soeur, chez le juge et avec ma mère. C'était pour savoir si on voulait vraiment partir. On a dit ouais. Mais quand on est arrivé là-bas, après, qu'on y était, on a pleuré.

L'apport du foyer maternel

C'était un centre maternel, je crois, parce que quand je suis entrée, il y avait des filles, elles avaient toutes des bébés. Il y en avait qui avaient accouché et d'autres qui étaient enceintes. Il y avait un jardin d'enfants. Tous les matins, je m'occupais de lui, tout ça, je lui donnais à déjeuner, je le lavais et après je le mettais au jardin d'enfants et j'allais à l'école. Je rentrais le midi, je le reprenais, je lui donnais à manger, je le mettais à la sieste et après je retournais à l'école. Le mercredi, on sortait, le samedi, on allait au marché.

J'aimais bien. Il y avait le groupe des petites, des plus petites et puis il y avait un groupe des plus grandes. Et quand je suis arrivée, j'étais en bas, et puis après, je suis montée en haut. Et quand on est en haut, il faut se mettre à la cuisine et tout. On faisait le ménage aussi.

C'était bien ce foyer, à part qu'on pouvait pas faire ce qu'on voulait. Il y avait des histoires. Mais c'était normal parce qu'on avait les enfants à s'occuper. C'est normal. On sortait à trois heures, mais on devait rentrer à cinq heures, pour laver leurs affaires, s'occuper d'eux, leur donner le bain. Après, on les montait et quand ils étaient couchés, on descendait, on mangeait, on regardait la télé. Ou alors, on allait dehors.

Le plus mauvais souvenir, c'est quand ma soeur est partie et que je suis restée toute seule là-bas.

L'hébergement après le foyer

Je suis restée au foyer jusqu'à 18 ans, parce que je n'étais pas majeure et puis même, parce que je ne savais pas où aller. Ma mère, elle y pouvait rien, pour elle, sa fille c'est un cas, elle y peut rien, je suis un cas. Et puis son appartement était trop petit. Il y avait le foyer, c'était mieux. Après le foyer, je suis allée chez mon copain du moment. Un an, jusqu'à 19 ans. Mais après, comme on s'est séparé, alors je suis allée chez ma mère, quand même. Mais rapidement, comme je m'entendais pas avec ma mère, je suis allée chez ma soeur. Et j'ai fait une demande de logement. J'ai eu cet appartement (un F.2), et le loyer il est couvert par l'APL.

L'apport de l'éducatrice

J'ai eu une éducatrice qui m'a suivie après le foyer. C'est toujours la même, je l'ai encore. Elle vient voir les enfants. Elle vient chez moi pour savoir ce que je veux faire, je peux compter sur elle quand j'ai un problème. C'est pas une éducatrice de la DASS, c'est le juge des enfants qui a décidé ça. Elle

vient voir si tout va bien, si je m'en sors bien. Pour les papiers, tout ça, quand je m'en sors pas, quand je comprends pas quelque chose et bien je l'appelle et elle vient quand c'est urgent, quoi. Sinon je demande à ma mère. Mais par exemple, pour le logement, elle m'a aidée, ça va plus vite par elle.

Itinéraire matrimonial

Mon garçon, il a maintenant sept ans. Mais entre temps, comment vous dire, le père de T., c'est pas le père de M. Parce que le premier, je l'ai laissé tomber. C'était un gamin, il ne travaillait pas, il était pas mûr. Après, c'est là-bas, au foyer que j'ai connu le père de M. C'est de lui que je me suis séparée à 19 ans.

L'avenir professionnel

Après le foyer, j'ai arrêté l'école. j'y allais déjà plus quand j'étais au foyer d'ailleurs. En sortant on m'a trouvé un TUC, pour aider les personnes âgées à domicile. Bon, mais ça m'a pas passionnée. J'ai essayé d'autres trucs, des stages, mais finalement, je préfère élever mes enfants. Avec les allocations familiales, l'allocation parent isolé, ça me fait dans les 5000 frs. Je dis pas que je cherche pas du travail, mais faudrait que je gagne plus de 5000 frs.

Jeune homme
23 ans
sans domicile fixe
famille d'accueil

Origine de la mesure

J'étais à la DASS à l'âge de 8 ans. Je me souviens plus très bien, mais je crois que c'était, c'était un foyer. Les parents, ils ont divorcé. Voici la date du divorce, 1978, et moi je suis né le1969. Et nous les enfants, on a dû attendre quelques jours pour qu'ils s'accordent. Ils ne se sont jamais raccordés, donc si vous voulez la DASS nous a tous placés.

Les placements

Je suis toujours resté dans la même famille nourricière. Mais j'y étais pas tout le temps à partir de 14 ans j'étais en même temps à N. C'était la pension (un Institut Médico-éducatif), j'allais en bus ou des fois, ils venaient me chercher. Je dormais là-bas et tout. Après j'ai fait une école à P. pour apprendre à lire et à écrire. Mais dans ces établissements, je partais, je revenais. Je ne pouvais pas tenir en place. Et puis je crois qu'ils ne pouvaient pas me sentir. Tout le monde. J'avais presque 18 ans, quand c'est ma mère nourricière, elle voulait plus me garder. Elle avait trop de mal à me tenir.

Hébergement

Je repartais des fois chez ma mère en week-end. Mais vu qu'elle avait retrouvé quelqu'un d'autre... Elle m'a quand même aidé. Mais elle m'a dit: "Soit tu cherches du boulot, soit je te fous à la porte". A 18 ans, j'ai fait un TUC à la mairie de B. Un moment, mais ça a pas duré. Après j'ai travaillé dans une autre mairie.

Et ma mère est morte, j'ai là son décès, sur le livret de famille. En 1987. J'avais 18 ans. Je continuais à dormir chez elle. J'avais pas d'autres moyens de mon côté. Ma mère elle m'a tout le temps dit: "Après que t'as un toit sur la tête, c'est le principal". Mais c'était rare que j'étais à la maison. Et puis après j'ai eu une dispute avec mon beau-père et alors j'ai parti. J'ai eu un appartement. J'ai resté un an, pas loin d'un an. Ça n'a pas marché. C'est mon frère qui me l'avait trouvé. Je ne sais pas quoi, y avait de la vaisselle et tout, j'ai quand même tout largué. J'ai arrêté de travailler. A B., j'habitais nulle part. J'ai parti avec des forains, un an, même pas un an. Comme ça, j'avais un toit sur la tête. Mais ça a pas marché encore.

Une expérience affective

Je travaillais au garage H. à G. J'habitais dans un foyer d'accueil. On y allait pour manger et dormir, dans la journée on se démerdait. J'ai rencontré quelqu'un. C'était une mère de trois enfants, elle était en divorce. J'ai resté un moment avec elle à S. pas loin d'un an, je travaillais au noir, j'étais

presque marié. C'était bon. Et vu que là, ça a pas marché, avec elle, j'ai parti à B. C'est comme ça. La fatalité.

La mise sous tutelle

J'ai retourné au foyer B. à C. C'était pareil, on rentrait le soir, on restait pas la matinée, dans la journée: dehors. J'étais désespéré. C'est là que j'ai revu mon frère. Et on s'est disputé. J'ai fait pas mal d'établissements, de foyers d'accueil. J'avais pas de toit à C., alors j'ai été voir un service pour cas sociaux. C'est même un curé ou un prêtre qui tient ça. C'est là qu'on m'a dit que je pouvais avoir un truc de pensionné, vu que je savais pas lire et écrire, et que j'avais l'âge. C'est une ressource qu'ils donnent à la caisse des allocations d'adultes handicapés. Alors j'ai fait la demande et je me suis mis sous tutelle. Moi, je suis un gars difficile, donc automatiquement, il faut avoir une tutelle, hein. Il faut avoir la DASS derrière moi. J'ai des gens derrière moi, j'ai quelqu'un derrière moi pour ceci, soit cela, vous comprenez.

Aujourd'hui je suis ici. Mon frère m'a accepté, bon, il n'y a pas de problème, vu que je lui paye la nourriture, il n'y a pas de problème. Depuis on s'est remis d'accord avec mon frère.

L'expérience de la prison

Je suis allé en prison à L., pas longtemps. J'ai fait mes quinze jours. Cette année. Pour vols. J'ai eu deux fois du sursis, quinze jours les deux fois, et après quinze jours fermes. J'ai été placé dans l'hôpital de L. Mais tout ça c'est du passé. Pour ici, ils doivent pas le savoir.

L'apport de l'assistante sociale

Une assistante sociale, Mme M., elle venait déjà chez ma mère. C'est la DASS, c'est une assistante. Elle me suit encore un peu. Elle m'a apporté les papiers, des trucs comme ça, mais dans ma vie elle rentrait pas. Un moment, elle voulait que je rentre dans une sorte d'hôpital de convalescence, parce que j'avais un kyste à la jambe, mais je n'ai pas voulu. Moi ça me plaisait d'avoir une assistante sociale, mais pas la tutelle derrière moi.

L'apport de la mesure de tutelle

Ça me fait du tort la tutelle, vu que je ne peux pas acheter ceci ou cela, même payer mes repas à mon frère. Ça me bloque dans ma vie privée, ça me bloque. J'ai même été au tribunal, je voulais plus l'avoir. J'ai même écrit, de la prison, au juge. Il m'a dit: "Quand vous aurez un endroit stable, on pourra lever la main de la tutelle". Et vu que c'est lui qui fait pas mal de dégâts sur moi... Ma tutelle, elle bloque tout, moi je ne peux rien faire, elle bloque mon argent... si j'avais pas eu de tutelle, ben je continuerais à travailler, moi je veux diriger ma vie comme je l'entends.

CHAPITRE TROIS
LES DISPOSITIFS DE PASSAGE

Interrogés sur les dispositifs d'aide qu'ils ont pu rencontrer aux temps de leur enfance et de leur adolescence, les jeunes adultes identifient assez bien, et sans que cela fasse l'objet d'une question, simplement en déroulant les fils de leur histoire, les différentes mesures dont ils ont pu faire l'objet à un moment ou à un autre de leur vie. Les trajectoires décrites par les services de l'ASE ou de la PJJ devaient compléter celles fournies par les jeunes, mais comme nous l'avons constaté dans le premier chapitre, les oublis sont moins fréquents qu'on pouvait le supposer. Malgré tout, cette précaution méthodologique a montré tout de même que les jeunes omettaient parfois, par oubli ou par ignorance, l'intervention du juge dans la décision les concernant, notamment en ce qui concerne les jeunes de l'ASE. Nous avons examiné dans le chapitre précédent les situations des jeunes, ce chapitre a pour objet de décrire les différents dispositifs d'aide qu'ils ont pu rencontrer en partant des mesures, c'est-à-dire de la succession des étapes matérialisées par un passage dans une institution spécifique quelle que soit sa référence, ASE ou PJJ. Décrire la diversité de ces mesures, proposer la grille de lecture qu'en font les jeunes adultes actuellement et au delà des mesures, tenter de remonter aux politiques qui les sous-tendent, tel est l'objet de ce second chapitre. Repérer l'itinéraire institutionnel de ces jeunes, connaître les opinions sur l'ASE, sur la PJJ, mais aussi sur telles ou telles mesures devrait fournir une première évaluation des apports de l'action de protection et d'éducation contenue dans la mission de ces deux institutions.

1 - LES MESURES PROPOSEES AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Les mesures proposées aux jeunes dans le cadre des dispositifs doivent s'apprécier dans leur diversité, dans leur multiplicité et leur association, dans leur durée et dans leur regroupement dans un appareil institutionnel de prise en charge.

1-1. Diversité et multiplicité des mesures

On a pu, dans cette enquête auprès des jeunes adultes, faire apparaître treize mesures privilégiées. Un quatorzième poste permet de rassembler des mesures décrites sans précision par les intéressés. La répartition des mesures se fait par ordre décroissant d'importance quantitatives selon le schéma suivant :

Tableau n°32
LES DIFFERENTES MESURES

Type de Mesure	Effectif d'individus concernés	Pourcentage d'individus concernés
Passage en établissement	224	61,5
Familles d'accueil	146	40,1
Action éducative en milieu ouvert	132	36,3
Retour au domicile ou chez les parents	90	24,7
Intervention d'une assistante sociale	79	21,7
Retour chez un autre membre de la famille	47	12,9
Mise sous protection judiciaire	46	12,6
Prestations financières	44	12,1
Autres mesures	36	9,9
Détention	27	7,4
Placements d'urgence	19	5,2
Intervention d'une travailleuse familiale	17	4,7
Pouponnières	16	4,4
Mesures de médiation-réparation (TIG)	3	0,8

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

S'agissant d'un effectif de 364 jeunes adultes pour lesquels les mesures sont clairement identifiées, le **nombre moyen de mesures différentes par adolescent s'établit à 2,54**. Toutefois, ce chiffre doit être majoré car il ne prend en compte qu'un type de mesure par adolescent. Or, il arrive fréquemment que les trajectoires des jeunes fassent se succéder immédiatement ou avec un intervalle, deux ou plusieurs fois une mesure de même nature. On aura ainsi, pour tel

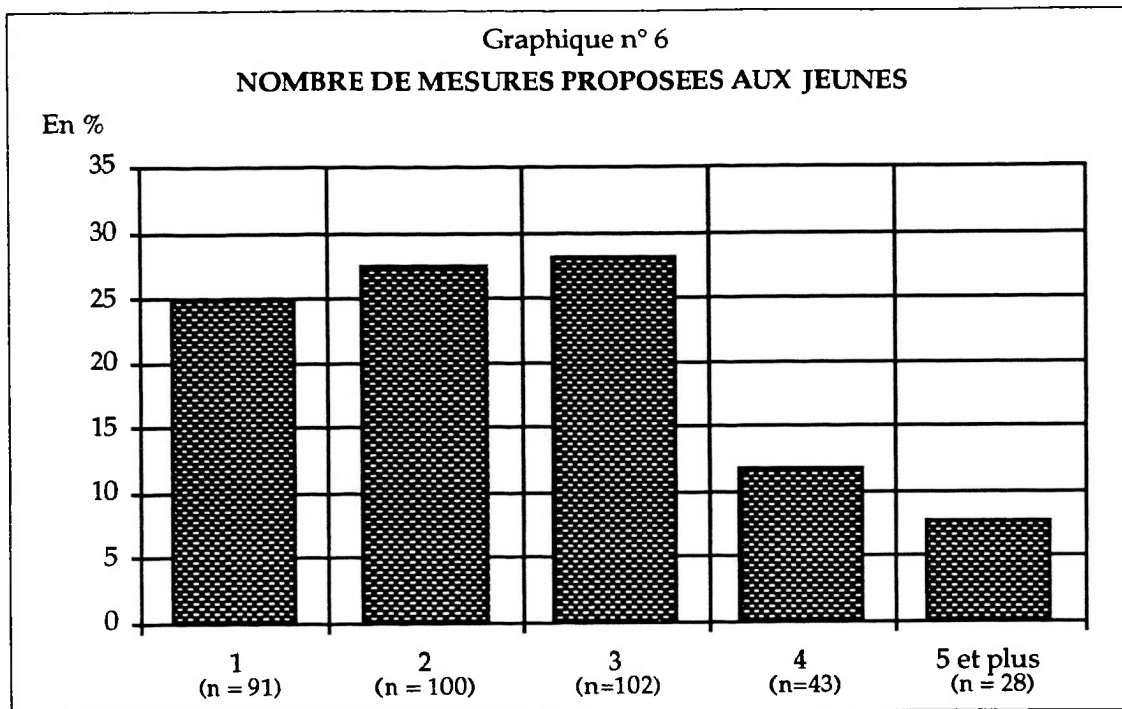
jeune, la succession de deux placements familiaux et de deux établissements. Mais quel que soit le mode de comptage adopté, le passage en établissement constitue la mesure la plus fréquente, puisque **trois individus sur cinq ont transités à un moment ou à un autre par un établissement** au cours de leur trajectoire. Par établissement, nous entendons, les foyers et autres établissements sociaux, les établissements à caractère sanitaire et social (Institut médico-pédagogiques et autres).

Rappelons pour mémoire, que nous avons écarté délibérément les mesures qui ne consistaient qu'en une simple assistance financière, c'est-à-dire qui ne représentaient pas une mesure en tant que telle, souvent peu perceptible par l'adolescent ou l'enfant. Par ailleurs, nous avons seulement retenu, dans cette enquête, les jeunes, que les services avaient eu à connaître pendant une durée au moins égale à une année.

Faisant suite à l'établissement, on trouve les formes d'action éducative en milieu ouvert. Il peut s'agir d'une AEMO avec un mandat administratif ou judiciaire. Les deux autres mesures importantes, par le nombre de jeunes enquêtés qu'elles concernent, sont le retour en famille, et l'intervention d'une assistante sociale. La notion de retour en famille a un statut un peu particulier. Selon l'origine du placement, le retour en famille peut relever de la décision d'un juge des mineurs, d'un directeur de l'ASE, de la famille ou du jeune lui-même. Nous l'avons fait apparaître dans les mesures, non pas parce qu'il s'agit d'une mesure au même titre que les autres, mais davantage parce qu'il rythme l'itinéraire du jeune et ses rapports familiaux et institutionnels. Les autres mesures présentées sont moins fréquentes, elles ont rarement concerné plus d'un individu sur 8 parmi les jeunes enquêtés.

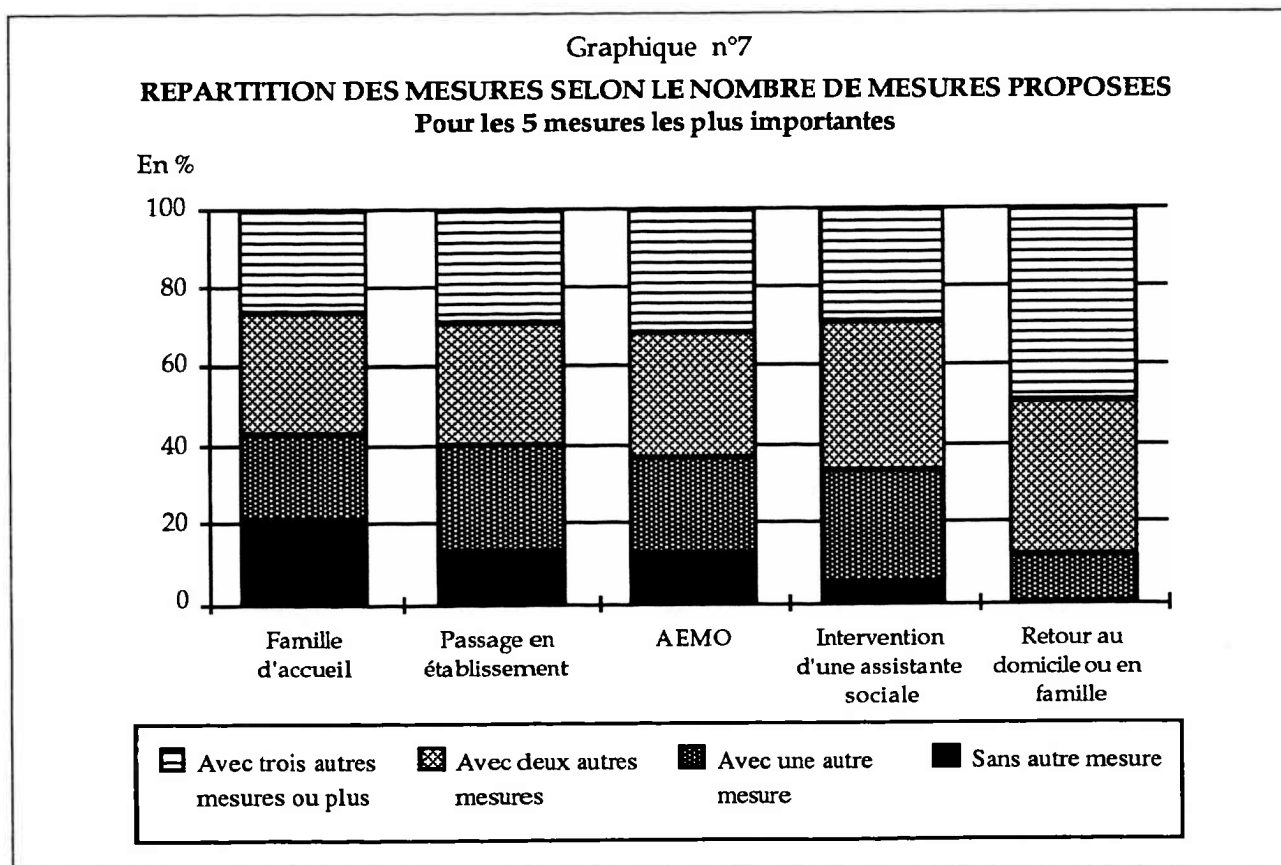
1-2. Multiplicité et association des mesures

La moitié des individus a rencontré une ou deux mesures au cours de leur prise en charge par les services de l'ASE ou de la PJJ. Pour les autres, au moins trois types d'interventions se sont succédés. Un quart de l'échantillon seulement, n'a rencontré qu'un seul type de mesure. Le passage dans un établissement, dans une famille d'accueil ou le suivi dans le cadre d'une Action Educative en Milieu Ouvert peuvent constituer chacun la seule forme d'intervention rencontrée par un jeune au cours de sa prise en charge.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Exemple de lecture : 100 jeunes, soit 27,5 % de la population, ont bénéficié de deux mesures au cours de leur prise en charge.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Exemple de lecture : 21 % des jeunes, ayant été en famille d'accueil, n'ont pas connu d'autres mesures; 21 % ont connu une autre mesure.

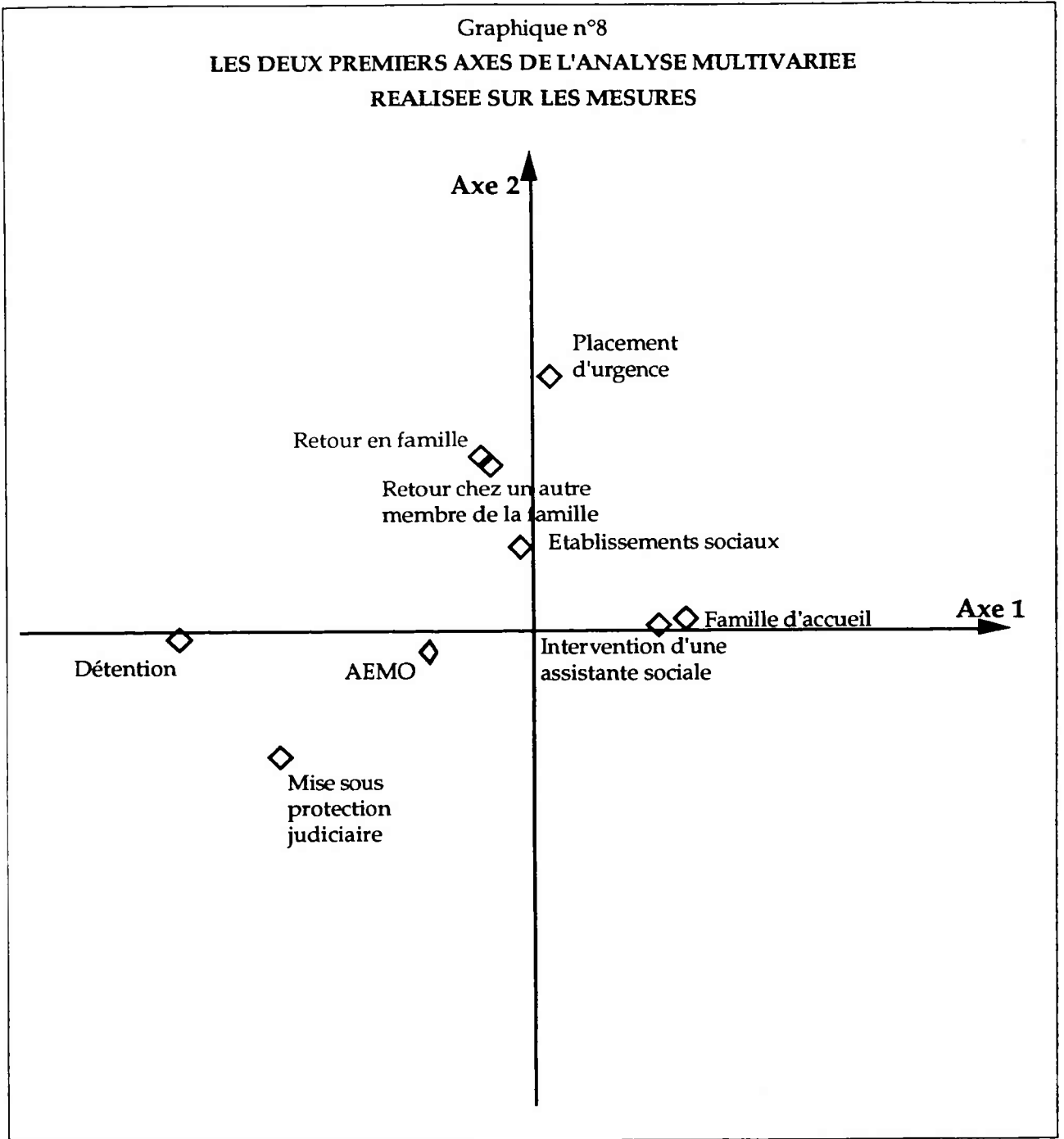
Ce cas de figure est nettement plus rare pour chacune des autres mesures qui dans la nette majorité étaient accompagnées de deux autres types d'intervention au moins. Il est vrai qu'un certain nombre d'entre elles complètent, ou s'associent avec une autre forme d'action. Aussi nous ne les avons pas présentées dans le graphique ci-dessus.

En revanche, il convient de présenter les associations les plus fréquentes de mesures entre elles. Un peu plus d'un individu sur cinq a vécu, à la fois, un passage dans un établissement et un suivi par l'intermédiaire d'AEMO. Une même proportion a été en établissement comme en famille d'accueil.

Ces couples d'associations concernent essentiellement les mesures les plus fréquentes dans la population enquêtée. Toutefois, en considérant l'ensemble des relations existant entre les différentes mesures, quelques régularités apparaissent. Ainsi, l'intervention d'un assistant de service social est plus souvent corrélée à l'octroi d'une prestation financière, mais surtout au passage en famille d'accueil. Il apparaît nettement une dichotomie entre le recours aux familles d'accueil et le placement en établissement. Le recours à la famille d'accueil exclut les formes d'intervention de type placement, protection judiciaire, ou détention. Au passage en établissement, s'associent fréquemment les placements d'urgence et les retours en famille. Enfin, la protection judiciaire et la détention vont plutôt de pair.

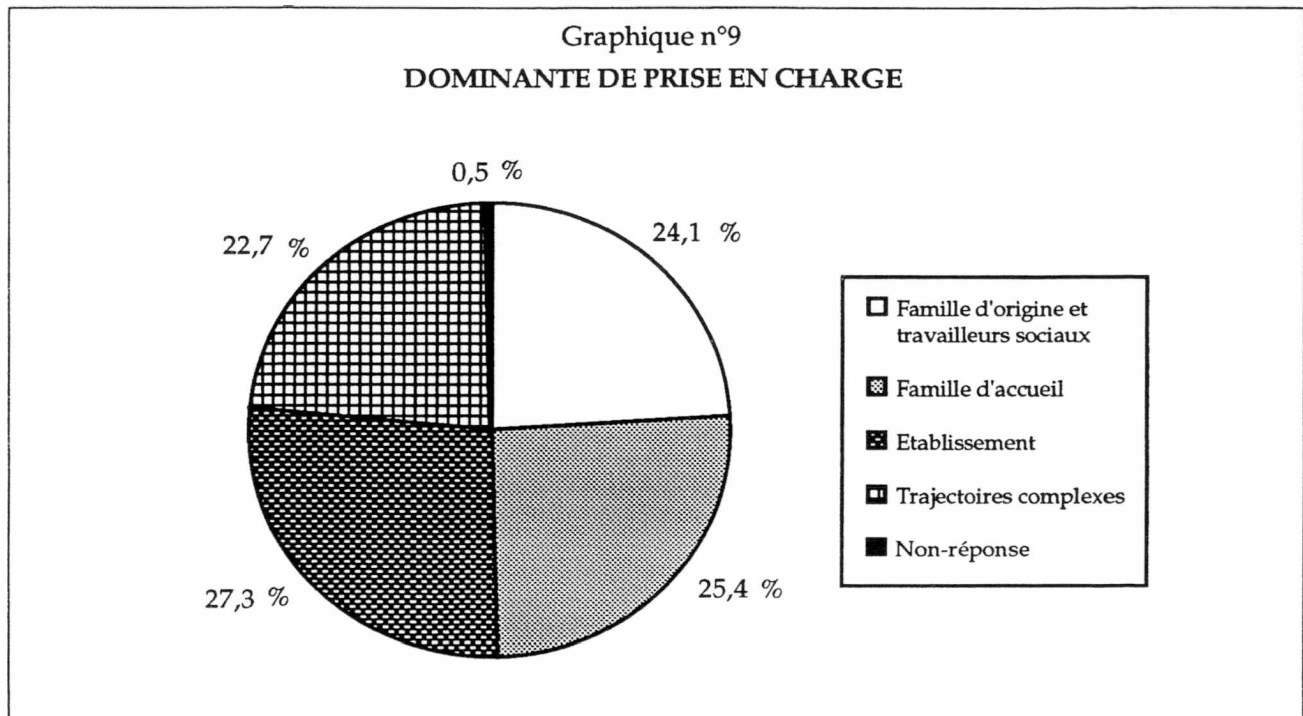
Pour comprendre les relations existant entre les différentes mesures, nous avons procédé à une analyse multivariée, prenant en compte le fait que les individus ont rencontré ou non chacune des quatorze mesures, dans lesquelles leurs parcours étaient inscrits. Cette analyse dégage un premier axe d'interprétation (l'axe 1 sur le graphique de la page suivante), qui oppose les personnes ayant été en famille d'accueil et celles qui ont été en détention ou mises sous protection judiciaire. Le second axe (axe 2) met en valeur le fait d'être passé ou non par un établissement, associant ce type de séjour à des retours en famille (dans la famille d'origine ou chez un membre de la famille élargie).

Cette présentation a l'avantage de bien distinguer les principales proximités entre mesures dans les trajectoires des jeunes adultes.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Cependant, nous avons un autre outil à notre disposition pour dégager des dominantes dans les trajectoires. En effet, au vu des trajectoires dans leur ensemble, nous avons créé une variable descriptive globale, qui distingue les trajectoires selon que leur dominante est le passage en famille d'accueil, le passage en établissement, le suivi par un travailleur social au sein de la famille d'origine ou qu'il n'existe pas de dominante.



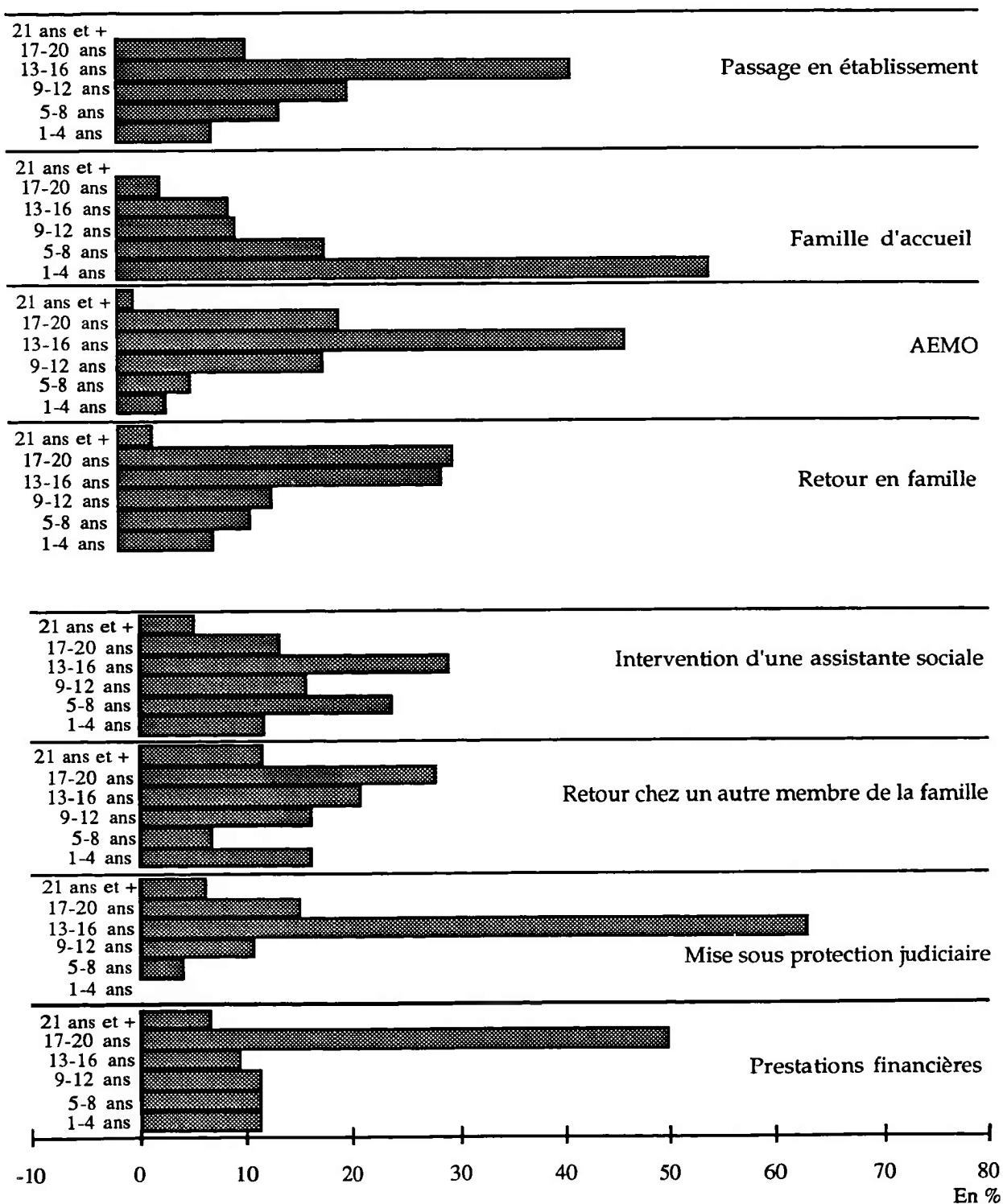
Par trajectoires complexes ou trajectoires sans dominante, il faut entendre à la fois des trajectoires longues, qui multiplient les mesures et surtout qui font se succéder des mesures qui répondent à des logiques différentes (placement par l'ASE et suivi judiciaire par exemple)

1-3. L'âge d'entrée dans les mesures

La plupart des mesures sont associées à une classe d'âge préférentielle. Les classes d'âge ici utilisées ont une amplitude de quatre ans, pour différencier la petite enfance (jusqu'à 4 ans), de l'enfance (de 5 à 12 ans), puis de l'adolescence (entre 13 et 20 ans). C'est l'âge de première entrée dans la mesure qui a été retenu.

La première entrée dans une famille d'accueil se produit dans plus de 50 % des cas au cours de la petite enfance. Sinon, elle a lieu dans la classe d'âge immédiatement supérieure, mais rarement à un âge plus tardif. C'est la seule mesure, si l'on excepte bien sûr le séjour en pouponnière, qui intervient aussi précocement. Les autres types d'interventions se concentrent majoritairement dans les tranches d'âge supérieures. Les actions éducatives en milieu ouvert, ainsi que les passages en établissement et les mesures de mise sous protection judiciaire interviennent le plus souvent au début de l'adolescence.

Graphique n°10
AGE DE PREMIERE ENTREE DANS LES MESURES



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

En revanche, les prestations financières, ainsi que les retours dans la famille (dans la famille d'origine ou chez d'autres membres de la famille) interviennent plus largement entre 13 et 20 ans. La présence d'une assistante sociale n'est pas réellement datée. Nous n'avons pas représenté sur le graphique précédent les mesures qui concernent moins de trente individus. La répartition par âge d'entrée pour ces dernières ne présente aucune caractéristique nette, si l'on excepte les mesures de détention qui concernent seulement et de manière très logique, des adolescents et des jeunes adultes.

1-4. Les prises en charge dans la durée

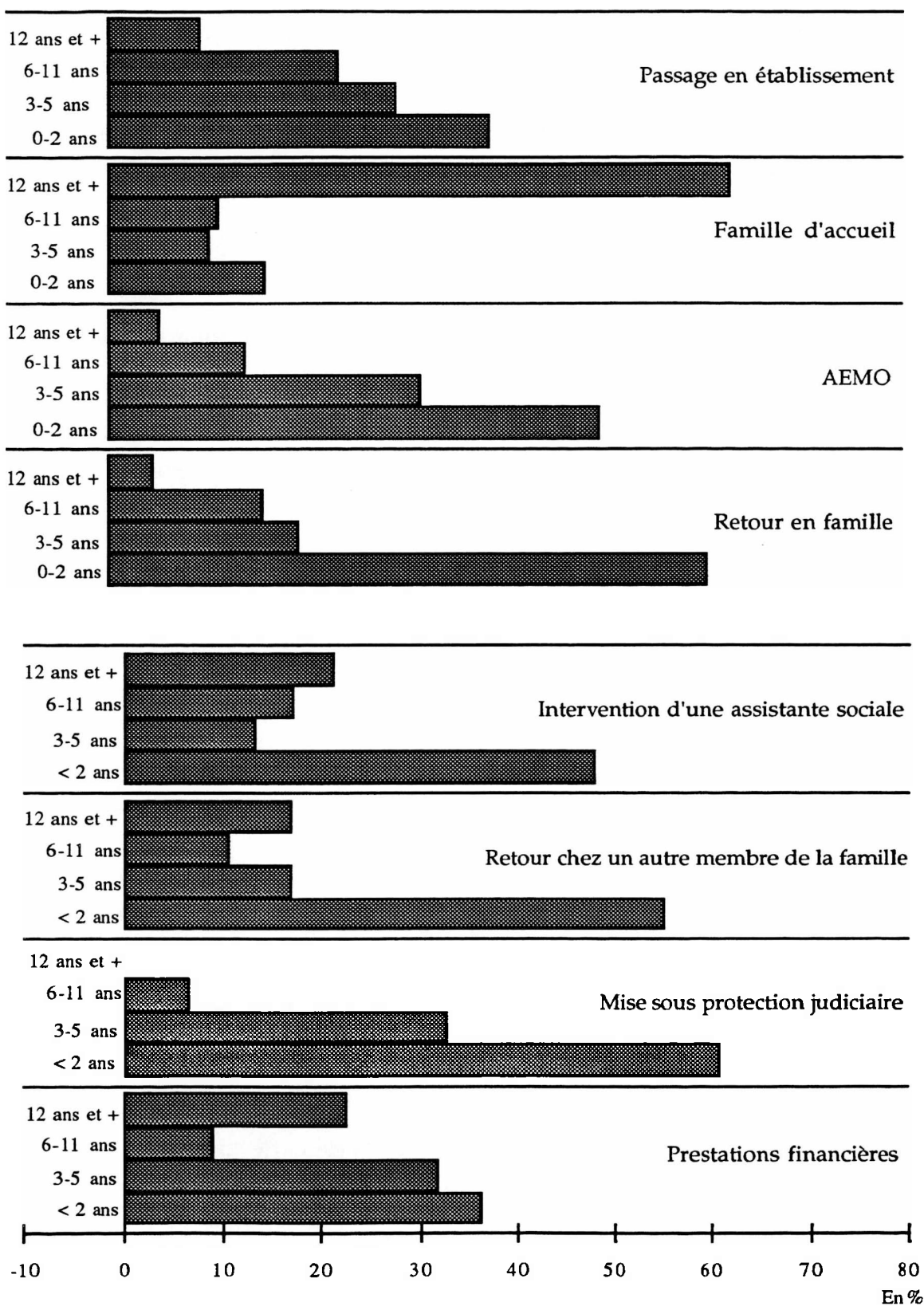
Les durées moyennes de prise en charge varient fortement selon la nature de la mesure. C'est en famille d'accueil que l'on reste le plus longtemps, cette prise en charge a duré plus de 12 ans pour près des deux tiers des individus passés par cette mesure. Les séjours en établissement absorbent en moyenne 5 ans du temps total des trajectoires dans les dispositifs. Les très longs séjours sont assez peu fréquents. Les autres mesures présentent un caractère plus ponctuel. Ainsi, les interventions des éducateurs ou des assistantes sociales durent, dans la moitié des cas, moins de deux ans. L'assistante sociale a pu cependant assurer un suivi pendant plus de douze ans pour environ 20 % des individus qui ont été en contact avec elle. Cette intervention est fréquemment associée au versement de prestations financières, qui présentent une répartition selon la durée plus originale. Les durées de prise en charge moyennes -de 6 à moins de 12 ans- associées à ces prestations sont peu nombreuses et deux fois moins fréquentes que les durées plus longues. Cela n'exclut pas pour autant des durées de versement sur de plus courtes périodes.

Les retours dans la famille -au sens large du terme- s'étalent généralement sur de petites périodes. Dans la majorité des cas, elles durent moins de deux ans. Il convient de noter cependant, que lorsque ce retour s'effectue chez un autre membre de la famille, il arrive dans 17 % des cas que le jeune y demeure pendant des périodes de 12 ans au moins, se rapprochant en cela d'un placement en famille d'accueil.

La mise sous protection judiciaire est fréquemment de très courte durée en cohérence avec l'âge assez tardif de prise d'effet de cette mesure.

Les mesures de placement d'urgence et de détention ont duré la plupart du temps moins d'un an, de même que les placements en pouponnière.

Graphique n°11
TEMPS MOYEN PASSE DANS LES MESURES (En mois)



L'analyse des écarts de durée entre départements au niveau de chaque mesure ne semble pas, au moins pour la période concernée, établir un quelconque effet départemental. **La dispersion relative témoigne surtout de la diversité des pratiques professionnelles.** En effet, si pour une même mesure, les écarts peuvent être importants d'un département à l'autre, ils sont rarement de sens identique. Il n'existe pas de départements qui allongeraient systématiquement les prises en charge alors que d'autres les réduiraient. Si l'on note un allongement des prises en charge en Dordogne par rapport au Val-d'Oise, par exemple, cette indication s'avère inexacte pour la mise en œuvre de l'AEMO. On peut alors penser que le Val-d'Oise privilégie l'AEMO au détriment des passages en établissement et du recours aux familles d'accueil. L'usage allongé du service social en Meurthe-et-Moselle, les placements d'urgence dans le Pas-de-Calais, l'importance dans ces départements des familles d'accueil, la durée des prises en charge en établissement en Dordogne, constituent certainement davantage un ensemble de pratiques qu'une politique de la durée.

1-5. Mesures et dispositifs de prise en charge

Il apparaît à la lecture des réponses faites par les jeunes adultes que l'institution qui met fin à la prise en charge ne recouvre qu'imparfaitement la réalité de la trajectoire institutionnelle du jeune qui dans 10,7 % des cas est passé au fil des années d'un dispositif à l'autre et qui, dans quelques autres cas, est dans l'incapacité d'identifier l'institution qui a servi de cadre aux mesures qui lui ont été proposées.

Le tableau suivant résume les trajectoires des jeunes en croisant la mesure dominante de la trajectoire et l'institution dans laquelle le jeune a été pris en charge.

A l'ASE est associé massivement le recours aux familles d'accueil. La Protection Judiciaire de la Jeunesse opère en utilisant une panoplie plus complexe qui fait appel d'abord aux travailleurs sociaux auprès des familles puis aux établissements mais dans les mêmes proportions que l'ASE. Il faut également noter que les trajectoires complexes résultent de l'enchevêtrement des dispositifs.

Tableau n°33
LES TRAJECTOIRES ET LES INSTITUTIONS

- Effectif et Pourcentage -

Dominante de prise en charge	Institutions de rattachement				TOTAL
	ASE	PJJ	ASE + PJJ	NSP	
Famille d'origine et travailleurs sociaux	36 9,9	42 11,5	6 1,7	4 1,1	88 24,2
Famille d'accueil	88 24,1	1 0,3	2 0,6	2 0,6	93 25,6
Etablissement	70 19,2	17 4,7	5 1,4	8 2,2	100 27,5
Trajectoire complexe	45 12,4	12 3,3	26 7,1	0	83 22,8
TOTAL	239 65,7	72 19,8	39 10,7	14 3,9	364 100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

1-6. L'intervention du juge

L'intervention du juge à un moment ou l'autre de la trajectoire de ces jeunes adultes est synonyme de l'intrusion du "judiciaire" dans la vie d'une personne et/ou de son entourage. Cette intrusion serait-elle génératrice de tensions, de durcissements à la mesure de la stigmatisation que pourrait constituer ce type d'intervention ?

Pour le vérifier, nous avons créé une variable qui repère l'intervention éventuelle du juge auprès du jeune au cours de sa prise en charge par les services de l'ASE ou de la PJJ.

Dans un premier temps, nous avons confronté la population des personnes ayant eu affaire à un juge (36,3 % de la population des jeunes enquêtés), avec ceux ne l'ayant pas rencontré au cours de leur trajectoire (le reste de la population, soit 63,7 % de l'ensemble) du point de vue des caractéristiques majeures de celle-ci : type de prise en charge dominante, institution de rattachement, nombre et type de mesures rencontrées, temps total de prise en charge.

Très logiquement, il apparaît que les trois quarts des personnes ayant connu les services de la PJJ ont aussi eu affaire à un juge. A contrario, lorsque seuls les services de l'ASE ont traité le dossier, la probabilité de rencontrer un juge est deux fois plus faible que pour l'ensemble des jeunes enquêtés.

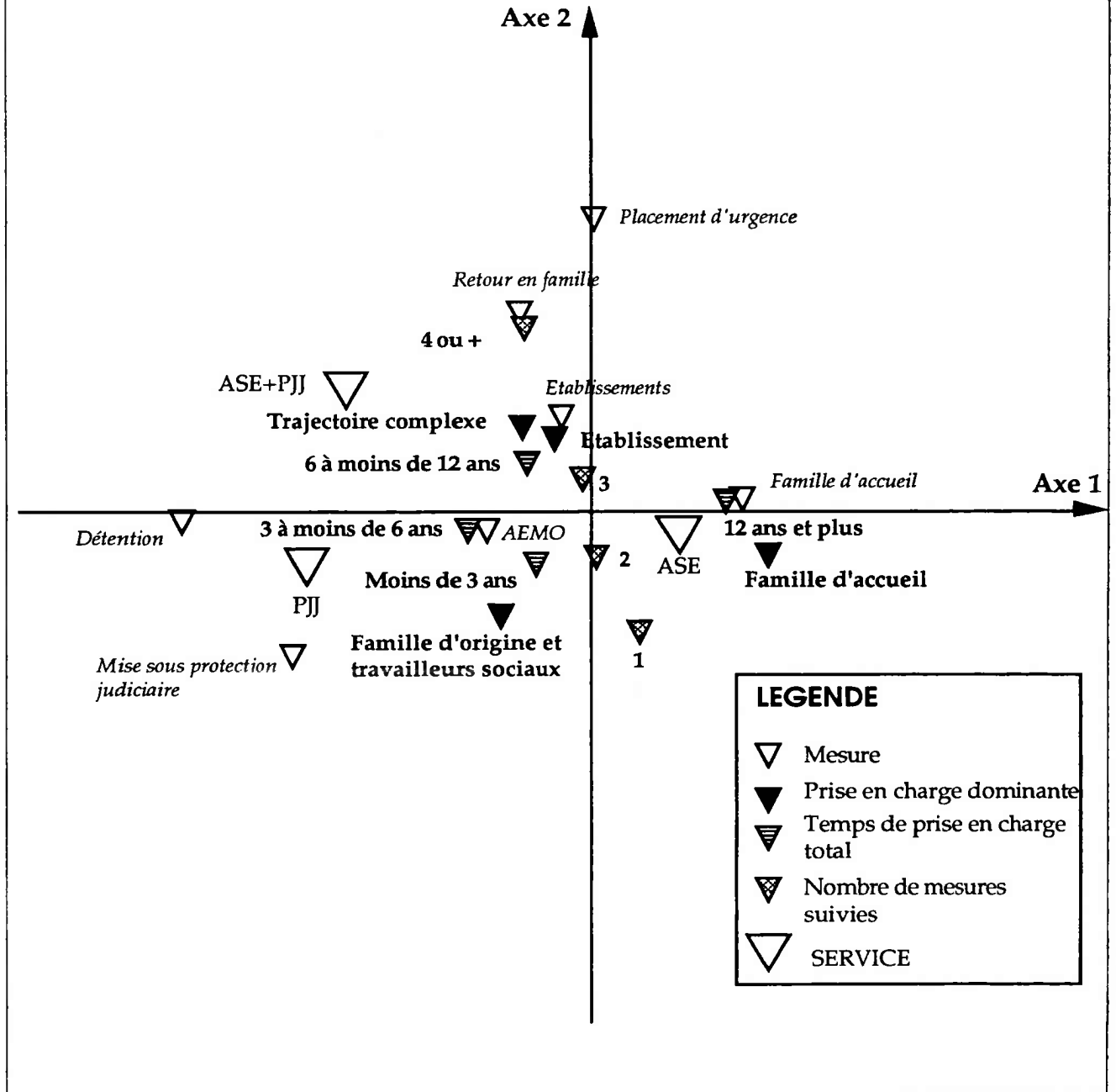
La prise en charge dominante est aussi étroitement corrélée à l'intervention du juge. 14 % seulement des jeunes ayant essentiellement été pris en charge dans le cadre d'une famille d'accueil sont "passés" par le juge, ce qui se comprend facilement, dans la mesure où les jeunes enfants en famille d'accueil ont souvent été placés par l'intermédiaire d'une mesure administrative. 21 % des jeunes ayant été en famille d'accueil à un moment ou l'autre de leur trajectoire ont rencontré un juge. En revanche, l'intervention du juge s'est produite pour la moitié des personnes demeurées en famille tout en étant suivies par un travailleur social, et la moitié des personnes ayant une trajectoire complexe. La majorité des personnes ayant été mises sous protection judiciaire, ayant séjourné en détention, ou ayant bénéficié d'AEMO ont eu effectivement affaire avec un juge.

Il est rare que les temps de prise en charge totale soient très longs, lorsque le juge est intervenu; cela s'explique aisément par le fait que les temps de prise en charge s'allongent essentiellement en raison des séjours en familles d'accueil. L'intervention du juge est associée dans 60,6 % des cas (contre 40,1 % dans le reste de la population), à un nombre de mesures au moins égal à trois.

Pour résumer l'ensemble des éléments descriptifs des trajectoires, nous avons projeté sur les deux axes définis par l'analyse multivariée réalisée sur les mesures, les autres éléments que sont la prise en charge dominante, le temps de cette prise en charge, le nombre de mesures suivies et le service dominant de prise en charge.

On retrouve bien sur le graphique l'association plus fréquente des longues durées de prise en charge, et d'un nombre réduit de mesures avec le séjour en famille d'accueil, qui a souvent été suivi par les services de l'ASE. A l'opposé, se retrouvent des prises en charge plus courtes avec des mesures privilégiant le suivi par un éducateur dans la famille d'origine.

Graphique n°12
LES ELEMENTS DESCRIPTIFS DES TRAJECTOIRES ET LES AXES
DE L'ANALYSE SUR LES MESURES



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

2 - MESURES ET DISPOSITIFS : LE POINT DE VUE DES JEUNES ADULTES

Les mesures et les dispositifs qui les structurent ne peuvent être analysés du seul point de vue de leurs logiques internes, ils doivent également être examinés du point de vue des jeunes adultes qui en ont bénéficié. Tel est le double objectif de cette seconde partie. Décrire les jeunes auxquels s'appliquent ces mesures et analyser la perception qu'ils peuvent en avoir, quatre années après la fin de leur prise en charge.

2-1. L'application des mesures aux jeunes

Quatre indicateurs différents permettent de décrire les mesures. On distingue d'abord le nombre de mesures différentes qui ont été proposées aux adolescents, ensuite le type de mesure mise en œuvre, la trajectoire dominante des jeunes dans ces mesures et enfin la durée de prise en charge totale par les services. Pour chacun de ces points, ont été recherchées des liaisons entre mesures et caractéristiques personnelles des jeunes. La mise en évidence de telles corrélations montrerait que l'application des mesures relèverait autant des facteurs objectifs qui justifient une prise en charge que de critères sociaux.

Le nombre des mesures successives

Il apparaît nettement que le nombre de mesures successives n'est ni lié à l'âge ni au sexe des personnes enquêtées. De la même manière, on ne peut établir de corrélation entre la profession d'origine du père et le nombre de mesures qui ont été proposées au jeune.

La nature des mesures

Dans leur ensemble, les caractéristiques socio-démographiques pèsent d'un poids assez peu important sur la détermination des choix de mesures par les professionnels de l'action sociale.

D'une manière générale, les jeunes femmes ont beaucoup plus fréquemment été suivies par les services de l'ASE seulement (73,7 % des filles contre 58,6 des

garçons). Les jeunes hommes ont été deux fois plus nombreux à dépendre seulement des services de la PJJ (25,9 % contre 12,9). En revanche, les trajectoires mêlant les deux types de services ne sont pas très sexuées.

De fait, certaines mesures sont plus masculines. Les hommes ont plus fréquemment été suivis dans le cadre d'Actions Educatives en Milieu ouvert (AEMO) par des éducateurs. Ils se retrouvent davantage en détention, contraints à un suivi judiciaire. A l'opposé, on trouve davantage de jeunes femmes ayant été placées en pouponnière (on peut se demander s'il n'y a pas là un effet sélectif de la mémoire, un rapport différent des garçons et des filles à ce type d'établissement) ainsi qu'en famille d'accueil. Le suivi par des assistants de service social a été aussi plus fréquent. Enfin, les retours dans la famille d'origine concernent plutôt les femmes.

L'âge n'est pas non plus indépendant des mesures pratiquées. Si l'on distingue deux catégories, selon qu'ils ont atteint ou non l'âge de 23 ans, il apparaît que les plus jeunes ont plus fréquemment été suivis dans le cadre d'AEMO et mis sous protection judiciaire. Les plus âgés sont, en revanche, plus nombreux à avoir bénéficié de prestations financières et surtout à avoir été accueillis dans les familles d'accueil. S'agit-il ici de l'effet d'un changement de politique ?

L'effet profession du père est peu sensible. Les jeunes enquêtés ayant été en famille d'accueil, ou, ayant fait un séjour en établissement ont eu plus de difficultés à nous répondre au sujet de la profession de leur père. Les placements d'urgence sont plus importants chez les enfants d'ouvriers non qualifiés.

La durée des prises en charge

En raison de la grande diversité des longueurs totales de prise en charge, la durée moyenne n'a pas un très grand sens. Il est préférable d'utiliser le classement construit au début de ce chapitre, selon que la durée de prise en charge a été de moins de trois ans (21,2 % de la population), de trois à moins de six ans (21,2 %), de six à moins de 12 ans (21,2 %) ou au moins douze années (36,5 %).

Si le sexe ne semble pas avoir d'incidence sur les durées de prise en charge, en revanche, on constate un effet d'âge : les plus jeunes ont rarement été pris en charge sur de très longues durées. Ce fait est très cohérent avec la moindre prise en charge des moins de 23 ans dans les familles d'accueil, mais cette dernière explication est insuffisante. Retrouve-t-on là encore les effets d'un changement de politique? On constate enfin une durée de prise en charge un peu plus longue

pour les jeunes qui ne savent pas répondre aux questions portant sur la catégorie socio-professionnelle de leur père.

2-2. La perception des mesures par les jeunes

Afin d'appréhender l'utilité des mesures telle que l'expriment les jeunes auxquels elles ont été proposées, nous avons deux types d'éléments à notre disposition. D'une part, nous leur avons demandé de produire une note pouvant aller de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) pour évaluer globalement ce que la mesure leur avait apporté. En second lieu, il leur était demandé en quoi cette mesure leur avait été plus ou moins utile dans leur propre cas.

Tableau n° 34

SCORES ATTRIBUES PAR LES JEUNES ADULTES AUX DIFFÉRENTES MESURES

Type de mesure	Note moyenne
Prestations financières	4,22
Retour chez un autre membre de la famille	4,00
Familles d'accueil	3,77
Action éducative en milieu ouvert	3,52
<i>Pour l'ensemble des mesures</i>	<i>3,46</i>
Pouponnières	3,44
Passage en établissement	3,39
Autres mesures	3,29
Intervention d'une travailleuse familiale	3,22
Mise sous protection judiciaire	3,21
Intervention d'une assistante sociale	3,19
Retour au domicile ou en famille	2,93
Placements d'urgence	2,90
Détention	2,14

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

La hiérarchisation qui s'opère ne manque pas d'intérêt. Au premier rang se trouve le versement d'une prestation monétaire. Rappelons que les études du CRÉDOC sur le RMI ont bien montré que l'argent était l'apport valorisé par les bénéficiaires de cette prestation. Viennent ensuite deux mesures, qui privilégient

la structure familiale, même si l'une est un placement dans une famille étrangère. On trouve ensuite les mesures comme l'AEMO au cours desquelles les jeunes sont suivis par des éducateurs. On remarque que le passage en établissement figure dans le milieu du tableau. Sous le terme "autres mesures", ont été notées, les interventions d'un psychologue ou d'un psychiatre principalement, parfois d'un avocat. La distinction entre éducateurs et assistante sociale se traduit dans ce tableau par une position différente de ces deux professions du secteur social, dont les modes d'intervention sont sensiblement différents. Figurent, en bas du tableau, les mesures qui se caractérisent par un niveau élevé de contraintes s'agissant de placements d'urgence, mise sous protection judiciaire ou de mesures de détention. Plus étonnant, peut-être, le retour en famille se trouve au bas de la hiérarchie des préférences établie par les jeunes adultes.

Les prestations financières

Si l'on suit l'ordre tel qu'il émane des scores donnés par les jeunes enquêtés, on comprend mieux les raisons de ce classement. Les prestations financières sont appréciées au premier degré pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un apport d'argent, et, ensuite, pour les possibilités qu'autorise cet argent : une plus grande autonomie, l'accès à des loisirs et une aide dans un parcours de formation. Il faut dire aussi, que bon nombre de jeunes interrogés ont bénéficié d'une mesure Jeune Majeur qui constitue fréquemment la dernière mesure. C'est donc un souvenir proche. Un autre aspect doit influencer sur l'opinion qu'ils en ont, c'est, en effet, une mesure qui les accompagne dans leur recherche d'autonomie. La fin de cette mesure constitue théoriquement la fin de leur prise en charge et devrait marquer leur insertion, la prise en charge de leur existence. Elle correspond à un moment capital pour eux. Si cette phase d'installation leur semble réussie, leur opinion va être évidemment positive.

Le retour ou le placement chez un membre de la famille

Le retour ou le placement chez un membre de la famille autre que les parents d'origine qui obtient un très bon score global ne suscite paradoxalement pas de commentaires excessivement flatteurs. Les jeunes interrogés confirment leur intérêt pour cette mesure et valorisent le fait qu'elle permet de maintenir une vie familiale tout en assurant un soutien moral et une sécurité. Parmi les 24 personnes qui ont bénéficié de cette mesure, 5 en dénoncent les insuffisances, évoquant les mauvais traitements subis et le sentiment de solitude et de rupture, associés à ce placement.

Le placement dans une famille d'accueil

Les personnes qui ont été placées dans une famille d'accueil mettent en avant la dimension familiale de la mesure dans près de 40 % des cas, et ils associent cet apport à l'idée de stabilité et de la permanence d'un soutien moral. Cependant 27 % des bénéficiaires de cette mesure réagissent de manière plus négative. Ils évoquent le sentiment de solitude, les mauvais traitements et les conflits avec les travailleurs sociaux qui ont accompagné ce placement. La jeune femme ci-dessous n'a pas du tout apprécié l'incapacité de l'assistante sociale à repérer les changements d'attitude de la "nourrice":

"Je trouve qu'ils placent les gosses pour s'en débarrasser. Ils les placent là et puis après... La DASS savait déjà que cette nourrice n'était pas bien, mais moi on m'a quand même placée là-bas. Et l'assistante sociale voyait rien ou elle essayait de ne rien voir. Elle passait le mercredi, mais elle passait un coup de fil avant. Alors, évidemment, la nourrice se préparait à recevoir la visite. Donc elle nous habillait bien, elle nous mettait devant nos devoirs. Elle nous disait ce qu'on avait à dire. Il ne fallait dire que certaines choses. C'est moi qui ai demandé à partir à 16 ans, je ne pouvais plus rester là-bas."

(Indre-et-Loire, jeune femme, 23 ans, placement en famille d'accueil, émancipée à l'âge de 16 ans)

Parfois le principe même du placement dans une famille est remis en cause. Une famille, ce sont des liens affectifs qui se créent et l'enfant ou l'adolescent qui s'est engagé dans une relation affective, ou qui a cru à une telle relation entre lui et les personnes de la famille d'accueil peut parfois être très déçu d'une rupture. Elle est incompréhensible à ses yeux.

"... Oui, ils m'ont aidée, ça je ne peux pas le nier, mais ce que je regrette maintenant, c'est qu'ils font comme si je n'y étais pas venue... J'ai eu des contacts, ils m'avaient dit qu'ils me retéléphoneront, ils étaient venus voir ma fille, et puis, je n'en ai plus de nouvelles. Ce n'est pas à moi de faire les premiers pas... Je veux dire que surtout quand on y est resté de 4 ans à 19 ans, j'estime qu'ils pourraient faire le premier pas. C'est moi qui l'ai fait"

(Meurthe-et-Moselle ASE, jeune femme, 23 ans, mère invalide, placée en famille d'accueil à l'âge de quatre ans à la suite du décès du père, est revenue chez sa mère naturelle avec son enfant)

Et c'est aussi sur le registre de l'affectif que se forment les opinions positives.

"Un bon souvenir, c'est quand on m'a présentée à la famille d'accueil, vers 10 ans, c'est comment ça s'est passé. Le premier contact. Le premier contact m'a plu. J'ai toujours cette image d'une famille qui m'attendait."

(Meurthe-et-Moselle, jeune femme, 25 ans, vit avec un conjoint, un enfant, emploi d'agent de collectivité, considère sa famille d'accueil comme ses parents)

L'argument le plus fréquent est cette référence au rôle de parents qu'ont assumé, aux yeux de l'enfant, les adultes de la famille d'accueil.

"J'ai eu une famille d'accueil, ils ont remplacé mes parents. Bien sûr ça ne se remplace pas, mais, c'est mes parents. Je les connaissais déjà avant que j'arrive chez eux, parce que quand j'étais au foyer j'allais chez eux le week-end. Ce sont eux qui ont demandé à me prendre en charge. C'est pas mes vrais parents, mais quand je parle d'eux je dis mon père, ma mère. Quand je me suis installée dans un appartement, ils sont venus m'aider ... Ah, vraiment je suis bien tombée!"

(Pas-de-Calais, ASE, jeune femme, 21 ans, divorce des parents, elle a 7 ans, mère hospitalisée, enfant et mère suivies par une assistante sociale, décès de la mère, elle a 12 ans, placée en foyer, puis en famille d'accueil à 17 ans, obtient une allocation jeune majeur).

Les mesures d'AEMO

Selon les jeunes interrogés, les mesures d'AEMO privilégient résolument les apports objectifs comme l'accès à un diplôme, à la formation, à l'orientation ou à un travail (35,6 %) ; l'acquisition d'une plus grande autonomie est soulignée par 7 % des personnes interrogées, enfin 6 % des jeunes adultes évoquent l'aide apportée par l'AEMO pour le bon déroulement de leur vie familiale. Les réactions négatives portent surtout sur l'absence de contenu réel de la mesure (18 %) ou sur les conflits avec les travailleurs sociaux.

Les éducateurs bénéficient d'une opinion, en règle générale, plutôt favorable dans la mesure où ils favorisent l'expression des jeunes. Ceux-ci peuvent avoir le sentiment que quelqu'un les écoute enfin. Cependant, pour ces jeunes, c'est à la fois très important, et donc positif, mais cette même attitude d'écoute de la parole de l'autre peut devenir incompréhensible, irritante, et finalement négative parce que "ne débouchant sur rien".

"J'ai été suivi par un éducateur qui venait seulement pour moi. Une fois par semaine, le mercredi matin. Je me rappelle bien l'éducateur. J'étais bien avec lui, j'ai pas eu d'accrochage avec, j'ai jamais eu de problème avec lui. Il venait me voir pour me demander comment j'étais, si j'étais bien, si j'étais calmé, mais j'étais déjà calmé parce que j'avais quitté la pension. C'est un éducateur qui venait par le juge des enfants de Béthune. J'ai été suivi par lui jusqu'à 18 ans. Les problèmes de famille, l'éducateur ne pouvait pas s'en occuper, c'était pas son travail. Il venait seulement pour moi, pour me demander si j'allais mieux. Je lui disais, ça va. Je ne comprenais pas bien pourquoi ça continuait, j'étais calmé. Je n'ai pas de mauvais souvenirs. De temps en temps, quand j'ai du temps, le mercredi, je me déplace à S pour leur faire une petite visite. Oui encore actuellement, je fais une petite visite là-bas. Ils sont contents de me voir. "

(Pas-de-Calais, PJJ, jeune homme, 21 ans, marié, chômeur, placement en foyer pendant deux ans)

Evidemment, les jeunes perçoivent difficilement la démarche pédagogique des éducateurs du milieu ouvert, même si quelques-uns comme cette jeune femme avouent: *"C'est difficile à dire si ça a pu servir à quelque chose... Je pense que ça a dû probablement avoir une influence sur mon comportement ... Mais dire ce qui m'a vraiment aidée, je ne sais pas."*

Il n'est guère aisé pour eux de bien comprendre la logique des actions des travailleurs sociaux, mais au fond on peut se demander si leur quête n'est pas davantage une recherche d'une relation chaleureuse que d'un résultat du type obtention d'un emploi, par exemple... Ils semblent pour le moins s'attacher à la dimension humaine.

"L'éducateur, c'était pas la surveillance. Lui, il avait pas les décisions. Il fixait rendez-vous, on se voyait. Quand j'avais besoin, je prenais rendez-vous avec lui. J'aurais pas pu m'en passer. Par rapport aux éducateurs, j'ai essayé de voir si oui ou non ils faisaient leur boulot pour leur salaire et pour leur métier. Et je ne peux pas dire qu'ils étaient là pour leur salaire. Ils m'ont aidée à ce que je change et j'ai changé. "

(Indre-et-Loire, ASE, jeune femme, 25 ans, portugaise, placée en foyer par le juge après s'être enfuie de chez elle à 14 ans, puis dans des appartements, a demandé à être "beaucoup suivie").

Les passages en établissement

Le passage en établissement suscite plutôt des réactions favorables. Le rapport entre les opinions positives et les opinions négatives est de l'ordre du double. Parmi les opinions positives les plus fréquentes, on retrouve l'intérêt pour la formation, le travail et l'orientation (25,5 %), l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité (17 %) mais également la possibilité de trouver un lieu d'échange où l'on puisse parler. Les opinions négatives évoquent d'abord le manque, la solitude, le "rien" (15,2 % des réponses), puis la discipline et la sensation d'enfermement est critiquée (dans près de 10 % des cas), des conflits parfois accompagnés de violences ont même été décrits. Les perturbations scolaires et familiales entraînées dans leur vie par les passages dans l'établissement sont aussi sources d'opinions négatives.

Il est surprenant de constater que, parmi les opinions positives, nous trouvons la formation, l'orientation et le travail, alors que dans le même temps, la scolarité au sein des établissements est perçue de manière négative.

"Le premier placement, ça m'a donné un blocage au niveau de la scolarité. C'est qu'il y a aussi un manque de rapport affectif, un manque d'affection, à savoir que les gens qui

étaient sur place auraient dû avoir un rôle affectif. Il y a eu le blocage de la séparation. Le reste, on s'en fiche un peu. Oui, ça n'a pas été positif parce que je pense qu'il n'y a pas eu de travail suivi au niveau scolarité pendant ces deux années. Ça n'a pas été, même s'il y en a de ma part pour la scolarité. C'étaient des classes, avec un mélange de personnes, l'instituteur se retrouvait avec différentes tranches d'âges, avec trop d'élèves, ce n'était pas évident. Il y avait un manque de confrontation au travail, pour ma part."

(Val-d'Oise, ASE, jeune homme, 23 ans, tunisien, placement en foyer à 9 ans à la suite d'un accident de la mère, puis placement volontaire à 17 ans, aujourd'hui animateur, membre d'une association s'occupant de jeunes).

Le balancement entre les opinions peut se comprendre, en partie, à travers cet exemple. Il s'agit là d'un problème d'âge. Il y a évidemment un rapport étroit entre le début du placement et la scolarité. Comme le précise ce jeune homme, le manque d'affection est son souci majeur. Les conditions de la scolarité changent comme ses conditions de vie et il a le sentiment que l'institution ne répond pas aux besoins affectifs des enfants. Pour les adolescents qui ont quelques années de vie en établissement, cette problématique s'est estompée, et la formation prend de l'importance dans l'accompagnement vers l'autonomie.

L'intervention de l'assistante sociale

Avec l'intervention de l'assistante sociale, les avis négatifs et les avis positifs s'équilibrent. Trois fonctions de ces professionnelles sont mises en avant : l'orientation, le soutien moral et la possibilité d'avoir un interlocuteur. En revanche, les personnes interrogées signalent massivement (41 %) la vacuité de l'aide et l'absence d'intérêt de cette mesure, environ 6 % évoquent également l'importance des conflits avec les assistantes sociales. Le faible nombre d'interventions des travailleuses familiales ne permet guère de conclusions satisfaisantes, on note simplement, là aussi, que les avis positifs et négatifs s'équilibrent.

Au fond, deux opinions reviennent constamment dans le discours des jeunes adultes interrogés: ils apprécient ou ils n'apprécient pas les travailleurs sociaux. Il est difficile de connaître la réalité des relations entretenues, le contenu du travail engagé entre le travailleur social et le jeune. On peut se demander si l'une des raisons du positionnement dans l'une ou l'autre des opinions n'est pas liée à l'origine de la mesure et à la compréhension qu'en a eue l'enfant ou l'adolescent.

Les assistantes sociales sont, dans les représentations sociales, mais aussi dans la réalité, des personnes ayant la possibilité de déclencher un processus qui conduit à la mesure et à la prise en charge. Selon la manière dont celle-ci est vécue, l'assistante sociale devient la personne qui "met son nez partout" et à qui "il faut

tout le temps rendre des comptes" ou la personne qui a participé à la résolution des difficultés. Dans le second exemple, nous voyons que l'assistante sociale joue un rôle d'intermédiaire entre l'institution, les parents et le jeune. Ce rôle, proche du domaine éducatif, est peut être mieux perçu par les adolescents que la dimension sociale.

"Des éducateurs pas trop sympas, la directrice du foyer, c'est pareil. Après j'allais au bureau de la DASS, voir une personne, une assistante sociale, qui s'occupait de moi... pas trop. C'était quelqu'un qui s'occupe des jeunes qui sont placés. On m'a pas du tout soutenue ou donné des pistes. J'ai pas été épaulée à ce niveau-là. J'étais terrorisée à chaque fois. Ils m'ont gardée presque un an, je crois. Il faut tout le temps leur rendre des comptes..."
(Indre-et-Loire, jeune femme, 23 ans, deux séjours en foyer, puis mesure jeune majeur, vie maritale, un enfant, trésorière dans une association qui s'occupe de jeunes)

"Je me disais, je suis pas toute seule. L'assistante sociale posait des questions, mon niveau à l'école et tout ça. Elle était comme intermédiaire entre la DASS et puis moi, toute petite... Et puis je me confiais assez facilement à elle. Justement quand j'avais 15 ou 16 ans, que je m'entendais pas très bien avec ma mère adoptive, elle lui expliquait que j'étais une jeune fille, que j'avais souffert... C'est grâce à elle que ça a été mieux après".
(Pas-de-Calais, ASE, jeune femme, 21 ans, divorce des parents, elle a 7 ans, mère hospitalisée, enfant et mère suivies par une AS, décès de la mère, elle a 12 ans, placée en foyer, puis en famille d'accueil à 17 ans, obtient une allocation jeune majeur).

La mise sous protection judiciaire

Les mesures de mise sous protection judiciaire suscitent peu de commentaires tranchés. Cette mesure qui n'est pas marquée par un score moyen très élevé, donne lieu à des avis positifs, mais peu spécifiques portant sur l'aide apportée en matière de travail, d'orientation et de formation. Les opinions négatives signalent le peu d'intérêt de cette mesure. Dans ce peu d'intérêt, on retrouve les mêmes commentaires relatifs aux travailleurs sociaux: "ils parlent, ils parlent, les éducateurs".

"Les éducateurs, M. D. et Mme L., eux ils étaient envoyés par le juge. On nous a dit: Vous allez être suivis par un éducateur, tout ça. J'allais les voir, on me donnait rendez-vous. On discutait, qu'est-ce que j'ai fait aujourd'hui, si j'étais calme, si ça allait. Comme j'avais des histoires avec la Justice, on en a parlé, ils demandaient ce qui s'est passé, pourquoi ça a recommencé, etc. Ça s'est pas trop mal passé, mais c'était ch...., c'était toujours la même chose, et j'en avais marre d'aller là-haut, à V., tout le temps les voir dans une maison. Ils parlent, ils parlent de tout, de ce que j'ai fait où on était hier. Ils nous donnaient des rendez-vous avec la mairie pour du travail, des stages. Ils m'appelaient trop souvent, moi je partais à P., j'avais pas le temps d'aller les voir, alors ils téléphonaient. Un an, un an et demi après, j'ai été incarcéré encore. Et là, ils venaient me voir là-bas. Trois mois, à la maison d'arrêt de P. Ils venaient me voir souvent pour discuter, voir si ça allait bien et tout. Je suis sorti un peu grâce à eux. Ils ont fait les démarches nécessaires auprès du juge. Après j'allais toujours les voir, mais 6 mois après, je me suis fait incarcéré, j'avais 17 ans... Ah c'était pas mal, à part qu'ils

convoquaient mes parents, qu'ils restaient des heures à discuter, sinon c'était sympa. Mais ça ne m'a rien apporté."

(Val d'Oise, PJJ, jeune homme, 21 ans, travaille, habite chez ses parents, trois détentions entre 15 et 18 ans)

Le retour en famille

Avec le retour en famille, les opinions négatives l'emportent sur les avis favorables; les personnes interrogées expliquent que ces retours se sont soldés dans un tiers des cas par de nouvelles ruptures familiales. Le retour en famille même s'il est souhaité n'est pas vécu sans appréhension. L'enfant ou l'adolescent va être obligé de réapprendre à vivre avec ses parents. Les modes de vie des parents bouleversent le mode de vie en établissement, l'entreprise de rééducation engagée par l'institution et l'enfant peut avoir des difficultés à s'y retrouver.

"C'était un soulagement, affectif, on se sent moins emprisonné. Mais c'est un vide d'avoir vécu deux ans en foyer, on a pris certaines habitudes. Le retour, ça demande de prendre de nouvelles habitudes. Ce retour, je ne sais pas, c'est se retrouver en famille, tout le monde revient, les frères et soeurs, tout en sachant qu'il y aura des difficultés au niveau de la vie de tous les jours."

(Val-d'Oise, ASE, jeune homme, 23 ans, tunisien, placement en foyer à 9 ans à la suite d'un accident de la mère, puis placement volontaire à 17 ans pour éviter de devenir "bandit comme les autres", aujourd'hui animateur, membre d'une association s'occupant de jeunes).

Dans certains cas, les jeunes interrogés ont même dit avoir souhaité une rupture avec leur famille naturelle, lorsque le décalage était trop important et que le lieu de vie du moment les satisfaisait. La famille d'origine est alors vécue comme source de déséquilibre.

"J'avais toujours des contacts avec ma mère au départ, j'avais des contacts tous les mercredis, pour les vacances et c'est moi qui faisais les courses. J'ai réussi à faire la différence entre la vie qu'elle menait et une vie qui était plus équilibrée ... Avoir un contact avec sa famille naturelle, je trouve que c'est mauvais pour l'équilibre de l'enfant. Il vaut mieux être dans une famille d'accueil quand il y a des problèmes".

(Meurthe-et-Moselle, jeune femme, 25 ans, vit avec un conjoint, un enfant, emploi d'agent de collectivité, considère sa famille d'accueil comme ses parents)

La détention

Paradoxalement les avis sur la détention sont plus équilibrés et sur les 21 personnes qui se sont exprimées sur ce point, 9 estiment que cela leur a donné un temps de réflexion et la possibilité de se retrouver dans le droit chemin. La prison a été l'événement qui a déclenché une modification d'itinéraire. 9 personnes mettent l'accent sur la dureté et le traumatisme causé par cette sanction.

"Je suis resté 7 mois à P. (en prison), ça a été dur. J'y ai passé le mois d'août, ça a été dur. Je me suis dit, quand je vais sortir, c'est fini. Je vais rester tranquille et tout, je vais travailler. Je ne veux pas revenir ici, ça a été idiot, 7 mois. Pour moi ça a été très dur... Le temps. Etre enfermé toute la journée, c'était dur. Et tous les jours comme ça, pareils, pas un jour de différence, c'était très dur. Je n'arrivais pas à supporter, même

physiquement... Il y a des gens qui font deux ans, moi c'est pas possible. Je ne sais pas comment ils font. Je me suis calmé, je suis resté tranquille. C'est ça qui m'a aidé à me calmer."

(Val d'Oise, PJJ, jeune homme, 21 ans, travaille, habite chez ses parents, trois détentions entre 15 et 18 ans)

Les interventions de médiation et de réparation ne donnent guère lieu à commentaire. De même, les placements en pouponnières sont trop peu représentés pour que les résultats soient significatifs, ainsi que les placements d'urgence.

Pour l'ensemble des opinions exprimées, on trouve 517 opinions positives contre 290 opinions négatives, soit un ratio de 1,8. Ce ratio évolue selon les mesures et permet de produire un second classement des différentes mesures. On obtient le tableau suivant :

Tableau n°35
CLASSEMENT DES MESURES SELON LE RATIO
 $\frac{\text{Nombre d'opinions favorables}}{\text{Nombre d'opinions défavorables}}$

Type de Mesure	RATIO
Prestations financières	15,0
Familles d'accueil	2,7
Retour chez un autre membre de la famille	2,4
Mesures de médiation-réparation (TIG)	2,0
Passage en établissement	2,0
Action éducative en milieu ouvert	1,9
<i>Pour l'ensemble des mesures</i>	<i>1,8</i>
Mise sous protection judiciaire	1,3
Autres mesures	1,3
Intervention d'une travailleuse familiale	1,0
Intervention d'une assistante sociale	1,0
Détention	0,9
Retour au domicile ou en famille	0,8
Pouponnières	0,7
Placements d'urgence	0,7

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

On peut ainsi décrire l'ensemble des opinions émises sur les mesures rencontrées par l'ensemble des jeunes adultes enquêtés. Les opinions positives et négatives sont examinées séparément.

Les apports objectifs que sont l'argent, un diplôme, une formation, un travail ou une orientation sont évoqués dans un tiers des réponses positives. Le soutien moral, l'apprentissage de l'autonomie et des responsabilités associées suscitent autant de réponses (14 %) que la vie de famille. Il convient de souligner en dernier lieu un ensemble de réponses traduisant une avancée vers le bien-être que sont la possibilité de réfléchir, de parler ou de comprendre et la stabilité qui recueille près de 12 % des réponses.

Tableau n°36

LES APPORTS POSITIFS DU PASSAGE DANS LES DISPOSITIFS

Type d'apport	Effectif des réponses	Pourcentage
Une vie de famille, une vie normale	75	14,5
Un diplôme, une formation	66	12,8
Une orientation	48	9,3
"C'était bien"	44	8,5
Parler et comprendre	39	7,5
L'autonomie	35	6,8
Un travail	30	5,8
Un soutien moral, une médiation	27	5,2
De l'argent	22	4,3
Partir en vacances	20	3,9
Prendre des responsabilités	19	3,7
Améliorer les relations familiales	17	3,3
Une vie collective	17	3,3
Une stabilité	16	3,1
Une aide positive aux parents	13	2,5
Etre remis dans le droit chemin	13	2,5
Une possibilité de réflexion	8	1,5
Un lieu à soi	8	1,5
TOTAL	517	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Avoir une vie de famille, c'est-à-dire pour bon nombre de ces jeunes, une vie normale constitue l'apport principal du passage dans les dispositifs. Le diplôme, la formation viennent en second. La nature des apports reprend des valeurs normatives, la famille, la formation. On peut penser qu'ils s'inscrivent dans un projet d'installation, qui comme nous l'avons vu, est très prégnant dans la population enquêtée. On ne retrouve pas l'importance des prestations financières telle que nous l'avons noté précédemment. En fait, leur utilisation est assez diversifiée et s'inscrit fréquemment dans un processus d'autonomie. La possibilité qu'ont eu les jeunes de parler avec des travailleurs sociaux pour comprendre leur situation et leur évolution constitue une autre dimension importante. Si les prestations financières ont été plébiscitées par les personnes qui en ont bénéficié, il faut remarquer qu'elles sont considérées comme un des moyens pour acquérir une certaine autonomie.

"J'ai été suivie par des éducateurs pendant trois ans. J'étais en 1ère d'adaptation. Ils me donnaient des cours de rattrapage en maths. J'ai touché des prestations financières de la DDSF à partir de mes 18 ans, jusqu'à 21 ans. Pour moi ça a représenté une aide matérielle certaine. Et puis on a l'argent sans contrepartie, mais ça aide pas à la recherche d'un emploi".

(Dordogne, ASE, jeune femme, 23 ans, placements successifs en familles d'accueil, maltraitée, "sortie" de cet "engrenage" par une assistante sociale.)

"C'est eux qui m'ont élevé. Cette famille d'accueil est la représentation d'une famille normale. Cette mère nourricière m'a apporté une chaleur, un réconfort. Les autres enfants, c'était comme mes frères et soeurs".

(Val-d'Oise, ASE, 23 ans, jeune homme, famille de 8 enfants, père alcoolique et violent, placé en pouponnière à la suite d'une plainte des voisins. A toujours vécu dans la même famille avec son frère)

Tableau n° 37

LES APPRECIATIONS NEGATIVES PORTEES PAR LES JEUNES ADULTES

Type d'apport	Effectif des réponses	Pourcentage
Rien ou pas grand chose	78	35,9
Aucune aide, ni soutien	48	22,1
Des conflits	47	21,7
Traumatismes- sensation d'enfermement	43	19,8
La solitude, l'isolement	30	13,8
Violences, mauvais traitements	16	7,4
Une rupture	14	6,5
Une scolarité perturbée	14	6,5
TOTAL	290	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Nous avons qualifié d'appréciation négative, toutes les remarques soulignant que rien ou pas grand chose ne s'était produit consécutivement à la mesure. 58 % des réponses qui ne sont pas positives évoquent essentiellement cette vacuité. Ce sont les conflits ou traumatismes occasionnés qui constituent la source d'autres récriminations (41,5 %) dans les réponses. Des violences ou mauvais traitements apparaissent dans 7,5 % des réponses.

"Non, aucun apport. J'ai connu pendant que j'étais au foyer le vol, la drogue... les éducateurs étaient bien qu'avec ceux qui se pliaient au règlement. Les autres comme moi, on ne s'en occupe pas. Quand on nous retrouvait après des fugues, les éducateurs nous frappaient. Le foyer gardait notre argent. Je n'en n'ai jamais vu la couleur."

(Dordogne, ASE, jeune femme, 21 ans, placée en foyer à 12 ans par un juge à la demande de la mère).

"En fait, l'assistante sociale je l'ai pas beaucoup vue. Je ne me souviens même plus de sa tête !... Elle ne m'a rien apporté du tout. Elle m'a trouvé un logement, c'est tout. Elle a fait son boulot, bon".

(Val-d'Oise, ASE, jeune homme, décès du père (8 ans), décès de la mère (14 ans), séjour en foyer, puis repris par la grand-mère sous tutelle).

"Je suis pas contente, parce que le juge pour enfant, ça a été du jour au lendemain que j'ai été séparée de ma mère. Ma mère, c'était tout pour moi. Elle travaillait pas, d'accord. Elle était au chômage et elle était avec un homme que j'aurais pu considérer comme mon grand-père. Il était vieux, mais ils s'adoraient. Ma mère, elle était gentille, très gentille, elle m'a jamais frappée comme dans certaines familles. J'ai tout fait pour rester avec elle, mais quand on a le juge derrière soi. On devrait changer leur système, ils devraient plus considérer l'humain que le juridique. Moi, j'aurais voulu qu'on me laisse avec ma mère. Ça, les juges le comprennent pas du tout. Vraiment un mauvais souvenir, c'est le juge."

(Pas-de-Calais, ASE, jeune femme, 21 ans, divorce des parents, elle a 7 ans, mère hospitalisée, enfant et mère suivies par une AS, décès de la mère, elle a 12 ans, placée en foyer, puis en famille d'accueil à 17 ans, obtient une allocation jeune majeur).

La démarche d'évaluation proposée à travers cette étude de la population de l'ASE et de la PJJ était ambitieuse et présentait donc quelques risques. Ambitieuse, parce que d'un point de vue méthodologique, reconstituer des trajectoires est toujours une source de polémiques autour de ce concept. Le CRÉDOC a souvent recours aux entretiens semi-directifs dans ses études auprès des publics en difficulté d'insertion et il est parfois difficile de démêler ce qui relève de l'histoire de vie (COURGEAU, 1976), des lignes de vie (BAUER, MARESCA, 1992) ou de la biographie (BOURDIEU, 1986). Dans le cadre de l'enquête effectuée auprès des jeunes adultes de l'ASE et de la PJJ, nous pourrions reprendre la notion de trajectoire multi-institutionnelle (DUPRADEAU, 1986), pourtant la notion d'itinéraire semblerait la plus appropriée à la méthode de recueil de données utilisée et le reflet le plus juste de ce que nous avons recueilli. Cette notion illustrerait davantage les repositionnements multiples (DRANCOURT, 1991) auxquels ont été contraints ces jeunes de l'ASE et de la PJJ.

Parmi les jeunes rencontrés, ils ne sont qu'un quart à avoir bénéficié d'une seule mesure et, en revanche, un jeune sur cinq en a connues quatre ou cinq. Il faut ajouter que l'itinéraire d'un jeune passe fréquemment par un même type de mesure plusieurs fois, à des dates différentes. De plus, ces mesures peuvent être associées entre elles.

Un premier quart de la population enquêtée a bénéficié d'une prise en charge de type famille d'accueil. Souvent pris en charge dans la petite enfance, c'est dans ce type de mesure que l'enfant passe le plus de temps. Un deuxième quart a fréquenté les établissements et sans qu'il y ait d'âge d'entrée massivement dominant, on constate que celle-ci se fait un peu plus fréquemment au moment de l'adolescence. Les temps de séjours sont courts. Les jeunes entrent dans les mesures de mise sous protection judiciaire et d'AEMO vers l'âge de 13 ans pour une durée de moins de deux le plus souvent, mais qui peut se prolonger durant cinq années.

A ces premiers éléments, il faut ajouter le fait que l'itinéraire de l'enfant ou de l'adolescent peut s'inscrire dans deux "filières" différentes, gérées par deux institutions distinctes et qui ne se fréquentent guère. Si les relations, entre les services de l'ASE et de la PJJ, nous sont apparues au cours de l'enquête rares, dans la population enquêtée les passerelles sont, en revanche, fréquentes. Ainsi, le

quart de l'échantillon s'inscrit dans une trajectoire complexe : prises en charges longues, accompagnées de multiples mesures à la fois au sein de l'ASE et au sein de la PJJ.

Troisième inter-texte

Jeune homme
22 ans
mise sous protection judiciaire
détenu

Les récits proposés dans ces pages recouvrent une partie de la première phase d'entretien. Notre souci est davantage de proposer des portraits qu'un compte-rendu exhaustif du contenu de l'entretien. Ces récits ont été tirés de manière aléatoire.

Origine de la mesure

Avant 16 ans j'avais jamais rencontré qui que ce soit. C'est quand je me suis fait prendre la deuxième fois. Je suis passé devant le juge et tout de suite j'ai eu un éducateur. Avant j'avais rien. Faut être c., hein, mais je me suis fait pincer à cause du cambriolage de la maison des voisins.

Les relations familiales

Je suis le plus jeune de la famille. J'ai un frère et une soeur, mais ils sont bien plus âgés que moi. Je suis le petit dernier de la famille. J'en ai profité, c'est sûr. En fait depuis l'âge de 13 ans je fais ce que je veux chez moi. Mes parents sont sympas, mais ils sont un peu vieux jeu, moi je leur dis tout le temps: les temps ont changé.

La première fois, mon père il est venu me chercher au commissariat et il m'a collé une claque. Mais, après il a renoncé. Au début, il gueulait. Moi, j'allais voir ma mère. Avec elle j'ai toujours eu ce que je voulais. Evidemment elle gueule aussi des fois, mais je suis son petit dernier alors elle finit par céder. Je me souviens, quand j'ai déserté la première fois, je suis retourné à la maison. Mon père, c'est un ancien militaire en retraite, il voulait pas me voir, il avait honte. Il voulait pas de moi à la maison. Mais ma mère, elle me planquait. Même je me souviens que la deuxième fois que j'ai déserté, il y avait les gendarmes devant la maison. Ils attendaient que je me pointe à la baraque, mais moi je téléphonais à ma mère pour connaître la situation. Elle me disait: "ne viens pas, ils sont au coin de la rue". Alors je me planquais jusqu'à ce qu'elle me dise: "C'est bon, tu peux venir, ils ne sont plus là".

La scolarité

A 12 ans je séchais les cours. Ça, c'est sûr, l'école ça m'a jamais intéressé. Mes parents ils ont bien essayé l'école privée mais ça n'a pas marché non plus. Mon père a essayé de me mettre en apprentissage. Carreleur. Le patron m'a gardé un moment parce que c'était un copain à mon père, mais bien avant 16 ans, j'allais plus à l'école.

Le motif de sa présence en prison

La dernière fois, je me suis retrouvé avec ma photo dans le journal. A cause d'une histoire de trafic de drogue. Moi, j'y étais pour rien là-dedans. Je rendais service simplement. Je connaissais les types qui fournissaient, alors quand un autre était dans le besoin je lui indiquais où il pouvait s'en procurer. Là c'est sûr, avec toutes mes c....., ça a jeté un froid dans la famille, mon frère, ma soeur, les oncles et les tantes.

Le motif des délits

Moi j'ai toujours eu tout. Je suis pas très exigeant. Y a des gars ici qui rêvent d'avoir des belles bagnoles, des trucs comme ça. Moi non. Mais seulement quand j'ai envie d'un truc, il me le faut. Et tout de suite. J'ai déjà volé une voiture pour aller voir un match de foot à cinquante bornes. Pour des fringues, le resto... Et il faut que je paye la drogue.

la rencontre avec le juge

Là ça te fait quelque chose. Déjà le commissariat, c'était un choc. Mais là tu te dis que t'as dépassé un stade. La première fois c'est impressionnant, après tu le connais, c'est plus pareil.

L'apport de l'éducateur

Je l'ai vu quelques fois. Bon, ben qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse lui ? Il me donnait des rendez-vous, il venait à la maison. Il me parlait, il parlait à ma mère. Elle lui disait que ça allait s'arranger, que j'allais mieux. Mais il est pas toujours là. Je vois pas bien à quoi il peut me servir. Je crois que c'est dans ma tête, c'est dans moi. J'ai vu des psychiatres, à l'armée, ici. Mais qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse. Il faudrait d'abord qu'ils soignent ma maladie, après peut-être que ça changerait un peu.

La prison

Ça, c'est comme le juge un peu. La première fois j'es fou. Sauf que moi je m'habitue pas. La première fois, j'ai pris quinze jours pour des cambriolages. Après y a eu l'armée, quand j'avais déserté. Là j'avais pris un mois. Ils m'avaient relâché, mais j'étais reparti et j'en avais pris deux autres. Après ils m'ont réformé à cause de ma maladie. Là, j'ai pris sept mois. C'est dur. Au début j'étais près de chez moi, alors ça allait, pour mes parents, c'était pratique. Mais maintenant, ils font le trajet tous les samedi, 180 kms pour me voir une demi-heure. Ma mère, elle m'écrit tous les jours, et moi je lui écris un mot "ça va bien", court quoi. Alors qu'elle, elle me raconte la vie là-bas. A chaque fois qu'ils viennent, je leur donne mon linge sale, toutes les semaines. Je veux pas qu'il soit lavé ici... c'est pas doux comme chez ma mère.

La santé, le travail et l'avenir

J'ai une maladie rare. En fait c'est à l'armée qu'ils s'en sont rendu compte. Je peux pas faire d'effort musculaire. Je tombe par terre. C'est pour ça je peux pas bosser. J'ai essayé. Mon père m'avait trouvé un copain, pour les chantiers. J'ai tenu deux jours c'est tout. Je crois que je ne pourrais pas travailler. Question de l'enquêteur: "Mais quand vous cambriolez, vous ne courez jamais? Réponse: (rire) C'est différent parce que je me charge avant. Ça m'est indispensable. Je prends toujours quelque chose avant de faire un coup. C'est comme ça que je tombe pas à cause de la maladie, parce que je suis dans un autre état.

Même quand je sortirai d'ici à la fin de l'année, je sais que je pourrai pas travailler. Alors qu'est-ce que je peux faire. Moi, pour vivre il me faut de l'argent, comme tout le monde. Il me faut dans les 9 000 Frs par mois, pour vivre correctement. Peut-être un peu plus quand je partirai de chez mes parents. 12 000 disons. Je sais pas très bien parce que je m'en suis jamais préoccupé.

Evidemment j'ai pas envie de revenir ici. Mais je vois pas bien ce que je vais faire en sortant. Je pense franchement que je vais continuer... en essayant d'être encore plus malin.

Jeune homme
22 ans
emploi d'ouvrier hautement qualifié
vie maritale, un enfant
placements en établissements

Origine de la mesure

Disons, quand je suis arrivé à la DASS, j'avais 13 ans. J'ai eu des histoires avec mes parents. Ma soeur elle avait volé une grosse somme d'argent à mes parents. Comme c'est moi qui étais à la maison, mon père m'a frappé. C'était pas la première fois, mais cette fois, on a été voir un médecin avec un copain de l'école parce que j'avais des marques. Et puis ç'en était resté là. Ma soeur et moi, on prenait des médicaments. Ma soeur, elle s'est droguée parce qu'elle ne pouvait pas tenir. Un jour elle est restée à l'école. Elle voulait plus rentrer, alors l'école a appelé mes parents pour venir la chercher. Ma soeur a tout avoué ce qui se passait à la maison et c'est le médecin qui a porté plainte contre mes parents. On a été à la gendarmerie. On est rentré chacun dans un bureau, ma soeur, mes frères, chacun dans un bureau et après les parents. C'est comme ça qu'on est parti, à minuit on était à la DASS. On est même pas rentré chez nous le soir.

La formation

Je suis resté huit mois au foyer de C. C'était un truc provisoire, en attendant. Après j'ai été deux mois à D., et à L. pour apprendre un métier. Il n'y avait pas mon métier : maçon. C'est ça que je voulais faire. Je suis allé chez un artisan, mais ça n'a pas marché et on a cherché un centre d'apprentissage. En attendant mon apprentissage on m'a envoyé à S. Je dormais sur place, dans les pavillons du centre, mais moi j'étais un homme d'entretien. J'avais 14 ans, c'était provisoire, mais c'était en attendant mon apprentissage. C'était un centre pour des petits de dix ans, comme une école. La journée je venais travailler avec les hommes d'entretien. Je suis entré en apprentissage au mois de janvier et au mois d'avril, je devais avoir mes quinze ans. C'était un centre d'apprentissage des jeunes qui sont à la DASS, des jeunes qui n'ont pas de famille. J'y suis resté jusqu'en 88, jusqu'à mes 18 ans, quand j'ai passé mon CAP de maçon. J'ai eu mes 18 ans en avril et après j'ai cherché un travail et un logement.

Le travail

Après cinq mois d'intérim, j'ai travaillé tout seul, au noir et puis après je suis rentré à V. C'est une boîte qui restaure les monuments historiques. Je suis un peu spécialisé comme ça. Et j'y travaille toujours. Et je n'ai demandé aucune aide.

Le maintien du lien familial

J'ai été à D., deux mois, j'y suis resté seulement parce que je voulais me rapprocher de ma soeur. On est rentré ensemble à C. et un matin elle n'y était plus et ils n'ont pas voulu me donner son adresse dans ce centre. De C. à chez mes parents, il devait y avoir vingt-cinq kilomètres et je voulais les

faire en vélo. Je l'ai fait une fois, puis deux, puis la troisième, ils m'ont enlevé une roue à mon vélo pour pas que je sorte. A 13 ans, on ne comprend pas ce qui se passe. Tandis que quand on arrive à 16 ou 17 ans, on commence à comprendre ce qui se passe.

Le directeur à L., il m'emmenait toutes les semaines pour voir ma grande soeur. J'étais seul là-bas. Dans les appartements, le plus jeune c'était moi, les autres ils avaient 18 ou 20 ans. Je me sentais seul la nuit, alors, il m'emmenait tout simplement pour voir ma soeur. A l'époque c'était important pour moi.

L'apport du personnel éducatif

Il y avait un éducateur qui me suivait. Régulièrement, non... Il a fallu qu'on trouve une chambre, un truc comme ça. Donc il m'a loué une chambre qui était assez bien. J'étais avec un copain, on avait chacun notre chambre. Vu que le copain était au chômage, il venait le voir plus souvent que moi. Donc il demandait de mes nouvelles, autrement il ne venait pas me voir personnellement.

A L., tous les éducateurs étaient des experts. J'avais un éducateur technique, c'était mon professeur de maçonnerie, on passait des week-ends ensemble. Mon deuxième père. C'est mon deuxième père. Même qu'il me demande des nouvelles. Ils m'ont envoyé tout un dossier en demandant ce que je devenais. J'avais répondu. Ça, c'est bien de demander des nouvelles des enfants. Ça fait un petit moment que j'y ai pas été.

L'apport du foyer

Ah oui, ça m'a beaucoup aidé. Le fait de connaître des jeunes. Au foyer de C., j'avais connu des copains, qui ont été aussi à l'école au centre d'apprentissage de la DASS. On s'est retrouvé, en fin de compte dans le même centre. Ça faisait des années qu'on s'était pas revu. Et puis il y avait les activités. Chez nous, à la maison, on avait pas autant d'activités que dans les centres de la DASS. Quand on était à C., on allait à la piscine, il y avait le football, on arrivait toujours à nous occuper. Evidemment, quand on était plus jeune et qu'on y était, on n'aimait pas, mais maintenant quand on y repense, c'était bien. On ne pouvait pas sortir quand on voulait, c'est pour ça qu'on a un mauvais souvenir, le fait d'être privé de sortie.

A D., ce qui était bien aussi, c'est qu'ils proposaient, au moment des vacances, des stages dans le centre même pour faire des petits travaux. Déjà là, ça commençait à être un peu plus sérieux. On nous montrait à gérer le métier, comme un apprentissage, c'est là que j'ai commencé un peu mon apprentissage.

CHAPITRE QUATRE

DE LA MESURE DES EFFETS AUX EFFETS DES MESURES

Interrogés, près de cinq années après la fin de leur prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les 367 jeunes adultes retrouvés pour cette étude présentent en matière d'insertion sociale et professionnelle des caractéristiques profondément différentes. Pour décrire ces caractéristiques, nous avons utilisé de nombreuses variables regroupées en plusieurs indicateurs. L'examen de ces indicateurs montre les différences de positions des jeunes adultes. Comment peut-on expliquer ces écarts entre ceux que l'on pourrait gratifier de "bien établis" et ceux qui éprouvent encore beaucoup de difficultés dans leur vie ?

Notre problématique de départ excluait plusieurs types de réponses envisageables à cette question. La première réponse était d'ordre psychanalytique. Elle situe dans la structure du psychisme ou dans les troubles de la constitution des différentes instances de la vie mentale l'origine des ruptures premières qui conduisirent aux différentes prises en charge et la source des actuelles positions sociales. La seconde réponse, dont l'importance n'est guère reconnue dans la communauté scientifique, explique l'écart des positions par des dysfonctionnements physio-génétiques. Nous n'avons ni les moyens, ni le souhait de tester de telles hypothèses. Restant dans le champ des sciences sociales, nous ne pouvons expliquer les phénomènes sociaux que par d'autres phénomènes sociaux.

Trois hypothèses doivent alors être examinées. La première lie la position actuelle des personnes à des variables personnelles externes : il s'agit alors du sexe, de l'âge et de la profession du père. Les deux premières variables sont classiques dans les études de sciences sociales, la dernière renvoie à une approche en terme de reproduction.

La deuxième hypothèse explique la position actuelle par des variables déterminées davantage par les milieux de vie : nous pensons ici aux différences issues des départements qui privilégient tantôt un univers rural, tantôt un univers plus urbanisé. Le fait d'habiter en Dordogne ou dans le Pas-de-Calais ne prédispose pas nécessairement aux mêmes trajectoires sociales, lorsqu'on a vingt ans. Nous avons rangé dans ce même type d'explication les variables qui décrivent la formation des jeunes adultes.

Enfin la troisième hypothèse rend directement compte de la problématique évaluative, problématique contenue dans la perspective des commanditaires de cette étude. La question initiale devient alors : peut-on expliquer les positions actuelles par les mesures suivies pendant l'adolescence ? Autrement dit, le fonctionnement des dispositifs d'aide et de protection des adolescents en difficulté a-t-il des effets repérables en termes d'insertion sociale et professionnelle sur ces adolescents devenus de jeunes adultes ?

Préciser les résultats des indicateurs utilisés pour mesurer les effets et tester chacune de ces trois hypothèses, tel est l'objet de ce quatrième chapitre.

1 - AGE, SEXE ET PROFESSION DU PERE - LA LOGIQUE D'ETABLISSEMENT ET LA LOGIQUE DE REPRODUCTION

Les variables socio-démographiques utilisées traditionnellement dans les études pour décrire les caractéristiques des personnes enquêtées rendent-elles compte des positions différentes au regard des indicateurs de synthèse que nous avons créés pour décrire la position des personnes enquêtées ?

L'examen des trois variables sexe, profession du père et âge montre qu'il faut répondre de différentes façons à cette question suivant les variables considérées.

1-1. Le faible impact du genre

Masculin ou féminin, la variable "genre" constitue d'ordinaire la source de multiples explications dans les différences observables d'attitudes et de comportements. Dans le cas de cette étude, cette variable ne semble posséder qu'un très faible pouvoir explicatif. Ni l'indicateur d'insertion sociale et professionnelle, ni l'indicateur de changement, ni l'indicateur relationnel, ni l'indicateur de fréquentation actuelle des travailleurs sociaux ne sont liés au genre des enquêtés.

Seules deux variables semblent avoir un rapport avec le genre. Tout d'abord, on constate que les enquêtées se trouvent plus rarement dans une situation globale moyenne, soit que leurs situations présentent toutes les caractéristiques d'une bonne situation, soit qu'elles semblent dans une situation difficile ou très difficile. En matière de difficultés actuelles, les jeunes femmes se plaignent davantage au sujet de leur logement, et légèrement moins au sujet du travail, mais sur ce dernier point, les écarts sont peu nets.

Tableau n°38
CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES ENTRE HOMMES ET FEMMES

- En % -

Caractéristiques	Homme	Femme	TOTAL
INDICATEUR DE SITUATION GLOBALE :			
Très bonne ou satisfaisante	28,5	33,3	30,8
Moyenne	43,0	35,7	39,6
Difficile ou très difficile	28,5	31,0	29,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0
DES DIFFICULTES LIEES AU LOGEMENT ...			
Font partie des difficultés à résoudre actuellement.	18,7	26,3	22,3
Ne font pas partie des difficultés à résoudre actuellement.	81,4	73,7	77,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
LES DIFFICULTES LIEES AU TRAVAIL ...			
Font partie des difficultés à résoudre actuellement.	47,7	42,1	45,1
Ne font pas partie des difficultés à résoudre actuellement.	52,3	57,9	54,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

1-2. La reproduction sociale. une affaire globale

Pour appréhender l'origine sociale des jeunes enquêtés, nous les avons questionnés sur les professions de leurs père et mère. Il est souvent difficile de recueillir auprès de populations peu qualifiées l'intitulé exact de la profession de leurs parents. La dénomination fournie est souvent très floue, les enquêtés ne connaissent parfois que le nom de l'entreprise où travaille leur père ou mère. En outre, quand l'un des parents n'exerce plus d'activité professionnelle depuis plusieurs années, l'enquêté ne se souvient plus de la profession exercée antérieurement. Dans notre population, une autre difficulté s'est greffée, les jeunes adultes ont parfois été séparés voici longtemps de leurs parents et ne sont pas restés en contacts avec eux, ce qui rend fragile la réponse fournie à ce type de questions. Aussi, dans un grand nombre de cas, nous ne disposons pas de cette information, ou celle-ci n'est pas d'une très grande fiabilité.

Tableau n°39
PROFESSIONS DES PARENTS ET DES JEUNES ADULTES ENQUETES

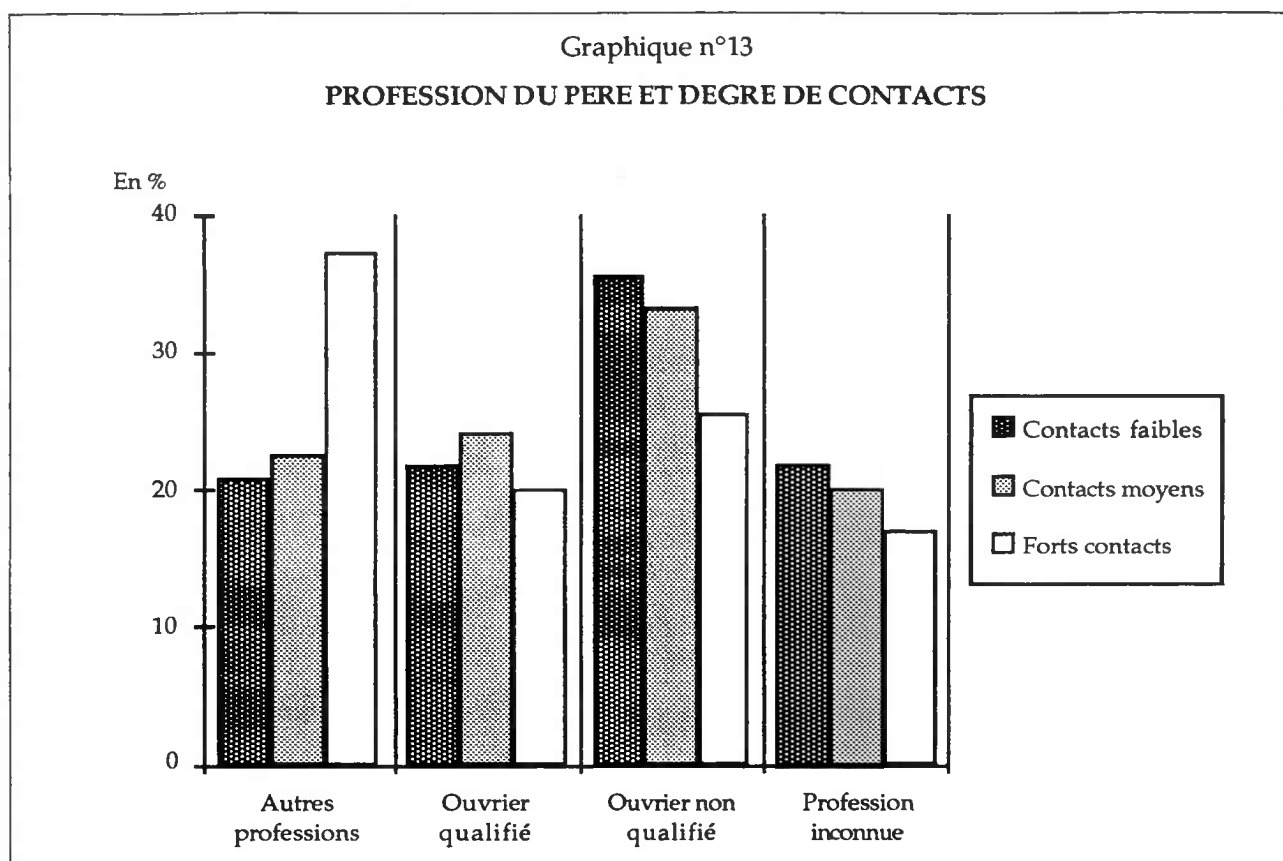
- Effectif et *Pourcentage* -

PROFESSION	Père	Mère	Jeune adulte
Non-réponse, Ne sait pas ou rien	72 19,8	179 49,2	53 14,6
Agriculteur-Artisan-Commerçant	23 6,3	8 2,2	2 0,5
Cadre moyen ou supérieur-Technicien	28 7,7	15 4,1	17 4,7
Employé	43 11,8	135 37,1	145 39,8
Ouvrier qualifié	82 22,5	6 1,6	58 15,9
Ouvrier non-qualifié	116 31,9	21 5,8	89 24,5
TOTAL	364 100,0	364 100,0	364 100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Le niveau de formation, la qualification atteinte et le type d'emploi exercé par les jeunes adultes interrogés, suscitent certes un léger glissement, pour une petite fraction de l'échantillon, vers les emplois de cadre moyen ou d'employé mais on peut dire, de façon schématique sans toutefois se tromper, que les jeunes adolescents pris en charge par les services de l'ASE et de la PJJ étaient des fils et des filles de familles de faible qualification, dont le passage dans les dispositifs n'a pas fondamentalement fait évoluer la situation.

En dehors de cette reproduction globale, d'une génération à l'autre, l'origine sociale n'est pas d'un grand recours pour expliquer les situations ou les comportements actuels des jeunes adultes. Il apparaît seulement que les jeunes ayant un père dont la profession est connue, mais qui ne sont pas ouvriers occupent une meilleure position sur l'indicateur relationnel, ils auraient des contacts multiples et plus fréquents avec l'ensemble de leur entourage. A l'inverse, les jeunes adultes qui expriment le moins d'aisance dans leurs rapports à autrui appartiennent à des familles dont le père est inconnu ou, dont le père occupe ou occupait un emploi non-qualifié.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

1-3. L'âge de l'établissement

Avec l'âge, tout fini par s'arranger. L'hypothèse est sans doute cynique mais il est tentant d'y accorder quelque crédit. Tout d'abord, il faut écarter une hypothèse de structuration sociale différente entre les plus jeunes de notre population et les plus âgés. Ils appartiennent aux mêmes groupes sociaux. L'écart d'âge est assez faible puisqu'il va de 20 à 26 ans. Toutefois, dans de multiples domaines, les situations se différencient entre les jeunes adultes de moins de 23 ans et ceux qui ont atteint ou dépassé cet âge.

Les plus jeunes sont moins bien insérés que leurs aînés. Le critère professionnel est le plus significatif de ces écarts d'établissement; alors que les plus âgés disposent d'un emploi dans environ un cas sur deux (51,9 %), ils sont moins d'un sur trois dans cette situation parmi les plus jeunes (30,5 %). Les plus jeunes n'ont pas conquis leur autonomie.

Tableau n°40
**CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES ENTRE LE GROUPE DES 20-22 ANS
 ET LE GROUPE DES 23 ANS ET PLUS.**

- En % -

Caractéristiques	20-22 ans	23 ans et +	TOTAL
INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE :			
Bon	32,4	41,1	36,0
Moyen	39,9	43,1	41,2
Mauvais	27,7	15,9	22,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
INDICATEUR DE CHANGEMENT au cours DES TROIS DERNIERES ANNEES :			
Elevé	36,6	31,8	34,6
Moyen	37,1	23,2	31,3
Faible	26,3	45,0	34,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
LES DIFFICULTES LIEES AU LOGEMENT ...			
Font partie des difficultés à résoudre actuellement.	26,3	16,6	22,3
Ne font pas partie des difficultés à résoudre actuellement.	73,7	83,4	77,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
LES DIFFICULTES LIEES A L'ARGENT ...			
Font partie des difficultés à résoudre actuellement.	32,4	24,5	29,1
Ne font pas partie des difficultés à résoudre actuellement.	67,6	75,5	70,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Ils ont connu beaucoup de changements au cours des trois dernières années, relativement aux plus âgés, qui présentent une plus grande stabilité. Avec l'âge, les difficultés de logement se réduisent, les changements familiaux se font moins fréquents, on choisit les personnes avec lesquelles on vivra en bonne entente et avoir un emploi fait que les ressources augmentent. A partir de 23 ans, les mises en couple se font plus nombreuses et le rôle de la belle famille est plus déterminant en matière de soutien économique et affectif.

2 - LA LOGIQUE DU MILIEU DE VIE : LES DEPARTEMENTS

L'environnement dans lequel se trouve le jeune adolescent au moment de sa prise en charge peut influencer sur son devenir. Cet environnement peut être appréhendé par l'intermédiaire du département d'origine. Les différences constatées sur les principaux indicateurs peuvent s'expliquer par la configuration propre à chaque département : plus ou moins grande opportunité d'emplois, degré d'urbanisation, densité de population, etc... On peut aussi interpréter ces éventuels écarts par l'intermédiaire des politiques sociales mises en œuvre dans ces départements.

Cependant, il est probablement hasardeux de parler des politiques départementales en matière d'Aide Sociale à l'Enfance et de Protection Judiciaire de la Jeunesse en ne s'appuyant que sur les données dont nous disposons. Qu'elles proviennent des dossiers ou des discours des jeunes adultes eux-mêmes, elles datent d'abord d'au moins quatre années, le temps qui nous sépare de la fin de la prise en charge ou de la sortie des différents dispositifs d'aide. A ce temps, il faut ajouter les durées de la prise en charge qui peuvent aller d'une année à plus de vingt ans. Les politiques ont évolué entre 1968 et 1988, les responsables ont changé entraînant de probables inflexions dans les orientations ou dans la conduite de l'action sur le terrain. Ces précautions soulignées, il est certain que chaque département se distingue des autres.

Pour que l'effet du département puisse être constaté, il faut que les jeunes adultes aient été peu mobiles dans leur passé. C'est manifestement le cas des jeunes interrogés, puisque 72 % de ceux qui apparaissent dans le fichier d'un département donné, étaient nés dans ce même département. Cependant, le taux de mobilité varie, il est très élevé pour le Val-d'Oise, est très faible dans le Pas-de-Calais.

Tableau n°41
LA MOBILITE INTERDEPARTEMENTALE

DEPARTEMENT de référence	Nombre de jeunes enquêtés nés dans le département	Nombre de jeunes nés hors du département	TOTAL
Dordogne	22	15	37
Indre-et-Loire	71	35	106
Meurthe-et-Moselle	36	12	48
Pas-de-Calais	106	15	121
Val-d'Oise	26	26	52
TOTAL	261	103	364

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Dordogne

Que leurs dossiers parviennent de l'ASE ou de la PJJ, la caractéristique des jeunes adultes de la Dordogne est d'être passés majoritairement par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance; plus de la moitié d'entre eux ont été en famille d'accueil. C'est un département où par conséquent les durées de prise en charge sont légèrement plus longues qu'en moyenne. Prestations financières et placements en pouponnière ont été utilisés trois à quatre fois plus souvent dans ce département que dans l'ensemble. A l'opposé, les jeunes enquêtés issus de ce département, n'ont jamais été ou presque mis sous protection judiciaire ou en détention.

Ce sont des jeunes qui ont fréquemment conquis leur autonomie. Plus âgés que dans l'ensemble, ils ont quitté le domicile parental et occupent un logement indépendant. Cependant, leur autonomie paraît assez fragile, ils ont fréquemment gardé des contacts avec les travailleurs sociaux ou d'autres organismes d'action sociale. Les trois dernières années ont été marquées par de nombreux événements, ce qui les rend d'ailleurs peu bavards au sujet de ce qui va se passer dans leur vie dans un proche avenir.

Indre-et-Loire

Les jeunes adultes d'Indre-et-Loire sont passés un peu plus fréquemment qu'en moyenne par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ils gardent majoritairement un bon souvenir de leur passage par ce dispositif. Pour ce qui concerne l'usage des dispositifs, l'Indre-et-Loire se caractérise plutôt par un usage

plus restreint des mesures sans qu'il soit possible de faire apparaître un déséquilibre en faveur de l'une ou l'autre de celles-ci.

C'est un département, qui avait été retenu comme lieu d'enquête, dans la mesure où il était représentatif des départements ayant une situation moyenne. Cette situation moyenne étant définie sur la base de six critères, que sont les taux d'urbanisation et de chômage global, la part de population de moins de 20 ans, le taux d'AEMO, les dépenses de fonctionnement du département par habitant et d'ASE par moins de 20 ans. Or, la population des jeunes enquêtés présente aussi dans notre échantillon des caractéristiques moyennes. Ils semblent cependant présenter une insertion sociale et professionnelle légèrement meilleure que dans l'ensemble, ils se sont plus souvent installés en couple, ils disposent d'un logement indépendant, et ce sont des gens sur qui on peut compter, puisqu'ils expliquent que l'on fait parfois appel à eux. Leur stabilité est acquise depuis longtemps, puisqu'ils évoquent peu de changements au cours des trois dernières années. Ils se posent, par conséquent, les problèmes liés à leur indépendance, et les soucis d'argent sont davantage présents dans leurs discours.

Meurthe-et-Moselle

Dans ce département de l'est de la France, les prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance concernent presque tous les jeunes enquêtés; dans un cas sur dix cependant, les deux services sont intervenus. La majorité des jeunes ont été suivis dans le cadre d'une famille d'accueil. En revanche, près d'un jeune sur cinq a été mis sous protection judiciaire. Les jeunes adultes de Meurthe-et-Moselle ont fait l'objet de plusieurs mesures dans une proportion plus élevée qu'en moyenne, mais ce dernier point ne semble pas contribuer à augmenter le temps moyen de prise en charge.

Leur situation globale est plutôt favorable. Plus âgés qu'en moyenne, leur situation financière est moins défavorable; aucun d'entre eux ne dispose de ressources sociales. Plus sûrs d'eux, ils répondent facilement à des questions portant sur leur proche avenir.

Pas-de-Calais

C'est un département où les services associés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont plus développés, cela contribue à renforcer la part de jeunes suivis par les services de la PJJ, qui s'élève ici à 44,6 % de cette sous-population départementale (32,2 % uniquement suivis par la PJJ, 12,4 % par l'ASE et la PJJ).

Ils sont restés plus que d'autres dans leur famille d'origine avec un accompagnement social (36,4 % vs 24,2 %), et le passage en famille d'accueil est plus rare (23,1 % vs 40,1 %). C'est aussi dans ce département que la moitié des personnes ayant connu la détention a été interviewé, cela va de pair avec une plus forte représentation des jeunes ayant été mis sous protection judiciaire. En cohérence avec ce type de mesure de plus courte durée, les temps de prise en charge sont plus faibles dans ce département.

Ce département avait été choisi dans le groupe des départements français présentant les taux de chômage les plus élevés. C'est effectivement une caractéristique des jeunes enquêtés issus de ce département, puisque 45,5 % d'entre eux sont au chômage. Compte-tenu de la plus forte proportion d'inactifs, la disposition d'un emploi est plus rare pour les jeunes enquêtés dans ce département (c'est le cas de seulement 30,6 % d'entre eux contre 42,3 % dans l'ensemble de notre population). Par conséquent, il est peu courant qu'ils touchent des ressources d'origine professionnelle. Cela ne contribue guère à leur autonomie, et ils vivent souvent chez leurs parents ou dans un logement ayant un statut transitoire. Cette relative dépendance leur épargne les soucis d'argent. Leur situation est en moyenne plus défavorable, surtout du point de vue de leur insertion dans une vie d'adulte.

Val-d'Oise

Des services d'aide aux adolescents en difficulté, ces jeunes adultes gardent une vision plutôt négative. Cette représentation est probablement liée à la complexité de leurs trajectoires (36,5 % de trajectoires complexes contre 22,8 %) qui, plus qu'ailleurs, ont juxtaposé ASE et PJJ. Il est rare que l'on ait rencontré dans ce département des jeunes qui ont été suivis par les seuls services de la PJJ, en raison de la difficulté à obtenir, auprès de ces services, les fichiers de jeunes à enquêter.

Les jeunes enquêtés dans ce département ont, dans leur grande majorité, moins de 23 ans. Plus jeunes, ils sont aussi plus mobiles, plus d'un sur deux a connu de fortes mutations dans sa vie au cours des trois dernières années. Ils ont quelques difficultés à quitter le domicile parental, et l'on peut supposer que c'est le fait de leur plus jeune âge, mais aussi la conséquence du marché du logement local. Dans ce département, les jeunes semblent avoir le moins de difficultés d'insertion professionnelle, ce qui permet aux ressources professionnelles d'apparaître comme prépondérantes, à défaut de ressources sociales très peu représentées ici.

3 - LES EFFETS DE L'INTERVENTION SOCIALE

Pour évaluer les effets de l'intervention sociale sur ces adolescents, nous disposons de divers éléments caractéristiques de leurs itinéraires dans l'espace des mesures, à savoir : le type dominant de prise en charge et les principaux types de services intervenus, la durée totale de cette prise en charge, le nombre de mesures différentes rencontrées, et la présence ou non de chacune des mesures répertoriées dans les trajectoires.

Nous allons examiner dans un premier temps, l'existence ou non de corrélations entre la situation des jeunes au moment de l'enquête, les problèmes qu'ils souhaiteraient résoudre dans l'avenir, la fréquence des changements dans différents domaines de leur vie au cours des trois dernières années, leur réseau relationnel et ces éléments descriptifs de leurs trajectoires.

Dans un second temps, une analyse multivariée est présentée. Sur les axes dégagés à partir des mesures rencontrées -tels qu'ils ont été présentés dans le troisième chapitre- les éléments descriptifs de la situation des personnes enquêtées ont été projetés.

3-1. La trajectoire dominante dans les services

Nous avons distingué quatre prises en charge dominante, selon que la personne enquêtée avait été essentiellement prise en charge par l'intermédiaire de l'accompagnement d'un travailleur social au sein de sa famille d'origine, qu'elle avait été placée dans une famille d'accueil, qu'elle avait séjourné en établissement, la dernière dominante regroupant les prises en charge plus complexes où se mêlaient les trois premières, sans qu'aucune n'émerge.

24,2 % des jeunes adultes enquêtés sont restés dans leur famille d'origine tout en étant suivis par un travailleur social, durant la majeure partie de leur prise en charge. A cette trajectoire est associée au moment de l'enquête une position d'insertion sociale et professionnelle plutôt insatisfaisante, résultant en grande partie de leurs difficultés à trouver un emploi (50 % d'actifs au chômage contre 40,1 % dans l'ensemble de notre population). Cependant, cela ne semble pas diminuer leurs capacités relationnelles, puisqu'ils ne présentent aucune

spécificité, au regard de l'indicateur relationnel. Les seules relations qu'ils ne privilégient guère sont celles avec le secteur social. Ils ne présentent pas d'autres particularités nettes.

Tableau n°42
CARACTERISTIQUES DIFFERENCIÉES SELON LE TYPE DE TRAJECTOIRE

- En % -

CARACTERISTIQUES :	DOMINANTE				TOTAL
	Famille d'origine et T.S.	Famille d'accueil	Etablis- -sement	Trajectoire complexe	
INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE :					
Bon	30,7	50,5	29,0	33,7	36,0
Moyen	40,9	39,8	45,0	38,6	41,2
Mauvais	28,4	9,7	26,0	27,7	22,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
INDICATEUR DE CHANGEMENT au cours DES 3 DERNIERES ANNEES :					
Elevé	36,4	26,9	32,0	44,6	34,6
Moyen	30,7	26,9	35,0	32,5	31,3
Faible	33,0	46,2	33,0	22,9	34,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
RECOURS AU SECTEUR SOCIAL ...					
Oui	29,6	24,7	36,0	49,4	34,6
Non	70,4	75,3	64,0	50,6	65,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
LES DIFFICULTES D'ORDRE AFFECTIF ...					
Font partie des difficultés à résoudre actuellement.	20,4	16,1	31,0	28,9	24,2
Ne font pas partie des difficultés à résoudre actuellement.	79,6	83,9	69,0	71,1	75,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

La seconde trajectoire dominante rassemble 25,6 % des jeunes adultes dont le passage dans les dispositifs s'est essentiellement concrétisé par un accueil dans une famille. C'est dans ce groupe que se retrouvent les individus ayant le moins de difficultés, en termes d'insertion professionnelle (54,8 % d'actifs occupés contre 42, % dans l'ensemble de notre population), mais aussi du point de vue des relations ou contacts qu'ils ont avec leur entourage. Ce sont eux aussi qui signalent le moins fréquemment avoir des difficultés affectives à résoudre. Leur recours à l'action sociale est assez rare. En outre, leur vie présente une certaine stabilité au cours des trois dernières années; ils évoquent peu d'événements importants et susceptibles d'avoir transformé de manière fondamentale leurs relations familiales, amicales ou amoureuses, leur mode d'habitat, leurs ressources ou même leur santé sur cette période.

Les trajectoires qui privilégient le passage par un ou des établissements sont associées à 27,5 % des jeunes enquêtés. Ils occupent une position moyenne du point de vue de leur insertion professionnelle et sociale. De même, leurs contacts avec autrui sont moins développés qu'en moyenne dans notre population, cela apparaît d'ailleurs dans les difficultés qu'ils souhaiteraient résoudre à moyen terme, puisque près d'une personne sur trois évoque des difficultés d'ordre affectif. Ils présentent, par conséquent, un profil global moins favorable, que l'ensemble des personnes enquêtées.

Les jeunes, dont la trajectoire -plus complexe- oscille entre de multiples mesures forment 22,8 % de notre échantillon. Leur insertion sociale et professionnelle n'est pas très satisfaisante, même si elle n'apparaît pas trop difficile. Leurs contacts sont multiples, ils se distinguent en outre par le fait que la moitié d'entre eux sont restés en contact avec un travailleur social ou d'autres organismes proches du secteur social. Cependant, ils évoquent assez fréquemment avoir des difficultés affectives à résoudre. L'instabilité de leurs trajectoires s'est traduite par une instabilité dans leur vie récente, avec des changements importants sur les trois dernières années de leur vie.

3-2. Le service de prise en charge

Pour l'adolescent en difficulté, le choix du service ne se pose pas. En fonction de son mode d'entrée dans le social, une filière lui est imposée dans laquelle il va trouver des réponses aux difficultés qu'il rencontre. Il ne semble pas toutefois que les filières aient le même type d'effet. Attention, l'étude réalisée auprès des 367 jeunes par le CRÉDOC ne compare pas la situation à l'entrée et celle à la sortie. Tout ce que l'on peut dire, est que si des écarts existaient à l'entrée, ils se retrouvent quatre années après la sortie. **Plus souvent que les autres, les jeunes**

adultes ayant fréquenté les services de l'Aide Sociale à l'Enfance se retrouvent dans une position plus favorable que les adolescents passés soit par les services de la PJJ, soit de manière alternée, par les services de l'ASE et par ceux de la PJJ. Ce premier résultat apparaît nettement. Les jeunes suivis par l'ASE bénéficient d'une meilleure insertion sociale et professionnelle. Ils relèvent moins fréquemment de la catégorie la plus basse sur l'échelle de l'indicateur de situation globale. De façon encore plus nette et plus significative, pour être en 1992, un adulte appartenant au groupe des actifs occupés, il est préférable d'être issu de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°43
INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
ET SERVICE DE PRISE EN CHARGE

- Effectif et Pourcentage -

Service de prise en charge	INDICATEUR d'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE			TOTAL
	Bon	Moyen	Mauvais	
ASE uniquement	92 38,5	107 44,8	40 16,7	239 100,0
PJJ ou ASE et PJJ	39 31,2	43 34,4	43 34,4	125 100,0
TOTAL	131 36,0	150 41,2	83 22,8	364 100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Il est à noter que le recours actuel aux services de l'action sociale n'est pas lié aux caractéristiques des trajectoires ni même à la nature des services utilisés pendant la période de prise en charge. Une dichotomie semble s'opérer entre un usage actuel et un usage passé du social.

3-3. Les effets de la durée de prise en charge

Une règle générale semble se dégager des différentes corrélations les plus significatives : un allongement de la durée de la prise en charge s'accompagne d'une amélioration de la position des personnes. **A des durées plus courtes, sont associées des situations plus difficiles.**

Tableau n°44

CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES SELON LE TEMPS DE PRISE EN CHARGE

- En % -

Caractéristiques	Temps de prise en charge < 6 ans	Temps de prise en charge >= 6 ans	TOTAL
INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE :			
Bon	31,8	39,0	36,0
Moyen	39,6	42,4	41,2
Mauvais	28,6	18,6	22,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
INDICATEUR RELATIONNEL :			
Elevé ou assez élevé	40,3	48,6	45,1
Faible ou assez faible	59,7	51,4	54,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Les personnes dont l'insertion sociale et professionnelle est la plus difficile ont fréquemment été prises en charge par les services sur des périodes plus courtes (inférieures à 6 ans dans 53 % des cas contre 42 % en général). A l'opposé, les personnes dont l'insertion est plus réussie ont passé en moyenne plus de temps dans les services (8 ans et demi contre moins de 8 ans dans l'ensemble). Ce fait est particulièrement sensible du point de vue de la position professionnelle, la moitié des actifs ayant un emploi a connu de très longues périodes de prise en charge (égales ou supérieures à 12 ans). Les personnes au chômage ont, en revanche, dans plus d'un cas sur deux, été suivis pendant moins de 6 ans.

Les effets d'un allongement de la durée de la prise en charge se font également sentir sur le système relationnel des jeunes adultes. On peut cliver la population selon que cette durée est inférieure ou supérieure à six années : les personnes pour lesquelles cette prise en charge s'est exercée pendant moins de temps ont pour 40 % des cas seulement des contacts développés; pour les autres, cette proportion approche les 50 %.

3-4. La rencontre avec le juge

Le fait d'avoir eu affaire à un juge apparaît de manière sensible comme un élément corrélé avec la situation des individus, sur le point de l'insertion sociale et professionnelle. Un individu sur trois parmi ceux ayant rencontré le magistrat se trouve dans une position difficile selon ce premier indicateur, contre un peu plus d'un sur cinq dans l'ensemble des jeunes enquêtés. Cela ne semble pas en revanche influencer sur leur capacité relationnelle. La rencontre avec le juge serait plus synonyme de difficultés objectives d'insertion que de problèmes globaux dans les rapports à autrui.

Tableau n°45
**CARACTERISTIQUES DIFFERENCIEES SELON QUE LA PERSONNE
 A RENCONTRE OU NON UN JUGE**

- En % -

Caractéristiques	Personnes ayant rencontré le juge	Personnes ne l'ayant pas rencontré	TOTAL
INDICATEUR D'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE :			
Bon	29,6	39,7	36,0
Moyen	37,1	43,5	41,2
Mauvais	33,3	16,8	22,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
INDICATEUR RELATIONNEL :			
Elevé ou assez élevé	44,7	45,3	45,1
Faible ou assez faible	55,3	54,7	54,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0
LES DIFFICULTES D'ORDRE AFFECTIF ...			
Font partie des difficultés à résoudre actuellement.	29,6	21,1	24,2
Ne font pas partie des difficultés à résoudre actuellement.	70,4	78,9	75,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CREDOC 1992

Les jeunes confrontés au domaine judiciaire ont généralement connu des changements significatifs dans leur vie au cours des trois dernières années,

notamment au niveau professionnel, domaine où ils évoquent des difficultés actuellement près d'une fois sur deux. Dans le domaine affectif, ils évoquent aussi plus souvent des problèmes à résoudre.

3-5. La nature des mesures

Nous pouvons reprendre pour l'examen de l'effet de chacune des mesures sur les caractéristiques de l'individu, les résultats de l'analyse multivariée présentée au chapitre précédent. Il convient de rappeler que deux axes principaux se dégagent : le premier axe est essentiellement déterminé par le fait d'avoir ou de ne pas avoir été en famille d'accueil; le second axe met en valeur une opposition entre les jeunes ayant eu des trajectoires plus instables entre établissements et famille d'origine et des trajectoires plus "simples" bien que plus difficiles privilégiant une prise en charge par les travailleurs sociaux auprès de la famille d'origine.

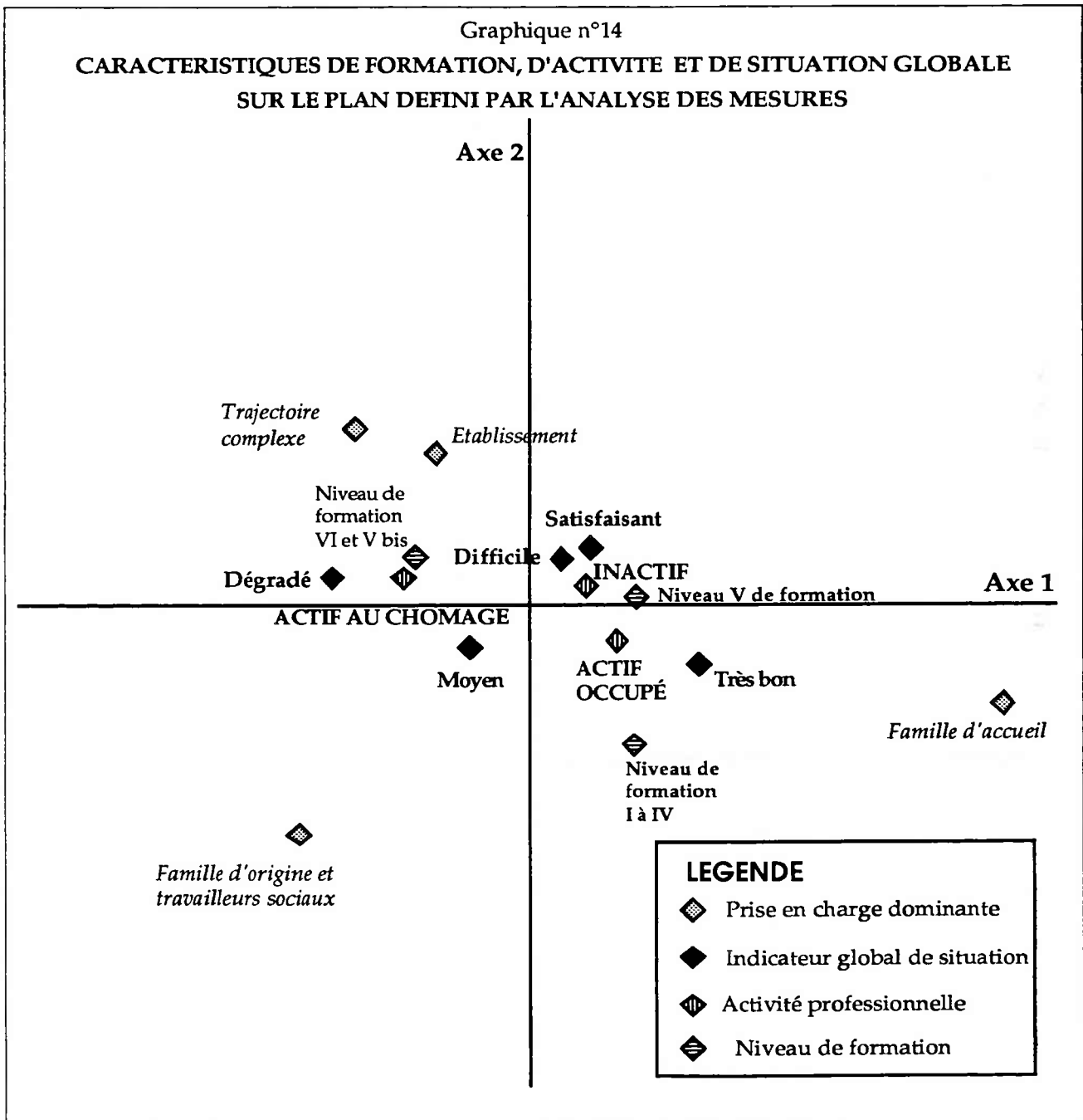
A partir de la projection des caractéristiques des individus et de leur situation en 1992, il est possible de dégager quelques orientations globales. Sur le graphique n°14, ont été représentés les points représentatifs des dominantes de prise en charge pour rappeler l'orientation globale des axes. On observe les situations relatives des éléments descriptifs de leur activité professionnelle et de leur niveau de formation, puis de l'indicateur de situation globale.

Il apparaît en premier lieu que l'activité professionnelle est à rapprocher d'une situation globale très satisfaisante, peu éloignée des niveaux de formation les plus élevés dans notre population. Ces éléments caractéristiques sont les plus proches d'un placement en famille d'accueil. A l'opposé, le chômage, avec de faibles niveaux de formation, correspondant plutôt à une situation globale dégradée se situe vers le versant négatif du premier axe, là où l'on trouve des jeunes ayant séjourné dans des établissements sociaux avec des prises en charge généralement effectuées par la PJJ et aux trajectoires plus mouvementées.

Le premier axe serait le plus discriminant pour ces variables révélatrices d'une insertion professionnelle et d'une insertion globale. Les personnes les plus favorisées de ce point de vue relèvent plus fréquemment de mesures de placement dans une famille d'accueil. Les personnes les plus en difficulté seraient dans des trajectoires plus hétérogènes, relevant de la PJJ avec des placements en établissement.

Il faut noter cependant que ces écarts sont faibles, même s'ils sont de même sens, et que l'indicateur global de situation ne suit pas un chemin très linéaire pour

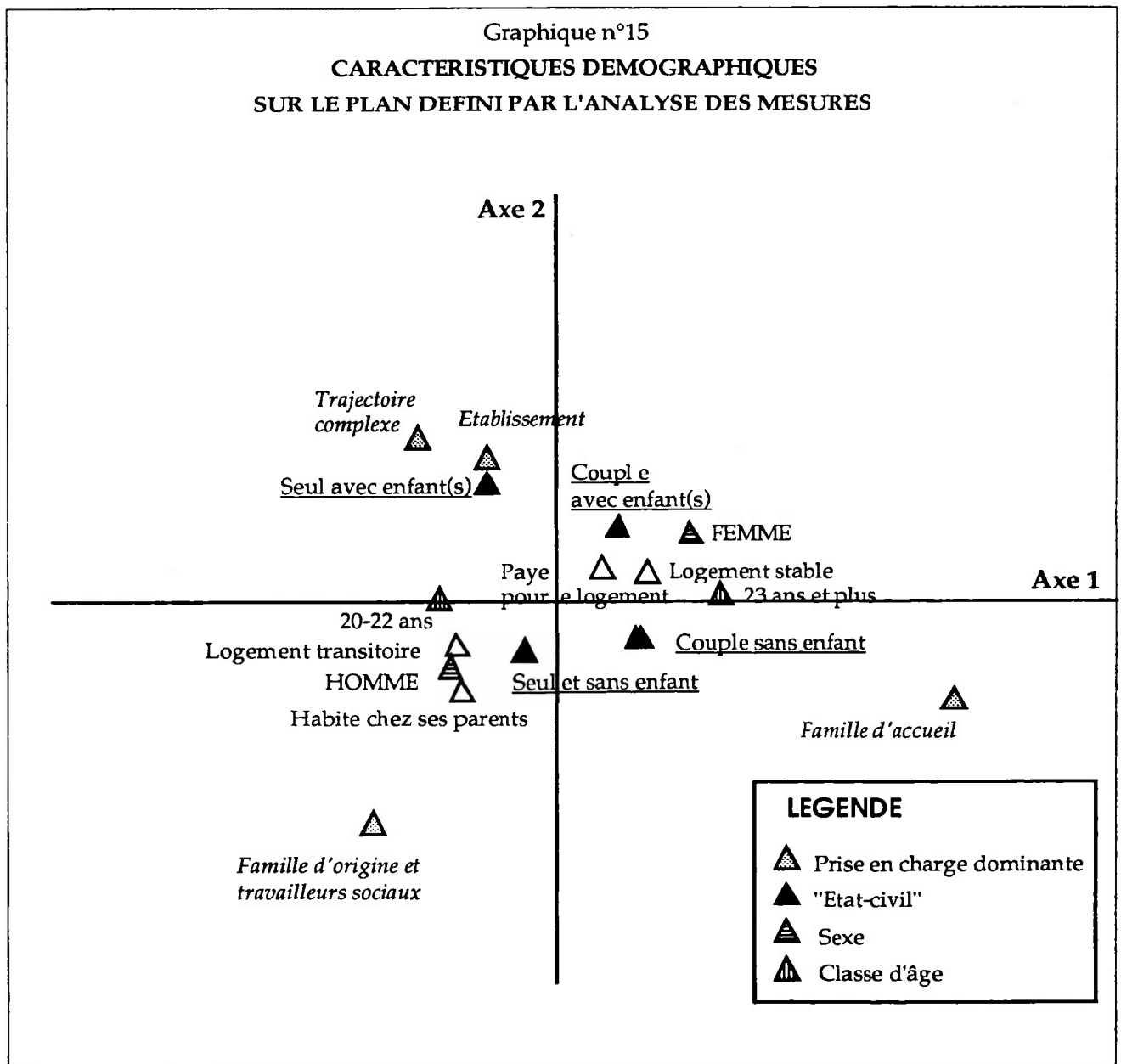
passer de l'est à l'ouest du graphique. En d'autres termes, si pour les situations extrêmes, il est permis d'être affirmatif, les situations moyennes sont moins bien placées et révèlent en cela la fragilité d'une extrapolation trop rapide. Le spectre des situations rencontrées est assez large, et seules les situations les plus typées autorisent des conclusions.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Si l'on examine les variables à caractère démographique, que sont l'âge, le sexe, le mode d'habitat et le statut du logement (stable ou transitoire), le premier axe de l'analyse demeure prépondérant.

Apparaissent les différences exposées dans le chapitre précédent, les femmes et les plus âgés dans notre échantillon relèvent plus fréquemment de mesures de placement en famille d'accueil. Cette population est installée dans un logement indépendant, vit en couple majoritairement et a déjà des enfants.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

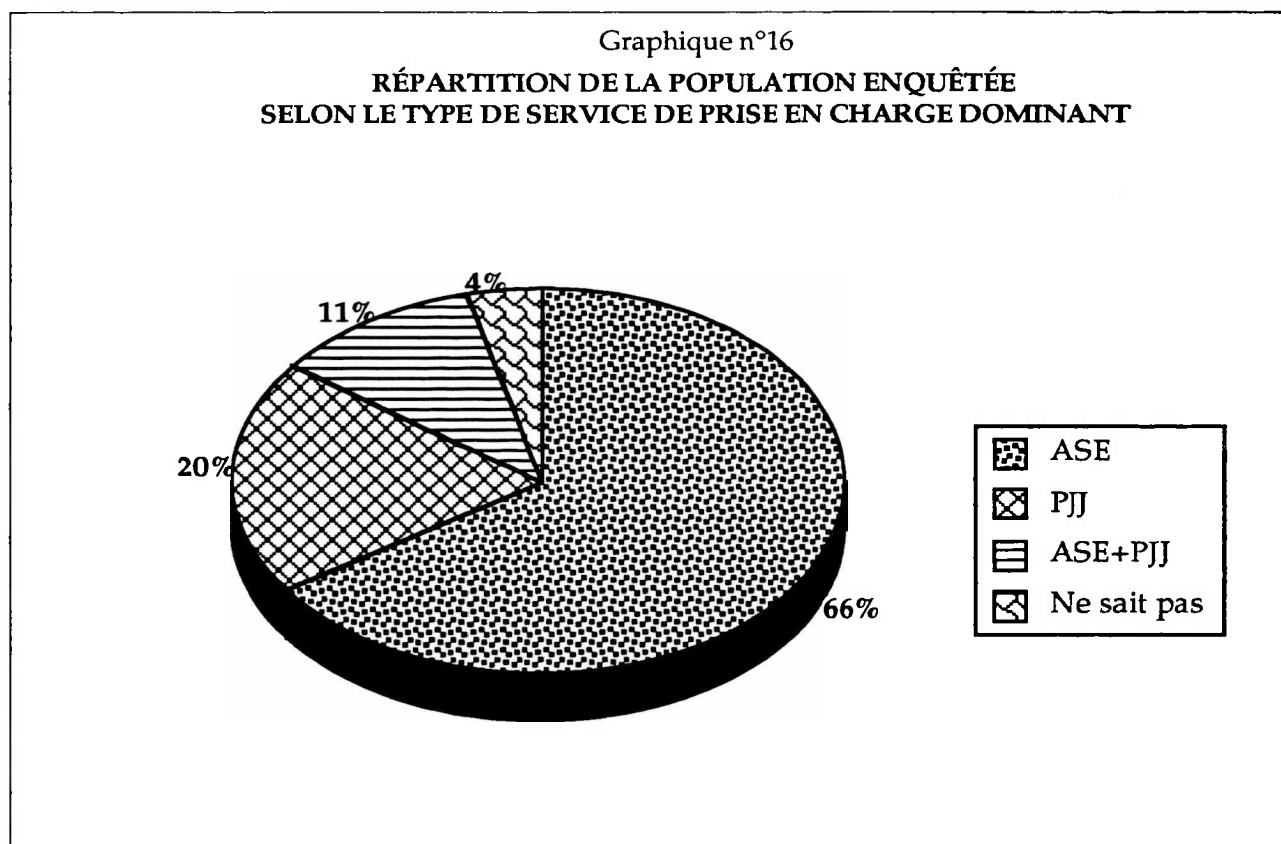
On se souvient aussi que dans cette partie du graphique se retrouvent les inactifs, qui sont essentiellement des femmes, qui vivent au foyer et s'occupent de leurs enfants.

La solitude est plus synonyme de jeunesse et c'est le fait des hommes. Ils résident chez leurs parents. Ils ont surtout bénéficié de mesures d'intervention en milieu ouvert.

Il convient de souligner enfin que les jeunes femmes vivant seules avec des enfants, ont suivi des trajectoires plus complexes, rythmées par des passages dans des établissements sociaux. Les ruptures associées à ces itinéraires mouvementés sont corrélées avec leur solitude actuelle.

4 - LES JEUNES DE LA PJJ

Près des deux-tiers de la population ont été essentiellement suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, près de 20 % l'ont été plutôt par ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Enfin, d'autres, qui ont en général des itinéraires plus complexes, ont été pris en charge alternativement par les deux services.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

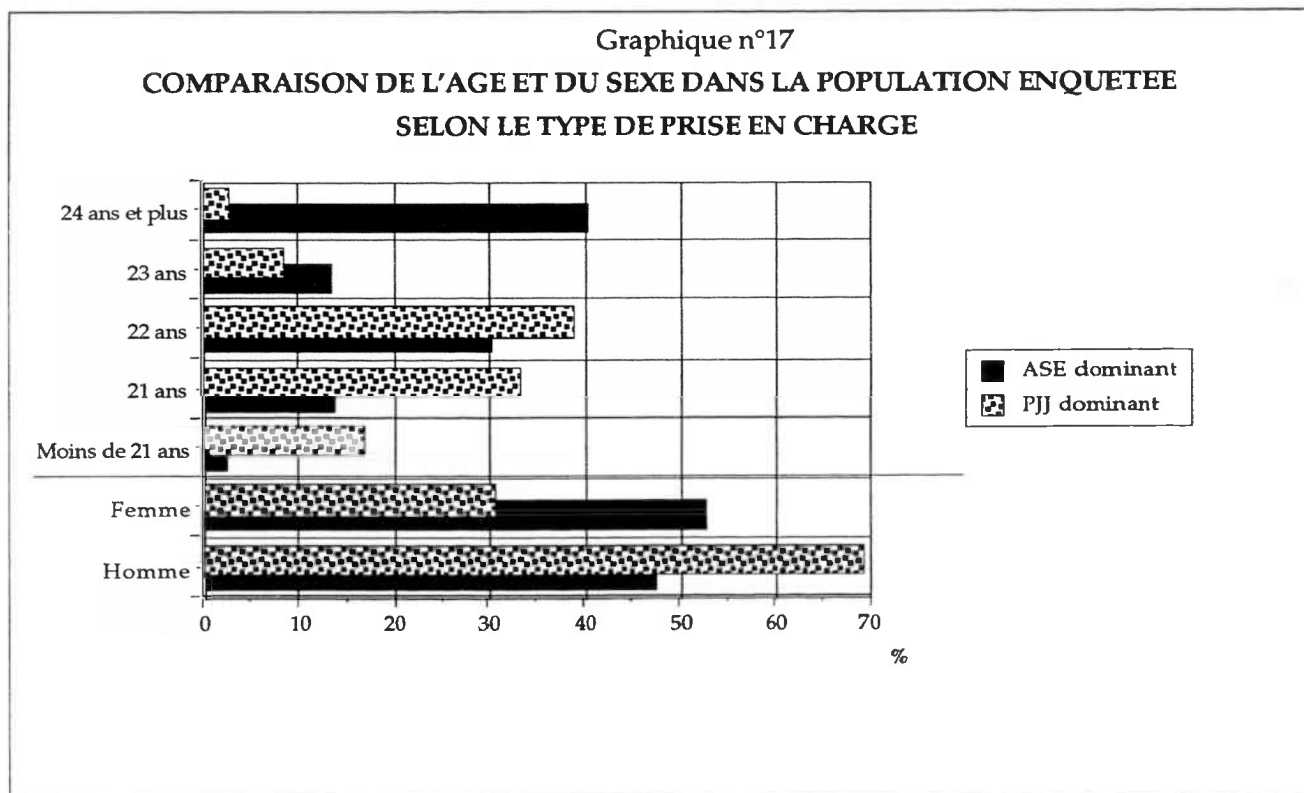
Il existe une étroite corrélation entre la mesure dominante de chaque trajectoire et le type de prise en charge. Comme on l'observe dans le chapitre III, la majorité des jeunes issus de la PJJ a bénéficié d'un suivi par les travailleurs sociaux au sein de leur famille d'origine, près d'un quart a surtout été accueilli dans des établissements, le reste ayant vécu des trajectoires plus complexes.

De façon plus précise, la majorité de ces individus a été suivie dans le cadre d'une action éducative en milieu ouvert (57 %), près de la moitié (49 %) a été accueilli dans un établissement à un moment ou l'autre de la trajectoire, 43 % ont été mis sous protection judiciaire, 22 % ont été en détention, enfin près d'un tiers ont eu une mesure de retour dans la famille d'origine. Les autres mesures n'ont que rarement touché cette population.

Cette prise en charge a commencé le plus souvent au début ou pendant l'adolescence (à partir de 13 ans); elle a duré peu de temps, en moyenne pendant moins de 3 ans.

4-1. La population des jeunes suivis par la PJJ est plus masculine. mais aussi plus jeune

A la différence de la population de l'ASE où les filles sont majoritaires (52,7 %), au sein de la sous-population de la PJJ les hommes représentent 69,7 % de l'effectif. La population des jeunes issus de la PJJ est aussi plus jeune que celle de l'ASE.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

La relative jeunesse et la dominante masculine de la population des jeunes de la PJJ induit des comportements différenciés en termes de mode de vie et d'habitat.

4-2. La question de l'autonomie

A maints égards, il est apparu au cours de cette étude que la population enquêtée présentait les caractéristiques d'une certaine autonomie, particulièrement du point de vue du mode de vie et de la constitution familiale. Ce fait est très sensible pour la population féminine.

Dans la sous-population constituée par les jeunes issus de la PJJ, cette volonté d'un établissement rapide est moins nette.

Tableau n°46
LE MODE D'HABITAT SELON LA PRISE EN CHARGE DOMINANTE

- % -

Mode d'habitat	ASE	PJJ	ASE+PJJ
Seul	17,6	15,3	18,0
Chez les parents	26,8	43,1	28,2
Avec un(e) conjoint(e), un(e) compagnon (e)	42,3	34,7	35,9
Autres situations	13,4	6,9	18,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Tableau n°47
LA SITUATION FAMILIALE SELON LA PRISE EN CHARGE DOMINANTE

- % -

Situation familiale	ASE	PJJ	ASE+PJJ
Seul et sans enfant	47,7	55,6	53,9
Seul avec enfant(s)	7,1	9,7	10,3
En couple sans enfant	18,4	12,5	12,8
En couple avec enfant(s)	26,8	22,2	23,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Plusieurs éléments peuvent expliquer le départ plus précoce des jeunes suivis par l'ASE. La prise en charge effectuée s'est fréquemment concrétisée par le placement en famille d'accueil, induisant une distanciation d'avec la famille d'origine et des départs plus précoces du foyer d'accueil. Même si ces parents de substitution ont pleinement assuré leur rôle, les enfants quittent fréquemment cette famille au moment où ils atteignent l'âge de la majorité, pour s'installer de manière autonome. Cette installation semble aussi être le fruit d'une volonté de s'établir plus précoce chez des personnes qui souhaitent se construire une réelle identité familiale.

Pour les jeunes suivis par les services de la PJJ, la prise en charge s'effectue plus souvent par l'intermédiaire d'une action au sein de la famille d'origine. Rester chez leurs parents peut n'être alors que la continuation d'un état de fait, qui n'a pas été rompu. Cela se comprend car ce ne sont pas uniquement des difficultés d'ordre familial qui sont directement à l'origine de leur prise en charge, mais aussi le comportement des jeunes à l'extérieur de la famille qui en est responsable. Le foyer parental demeure le lieu d'hébergement, d'autant plus que ces jeunes sont moins préoccupés par leur établissement social.

A la différence des jeunes de l'ASE, ils sont moins soucieux de s'inscrire dans un processus de construction d'une famille. Pour un certain nombre de ces jeunes, la famille d'origine demeure un refuge essentiel à la mesure de leurs difficultés à retrouver le chemin d'une insertion sociale et professionnelle plus classique, propice à la construction d'une stabilité personnelle.

Ce sont les jeunes qui ont été essentiellement suivis par les services de l'ASE, qui sont le moins fréquemment demeurés seuls et sans enfants. La mise en couple est moins fréquente pour les jeunes issus des services de la PJJ. La population des jeunes de la PJJ étant à majorité masculine, cette différence peut être pour partie le reflet des différences de comportement entre jeunes hommes et jeunes femmes.

Si ces jeunes n'ont pas rompu avec leur famille, ils expriment cependant leurs relations conflictuelles au sein de cette dernière. Ils apparaissent ainsi moins satisfaits de leur mode d'habitat que le reste de la population à travers leurs réponses concernant leurs relations avec les personnes qui cohabitent et celles concernant les difficultés qu'ils ont à résoudre.

Tableau n°48

L'ENTENTE AVEC LES COHABITANTS SELON LA PRISE EN CHARGE DOMINANTE

- % -

Quatre propositions descriptives de l'état des relations avec les cohabitants	ASE	PJJ	ASE+PJJ
<i>Non concerné ou non-réponse</i>	16,7	16,7	20,5
C'est une situation qui vous convient	56,5	47,2	56,4
Cela va sans plus	5,4	11,1	2,6
Ça vous arrive de vous disputer, mais vous vous supportez	13,0	9,7	18,0
Si vous le pouviez, vous vous en iriez tout de suite	8,4	15,3	2,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Les jeunes de la PJJ affirment moins souvent que leur situation d'habitat leur convient, ils préfèrent nuancer par un "cela va sans plus". C'est aussi parmi eux que l'on trouve la proportion la plus élevée de personnes considérant, que si elles le pouvaient, elles s'en iraient tout de suite. Cette insatisfaction s'exprime ensuite sur le sujet des difficultés qu'elles souhaiteraient voir résolues, où le logement apparaît plus souvent en premier (18,1 % contre 14,3 % en moyenne).

Pour résumer, les jeunes de la PJJ semblent moins pressés de s'établir à travers une vie de couple et la constitution d'une famille. En lien avec les problèmes qui les ont menés à une prise en charge par les services de la PJJ, expriment-ils ici leur relatif désintérêt vis-a-vis d'un mode de vie plus construit, ont-ils des modèles de vie d'un tout autre ordre ?

4-3. Des degrés d'insertion professionnelle différenciés

Alors que la sous-population des jeunes de l'ASE présente un profil d'activité assez comparable avec celui de l'ensemble des jeunes de 20-24 ans de faible niveau de qualification (cf. Chapitre II), les jeunes suivis par la PJJ sont dans des positions plus défavorables sur le marché du travail.

Tableau n°49
SITUATION PROFESSIONNELLE DES ENQUETES SELON LA PRISE EN CHARGE

- %-

Situation professionnelle	ASE	PJJ
Actif occupé :	48,5	27,8
- dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée	25,9	12,5
- dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou de l'intérim	13,0	8,3
- dans le cadre d'un contrat aidé	5,4	5,6
- dans une entreprise de travail protégé (C.A.T. ou A.P.)	3,8	-
- travailleur indépendant	0,4	1,4
Actif au chômage	35,6	58,3
Inactif :	15,9	13,9
- étudiant ou stagiaire non rémunéré	6,3	6,9
- malade ou inapte au travail	3,4	-
- au foyer	6,3	6,9

SOURCE : Enquête du CREDOC 1992

Une nette majorité des jeunes essentiellement suivis par la PJJ se déclare au chômage. Cette difficile insertion professionnelle constitue selon leurs dires, l'un des problèmes les plus essentiels : près de 50 % d'entre eux l'ont placé parmi les deux difficultés qu'ils souhaiteraient résoudre en priorité.

Leur manque de qualification peut être en partie responsable de leurs difficultés. La majorité des jeunes suivis par les services de la PJJ, ainsi que ceux suivis simultanément par les deux types de service, n'ont aucun diplôme en dehors du Certificat d'Etudes Primaires. Cela transparaît au niveau des emplois qu'ils ont pu occuper, il s'agit plus généralement de postes d'ouvriers non qualifiés.

Tableau n°50
DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU SELON LA PRISE EN CHARGE

- %-

Diplôme obtenu	ASE	PJJ	ASE + PJJ
Aucun diplôme ou le C.E.P.	40,0	63,9	61,5
CAP, BEP ou BEPC	44,7	23,2	25,6
Diplômes supérieurs (Baccalauréat, BT, BTS, DUT, DEUG ...)	8,9	2,9	10,3
Ne sait pas ou non-réponse	6,4	7,2	2,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Ce manque de formation est aussi repérable dans les difficultés qu'ils affirment rencontrer en calcul, écriture et lecture, indicatrices d'illettrisme : 51,4 % déclarent rencontrer ce type de difficultés parmi les personnes essentiellement suivies par la PJJ, 56,4 % parmi celles suivies par les deux services, contre 47,8 % en moyenne.

En revanche, les jeunes de la PJJ ont plus fréquemment que les autres suivi des stages de formation depuis leur sortie scolaire : 55,6 % ont déclaré avoir participé à un ou plusieurs stages contre 48,6 % dans l'ensemble de la population. Est-ce le fruit d'une volonté réelle de compenser par la formation un manque de qualification préjudiciable à leur insertion professionnelle ? Ou, doit-on interpréter cette plus grande propension à suivre des stages comme la conséquence du suivi éducatif et du contrôle judiciaire auxquels ils sont soumis ? En effet, la participation à ce type de stages peut constituer la preuve idéale de leur volonté de s'inscrire dans une démarche légitimée de réinsertion.

4-4. Leurs ressources

Le niveau moyen des ressources perçues par les jeunes semble peu élevé, il apparaît plus faible encore pour les jeunes suivis par la PJJ : près de 40 % affirment percevoir moins de 2500 Francs par mois, et les tranches de ressources mensuelles supérieures à 5000 Francs leur sont difficilement accessibles, d'après leurs dires.

Tableau n°51
MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES SELON LA PRISE EN CHARGE

- %-

Montant des ressources	ASE	PJJ	ASE + PJJ
Moins de 2500 Francs	24,7	38,9	20,5
De 2500 à moins de 5000 Francs	31,8	29,2	28,2
De 5000 à moins de 8000 Francs	23,9	9,7	25,6
8000 Francs et plus	5,0	5,6	5,1
Non-réponse ou ne sait pas	14,6	16,6	20,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Le défaut de ressources d'origine professionnelle apparaît largement responsable de la relative faiblesse de ces revenus annoncés, qui ne seraient en rien compensés par la perception d'allocation-chômage. Ce très faible niveau de ressources annoncé correspond-t-il à l'argent dont ils disposent réellement ? Dans un certain nombre des cas, les jeunes préfèrent ne pas évoquer des sources financières qui seraient officiellement moins avouables. Au cours des entretiens réalisés, certains jeunes plutôt discrets sur leur passé judiciaire, redeviennent très discrets quand il s'agit de leurs conditions de vie actuelles.

Tableau n°52
MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES ATTENDUES UN AN PLUS TARD
SELON LA PRISE EN CHARGE

- %-

Montant des ressources attendues	ASE	PJJ	ASE + PJJ
Moins de 2500 Francs	7,5	8,3	-
De 2500 à moins de 5000 Francs	17,6	20,8	20,5
De 5000 à moins de 8000 Francs	32,2	29,2	30,8
8000 Francs et plus	12,1	9,7	15,4
Non-réponse ou ne sait pas	30,6	32,0	33,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

A la comparaison, les personnes de la PJJ évaluent le niveau moyen de leurs ressources dans l'avenir proche de la même manière que ceux de l'ASE. Mais, les jeunes de la PJJ sont plus exigeants sur le niveau de salaire mensuel qu'ils accepteraient pour travailler : ils demandent en moyenne plus de 3000 francs contre 2300 francs dans l'ensemble de la population enquêtée. Est-ce le reflet de leurs plus grandes exigences personnelles, la conséquence d'une moins bonne connaissance du marché du travail ou la traduction de leur désir d'obtenir de l'argent rapidement ?

4-5. Une sociabilité différenciée

Plusieurs éléments décrivent l'état des relations des personnes enquêtées avec leur entourage, à travers la fréquence des contacts avec autrui, le type d'activités de loisirs pratiquées, l'existence de personnes qui pourraient fournir de l'aide en cas de besoin, ou à l'inverse, en demander à la personne enquêtée.

Sur plusieurs de ces points, les jeunes principalement suivis par la PJJ semblent se distinguer du reste de la population enquêtée, comme plus isolés, moins ouverts sur des activités hors du quotidien.

Tableau n°53

**L'EXISTENCE DE PERSONNES QUI PEUVENT LES SECOURIR OU
LEUR DEMANDER DU SECOURS EN CAS DE BESOIN
SELON LA PRISE EN CHARGE**

Proposition	ASE	PJJ	ASE + PJJ
- %-			
En cas de problème :			
Il existe des personnes pour m'héberger	86,2	79,2	92,3
Il existe des personnes qui peuvent m'apporter de l'aide en argent	71,1	61,1	74,4
Il existe des personnes qui peuvent m'apporter un autre type d'aide	81,6	70,8	82,1
Il existe des personnes qui font appel à moi, lorsqu'elles sont en difficulté	61,1	54,2	66,7

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

On s'aperçoit en premier lieu, qu'ils savent moins souvent que les autres à qui s'adresser en cas de problème. Ils affirment aussi moins fréquemment connaître des personnes qui leur demandent de l'aide, lorsqu'elles sont en difficulté.

Sur le thème des activités extérieures au domicile, les jeunes issus de la PJJ semblent préférer des loisirs de proximité, plus informels et ne nécessitant pas une organisation préalable : ils voient leurs amis, ils vont souvent au café bavarder, jouer aux cartes ou aux boules, au tiercé, au loto. Le départ en vacances, la pratique d'activités sportives et les sorties au cinéma, qui sont des activités plus éloignées du quotidien, plus construites les intéressent moins que le reste de la population.

Tableau n°54
DEGRE DE PRATIQUE DES ACTIVITES EXTERIEURES
SELON LA PRISE EN CHARGE

- %-

Activités extérieures	PJJ	Ensemble
Les sorties avec des amis : <i>Souvent</i>	54,2	44,2
Les moments passés à discuter au café : <i>Souvent</i>	25,0	18,7
Jouer au tiercé, au loto ... : <i>Souvent</i>	11,1	7,7
Jouer aux cartes, aux boules, aux dominos : <i>Souvent</i>	27,8	23,9
Faire du sport : <i>Jamais</i>	44,4	38,7
Aller au spectacle, au cinéma : <i>Jamais</i>	48,7	40,7
Partir en vacances : <i>Jamais</i>	47,2	33,2

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

L'indicateur relationnel fournit un excellent résumé des écarts de sociabilité entre les jeunes issus de la PJJ et le reste de la population, ils se situent plus souvent dans les taux de contacts plus faibles.

Tableau n°55
L'INDICATEUR RELATIONNEL SELON LA PRISE EN CHARGE

- %-

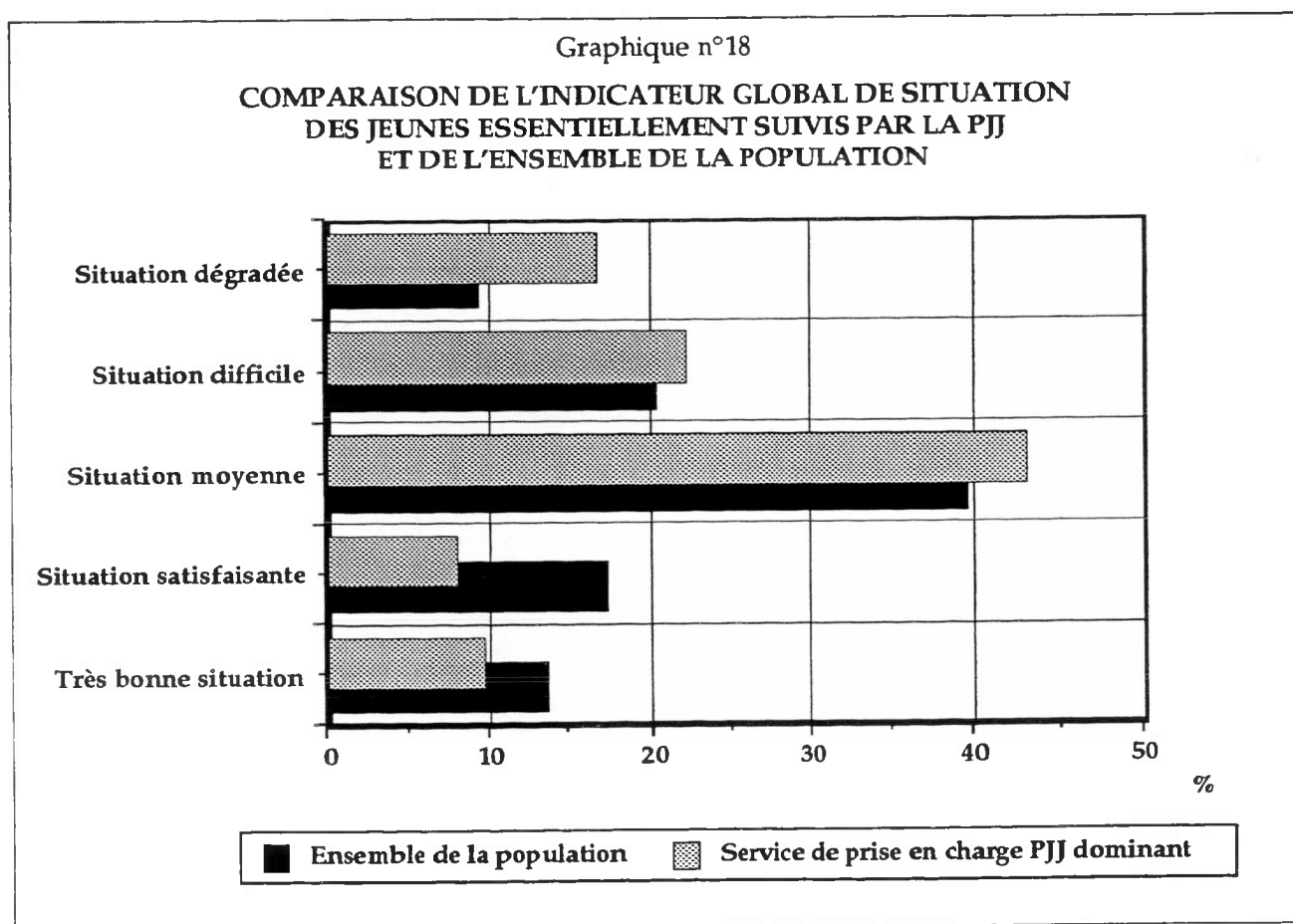
Proposition	ASE	PJJ	ASE + PJJ
Taux de contacts fort	27,6	20,8	30,8
Taux de contacts moyennement fort	21,3	13,9	23,1
Taux de contacts moyennement faible	25,9	34,7	23,1
Taux de contacts faible	25,1	30,6	23,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Ce moindre degré général de sociabilité n'est pas compensé par un plus fort recours au social, la répartition des jeunes essentiellement suivis par la PJJ selon leur degré de recours au travailleur social et/ou aux organismes sociaux ne se différencie pas de celle de l'ensemble de la population.

4-6. Les jeunes principalement suivis par la PJJ se trouvent dans des situations plus défavorables

L'indicateur global de situation tel qu'il apparaît dans le second chapitre de cette étude permet d'évaluer dans leur ensemble les situations rencontrées. Au regard de cet indicateur, on saisit aisément le caractère plus défavorable des situations rencontrées par les jeunes pris en charge essentiellement par les services de la PJJ. Près de 45 % se trouvent dans une position moyenne selon cet indicateur. Ils sont plus nombreux que dans l'ensemble de la population à être dans des situations difficiles ou très difficiles (38,9 % contre 29,6 %), et moins fréquemment dans des positions plutôt satisfaisantes (18,0 % vs 30,8 %). Ils se singularisent donc le plus aux extrêmes de cette échelle.



SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

Des corrélations entre situation actuelle et mesures rencontrées existent, mais elles sont assez peu marquées. Cela peut s'expliquer par la faible taille de l'échantillon concernant telle ou telle mesure, cela peut aussi s'expliquer par le fait que la nature de la mesure est sans doute moins déterminante que la façon dont elle est concrètement mise en œuvre.

Le seul point qui soit clairement visible est que le placement en famille d'accueil est associé à de meilleures situations actuelles.

A l'autre extrême, par le mode d'intervention, mais aussi par leurs déclencheurs et le moment de la vie qu'elles marquent, les mesures de suivi en milieu ouvert concernent un public qui présente plus de difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ces mesures sont plus lourdes et sans doute plus stigmatisantes à bien des égards. Elles prennent place au début de l'adolescence et présentent une plus grande proximité avec le "judiciaire".

L'opposition -révélée par le second axe- entre les personnes ayant séjourné en établissement et les autres semble moins efficace pour aider à comprendre les effets des mesures. Les séjours en établissement ont été généralement précédés et/ou suivis d'autres types de mesures, ce qui rend les trajectoires plus complexes à analyser. Le profil des personnes ayant ce type de trajectoire est assez peu caractérisé, ces personnes occupent une position moyenne basse selon l'indicateur global.

**CONCLUSION
GENERALE**

Issus de la première étude réalisée en France et visant à retrouver à l'âge adulte, soit près de cinq années après la fin de leur prise en charge, une fraction significative d'une population ayant eu à connaître, au temps de son adolescence, les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide Sociale à l'Enfance, les résultats présentés dans ce rapport appellent plusieurs commentaires.

Sur une population initialement de 500 personnes, ce rapport fournit des résultats sur 367 jeunes adultes, soit 73 % de la population initiale.

Sans chercher à classer les résultats par ordre d'importance, cette étude dégage trois perspectives différentes. La première porte sur la situation globale des jeunes adultes issus des services d'aide aux adolescents en difficulté, la deuxième s'intéresse au processus d'insertion et la dernière est au cœur même du processus d'évaluation des effets de l'intervention sociale.

Les jeunes adultes interrogés sur leur situation sociale, professionnelle et familiale décrivent un état d'insertion qui s'apparente globalement à celui des jeunes adultes issus des mêmes milieux sociaux. En matière d'insertion professionnelle, il faut noter pour la moitié de la population un retard à l'accès à l'emploi par rapport aux jeunes adultes du même âge. Certes, sur tel ou tel aspect -la constitution peut-être un peu plus jeune d'une famille, la sortie plus tôt et plus volontaire du système scolaire- on constate des différences qui témoignent probablement de ruptures antérieures, mais dans leur ensemble les jeunes adultes rencontrés ne semblent pas avoir profondément souffert des raisons qui les ont conduit à être pris en charge au moment de leur adolescence. Prenons cela avec quelques fortes précautions : notre enquête ne dit rien des difficultés intimes et personnelles, des peurs et des angoisses, mais elle ne dit rien non plus des joies et des plaisirs éprouvés, le champ de l'affect n'est pas le sien. Il faut aussi noter qu'une fraction de la population enquêtée, de l'ordre de 10%, se trouve actuellement plutôt en situation difficile et rien ne permet de prévoir pour ce groupe une amélioration rapide et certaine de sa situation. Si à ce premier groupe en situation difficile on ajoute un second groupe, dans une situation légèrement meilleure mais non tiré d'affaire, on arrive à un échantillon de l'ordre de 25% ayant des difficultés. Bien que les critères de comparaison ne soient guère

compatibles, ce chiffre n'est pas éloigné des résultats auxquels on peut aboutir en effectuant une relecture d'une enquête du type de celle réalisée par l'INSEE sur les "Conditions de vie des familles défavorisées".

L'étude du CRÉDOC ne se situait pas dans une problématique de la reproduction intergénérationnelle et rien ne dit que dans les années à venir les membres de la cohorte étudiée ici n'utiliseront pas de manière plus massive les services de l'ASE ou de la PJJ, pour eux-mêmes et surtout pour leurs enfants. De cela, nous ne pouvons rien dire actuellement, sauf à constater qu'une part non négligeable de la population enquêtée n'éprouve actuellement pas de difficultés d'insertion. Nous sommes loin des images parfois catastrophiques véhiculées par les médias ou même par certains travailleurs sociaux qui voyant dans leur clientèle un nombre non négligeable d'anciens de l'ASE ou de la PJJ ont parfois tendance à penser que l'ensemble des bénéficiaires de ces services tend à y retourner ou à en faire bénéficier leurs enfants. A la lecture des principaux résultats de cette enquête, on constate plutôt une faible réutilisation du social par les jeunes adultes.

Le second résultat d'importance rejoint les conclusions des travaux de Chantal N. DRANCOURT sur l'insertion. Il conduit à penser que l'âge est une explication déterminante de la situation d'insertion. Entre 20 et 25 ans et peut-être au delà, plus une personne avance en âge, plus sa situation d'insertion a des chances de s'améliorer. Il y aurait là une variable d'une très grande force explicative. Quels que soient les accidents, quelles que soient les mesures sociales proposées, l'avancée en âge conduit inéluctablement à la formation d'un couple, qui pourra se défaire ou se refaire, mais ultérieurement, à l'accès à un travail, même si celui-ci n'est pas toujours valorisant, à l'accès à un logement, même si celui-ci n'est pas nécessairement confortable. Selon les positions sociales de départ et les ressources acquises, en formation par exemple, pendant le déroulement du cursus, le point d'arrivée n'est pas le même mais le parcours se fait.

Partant d'un niveau socialement peu élevé, les adolescents devenus adultes aboutissent à une position sociale peu élevée. Si reproduction il y a, elle réside surtout dans une reproduction sociale. De ce point de vue le passage par les dispositifs de l'ASE et de la PJJ ne bouleverse pas l'ordre des hiérarchies. On peut penser, en sens inverse, que les accidents et les ruptures qui ont conduit les jeunes dans les services de l'ASE ou et la PJJ n'ont pas entraîné de déclassement social. La fonction de ces services serait, par conséquent, à côté de leur mission d'accueil, d'éducation ou de rééducation une fonction globale de préservation dont on peut dire à la lecture des résultats de cette enquête, qu'elle a plutôt bien fonctionné.

Le troisième résultat acquis au terme provisoire de cette étude porte sur les effets de l'action sociale. On constate d'abord, à ce niveau de globalisation, que les riches débats sur l'importance relative des différentes mesures, ne reflètent guère une approche en termes d'efficacité. Si l'on considère la situation actuelle des jeunes adultes eu égard à leur trajectoire dans les dispositifs, on constate que les principales lignes de clivage passent entre l'ASE et la PJJ.

Si les appréciations des jeunes adultes valorisent davantage les services dits ouverts, en revanche, sur de multiples indicateurs, les clivages se font entre l'AEMO et la prise en charge en famille d'accueil, entre la PJJ et l'ASE. Un décalage apparaît alors entre le fait qu'une mesure soit assez bien appréciée par les personnes qui en ont bénéficié et son efficience réelle. A la lecture des résultats de cette enquête l'AEMO est un bon exemple de ce type de décalage.

Par ailleurs, les passages par les établissements se prolongent indifféremment par des situations d'insertion réussie ou par des situations difficiles.

Plus encore que ces critères institutionnels, il semble bien que la durée de prise en charge détermine assez largement les conditions de réussite de l'insertion ou plutôt de l'établissement. A une prise en charge longue est plus souvent associée une situation satisfaisante près de cinq années plus tard.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES*

ABALLEA F., GLOGOWSKI A. , Les familles de l'assistance, Recherches Sociales, FORS, n° 87/88, 1983.

ALFANDARI E., Action et aide sociale, précis Dalloz, Dalloz, 1987.

BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M., Entre école et emploi : Les transitions incertaines, Cahier de recherche du CREDOC n°19, Paris, septembre 1991.

BAUER D., MARESCA B., Lignes de vie, méthodologie de recueil et de traitement des données biographiques : le cas des carrières et trajectoires professionnelles, Cahier de Recherche du CREDOC n°37, Paris, mai 1992.

BERTAUX D. , Destins personnels et structure de classe, Paris, PUF, 1977.

BONETTI M., FRAISSE J., DE GAULEJAC V., ROUGE F., Les assistantes maternelles de l'A.S.E., Germinal, Ministère de la santé et de la famille, 1979.

BOWLBY J., L'attachement, Londres 1969, Paris, PUF, 1978.

BOURDIEU P., L'illusion biographique, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°62/63, juin 1986.

CADORET A., Le devenir des enfants placés dans la Nièvre ou le jeu de la reproduction, IRTS Rennes, décembre 1989.

CASTAREDE M.F., L'étude de cas longtemps suivis, Psychiatrie de l'enfant, 1972, vol 15, fasc.2, cité par B. VOIZOT in Evolution des jeunes sortis d'un externat médico-pédagogique de la région parisienne. CTNERHI, 1980

CHAMBOREDON J.C., Adolescence et post-adolescence : la juvénisation, au "Colloque national sur la post-adolescence" de Grenoble, 1983, publié dans "Adolescence terminée, adolescence interminable", PUF, 1985.

CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'Aide Sociale de l'Enfance, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 1988.

CORBILLON M., coordonnateur du colloque, L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale, CTNERHI, MIRE, CREDES, Paris, 1989.

COURGEAU D., Pour une approche statistique des histoires de vie, in Annales de Vaucresson n° 26, 1987.

CREAI Bourgogne, La formation professionnelle et l'insertion des jeunes en grande difficulté, avril 1989.

DRANCOURT C.N., avec la participation d'A. FOUQUET, Le labyrinthe de l'insertion, de la crise à l'après-crise: itinéraire et repositionnement sociaux d'une population de jeunes nés en 1960, Division Etudes Sociales, INSEE, La boratoire de sociologie du travail, CNAM-CNRS, juin 1991.

DUBET F., avec la collaboration de JAZOULI A. et LAPEYRONNIE D., La galère, analyse des conduites marginales des jeunes, 1986.

DUPRADEAU, Etudes de trajectoires multi-institutionnelles des jeunes inadaptés, Revue "Evaluation", n°4, 1986.

DUTRENIT J-M., Evaluation et méthodes expérimentales en travail social, in revue POUR, 1986.

FAVARD A.M., La reproduction de l'inadaptation, handicaps et inadaptations, Cahiers du CTNERHI, n° 22, 1983.

FOUCAULT M., Surveiller et Punir, Gallimard NRF, Paris, 1975

GALLAND O., Sociologie de la jeunesse - L'entrée dans la vie, Collection U, série "Sociologie", Armand Colin, Paris, 1991.

GOFFMAN E., La mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi, Paris, éd. de Minuit, 1973.

LAHAYE J-L., Cent familles, Paris, Carrère-Lafont, 1987.

LEBRAS H., L'interminable adolescence ou les ruses de la famille, article paru dans la revue "Le Débat", n°25, Gallimard, mai 1983.

LE GALL O., LAMOUREUX P., L'insertion des adolescents en difficulté: la prise en charge des jeunes en difficulté, secteur public-secteur privé, IGAS, janvier 1991.

LEOMANT C. et SOTTEAU-LEOMANT N., Itinéraires de vie et trajectoires institutionnelles de jeunes délinquants, in Annales de Vaucresson n° 26, 1987.

LE POULTIER F., Recherches évaluatives en travail social, Presses Universitaires de Grenoble, 1990.

MANON A. Actes de rupture ou prise en charge de soi chez des adolescents en famille d'accueil, Université Paris-Nord, mémoire de maîtrise, 1983.

MAUGER G. , Comment on écrit les histoires de familles et les histoires de vies, in Annales de Vaucresson n° 26 1987.

MOZERE L., L'implication des personnes de l'Aide Sociale à l'Enfance, CERFI-EXEE, Paris 1980.

OFFREDI C. L'insertion, questions méthodologiques, CEPES, Ministère des Affaires sociales, juillet 1990.

QUERLIN M., Les ventres maudits: les filles-mères, Les éditions de France, Paris, 1928.

Revue de l'AFSEA, Les adolescents en difficulté, profil, prévention, promotion, mars-septembre 1976.

ROUSSEL L., BOURGUIGNON O., Génération nouvelles et mariage traditionnel, enquête auprès des jeunes de 18-30 ans dans la Collection des Travaux et Documents des Cahiers de l'INED, PUF, 1978.

* Ces quelques ouvrages et articles constituent des indications, pour trouver une bibliographie plus complète sur les thèmes abordés dans ce rapport, consulter: LE CLAINCHE C., LEGROS M., Les ports de la galère: recension des études et des recherches réalisées entre 1975 et 1990 sur le thème de l'insertion des jeunes en difficulté pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Collection des Rapports du CREDOC, n° 99, avril 1991.

ANNEXES

Les tableaux suivants concernent les 364 individus pour lesquels la trajectoire dominante était identifiée. Il convient de rappeler que 88 personnes (24,2 %) ont été suivies par un travailleur social au sein de leur famille d'origine, 93 personnes (25,6 %) ont été essentiellement en famille d'accueil, 100 personnes (27,5 %) ont une trajectoire dominée par un ou des séjours en établissement et 83 personnes (22,8 %) ont des trajectoires plus complexes.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (1)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
DÉPARTEMENT D'ENQUÊTE					
Dordogne	8,0	11,8	9,0	12,0	10,2
Indre et Loire	26,1	30,1	31,0	28,9	29,4
Meurthe-et-Moselle	9,1	20,4	9,0	14,5	13,2
Pas-de-Calais	50,0	24,7	36,0	21,7	33,8
Val-d'Oise	6,8	12,9	15,0	22,9	14,3
SEXE					
Homme	59,1	47,3	54,0	51,8	53,3
Femme	40,9	52,7	46,0	48,2	46,7
CLASSE D'ÂGE					
20-22 ans	77,3	25,8	65,0	67,5	58,5
23 ans et plus	22,7	74,2	35,0	32,5	41,5
NATIONALITÉ					
Française	95,4	100,0	100,0	98,8	98,6
Etrangère	4,6	0,0	0,0	1,2	1,4
SITUATION FAMILIALE					
Seul et sans enfant	56,8	46,2	48,0	45,8	49,2
Seul avec enfant(s)	10,2	2,1	13,0	9,6	8,8
En couple et sans enfant	12,5	23,7	16,0	12,1	25,8
En couple avec enfant(s)	20,5	28,0	23,0	32,5	16,2
NATIONALITÉ DU PÈRE					
Française	86,4	71,0	81,0	67,5	10,2
Etrangère	10,2	10,7	14,0	18,1	76,6
Non-réponse	3,4	18,3	5,0	14,5	13,2
NATIONALITÉ DE LA MÈRE					
Française	89,8	82,8	86,0	79,5	84,7
Etrangère	7,9	10,7	11,0	12,1	9,3
Non-réponse	2,3	6,5	3,0	8,4	6,0
PROFESSION DU PÈRE					
Ouvrier non-qualifié	37,5	34,4	25,0	31,3	31,9
Ouvrier qualifié	20,5	20,4	29,0	19,3	22,5
Professions non-ouvrières	28,4	23,7	21,0	31,3	25,8
Inconnue	13,6	21,5	25,0	18,1	19,8
PROFESSION DE LA MÈRE					
Employée	30,7	49,5	31,0	37,4	37,4
Ouvrière	5,7	6,5	10,0	7,2	7,4
Autres professions	2,2	9,6	5,0	8,4	5,5
Sans profession ou inconnue	61,4	34,4	54,0	47,0	49,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (2)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
MODE D'HABITAT					
Seul	17,1	16,1	16,0	19,3	17,0
Avec parents	43,2	23,7	32,0	21,7	30,2
Avec conjoint ou compagnon	30,7	48,4	39,0	42,2	40,2
Autres situations	9,1	11,8	13,0	16,9	12,6
STATUT DU LOGEMENT					
Logement stable	45,5	67,7	50,0	59,0	55,2
Logement transitoire	54,5	32,3	50,0	41,0	44,8
GEOGRAPHIE DE L'HABITAT					
Centre-ville	26,1	32,3	33,0	30,1	30,5
Cité-grand ensemble	39,8	24,7	37,0	39,8	35,2
Banlieue-campagne	34,1	43,0	30,0	30,1	34,3
PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LE LOGEMENT					
Oui	56,8	73,1	64,0	74,7	67,6
Non	43,2	26,9	36,0	26,3	32,4
DIFFICULTES DE PAIEMENT POUR CETTE PARTICIPATION					
Oui, souvent	8,0	4,3	7,0	7,2	6,6
Oui, parfois ou rarement	5,7	16,1	15,0	18,0	13,8
Non	45,5	60,2	4,0	47,0	48,6
Non-concerné ou non-réponse	31,6	19,4	36,0	27,7	31,0
PERCEPTION D'UNE AIDE AU LOGEMENT					
Oui	31,8	34,4	37,0	32,5	29,7
Non	30,7	44,1	29,0	42,2	34,1
Non-concerné ou non-réponse	37,5	21,5	34,0	25,3	36,3
SITUATION DE LOGEMENT DANS 1 AN					
Sans changement	33,0	49,5	43,0	21,7	37,4
Amélioration attendue	54,6	37,6	46,0	66,3	50,6
Dégradation attendue	1,1	1,1	2,0	2,4	1,6
Pas de réponse	11,4	28,2	9,0	9,6	10,4
TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS/ LOGEMENT					
Parfois réalisés par l'enquêté	44,3	47,3	49,0	45,8	46,7
Jamais réalisés par l'enquêté	52,7	50,5	45,0	48,2	48,9
Non-réponse	3,4	2,2	6,0	6,0	4,4
ENTENTE AVEC COHABITANTS					
"Cela me convient"	50,0	71,0	50,0	45,8	54,4
"Cela va, sans plus"	9,1	2,2	6,0	7,2	6,0
"On se supporte"	11,4	8,6	17,0	16,9	13,5
"Si je le pouvais, je m'en irais"	12,5	4,3	11,0	9,6	9,3
Non-concerné ou non-réponse	17,1	14,0	16,0	20,5	16,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (3)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
SITUATION EN ACTIVITE					
Actif occupé	30,7	54,8	38,0	45,8	42,3
Actif au chômage	50,0	29,0	46,0	34,9	40,1
Inactif	19,3	16,1	16,0	19,3	17,6
PCS DE L'ENQUETE					
Employé	35,2	50,5	31,0	43,4	39,8
Ouvrier qualifié	10,2	20,4	20,0	12,1	15,8
Ouvrier non-qualifié	26,1	19,4	28,0	24,1	24,4
Autres professions	20,5	3,2	3,0	7,1	5,2
Non-concerné ou non-réponse	8,0	6,5	18,0	13,3	14,8
INSCRIPTION A L'ANPE					
Oui	44,3	29,0	41,0	32,5	36,8
Non	34,1	25,8	28,0	32,5	29,9
Non-concerné ou non-réponse	21,6	45,2	31,0	34,9	33,2
SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN AN					
Sans changement	26,1	31,2	22,0	25,3	26,1
Amélioration attendue	62,5	55,9	58,0	57,8	58,5
Dégradation attendue	3,4	4,3	1,0	2,4	2,7
Non-concerné ou non-réponse	8,0	8,6	19,0	14,5	12,6
AGE DE SORTIE DE L'ECOLE					
Moins de 16 ans	8,0	6,5	15,0	25,3	13,5
16 ans	35,2	5,4	23,0	21,7	21,1
17 ou 18 ans	27,3	51,6	43,0	36,1	39,8
19 et 20 ans	15,9	19,4	11,0	8,4	13,7
Plus de 20 ans	9,1	8,6	3,0	6,0	6,6
Non-concerné ou non-réponse	4,6	8,6	5,0	2,4	5,2
NIVEAU DE SORTIE DE L'ECOLE					
Avant la troisième, avant la dernière année de CAP ou BEP	43,2	24,7	42,0	57,9	41,4
Dernière année de CAP ou BEP	35,2	55,9	40,0	28,9	40,4
Seconde, Première, Terminale ou à des niveaux supérieurs	19,3	15,1	12,0	7,2	13,5
Non-concerné ou non-réponse	2,3	4,3	6,0	6,0	4,7
DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU					
Aucun diplôme ou C.E.P.	47,7	33,3	49,0	55,4	46,2
CAP, BEP ou BEPC	30,7	52,7	36,0	28,9	37,4
Diplômes supérieurs	10,2	9,7	6,0	4,8	6,6
Non-concerné ou non-réponse	11,4	4,3	9,0	10,8	8,8
SUIVI DE STAGE DE FORMATION					
Oui	50,0	34,4	54,0	56,6	48,6
Non	44,3	62,4	42,0	36,1	46,4
Non-réponse	5,7	3,2	4,0	7,3	4,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (4)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
DIFFICULTES D'ILLETTRISME					
Oui	40,9	37,6	61,0	50,6	47,8
Non	59,1	62,4	36,0	49,4	51,4
Non-réponse	-	-	3,0	-	0,8
L'ENQUETE POURRAIT-IL ENSEIGNER DES ACTIVITES ?					
Oui	40,9	41,9	36,0	41,0	39,9
Non	38,6	41,9	47,0	39,7	42,0
Non-concerné ou non-réponse	20,5	16,1	17,0	19,3	18,1
AVEZ-VOUS DES COMPETENCES TECHNIQUES PARTICULIERES					
Oui	77,3	74,2	70,0	77,1	74,5
Non	17,0	20,4	25,0	16,9	20,0
Non-concerné ou non-réponse	5,7	5,4	5,0	6,0	5,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PART DE PERSONNES AYANT EVOQUE COMME MOTIF DE SORTIE DE L'ECOLE * :					
Impossibilité de continuer, c'était la fin du cycle de formation, sans solution.	21,6	12,9	9,0	7,2	12,6
Impossibilité de continuer, car difficultés scolaires trop importantes ou de comportement.	12,5	16,1	13,0	22,9	15,9
Impossibilité de continuer en raison de contraintes externes ou financières	17,1	17,2	22,0	21,7	19,5
Volonté d'interrompre la scolarité car lassitude de l'école	23,9	14,0	16,0	21,7	18,7
Volonté d'interrompre la scolarité car désir d'entrer dans la vie active d'être indépendant	15,9	11,8	12,0	6,0	11,5
Volonté d'interrompre la scolarité sà la fin du cycle de formation	9,1	26,9	23,0	10,8	17,9

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

* Pour cette série de questions, nous n'avons indiqué que la part de personnes ayant évoqué spontanément ce type d'argument. Par exemple : 21,6 % des personnes, pour lesquelles la prise en charge s'est essentiellement concrétisée par un suivi auprès de la famille d'origine, ont déclaré spontanément qu'elles n'ont pas pu continuer leur scolarité, parce qu'elles arrivaient à la fin d'un cycle de formation, et qu'il n'y avait pas d'autre solutions.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (5)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
CLASSES DES RESSOURCES PROPRES :					
< 2500 Francs	40,9	24,7	19,0	22,9	26,6
2500-4999 Francs	29,6	28,0	34,0	34,9	31,6
5000-7999 Francs	10,2	32,3	21,0	21,7	21,4
8000 Francs et plus	3,4	3,2	7,0	6,0	4,9
Non-réponse	15,9	11,8	19,0	14,5	3,3
CLASSES DES RESSOURCES DU COUPLE					
< 2500 Francs	2,3	1,1	4,0	1,2	2,2
2500-4999 Francs	8,0	5,4	8,0	6,0	6,9
5000-7999 Francs	9,1	18,3	8,0	16,9	12,9
8000 Francs et plus	12,5	18,3	11,0	10,8	13,2
Non-concerné ou non-réponse	68,2	57,0	69,0	65,1	64,8
CLASSES DES RESSOURCES DANS 1 AN					
< 2500 Francs	8,0	9,7	5,0	3,6	6,6
2500-4999 Francs	22,7	9,7	17,0	24,1	18,1
5000-7999 Francs	33,0	34,4	36,0	28,9	33,2
8000 Francs et plus	10,2	11,8	12,0	12,1	11,5
Non-réponse	26,1	34,4	30,0	31,3	28,0
QUELLE PHRASE DEFINIT LE MIEUX VOTRE ETAT DE SANTE GÉNÉRAL ?					
"Je suis en bonne santé"	46,6	48,4	56,0	37,4	47,5
"Je suis parfois malade, comme tout le monde"	34,1	37,6	34,0	38,6	36,0
"Je suis très souvent malade"	11,4	6,5	4,0	10,8	8,0
"Je ne peux rien faire avec ma santé"	1,1	5,4	2,0	6,0	3,6
Non-réponse	6,8	2,1	4,0	7,2	4,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PART DE PERSONNES PERCEVANT CE TYPE DE RESSOURCES* :					
Revenus du travail	44,3	65,6	52,0	59,0	55,2
Allocation chômage	13,6	14,0	13,0	14,5	13,7
Ressources liées aux enfants	30,7	31,2	29,0	34,9	31,3
Ressources sociales	8,0	14,0	12,0	18,1	12,9
PART DE PERSONNES* :					
Ayant une aide médicale	19,3	5,4	14,0	16,9	13,7
Ayant une protection complémentaire	44,3	61,3	35,0	50,6	47,5
Ayant une carte de Sécurité sociale	89,8	98,9	87,0	94,0	92,3
Pour lesquelles, il existe des soins trop chers	34,1	20,4	40,0	33,7	32,1
Qui peuvent se faire soigner	87,5	93,6	88,0	88,0	89,3

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

* Pour ces deux groupes d'éléments, nous n'avons indiqué que la part de personnes ayant répondu positivement à la question posée. Par exemple : 44,3 % des personnes, pour lesquelles la prise en charge s'est essentiellement concrétisée par un suivi auprès de la famille d'origine, ont déclaré percevoir des ressources liées à un travail.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (6)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
SORTIES EN FAMILLE					
Souvent	30,7	34,4	21,0	27,7	28,3
Parfois	28,4	40,9	25,0	28,9	30,8
Rarement	15,9	11,8	25,0	19,3	18,1
Jamais	25,0	12,9	29,0	24,1	22,8
SORTIES AVEC LES AMIS					
Souvent	50,0	43,0	39,0	45,8	44,2
Parfois	27,3	25,8	27,0	18,1	24,7
Rarement	12,5	20,4	13,0	22,9	17,1
Jamais	10,2	10,8	21,0	13,2	14,0
MOMENTS AU CAFE					
Souvent	23,9	17,2	15,0	19,3	18,7
Parfois	20,5	18,3	17,0	14,4	17,6
Rarement	17,0	14,0	16,0	25,3	17,8
Jamais	38,6	50,5	52,0	41,0	45,9
TIERCE ET LOTO					
Souvent	11,4	5,4	7,0	7,2	7,7
Parfois	20,5	20,4	18,0	10,8	17,6
Rarement	11,4	8,6	11,0	19,3	12,4
Jamais	56,8	65,6	64,0	62,7	62,4
SPORT					
Souvent	28,4	29,0	24,0	30,1	27,7
Parfois	19,3	21,5	15,0	27,7	20,6
Rarement	11,4	5,4	13,0	14,5	11,0
Jamais	40,9	43,0	48,0	267,7	40,7
SPECTACLE, CINEMA					
Souvent	12,5	14,0	12,0	10,8	12,4
Parfois	23,9	29,0	17,0	22,9	23,1
Rarement	25,0	16,1	25,0	25,3	22,8
Jamais	38,6	40,9	46,0	41,0	41,7
VACANCES					
Souvent	14,8	19,4	16,0	13,3	15,9
Parfois	27,3	33,3	19,0	26,5	26,4
Rarement	19,3	16,1	27,0	27,7	22,5
Jamais	38,6	31,2	38,0	32,5	35,2
CARTES-BOULES-DOMINOS					
Souvent	22,7	23,7	24,0	25,3	23,9
Parfois	28,4	27,9	29,0	27,7	28,3
Rarement	13,6	9,7	12,0	13,3	12,1
Jamais	35,2	38,7	35,0	33,7	25,7
ACTIVITES ASSOCIATIVES					
Souvent	8,0	9,7	10,0	13,3	10,2
Parfois	4,5	7,5	5,0	9,6	6,6
Rarement	6,8	3,2	-	7,2	4,1
Jamais	80,7	79,6	85,0	69,9	79,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (7)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
AVEZ-VOUS DES PROJETS EN MATIERE DE LOISIRS ?					
Pas de projet	21,6	21,5	30,0	21,7	23,9
Un projet de vacances ou de voyages	25,0	26,9	19,0	26,5	24,2
Un projet d'activité sportive	26,1	24,7	26,0	24,1	25,3
Un autre type de projet	6,8	8,6	8,0	19,3	10,4
Pas de réponse	20,5	18,3	17,0	8,4	16,2
EN CAS DE PROBLEME, Y-A-T-IL DES PERSONNES QUI FONT APPEL A VOUS ?					
Oui	55,7	54,8	58,0	71,1	59,6
Non	44,3	45,2	42,0	28,9	40,4
EN CAS DE PROBLEME, EXISTE-T-IL DES PERSONNES POUR VOUS HEBERGER ?					
Oui	87,5	90,3	79,0	79,5	84,1
Non	12,5	9,7	21,0	20,5	15,9
EN CAS DE PROBLEME, EXISTE-T-IL DES PERSONNES POUR VOUS FOURNIR UNE AIDE FINANCIERE ?					
Oui	69,3	76,3	65,0	65,1	69,0
Non	30,7	23,7	35,0	34,9	31,0
EN CAS DE PROBLEME, EXISTE-T-IL DES PERSONNES POUR VOUS FOURNIR UN AUTRE TYPE D'AIDE ?					
Oui	80,7	86,0	72,0	78,3	79,1
Non	19,3	14,0	28,0	21,7	20,9
CONTACTS AVEC LE SECTEUR SOCIAL					
Aucun contact	70,5	75,3	64,0	50,6	65,4
Contacts avec les travailleurs sociaux	17,0	14,0	16,0	16,9	15,9
Contacts avec les travailleurs sociaux et autres recours à l'action sociale	5,7	4,3	13,0	22,9	11,3
Autres recours à l'action sociale	6,8	6,4	7,0	9,6	7,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PART DES PERSONNES, AYANT EU DES CONTACTS RECENTS AVEC ...*					
Des amis proches	60,2	63,4	64,0	73,5	65,1
Le père ou la mère	59,1	41,9	58,0	66,3	56,0
Une autre personne qui s'est occupée d'elle	27,3	40,9	25,0	42,2	33,2
Des frères et soeurs	72,7	69,9	70,0	84,3	73,9
D'autres parents	68,2	40,9	44,0	48,2	50,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

* Pour cette question, nous n'avons indiqué que la part de personnes ayant répondu positivement à chacun des items proposés. Par exemple : 60,2 % des personnes, pour lesquelles la prise en charge s'est essentiellement concrétisée par un suivi auprès de la famille d'origine, ont déclaré avoir eu un contact récent avec des amis proches.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (8)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
RAPPORTS AVEC LES PARENTS DANS UN AN					
Sans changement	64,8	72,0	59,0	49,4	61,5
Amélioration attendue	22,7	10,8	19,0	31,4	20,6
Dégradation attendue	4,6	2,2	5,0	7,2	4,7
Non-concerné ou non-réponse	7,9	15,0	17,0	12,0	13,2
RAPPORTS DANS LE COUPLE DANS UN AN					
Sans changement	22,7	33,3	32,0	15,7	26,4
Amélioration attendue	23,9	24,7	26,0	37,4	27,7
Dégradation attendue	1,1	0	2,0	3,6	1,6
Non-concerné ou non-réponse	52,3	42,0	40,0	43,3	44,2
SERVICE DOMINANT DE PRISE EN CHARGE					
ASE	40,9	94,6	70,0	54,2	65,7
PJJ	47,7	1,1	17,0	14,5	19,8
ASE + PJJ	6,8	2,2	5,0	31,3	10,7
Ne sait pas	4,6	2,1	8,0	-	3,8
AVEZ-VOUS UN BON SOUVENIR A NOUS RACONTER DE VOTRE PASSAGE DANS LES MESURES ?					
Oui	65,9	81,7	74,0	80,7	75,5
Aucun	33,0	15,1	23,0	14,5	21,5
Pas de réponse	1,1	3,2	3,0	4,8	3,0
AVEZ-VOUS UN MAUVAIS SOUVENIR A NOUS RACONTER DE VOTRE PASSAGE DANS LES MESURES ?					
Oui	46,6	52,7	67,0	71,1	59,3
Aucun	51,1	41,9	30,0	22,9	36,5
Pas de réponse	2,3	5,4	3,0	6,0	4,2
NOMBRE DE MESURES DIFFÉRENTES RENCONTRÉES					
1 mesure	34,1	31,2	32,0	-	25,0
2 mesures	30,7	25,8	35,0	16,9	27,5
3 mesures	25,0	24,7	20,0	44,6	28,0
4 mesures ou plus	10,2	18,3	13,0	38,6	19,5
TEMPS DE PRISE EN CHARGE TOTAL					
Moins de 3 ans	37,5	5,4	23,0	19,3	21,2
De 3 à moins de 6 ans	31,8	3,2	27,0	22,9	21,1
De 6 à moins de 12 ans	17,1	3,2	33,0	31,3	21,2
12 ans et plus	13,6	88,2	17,0	26,5	36,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES SELON LA DOMINANTE DE PRISE EN CHARGE (9)

- En % -

CARACTÉRISTIQUES	Famille d'origine et travailleur social	Famille d'accueil	Etablissement	Trajectoire complexe	TOTAL
PART DES INDIVIDUS AYANT RENCONTRE LA MESURE SUIVANTE :					
Intervention d'une travailleuse familiale	6,8	4,3	2,0	6,0	4,7
Actions éducatives en milieu ouvert	56,8	16,1	16,0	61,5	36,3
Prestations financières	13,6	16,1	6,0	13,3	12,1
Pouponnières	-	8,6	3,0	6,0	4,4
Etablissements sociaux	22,7	33,3	97,0	91,6	61,5
Familles d'accueil	8,0	100,0	10,0	47,0	40,1
Mise sous protection judiciaire	26,1	2,2	3,0	21,7	12,6
Placements d'urgence	1,1	6,5	5,0	8,4	5,2
Détention	9,1	1,1	8,0	12,1	7,4
Retour au domicile ou en famille	19,3	12,9	26,0	42,2	24,7
Retour chez un autre membre de la famille	14,8	8,6	14,0	14,5	12,9
Intervention d'une assistante sociale	26,1	24,7	16,0	20,5	21,7
Autre mesure	12,5	6,5	10,0	10,8	9,9

SOURCE : Enquête CRÉDOC 1992

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE
et des Libertés

DELIBERATION N° 92.022 DU 25 FEVRIER 1992
PORTANT AVIS SUR LE TRAITEMENT
AUTOMATISE PRESENTE PAR LE CREDOC
CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE D'UNE ENQUETE EN VUE
DE L'EVALUATION DES POLITIQUES D'INSERTION
DES ADOLESCENTS EN DIFFICULTE

(Demande d'avis n° 254.136)

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés,

Vu la Convention n° 108 du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 pris pour l'application des chapitres I à IV et VII de la loi du 6 janvier 1978 susvisée ;

Vu le décret n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques ;

Vu le projet d'acte réglementaire présenté par le Directeur du CREDOC portant création du traitement ;

Après avoir entendu Monsieur Hubert BOUCHET, Commissaire en son rapport et Madame Charlotte-Marie PITRAT, Commissaire du Gouvernement en ses observations ;

Considérant que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés est saisie par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) d'une demande d'avis concernant la mise en oeuvre d'un traitement automatisé d'informations nominatives en vue d'évaluer les politiques d'insertion des adolescents en difficulté ;

Considérant que le traitement qui s'inscrit dans le programme de travail du Conseil Scientifique de l'Evaluation créé par l'article 8 du décret susvisé de 1990, suppose la mise en oeuvre par le CREDOC d'une enquête auprès de jeunes âgés de 21 à 25 ans, sortis depuis quatre ans des services de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant que l'étude sera conduite dans cinq départements ; qu'un échantillon de 1000 personnes sera sélectionné dans les fichiers des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

Considérant que les personnes faisant partie de l'échantillon auront connaissance de l'étude engagée sous la forme d'une lettre présentant de façon générale la mission du CREDOC d'évaluation des politiques conduites en matière sociale, sans que l'accent soit spécialement mis, à ce stade de la prise de contact, sur le secteur de l'insertion des adolescents en difficulté, objet précis de l'enquête ; que le caractère facultatif de l'enquête sera souligné ; que ce courrier comportera un coupon-réponse que la personne acceptant de participer à l'enquête devra adresser directement au CREDOC ;

Considérant que cette procédure respecte les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 en évitant la transmission d'informations sur les personnes, à des tiers et à leur insu ;

Considérant que le CREDOC prévoit d'interroger 400 jeunes sur les 1000 sélectionnés ;

Considérant que les données seront recueillies lors d'un entretien avec la personne ; qu'elles seront relatives à son âge, son sexe, son département ou son pays de naissance, sa nationalité (en neuf postes), la nationalité de ses parents d'origine, la profession de ses parents, au logement (statut d'occupation, montant du loyer, conditions de logement), à la formation et à l'activité professionnelle, aux ressources, à la santé (existence de problèmes liés à la santé), à la situation familiale et relationnelle, aux aspects culturels (loisirs) ;

Considérant que ces informations sont pertinentes au regard de la finalité du traitement présenté ; qu'elles doivent contribuer à mieux cerner le degré d'insertion des jeunes interrogés ;

Considérant que dès la fin de l'entretien, le coupon-réponse comportant les données nominatives de la personne interrogée sera détruit par l'enquêteur ; qu'un numéro aléatoire sera alors attribué au questionnaire sans aucune référence à ladite personne ;

Considérant que les données individuelles en vue d'établir des tableaux statistiques seront conservées deux ans ;

Considérant que le seul destinataire des données sera le CREDOC ; qu'il ne détiendra aucun fichier nominatif ;

Considérant que de ce fait, les personnes concernées pourront exercer leur droit d'accès aux données les concernant, dans les conditions fixées par l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 ;

Considérant que les mesures de sécurité mises en oeuvre sont de nature à préserver la confidentialité des données ;

EMET un avis favorable au projet d'acte réglementaire présenté par le Directeur du CREDOC.


Jacques FAUVET

CREDOC

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET
L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

ÉVALUATION DES
POLITIQUES SOCIALES
40 77 85 50

CONTRATS D'ÉTUDES
40 77 85 85

RENSEIGNEMENTS
40 77 85 00

TÉLÉCOPIE
40 77 85 09

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A la demande du Comité Interministériel Pour l'Évaluation des Politiques Publiques, le CREDOC effectue actuellement une enquête nationale auprès d'un échantillon de 400 jeunes âgés de 21 à 25 ans.

Vous avez dans les années précédentes, utilisé certains services du secteur social (crèche, PMI, établissement social, centre d'hébergement, AEMO, éducateurs, prévention spécialisée, famille d'accueil). Si vous n'y voyiez pas d'inconvénient, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin de recueillir votre témoignage sur le souvenir que vous en gardez et l'appréciation que vous portez après coup sur l'efficacité de ces services.

Afin qu'une personne du CREDOC puisse prendre rendez-vous, nous souhaitons que vous donniez votre accord pour cette rencontre en renvoyant la carte ci-jointe ou en téléphonant au numéro vert du CREDOC (1) 05 02 73 70.

L'appel est gratuit, il peut être réalisé depuis tout poste de téléphone ou toute cabine sans monnaie et sans carte de téléphone.

Votre témoignage restera strictement confidentiel et aucun service administratif ou social ne sera informé de votre réponse. Sachez enfin que vos réponses seront utilisées de manière totalement anonyme.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette étude, cela n'aurait aucune conséquence pour vous. Vous pouvez aussi, de façon parfaitement anonyme, nous téléphoner pour avoir des renseignements complémentaires sur cette enquête.

Cette étude est importante car elle est l'occasion de donner la parole aux utilisateurs de ces services, afin d'améliorer dans l'avenir le fonctionnement de l'action sociale auprès des jeunes.

Vous remerciant à l'avance de votre coopération, nous vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mr, Mme, Melle _____

accepte de rencontrer une personne du CREDOC pour un entretien

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Coupon réponse et enveloppe timbrée à l'adresse du CREDOC.

Numéro vert : (1) 05 02 73 70

Le CREDOC est un centre d'étude et de recherche indépendant des pouvoirs publics et des organismes sociaux. Il étudie les conditions de vie et les aspirations de la population française

CREDOC

142, rue du Chevaleret
75013 Paris

Aide Sociale à l'Enfance Protection Judiciaire de la Jeunesse

Déroulement de l'entretien

ENQUÊTEUR:

- Rappeler que cette étude a été engagée par le Comité Interministériel d'Evaluation des Politiques Publiques et qu'elle a pour objectif essentiel de comprendre l'intérêt et les limites du passage par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par un dispositif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Rappeler que c'est une étude nationale.

- Rappeler que les informations données par la personne restent **confidentielles** et **anonymes** et ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que statistique.

- Rappeler que la personne peut refuser de répondre à tout ou partie de l'entretien.

	Colonnes
Code département enquêté..... _ _	1 - 2
Code de l'enquêté..... _ _	3 - 4
Code enquêteur..... _ _	5 - 6

PREMIÈRE PARTIE DE L'ENTRETIEN

**La construction des trajectoires dans les dispositifs
A.S.E. ou P.J.J.**

ENQUETEUR :

Toutes les consignes qui vous sont destinées figurent dans les grilles en caractères italiques.

Cette première partie de l'entretien a pour objectif la reconstruction des trajectoires des personnes dans les dispositifs Aide Sociale à l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle doit être menée de manière semi-directive, c'est-à-dire à travers un échange avec la personne.

Cette première partie est enregistrée

Question introductive:

- A quel âge, vous avez été en contact avec des travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'Education Surveillée (aujourd'hui Protection Judiciaire de la Jeunesse) et pourquoi ?

Nous voudrions, reconstituer, avec vous, votre passage dans ces institutions ou ces services.

Si la personne a des difficultés à s'engager dans l'entretien, relancer éventuellement avec une question du type:

- Pendant votre enfance ou votre adolescence, avez-vous toujours vécu dans votre famille? Avez-vous été en famille d'accueil ou dans une institution, un foyer par exemple?

PROCEDURE:

1 - *Le repérage des trajectoires s'effectue à l'aide du tableau central -A- intitulé: "Construction des trajectoires dans les dispositifs ASE / PJJ". Pour chaque mesure, il faut le type de la mesure, la date d'entrée dans celle-ci et la durée. Il faut également noter les événements marquants évoqués.*

2 - *Après un dernier balayage du tableau des trajectoires, utiliser les pages de couverture intitulées : "Les apports des mesures ASE / PJJ dans l'histoire des individus" -Tableau B- . Pour chacune des mesures évoquées, il faut demander :*

- Qu'est-ce que cette mesure vous a apporté ?

Utilisez les deux côtés, et rajouter une feuille si nécessaire. Notez toutes les informations fournies par la personne. Cette partie de l'entretien sera enregistrée de manière à pouvoir être complétée ultérieurement. Chaque fois que l'enquêté parle d'un travailleur social, faire préciser s'il s'agit de quelqu'un de l'ASE ou de la PJJ.

3 - *Enfin, dernier volet de cette première partie, les souvenirs liés aux dispositifs :*

- Pouvez-vous donner un bon souvenir d'une personne ou d'un service qui s'est occupé de vous ? Un mauvais souvenir ?

Pour cette dernière question vous devez utiliser la feuille intérieure intitulée: "Les souvenirs du passage dans les dispositifs ASE / PJJ". Chaque fois que l'enquêté parle d'un travailleur social, faire préciser s'il s'agit de quelqu'un de l'ASE ou de la PJJ.

ENQUETEUR:

Lorsque cette première partie est terminée, il faut introduire la suivante en expliquant à la personne qu'après avoir reconstruit son parcours dans les dispositifs ASE / PJJ, nous allons nous intéresser cette fois à sa situation actuelle. Il faut lui dire que les questions porteront sur des domaines tels que le logement, la formation, les activités professionnelles, la santé, les loisirs...

CREDOC

142, rue du Chevaleret
75013 Paris

QUESTIONNAIRE

ASE/PJJ

(deuxième phase de l'entretien)

DEUXIEME PARTIE

Situation de la personne au moment de l'enquête, compétences et projections

ENQUETEUR :

1) *Rappel : Toutes les consignes qui vous sont destinées figurent dans le questionnaire en caractères italiques.*

2) *Toutes les questions sont à réponse **unique**, sauf contre-indication explicite.*

3) *Ne pas citer l'item "NSP".*

4) *Pour remplir ce questionnaire, entourez le chiffre correspondant à la réponse de la personne enquêtée ou notez en clair pour les questions ouvertes. Ces questions ouvertes sont signalées par la séquence : _____*

<i>5) lorsqu'une question ne concerne pas l'enquêté, noter</i>	<i>NC</i>
<i>si l'enquêté ne sait pas quoi répondre, noter</i>	<i>NSP</i>
<i>si l'enquêté refuse de répondre, noter</i>	<i>RF</i>
<i>si l'enquêté est réticent, noter</i>	<i>RT</i>

Dans chacun des domaines évoqués, une question essaiera de reconstituer le parcours de la personne depuis sa sortie du dispositif. L'enquêteur demandera :

- **Au cours des trois dernières années, quels ont été dans votre vie, les évènements marquants en matière de?**

Il s'agira également de connaître les causes, les conséquences de ces évènements sur l'histoire de la personne, l'importance qui leur est accordée. L'enquêteur utilisera les grilles correspondant à chaque domaine. On portera une attention moindre à l'année 1989.

LE LOGEMENT

	Colonnes
<p>1 Où habitez-vous actuellement ? ENQUETEUR : Remplir sans poser la question sauf si l'entretien a lieu hors domicile</p> <p style="margin-left: 40px;">a) En ville En centre ville.....1 Dans une cité ou un grand ensemble.....2 En banlieue pavillonnaire.....3</p> <p style="margin-left: 40px;">b) A la campagne: Dans un bourg4 Dans un village.....5 Dans un hameau ou une maison isolée.....6</p>	
<p>2 Comment êtes-vous logé(e) actuellement ? ENQUETEUR : Laisser la personne répondre spontanément. Les items sont pour vous. Ne prendre qu'une information.</p> <p style="margin-left: 40px;">Propriétaire ou accédant à la propriété, 01 Locataire dans un logement HLM, dans le secteur privé..... 02 Logé(e) gratuitement (logement prêté, logement de fonction..).....03 Habitant un hébergement mobile (gens du voyage, marinière)..... 04 Locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel..... 05 Hébergé dans la famille 06 Hébergé(e) chez des amis 07 Hébergé(e) dans un centre d'accueil d'urgence08 Hébergé(e) dans un centre d'hébergement de longue durée..... 09 Logé(e) en habitation de fortune (baraque, squatt,...)..... 10 Logé(e) dans un foyer ou une résidence collective (cité U., FJT).....11 Sans abri..... 12</p>	
<p>3 Habitez-vous seul(e) ou avec quelqu'un ? ENQUETEUR: Laisser la personne répondre spontanément. Les items sont pour vous. Plusieurs réponses possibles.</p> <p style="margin-left: 40px;">Seul1 Avec un conjoint ou un concubin2 Parents.....3 Grands-parents4 Frères ou soeurs5 Oncles, tantes6 Cousins, autre relations familiales.....7 Amis de vos parents8 Vos amis9 Autres cas (préciser)..... 10</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	

4 Est-ce que vous vous entendez bien avec les gens avec lesquels vous vivez?

ENQUETEUR : Si l'enquêté vit seul(e), entourer ci-contre :.....NC

Diriez-vous.....

C'est une situation qui vous convient..... 1
 Cela va, sans plus 2
 Ca vous arrive de vous disputer mais vous vous supportez..... 3
 Si vous le pouviez, vous vous en iriez tout de suite..... 4
 Autre (précisez)5

5 Payez-vous quelque chose pour votre logement ?

Oui..... 1
 Non..... 2

Si oui, combien ?

Loyer.....|_|_|_|_|
 Participation.....|_|_|_|_|
 Autre (traites, hôtel...).....|_|_|_|_|

(précisez) -----

5a Avez-vous des difficultés de paiement ?

Oui..... 1
 Non..... 2

Si oui

Souvent.....1
 Parfois.....2
 Rarement.....3

5b Touchez-vous une aide au logement ?

(aide personnalisée au logement ou allocation logement)

Oui..... 1
 Non..... 2

6 Dans le logement que vous habitez, qui fait les travaux d'entretien courant ?

(papier peint, électricité, plomberie)

Vous-même1
 Un parent.....2
 Un ami.....3
 Un spécialiste (un artisan)4
 Autre (précisez).....5

		Colonnes
7	<p>Comment voyez-vous votre situation en matière de logement, dans un an, au début de l'année 1993 ?</p> <p>ENQUETEUR: <i>Citer.</i></p> <p style="text-align: right;">Aucun changement1 Ca va s'améliorer.....2 Ca va se dégrader.....3 NSP4</p>	

8 Au cours des 3 dernières années, qu'est-ce qui a changé, pour vous, en matière de logement ?

ENQUETEUR : *Pour chaque année, ne noter que les principaux événements (trois au maximum) Ne pas insister sur l'année 1989.*

DATE	Description des EVENEMENTS	Causes ou conséquences de l'évènement
1991	_ _ (mois) 1)	1)
	_ _ 2)	2)
	_ _ 3)	3)

1990	I_I_I 1) I_I_I 2) I_I_I 3)	1) 2) 3)
1989	I_I_I 1) I_I_I 2) I_I_I 3)	1) 2) 3)

VIE FAMILIALE ET RELATIONNELLE

ENQUETEUR : Lorsque vous avez l'information, ne pas poser les questions.

	colonnes																												
<p>9 Etes-vous, actuellement :</p> <p style="margin-left: 200px;">Célibataire 1</p> <p style="margin-left: 200px;">Marié(e)..... 2</p> <p style="margin-left: 200px;">Vivant maritalement, ou en concubinage 3</p> <p style="margin-left: 200px;">Divorcé(e) ou séparé (e)..... 4</p> <p style="margin-left: 200px;">Veuf, veuve.....5</p>																													
<p>1 0 Avez-vous des enfants à charge?</p> <p style="text-align: right; margin-right: 50px;">oui 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 50px;">non 2</p> <p>ENQUETEUR : Si l'enquêté n'a pas d'enfants à charge, passer à Q11 Sinon, poser</p> <p>10a Combien ? _ _ </p> <p>10b Habitent-ils tous avec vous ?</p> <p style="text-align: right; margin-right: 50px;">Oui..... 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 50px;">Non..... 2</p> <p>10c si NON, où sont-ils?</p> <p>ENQUETEUR : Préciser le nombre d'enfant, pour chaque possibilité</p> <p style="margin-left: 20px;">a) Chez vous..... _ _ </p> <p style="margin-left: 20px;">b) Chez votre conjoint..... _ _ </p> <p style="margin-left: 20px;">c) Chez des parents..... _ _ </p> <p style="margin-left: 20px;">d) Dans une famille d'accueil..... _ _ </p> <p style="margin-left: 20px;">e) Dans un établissement de la DDASS _ _ </p> <p style="margin-left: 20px;">f) Autre..... _ _ </p>																													
<p>1 1 Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu une rencontre ou un contact par téléphone ou par lettre, avec les membres de votre famille ou des amis, ne résidant pas avec vous ?</p> <p>ENQUETEUR : Citer. Une réponse par item. Par ailleurs, si l'enquêté n'a pas de famille, proposer uniquement l'item (a), puis cochez directement "3" ("non concerné") pour les items (b) à (f), sans les proposer à l'interviewé.</p> <table style="margin-left: 200px; margin-top: 20px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>NC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Amis, proches ou de longue date</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>b) Père, mère</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>c) autre personne s'étant occupée de vous</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>d) Enfants</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>e) Frères ou soeurs</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>f) Autres parents (Gds-parents, oncles...)</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non	NC	a) Amis, proches ou de longue date	1	2	3	b) Père, mère	1	2	3	c) autre personne s'étant occupée de vous	1	2	3	d) Enfants	1	2	3	e) Frères ou soeurs	1	2	3	f) Autres parents (Gds-parents, oncles...)	1	2	3	
	Oui	Non	NC																										
a) Amis, proches ou de longue date	1	2	3																										
b) Père, mère	1	2	3																										
c) autre personne s'étant occupée de vous	1	2	3																										
d) Enfants	1	2	3																										
e) Frères ou soeurs	1	2	3																										
f) Autres parents (Gds-parents, oncles...)	1	2	3																										

1 2 Vous arrive-t-il, d'avoir des activités à l'extérieur de chez vous?

ENQUETEUR : Une réponse par item. Citer

Exemple : vous arrive t-il, de sortir en famille souvent, parfois, rarement ou jamais?

	souvent	parfois	rarement	jamais
a) Sortir en famille	1	2	3	4
b) Sortir avec des amis	1	2	3	4
c) Passer des moments à discuter au café	1	2	3	4
d) Jouer au tiercé, au loto...	1	2	3	4
e) Faire du sport	1	2	3	4
f) Aller au spectacle, au cinéma	1	2	3	4
g) Partir en vacances	1	2	3	4
h) Jouer aux cartes, aux boules, aux dominos	1	2	3	4
i) Participer aux activités d'une association	1	2	3	4
j) Autre	1	2	3	4

(préciser) -----

1 3 Actuellement :

ENQUETEUR : Une réponse par item

	Oui	Non
a) Avez-vous des contacts avec des travailleurs sociaux	1	2
b) Etes-vous en rapport régulier avec une association de secours ou d'entraide (Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du coeur...)	1	2
c) Recevez-vous l'aide d'un service ou d'un établissement social (foyer DASS, PJJ..) ..	1	2
d) Etes-vous hébergé(e) en établissement sanitaire (hôpital, clinique)...	1	2

14 Y-a-t-il des personnes qui font appel à vous, lorsqu'elles sont en difficulté?

oui.....1

Non.....2

Si oui, quelles personnes?

-----|_|_|

1 5 Comment voyez-vous votre situation familiale dans 1 an, au début 1993 ?

ENQUETEUR : Une réponse. Citer. Si la famille de référence est la famille d'accueil, le noter.

15a Côté de vos parents (famille légale)

Aucun changement.....1
 Ca va s'améliorer.....2
 Ca va se dégrader.....3

 NSP.....4
 NC.....5

15b Du côté de votre couple (conjoint, enfants)

Aucun changement.....1
 Ca va s'améliorer.....2
 Ca va se dégrader.....3

 NSP.....4
 NC.....5

16 Au cours des 3 dernières années, qu'est-ce qui a changé pour vous, dans vos relations avec vos parents et vos amis?

ENQUETEUR : Pour chaque année, ne noter que les principaux événements .
 (trois au maximum).
 Si la famille de référence est la famille d'accueil, le noter.

DATE	Description des EVENEMENTS	Causes ou conséquences de l'évènement
I _ I _ I (mois)	1)	1)
I _ I _ I 1991	2)	2)
I _ I _ I	3)	3)

1990	I_I_I 1) I_I_I 2) I_I_I 3)	1) 2) 3)
1989	I_I_I 1) I_I_I 2) I_I_I 3)	1) 2) 3)

FORMATION ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE

	Colonnes
<p>1 7 Jusqu'à quel âge êtes-vous allé à l'école ?</p> <p>ENQUETEUR : <i>Noter 00 en cas de non-scolarisation et passer à Q21</i></p> <p style="text-align: right;"> _ _ </p>	
<p>1 8 Quel est le motif de l'interruption de vos études</p> <p>----- _ _ </p> <p>----- _ _ </p>	
<p>1 9 Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ?</p> <p>----- _ _ </p> <p>19 a Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?</p> <p>----- _ _ </p>	
<p>2 0 Depuis que vous avez quitté l'école, avez-vous suivi des stages de formation ou repris une formation ?</p> <p style="text-align: right;">Oui 1</p> <p style="text-align: right;">Non 2</p> <p>20 a Si OUI, pourquoi ?</p> <p>ENQUETEUR : <i>Laisser la personne répondre spontanément. Noter les éléments de discours complémentaires.</i></p> <p>----- _ _ </p> <p>----- _ _ </p>	

2 4 Etes vous inscrit à l'ANPE ?

Oui..... 1
Non..... 2

24a Pourquoi ?

ENQUETEUR : Laisser répondre

Je ne cherche pas d'emploi..... 1
Je suis invalide, malade, ou inapte au travail..... 2
Cela ne sert à rien pour trouver un emploi..... 3
Je ne me suis pas inscrit(e) mais je vais le faire..... 4
J'ai été radié(e) 5
Autre 6

ENQUETEUR: Pour les personnes au chômage ou sans activité professionnelle :

2 5 A partir de quel revenu mensuel accepteriez-vous de travailler ? (noter si l'enquêté raisonne en brut ou en net)

Montant: | | | | frs

Ne sait pas..... NSP

2 6 Quel est votre emploi actuel ou quel était votre dernier emploi ?

ENQUETEUR : Demander des précisions : la dénomination de l'emploi, les fonctions réelles, le type d'entreprise et son activité

----- | | | | |

2 7 D'après vous, possédez-vous des compétences techniques dans un domaine, qui peuvent vous permettre de trouver un emploi ?

Oui..... 1
Non..... 2

ENQUETEUR: Faire préciser le domaine de compétence et le type d'emploi possible ou souhaité.

----- | | | |

		Colonnes
2 8	<p>Comment voyez-vous votre situation professionnelle <u>dans 1 an</u>, au début 1993 ?</p> <p>ENQUETEUR : Citer</p> <p>Meilleure.....1 Il n'y aura pas de changement.....2 Moins bonne3</p> <p>NSP4</p>	

29 Au cours des 3 dernières années, qu'est-ce qui a changé pour vous dans le domaine professionnel?

ENQUETEUR: Pour chaque année, ne noter que les principaux événements (trois au maximum)

DATE	Description des EVENEMENTS	Causes ou conséquences de l'évènement
1991	I _ I _ I (mois) 1)	1)
	I _ I _ I 2)	2)
	I _ I _ I 3)	3)

1990	_ _ 1) _ _ 2) _ _ 3)	1) 2) 3)
1989	_ _ 1) _ _ 2) _ _ 3)	1) 2) 3)

LES RESSOURCES

Colonnes

3 0 Quel était le montant global de vos ressources le mois dernier ?

ENQUETEUR : Laisser la personne répondre et ne proposer les items ci-dessous que si la personne n'arrive pas à donner un chiffre.
(noter si l'enquêté raisonne en brut ou en net)

Les vôtres :|_|_|_|_| frs

- Moins de 2500 francs1
- Entre 2500 et moins de 5000 francs2
- Entre 5000 et moins de 8000 francs3
- 8000 francs et plus4
- Ne sait pas.....5

Si vit en couple

Celles du couple:|_|_|_|_| frs

- Moins de 2500 francs1
- Entre 2500 et moins de 5000 francs2
- Entre 5000 et moins de 8000 francs3
- 8000 francs et plus4
- Ne sait pas.....5

ENQUETEUR : Noter si l'individu raisonne a priori selon le montant des ressources globales du couple ou s'il considère seulement les siennes.

Globales 1
Personnelles..... 2

30 a) Quelles sont les différentes origines de vos propres ressources ?

ENQUETEUR : Citer. Plusieurs réponses possibles.

	oui	non
Revenus d'activité professionnelle déclarée (salaires)	1	2
Revenus d'activité professionnelle non déclarée ou de tout autre activité	1	2
Allocation chômage	1	2
Allocation d'assurance chômage	1	2
Allocation RMI	1	2
Ressources ou avantages en nature (aide de la famille, des amis)	1	2
Pension alimentaire	1	2
Allocation familiale	1	2
Allocation d'insertion	1	2
Allocation parent isolé	1	2
Allocation adulte handicapé	1	2
Autres		
(préciser) -----	1	2
-----	1	2

3 1 En cas de coup dur (financier, familial, de santé...), y-a-t-il dans votre entourage, des gens sur qui vous puissiez compter pour :

ENQUETEUR : Une réponse par item. Pour chacune des réponses OUI, faire préciser QUI.

Oui Non

a) Vous héberger quelques jours en cas de besoin 1 2

Qui ? ----- | _ | _ |

Oui Non

b) Vous apporter une aide en argent (y compris prêt) 1 2

Qui ? ----- | _ | _ |

Oui Non

c) Vous aider autrement (aide en nature, services, soutien moral) 1 2

Qui ? ----- | _ | _ |

32 Dans 1 an, au début 1993, que pensez-vous avoir comme revenu mensuel ?

ENQUETEUR: Laisser la personne répondre et ne proposer les items ci-dessous que si la personne n'arrive pas à donner un chiffre.
noter si l'enquêté raisonne en brut ou en net

.....|_|_|_| frs

Moins de 2500 francs1
 Entre 2500 et moins de 5000 francs2
 Entre 5000 et moins de 8000 francs3
 8000 francs et plus4
 NSP5

33 Au cours des 3 dernières années, qu'est-ce qui a changé pour vous sur le plan financier?

ENQUETEUR : Pour chaque année, ne noter que les principaux événements.
(trois au maximum)

DATE	Description des EVENEMENTS	Causes ou conséquences de l'évènement
1991 _ _ (mois) _ _ _ _	1) 2) 3)	1) 2) 3)
1990 _ _ _ _ _ _	1) 2) 3)	1) 2) 3)
1989 _ _ _ _ _ _	1) 2) 3)	1) 2) 3)

LA SANTE

	Colonnes
<p>3 4 Quelle phrase définit le mieux votre état de santé en général?</p> <p>ENQUETEUR : <i>Citer</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Vous êtes en bonne santé 1</p> <p style="margin-left: 40px;">Cela peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde 2</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous êtes très souvent malade, fatigué(e)..... 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé..... 4</p> <p style="margin-left: 40px;">Aucune de ces phrases ne convient..... 5</p>	
<p>3 5 Quand vous avez des problèmes de santé...</p> <p>35a Est-ce que vous pouvez vous faire soigner (<i>payer le médecin, le pharmacien....</i>)</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Oui 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Non 2</p> <p>35b Est-ce qu'il y a des soins que vous ne pouvez pas faire parce qu'ils sont trop chers ?</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Oui 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Non 2</p> <p>35c Avez-vous une carte de sécurité sociale (<i>avec des droits ouverts</i>) ?</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Oui 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Non 2</p> <p>35d Avez-vous une protection complémentaire? (<i>comme une mutuelle...</i>)</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Oui 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Non 2</p> <p>35e Bénéficiez-vous d'une Aide Médicale ? (<i>aide médicale à domicile, carte santé...</i>)</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Oui 1</p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Non 2</p>	

36 Au cours des 3 dernières années, que vous est-il arrivé sur le plan de la santé?

ENQUETEUR : Pour chaque année, ne noter que les principaux événements .
(trois au maximum)

DATE	Description des EVENEMENTS	Causes ou conséquences de l'évènement
1991 _ _ (mois) _ _ _ _	1) 2) 3)	1) 2) 3)
1990 _ _ _ _ _ _	1) 2) 3)	1) 2) 3)
1989 _ _ _ _ _ _	1) 2) 3)	1) 2) 3)

ASPECTS CULTURELS, LOISIRS

	Colonnes
<p>3 7 Quelles sont les activités que vous pratiquez en dehors de vos activités professionnelles?</p> <p><u>ENQUETEUR:</u> <i>Noter les deux premières citées</i></p> <p>1) ----- _ _ </p> <p>2) ----- _ _ </p>	
<p>38 Parmi les activités que vous pratiquez, pensez-vous pouvoir enseigner l'une d'elle à d'autres personnes?</p> <p style="text-align: right;">Oui.....1</p> <p style="text-align: right;">Non.....2</p> <p>Si oui, laquelle?</p> <p>----- _ _ </p>	
<p>3 9 Y-a-t-il des occasions où vous éprouvez des difficultés en lecture, écriture, calcul ?</p> <p style="text-align: right;">Oui.....1</p> <p style="text-align: right;">Non.....2</p> <p>Si oui, à quelles occasions ?</p> <p><u>ENQUETEUR:</u> <i>Faire préciser les situations.</i></p> <p>----- _ _ </p> <p>----- _ _ </p>	
<p>40 Avez-vous un projet en matière de loisirs que vous souhaiteriez réaliser au cours de l'année ?</p> <p>----- _ _ </p>	

LA PERSONNE

ENQUETEUR: On ne parle pas de la famille d'accueil, mais si elle est citée, spontanément, le noter.

Famille de référence:

Famille légale 1
 Famille d'accueil 2

Colonnes

4 1 Sexe

Homme 1
 Femme..... 2

4 2 Quel âge avez-vous ?

|_|_|

4 3 Quel est votre département de naissance ?

----- |_|_|

Si la personne est née à l'étranger, indiquer le nom du pays

----- |_|

4 4 Quelle est votre nationalité ?

Française..... 1

Autre 2

44 a Préciser la nationalité :

----- |_|

44b Celle des parents (famille légale)

ENQUETEUR: Si les parents ne sont pas connus, coder NC, si c'est la nationalité d'origine qui n'est pas connue par l'enquêté, noter NSP

Père: ----- |_|_|

Mère: ----- |_|_|

5 Quelle est la profession de votre père (ou de celui qui vous élevé),
ou le dernier emploi qu'il a occupé?

ENQUETEUR: *Il s'agit du père de la famille légale, du point de vue de l'enquêté.
Noter de quelle famille il s'agit.*

----- | | |

Quelle est la profession de votre mère, ou de celle qui vous a
élevé ou le dernier emploi qu'elle a occupé?

----- | | |

POUR CONCLURE...

	Colonnes
<p>4 5 Dans votre situation actuelle, indiquez les <u>deux</u> difficultés que vous voudriez voir résolues <u>en priorité</u> ?</p> <p>ENQUETEUR : <i>La réponse à cette question est ouverte. Noter les deux difficultés évoquées en premier et spontanément.</i></p> <p>1ère ----- _ _ </p> <p>2e ----- _ _ </p>	

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR
à remplir après l'interview

	Colonnes
1 CONTEXTE DE L'ENTRETIEN <i>(plusieurs réponses possibles)</i>	
- Le lieu de l'entretien : ----- (au domicile, chez les parents, au café.....)	
L'entretien s'est-il déroulé avec la personne seule	oui non 1 ... 2
si non, sont-elles intervenues ?	1 ... 2
si non, qui ? -----	
A quel sujet ? -----	
2 INTÉRÊT DE L'ENQUÊTÉ POUR L'ENQUÊTE	
La personne s'est-elle inquiétée de savoir comment on l'avait retrouvée ?	oui non 1 2
si oui, comment a t-elle réagi ? ----- -----	
A t-elle manifesté de l'intérêt pour la démarche de l'étude ?	oui non 1 2
l'a t-elle comprise ?	oui.....1 plus ou moins.....2 non.....3

3 LA COMPRÉHENSION

- L'interviewé avait un handicap manifeste (physique, moteur, mental, sensoriel) 1
L'interviewé comprenait ou parlait difficilement le français.....2
L'interviewé avait souvent du mal à comprendre les questions posées.....3
- L'interviewé a eu de la difficulté à retrouver les informations demandées.....4
(sur quels sujets ?) -----

- L'interviewé a-t-il eu du mal à se repérer dans le temps, à retrouver des dates 5
L'interviewé a-t-il refusé une question 6
(Laquelle) -----
L'interviewé a-t-il été réticent sur une question ? 7
(Laquelle) -----

4 LE CLIMAT

- L'interview s'est-elle bien déroulée 1
L'interview s'est-elle moyennement bien déroulée 2
L'interview s'est-elle mal déroulée 3
- Durée de l'entretien I__I h. I__I__I mn.

Date de l'interview :

Jour : I__I__I
Mois : I__I__I

**CONSTRUCTION DES TRAJECTOIRES
DANS LES DISPOSITIFS A.S.E. ET P.J.J.**

Code département enquêté.....|_|_|

Code de l'enquête.....|_|_|

Code enquêteur.....|_|_|

LISTE DES MESURES

- A Interventions d'une travailleuse familiale
- B Actions éducatives en milieu ouvert
- C Prestations financières
- D Pouponnières
- E Etablissements sociaux
- F Familles d'accueil
- G Mesures d'information et d'investigation
- H Mesures de médiation-réparation
- I Mise sous protection judiciaire
- J Placements d'urgence
- K Placements en établissements à caractère social
- L Détenion
- M Retour au domicile ou en famille
- N Retour chez un autre membre de la famille
(grands-parents, autres parents)
- O Autre

MESURES	ASE	PJJ	NSP	Repères de la période																										
				Naissance > <	3 ans > <	6 ans ou C. P. > <	11 ans ou 6ème > <	15 ans ou Seconde > <	18 ans ou Bac. > <	21 ans > <																				
A																														
B																														
C																														
D																														
E																														
F																														
G																														
H																														
I																														
J																														
K																														
L																														
M																														
N																														
O																														
Evénements marquants																														
AGE en années				0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
DATES																														

Tableau B

**LES APPORTS DES MESURES ASE/PJJ
DANS L'HISTOIRE DES INDIVIDUS**

code département.....|_|_|

code de l'enquête|_|_|

code de l'enquêté..... |_|_|

Type de la mesure (1)	Vous a-t-elle apporté quelque chose? (2)	Opinion positive ou négative (3)
_ _		+ 5 4 3 2 1 -
_ _		+ 5 4 3 2 1 -
_ _		+ 5 4 3 2 1 -
_ _		+ 5 4 3 2 1 -

ENQUETEUR:

(1) Reprendre le code (lettres) de la nomenclature des mesures de la grille "trajectoire dans les dispositifs".

(2) Cette partie de l'entretien doit être enregistrée et notée intégralement

(3) Sur cette échelle d'opinion entourer le chiffre correspondant à l'opinion exprimée: 5 pour une opinion très positive, 1 pour une opinion très négative.

**LES SOUVENIRS DU PASSAGE DANS
LES DISPOSITIFS ASE / PJJ**

code département.....|_|_|

code de l'enquête.....|_|_|

code de l'enquêteur.....|_|_|

colonnes

**Pouvez-vous donner un bon souvenir de votre passage par l'ASE
(ou/et par la PJJ) ?**

oui.....1

aucun bon souvenir.....2

si oui, lequel ?

ENQUETEUR: *Noter le de manière synthétique*

Est-il lié à:

une personne..... 1

statut de la personne:

un service..... 2

dénomination du service:

ENQUETEUR: *Noter si ce souvenir est lié au dispositif ASE ou PJJ.*

ASE..... 1

PJJ..... 2

NSP..... 3

**Pouvez-vous donner un mauvais souvenir de votre passage par l'ASE
(ou/et par la PJJ) ?**

oui.....1

aucun mauvais souvenir.....2

si oui, lequel ?

ENQUETEUR: *Noter le de manière synthétique*

Est-il lié à:

une personne..... 1

statut de la personne:

un service..... 2

dénomination du service:

ENQUETEUR: *Noter si ce souvenir est lié au dispositif ASE ou PJJ.*

ASE..... 1

PJJ..... 2

NSP..... 3

